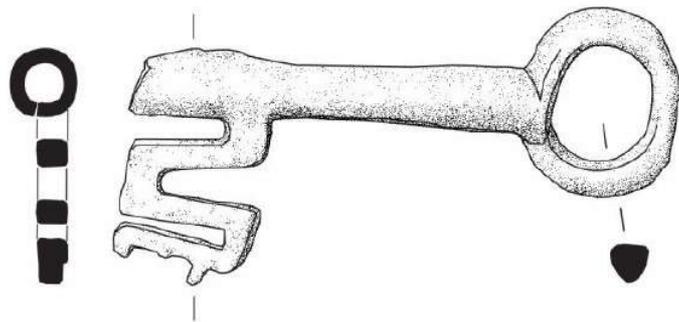


Castella de Labarre

Commune de Foix - Département de l'Ariège - Région Occitanie

Compte rendu de sondages menés durant les mois de juin et juillet 2020



Clef mise au jour sur le sondage B - U.S. 0019 - Dessin Nicolas Portet (LandArc)

*Laurent Claeys
pour l'association des amis du Castella de Labarre*

*Avec la participation d'Emeline Grisoni, Nicolas Portet (LandArc),
Philippe Boscariol et Alain Le Marrec*

Et le soutien de



Sommaire

<i>Sommaire</i>	Page 2
<i>Fiche signalétique</i>	5
<i>Thesaurus</i>	6
<i>Notice scientifique</i>	7
<i>Une opération de sondage sur le site - Contextualisation</i>	9
<i>A1 - Le Castella de Labarre - Historique sommaire</i>	10
<i>A2 - Une association, 2ACL</i>	10
<i>A3 - Les résultats de la campagne de prospection de 2019</i>	11
<i>A4 - Une campagne de prospection et de sondages en 2020</i>	12
<i>A5 - Les intervenants durant la campagne de sondages</i>	12
<i>A6 - Des spécialistes</i>	13
<i>Autorisations de travaux - Di.R.S.O. et D.R.A.C. Occitanie</i>	14
<i>Localisation du Castella de Labarre - Cartographie et photographie</i>	18
<i>Les conditions de la mise en oeuvre - Implantation et méthode retenues</i>	25
<i>B1 - Localisation des sondages ouverts et motivation du choix des emplacements retenus</i>	26
<i>B2 - Sondage A</i>	28
<i>B3 - Sondage B</i>	30
<i>B4 - Sondage C</i>	32
<i>B5 - A l'origine, un positionnement</i>	34
<i>B6 - Une méthodologie</i>	34
<i>B7 - Partenariats d'étude</i>	37
<i>Compte rendu de travaux de terrain - Présentation succincte</i>	38
<i>C - Sondage A</i>	39
<i>Ca - Unités superficielles</i>	39
<i>Cb - Unité intermédiaire</i>	40
<i>Cc - Unités inférieures</i>	41
<i>Cd - Rocher taillé et rocher brut</i>	43
<i>Ce - Comblement du sondage A</i>	50
<i>D - Sondage B</i>	51
<i>Da - Unités superficielles</i>	51
<i>Db - Unités intermédiaires</i>	53
<i>Dc - Unités inférieures</i>	56
<i>Dd - U.S. 0024 - Une unité traversante</i>	60

<i>De - U.S.C. 0003 et 0004</i>	61
<i>Df - Rocher taillé et rocher brut</i>	62
<i>Dg - Comblement du sondage B</i>	65
<i>E - Sondage C</i>	67
<i>Ea - Unités superficielles</i>	67
<i>Eb - Rocher taillé et rocher brut</i>	70
<i>Ec - Comblement du sondage C</i>	71
<i>Inventaire des entités identifiées - Caractérisation, interprétation, périodisation</i>	72
<i>Sondage A - Caractéristiques des entités reconnues</i>	73
<i>Sondage A - Interprétations</i>	76
<i>Sondage A - Périodisation</i>	77
<i>Sondage B - Caractéristiques des entités reconnues</i>	79
<i>Sondage B - Interprétations</i>	88
<i>Sondage B - Périodisation</i>	91
<i>Sondage C - Caractéristiques des entités reconnues</i>	93
<i>Sondage C - Interprétations</i>	94
<i>Sondage C - Périodisation</i>	95
<i>Etude du matériel métallique - Par Nicolas Portet pour LandArc</i>	96
<i>Etude du matériel céramique hors t.c.a. - Par Emeline Grisoni</i>	98
<i>Synthèse générale - Plus bilan et perspectives</i>	100
<i>F1 - Généralités</i>	101
<i>F1a - De puissantes séquences stratigraphiques</i>	101
<i>F1b - Une certaine modestie d'enseignements pourtant, de prime abord</i>	101
<i>F1c - De la complexité finalement</i>	102
<i>F1d - Un réel intérêt</i>	102
<i>F2 - Dans le détail, quels enseignements ?</i>	103
<i>F2a - Proposition de phasage</i>	103
<i>F2b - Avant 1150 ? - Défaut de marqueurs d'occupation</i>	104
<i>F2c - Autour de 1150 - Un postulat</i>	105
<i>F2d - Autour de 1150 - Des marqueurs datants qui avaliseraient ce postulat ?</i>	107
<i>F2e - Entre 1150 et 1211 ? - Confirmation ?</i>	108
<i>F2f - Entre 1150 et 1211 ? - Une phase d'occupation aux marqueurs déplacés manifestement</i>	110
<i>F2g - 1211 ? - Une année bascule</i>	112
<i>F2h - 1211 ? - Où l'on retrouve l'U.S. 0020</i>	112
<i>F2i - Après 1211 ? - U.S. 0020 à 0017 - Un séquençage affiné ?</i>	114
<i>F2j - Après 1211 ? - Caractérisation de la séquence profonde du sondage B - U.S. 0020 à 0017</i>	115

<i>F2k</i> - Après 1211 ? - En profondeur encore, une séquence intermédiaire - U.S.C. 0001 et U.S. 0010	116
<i>F2l</i> - Après 1211 ? - Une nouvelle séquence parmi les plus anciennes du sondage B - U.S. 0016 à 0014	117
<i>F2m</i> - Après 1211 ? - Les marqueurs d'un premier démantèlement ?	119
<i>F2n</i> - Autour de 1600 ? - Une re-édification partielle	120
<i>F2o</i> - Autour de 1600 ? - Des aménagements découlant de la re-occupation de la plate-forme sommitale	121
<i>F2p</i> - Autour de 1600 ? - Un fortin non défendu à l'ouest ?	122
<i>F2q</i> - Avant 1650 ? - Les marqueurs d'une occupation du fortin de période moderne ?	123
<i>F2r</i> - A partir de 1650 ? - Un second démantèlement	124
<i>F2s</i> - A partir de 1650 ? - Un site d'emprunts ?	127
<i>F2t</i> - Depuis le début du XIXe siècle ? - Abandon	128
<i>G</i> - Bilan	128
<i>H</i> - En préalable à la présentation de perspectives	130
<i>I</i> - Quelles orientations pour une année nouvelle de travaux ?	130
<i>J</i> - Cahier des charges	131
<i>Annexes</i>	133
<i>1</i> - Synthèse des données stratigraphiques - <i>Inventaire récapitulatif</i>	134
<i>2</i> - Inventaire du matériel archéologique prélevé - <i>Extraction de la base Bernard</i>	141
<i>3</i> - Verrerie et tabletterie - <i>Illustrations</i>	143
<i>4</i> - Déchets marquant la réduction de minerai de fer et briques cuites pleines - <i>Questionnement</i>	146
<i>5</i> - Synthèse des observations réalisées en 2019 - <i>Extrait du C.R. de prospection 2019</i>	149
<i>6</i> - Sectorisation du site - <i>Extrait du C.R. de prospection 2019</i>	154
<i>7</i> - Les vestiges de l'ancien Castella de Labarre - Note de visite - <i>Par Gilles Séraphin</i>	158
<i>8</i> - Eléments de géologie et morphologie du secteur de Labarre - <i>Par Alain Le Marrec</i>	160
<i>9</i> - Présentation des techniques de photogrammétrie mises en oeuvre - <i>Par Philippe Boscariol</i>	162
<i>10</i> - Synthèse des feuilles de présence - <i>Intervenants durant la campagne 2020</i>	165
<i>11</i> - Participation aux travaux de lavage - <i>Présents au C.C.E. de Banat le 24 juillet 2020</i>	167
<i>12</i> - Images de la campagne de sondage - <i>© Association des amis du Castella de Labarre 2020</i>	169

Fiche signalétique

Localisation du site sondé

Région - Occitanie

Département - Ariège

Commune - Foix

Code I.N.S.E.E. de la commune - 09122

Lieu-dit - Castella de Labarre

Références cadastrales - 328, 329, 330, 331, 332, 333 de la section OA

Superficie estimée du site d'étude - 7500 m²
environ

Propriétaire de l'emprise - Etat

Gestionnaire de l'emprise - Di.R.S.O. -
District Sud

Adresse du gestionnaire - 14 bis rue Louise
Michel à Foix (09000)

Coordonnées de localisation (Lambert 93) -
X - 42 996 422
Y - 1 617 724

Altitude de référence - 442 mètres N.G.F.

Identification de l'opération

Nature de l'opération - Sondages

Code de l'opération - 14 11374

Numéro d'arrêté d'autorisation - 76 - 2020 -
0323

Responsable scientifique - Laurent Claeys

Entité de rattachement - Association des amis
du Castella de Labarre

Période d'intervention - 15 juin au 15 juillet
2020

Superficie de l'emprise sondée - 18 m²

Site de conservation du mobilier extrait -
Centre de conservation et d'étude du
département de l'Ariège à Banat (après
étude)

Thesaurus

Chronologie

- Paléolithique
 - Inférieur
 - Moyen
 - Supérieur
 - Mésolithique à Epipaléolithique
- Néolithique
 - Ancien
 - Moyen
 - Récent
 - Chalcolithique
- Protohistoire
 - Age du Bronze
 - Ancien
 - Moyen
 - Récent
 - Age du Fer
 - Hallstatt
 - La Tène
- Antiquité romaine
 - République romaine
 - Empire romain
 - Haut Empire
 - Bas Empire
- Période médiévale
 - Haut Moyen Age
 - Moyen Age central
 - Bas Moyen Age
- Période moderne
- Période contemporaine

Interprétation

- Edifice public
- Edifice religieux
- Edifice militaire
- Bâtiment commercial
- Structure funéraire
- Voirie
- Hydraulique
- Habitat rural
- Villa
- Bâtiment agricole
- Structure agraire
- Habitat urbain
- Structure urbaine
- Foyer
- Fosse
- Sépulture
- Grotte
- Abri
- Mégalithe
- Artisanat alimentaire
- Atelier terre cuite
- Atelier métallurgique
- Artisanat autre

Mobilier

- Industrie lithique
- Industrie osseuse
- Céramique
- Restes végétaux
- Faune
- Flore
- Objet métallique
- Arme
- Outil
- Parure
- Habillement
- Ameublement
- Monnaie
- Verre
- Mosaïque
- Peinture
- Sculpture
- Inscription

Etudes annexes

- Géologie / Pédologie
- Datations dont dendro.
- Anthropologie
- Paléontologie
- Archéozoologie
- Carpologie
- Palynologie
- Macro-restes autres
- Analyse céramique
- Analyse de métaux
- Etude numismatique
- Etude historique
- Restauration
- Conservation

Notice scientifique

Une opération de sondage a été menée sur le site du Castella de Labarre - commune de Foix - durant les mois de juin et juillet 2020. Cette opération faisait suite à une première campagne de prospection autorisée en 2019 et a été réalisée concomitamment à une seconde campagne de prospection, autorisée en 2020, encore en cours.

Cette opération, ainsi que les campagnes de prospection, était motivée par la volonté de mettre à l'épreuve de l'archéologie les données que l'étude historique du site avait apportées.

Trois sondages ont été ouverts durant l'été, tous établis autour de la plate-forme qui portait les défenses ultimes de la place forte médiévale et moderne.

Des aménagements d'ampleur ont été mis en évidence sur chacun des trois sondages relevant possiblement d'une phase d'occupation que les sources écrites font remonter aux premières années de la seconde moitié du XIIe siècle. Ces aménagements sont marqués dans le rocher. Le fossé sec oriental a été mis un peu plus en évidence par le dégagement d'une part de son comblement. Sous le rebord occidental de la plate-forme sommitale, dans la pente, ce sont une paroi dressée dans le rocher et une rigole profonde semblablement taillée dans le grès qui ont été mises au jour. Plus bas, à l'ouest toujours, sur l'emprise de ce qui pourrait avoir été la voie d'accès à la plate-forme sommitale, le rocher est apparu travaillé également, pour permettre le passage manifestement. Ces aménagements, s'ils étaient contemporains, ce qui n'a pu être montré, témoigneraient d'un projet d'importance qui, à défaut de marquer une fondation de la place forte, montrerait au moins un renforcement de ses défenses susceptible de justifier une première mention dans les textes en 1170 et l'élévation de *Labarra* au rang de *castrum*. Cette hypothèse n'a pas été confirmée. Il n'a pas plus été possible de distinguer réellement une occupation antérieure au courant de la seconde moitié du XIIe siècle.

L'étude des matériels céramique et métallique extraits durant l'été ne permet en fait pas d'attester une occupation antérieure au XIIIe siècle, datation quelque peu tardive au regard des données de l'étude historique. Néanmoins, l'étude du matériel céramique montre une concentration des marqueurs sur le courant du XIIIe siècle justement. Et l'étude du matériel métallique ne contredit pas cette estimation.

Au demeurant, les datations proposées le sont sur des unités stratigraphiques qui résultent d'actions de rejet ou déblaiement, pour le sondage B, et de remblaiement pour le sondage A ou le sondage C. Elles sont donc à préciser.

Les rejets que le sondage B a permis de mettre en évidence paraissent, pour certains d'entre eux au moins, signer un démantèlement progressif de la fortification haute entrepris durant le XIIIe siècle possiblement déjà et dans les siècles qui suivent. La marque de travaux préparatoires au re-investissement de la plate-forme sommitale autour de 1600 semble en outre ressortir des dispositions de certaines des unités du sondage B encore. Incontestablement par ailleurs, le même sondage B montre des aménagements contemporains de l'édification d'un petit fortin, autour de 1600 donc apparemment, sur les ruines de la fortification haute du Moyen Age. Il s'agit d'un revêtement de la voie d'accès à la plate-forme sommitale et d'un mur bas de soutènement des terres rejetées en amont de la voie.

Le sondage B, toujours, a illustré enfin le démantèlement d'une part des élévations du petit fortin ainsi que l'organisation manifeste de la récupération de matériaux. Une rampe d'évacuation pourrait ainsi avoir été constituée depuis le rebord occidental de la plate-forme sommitale vers le contrebas.

Le sondage C quant à lui a révélé une phase d'occupation du site, à dater manifestement de la seconde moitié du XVIIe siècle au courant du XIXe siècle peut-être, caractérisée par l'exploitation du grès, possiblement en vue de constitution de remblais de voirie. Le site avait déjà révélé, en d'autres secteurs, le débitage du grès pour le façonnage de blocs et ou pierres de taille à mettre en œuvre dans la construction.

Ainsi plusieurs phases d'occupation, qui ont toutes pour l'instant à voir avec les abords immédiats de la plate-forme sommitale du site, ont été identifiées à l'occasion de l'ouverture de ces trois sondages. Les datations n'en sont encore que mal assurées. Ces phases d'occupation paraissent devoir couvrir la fin du Moyen Age central, la période moderne et la période contemporaine.

Si les données de l'étude archéologique ne s'opposent pas aux données de l'étude des sources écrites une discordance quant à la datation de la phase la plus ancienne attestée par les sources écrites mériterait d'être étudiée plus avant. De même, les phases distinguées vaudraient d'être mieux séquencées et précisées chronologiquement. Enfin, le site du Castella de Labarre ne se réduit pas à sa fortification haute et sa desserte. Il est avant tout une agglomération fortifiée étendue sur 7500 m².

Une opération de sondage sur le site

Contextualisation

A1 - Le Castella de Labarre - Historique sommaire

Le site du Castella de Labarre est connu pour avoir été un temps une place fortifiée, en période médiévale puis en période moderne. Les vestiges des élévations de la fortification et certains des aménagements périphériques - les fossés en particulier - témoignent encore de sa vocation passée.

Rien n'assure à ce jour que le site n'ait été occupé antérieurement au courant de la période médiévale et plus précisément antérieurement à la fin du XIIe siècle, le site castral de Labarre étant cité pour la première fois dans un acte en date de 1170. De par ses dispositions, il pourrait avoir été site d'habitat dès avant la proto-histoire.

Durant quelques dizaines d'années au moins, entre dernier quart du XIIe siècle et premières années du XIIIe siècle, cet ensemble fort a compté dans le dispositif de défense du cœur du comté de Foix. Avec Cos, Caralp, Opio sans doute, Castelpenent, Montouliou peut-être, Saint-Paul vraisemblablement, Montgailhard plus tard et quelques autres lieux non localisés encore, le site de Labarre était l'une des places fortes défendant la cité comtale sur les voies majeures y amenant. Or, la place de Labarre a été délaissée très tôt - aucune mention n'en est connue après 1194 - quand les autres sont restées tenues pour la plupart jusque dans la seconde moitié du XIIIe siècle au moins. Labarre n'était pourtant pas moins bien défendue que ces autres places proches. Elle avait été l'objet d'attentions particulières même semble-t-il et pourrait avoir été l'une des plus étendues donc l'une des plus imposantes de ce dispositif.

Ce site, vraisemblablement très tôt dédaigné au Moyen Age, au moins pour ses parties hautes, semble avoir été re-investi pour partie sur le tard, durant les Guerres de Religion. Aucun texte n'assure cette remise en défense mais les dispositions de certaines portions des élévations conservées sur la plate-forme sommitale signent une construction moderne.

Le fortin édifié, vers 1600 croit-on, sur les ruines de la place forte médiévale est démantelé bientôt et le site progressivement abandonné¹.

A2 - Une association, 2ACL

Le 10 juin 2020, par délégation du préfet de région et sub-délégation du directeur régional des affaires culturelles, le conservateur régional de l'archéologie Didier Delhoume délivrait une autorisation de sondages pour le site du Castella de Labarre à Foix (autorisation 14 11374). Cette autorisation découlait d'une demande formulée en décembre 2019, au nom de l'association des amis du Castella de Labarre, par Laurent Claeys son président.

L'association des amis du Castella de Labarre (**2ACL**) a été constituée en avril 2019. Ses membres se sont donné pour objet alors

- *d'animer le site du Castella de Labarre et, par voie de conséquence, le hameau de Labarre dont il est peu éloigné,*
- *de contribuer à l'aménagement du site du Castella,*
- *de mener ou, à défaut, de favoriser son étude,*
- *de promouvoir le chemin qui dessert le Castella,*
- *plus généralement, d'initier toute action de valorisation du site comme de ses abords proches.*

Dans cette perspective, l'association use des moyens que l'on veut bien lui concéder pour la mise en œuvre de ses programmes de réalisations. **2ACL** a par ailleurs pour vocation d'accompagner et de soutenir l'action de la commune de Foix en faveur de la reconnaissance du site du Castella de Labarre. On notera ici que l'emprise du site n'est pas propriété de la commune de Foix mais relève encore du domaine de l'État - plus précisément, sa gestion revient à la Di.R.S.O. District Sud.

¹ On se reportera, pour compléments, à l'historique du site inséré au compte rendu de la prospection menée sur le site durant le second semestre 2019.

Depuis l'été 2019 les membres de **2ACL** mènent des travaux de dégagement de végétation sur le site du Castella. L'objectif est de rendre visibles les restes de la place forte (maçonneries de la plate-forme sommitale, glacis rocheux retaillés, fossés) mais également les vestiges de l'agglomération qui se développait autour de la fortification sommitale. Ces dégagements ont été rendus possibles, avec l'accord du gestionnaire, par l'obtention en juillet 2019 d'une autorisation de prospection archéologique signée, par délégation, par le conservateur régional adjoint de l'archéologie Michel Barrère (opération 14 11221).

En légitimant les dégagements de végétation, qui devaient permettre d'identifier certains des vestiges et de déterminer une emprise de la place forte, cette autorisation de prospection permettait d'engager l'étude archéologique du site. Ainsi, les données de la recherche historique pourraient être confrontées aux données de la recherche archéologique puisqu'une étude d'archives initiée en 2016 avait amené à la rédaction d'un historique du site entre 2017 et 2018. Dans le cadre de cette première campagne de prospection un relevé d'ensemble du site fut par ailleurs entrepris².

On retiendra encore que les membres de **2ACL** animent le site du Castella, en assurant des visites d'abord, afin de le faire connaître et apprécier, mais également en proposant des événements susceptibles d'attirer à Labarre un public nombreux, ainsi pour l'occasion des dernières journées européennes du patrimoine.

A3 - Les résultats de la campagne de prospection de 2019

La campagne de prospection autorisée en 2019 a permis de montrer l'étendue de la place forte de Labarre. Elle a permis également de caractériser une part des vestiges reconnus³.

Il apparaît ainsi que la fortification a été établie sur un site qui se prêtait à la mise en défense, naturellement protégé par des glacis et ressauts rocheux. Des failles du rocher ont été approfondies et élargies de manière à ce que des fossés, trois fossés semble-t-il, soient créés pour renforcer les défenses qu'offraient glacis et ressauts. Au haut de l'emprise de la fortification, une éminence rocheuse aux pentes abruptes a été aplanie manifestement à son sommet et la plate-forme ainsi constituée a été bâtie, en périphérie au moins - un réduit ultime a ainsi été édifié en position dominante. La place forte est étendue - 150 mètres en longueur environ entre les deux fossés les plus éloignés et 50 mètres au plus large. Il semble que, de loin en loin, au moins en versant sud, les ressauts rocheux aient été prolongés par des aménagements visant à enceindre l'emprise - les substructions d'une maçonnerie de blocs non liés ont été identifiées.

Il apparaît encore que, sur l'emprise de la fortification, une agglomération d'habitats a été fondée dont les vestiges restent marqués dans le rocher. Plusieurs secteurs de la place forte en effet, en versant sud ou en crête apparemment seulement, présentent des aménagements du rocher caractéristiques d'occupations pérennes. Des cheminements ont été constitués semble-t-il pour la desserte des habitations ou de leurs dépendances.

Enfin, l'étude entamée des vestiges des élévations de la plate-forme sommitale a révélé plusieurs périodes de construction et destruction.

Ces premières observations ne permettent cependant pas de répondre aux questions posées à l'occasion de la demande d'autorisation de prospection 2019.

Si on peut assurer désormais qu'une agglomération d'habitats avait été fondée sur l'emprise de la place forte, rien ne permet de montrer que l'agglomération et la fortification ont été occupées concomitamment. L'analyse des élévations préservées au haut de l'emprise du site laisse à penser qu'il

² L'emprise du site archéologique couvre, à ce qui a pu en être estimé, les parcelles 297 (partie), 328, 329, 330, 331 (partie) et 332 section A du cadastre de la commune de Foix. Le relevé d'ensemble a été produit entre octobre et décembre 2019, pour partie par les élèves de la section topographie modélisation de l'établissement d'enseignement du Caousou à Toulouse (B.T.S. métiers du géomètre topographe et de la modélisation numérique) et leur enseignant Philippe Sablayrolles et, pour partie, par Philippe Boscariol, géomètre lié à la société Rivère Boscariol de Foix.

³ On se reportera pour compléments au compte rendu d'activité 2019.

y a bien eu là une occupation médiévale puis moderne liée à la fonction défensive - encore faudrait-il assurer les hypothèses de datation. Cependant, les vestiges visibles d'habitats ne sont pas datables. Taillés dans le rocher, sans caractères particuliers, ils sont quasi intemporels. Ils témoignent seulement d'une maîtrise des techniques de la construction de pierre et de bois en site rocheux qui pourrait nous ramener à l'âge du Fer sinon antérieurement. Rien ne permet d'attester à ce stade que l'agglomération d'habitats ait préexisté ou qu'elle ait été fondée simultanément voire qu'elle ait perduré après l'abandon de la place forte.

A4 - Une campagne de prospection et de sondages en 2020

La prospection réalisée sur le site durant le second semestre 2019 appelait une nouvelle campagne d'étude.

Les travaux menés avaient certes permis de révéler l'étendue de la place forte mais certains des secteurs en étaient encore à ce point embroussaillés en décembre 2019 que l'on ne savait alors s'ils portaient des vestiges visibles d'occupation. En outre, il n'apparaissait pas impossible qu'au-delà des limites en étendue que l'on pensait être celles du site en versant sud, de nouveaux vestiges apparaissent. La conformation de ces secteurs est en effet telle que des aplats rocheux que l'on n'avait pas cru devoir rattacher à la fortification pussent s'avérer en relever.

Par ailleurs, l'étude des vestiges identifiés en 2019 avait été entamée seulement. Le plan d'ensemble levé restait à préciser, les aménagements reconnus étaient à décrire, dénommer, associer ou dissocier s'il se devait, dater au moins relativement. Une couverture photographique de détail était à entreprendre. Un levé en trois dimensions par secteurs pouvait être envisagé.

Une nouvelle campagne de prospection apparaissait nécessaire. Nous pensions alors qu'elle devrait être assortie d'une campagne de sondages. Les agents de l'Etat ont estimé que cette approche se justifiait. Ainsi une nouvelle autorisation de prospection a-t-elle été délivrée pour l'année 2020, par le conservateur régional de l'archéologie Didier Delhoume (opération 14 11368). Elle a été complétée par une autorisation de sondages.

A5 - Les intervenants durant la campagne de sondages

L'opération de sondage était souhaitée par les membres de l'association des amis du Castella de Labarre. Elle n'aurait pu être menée sans leur engagement avant l'été et durant l'été 2020.

Celles et ceux parmi eux qui ont pu prendre part aux travaux de sondage et aux travaux connexes sont

Kaddour Allag	Françoise Péchin
Philippe Boscariol	Cécile Pédoussat Revel
Laurent Claeys	Christian Poncini
Richard Danis	Jacqueline Poncini
Howard Donaldson	Jean-Michel Rousset
Joyce Donaldson	Suzanne Rousset
Jean-Michel Dramard	Catherine Saint-Martin
Stéphanie Dumay	Jean-Claude Sarda
Jean-Michel Gadal	Josiane Sarda
Agnès Nègre	Laurent Simonet
Didier Nègre	Véronique Teychenné

Ils ont été rejoints, le temps d'une demie-journée ou d'une journée seulement, durant la période de fouille, par

Sylvie Andrejac

Adrien Delpla

Mélissa Auzeville

Quentin Lopez

qui n'étaient pas alors membres de l'association.

Enfin, ont grandement contribué à l'opération de terrain en apportant leurs compétences techniques à l'association

Philippe Boscarior, pour le cabinet de géomètres Rivère et Boscarior de Foix

Philippe Sablayrolles, pour la section topographie modélisation (B.T.S.) de l'établissement d'enseignement du Caousou à Toulouse.

A6 - Des spécialistes

L'opération n'aurait pu être menée à son terme, au-delà de la phase de terrain, sans le concours précieux de spécialistes, Nicolas Portet (LandArc) d'abord pour l'étude et le traitement, en vue de conservation, des objets et fragments d'objets en métal, et Emeline Grisoni ensuite pour l'étude du matériel céramique extrait mis au jour sur le site durant l'été. Les deux études sont insérées au présent compte rendu.

Alain Le Marrec, géologue, a bien voulu par ailleurs rédiger pour nous une notice qu'il a intitulée *Eléments de morphologie et géologie sur le secteur de Labarre*. Cette notice est également insérée au compte rendu des travaux de l'année ([annexe 8](#)).

Enfin, a été expédié en Pologne pour analyse un prélèvement de charbons de bois réalisé sur l'une des unités stratigraphiques du sondage B. Le laboratoire de datation par le radiocarbone de Poznan adressera les résultats de l'analyse au terme de l'année. Les résultats de cette analyse, lorsqu'ils seront connus, seront transmis pour complément d'information.

Autorisations de travaux

Di.R.S.O. et D.R.A.C. Occitanie

Autorisation délivrée le 09 décembre 2019 par la direction inter-régionale des routes Sud-Ouest (Di.R.S.O.) - District Sud, gestionnaire des parcelles sur lesquelles s'étend la fortification de Labarre



Arrêté n° 76-2020-0323 Du 10 juin 2020
portant autorisation de sondage.

Le Préfet de région ;

Vu le code du patrimoine et notamment son livre V ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 janvier 2020 portant délégation de signature à M. Michel ROUSSEL, Directeur régional des affaires culturelles ;

Vu l'arrêté R76-2020-01-13-002 du 13 janvier 2020 de M. Michel ROUSSEL, Directeur régional des affaires culturelles d'Occitanie, portant subdélégation de signature aux agents de la Direction régionale des affaires culturelles ;

Vu le dossier, enregistré sous le n° PGR762020000053, de demande d'opération archéologique arrivé le 29 mai 2020 ;

ARRÊTE

Article 1 - Monsieur Laurent CLAEYS est autorisé, en qualité de responsable scientifique, à conduire une opération de sondage à partir de la date de notification du présent arrêté jusqu'au 31 décembre 2020, sise en :

RÉGION : OCCITANIE
• DEPARTEMENT : ARIEGE
COMMUNE : FOIX

Intitulé de l'opération : SD 2020 Castella de Labarre.

Programme de recherche : Axe 11. Les constructions élitaires fortifiées ou non, du début du haut Moyen Âge à la période moderne.

Code de l'opération : **1411374**

Article 2 - prescriptions générales

Les recherches sont effectuées sous la surveillance du conservateur régional de l'archéologie territorialement compétent et conformément aux prescriptions imposées pour assurer le bon déroulement scientifique de l'opération.

Le responsable scientifique de l'opération informe régulièrement le conservateur régional de l'archéologie de ses travaux et découvertes. Il lui signale immédiatement toute découverte importante de caractère mobilier ou immobilier. Il revient au préfet de région de statuer sur les mesures définitives à prendre à l'égard des découvertes.

À la fin de l'année civile, le responsable scientifique de l'opération adresse au conservateur régional de l'archéologie, en triple exemplaire papier plus un exemplaire au format pdf, un rapport accompagné des plans et coupes précis des structures découvertes et des photographies nécessaires à la compréhension du texte. L'inventaire de l'ensemble du mobilier recueilli est annexé au rapport d'opération. Il signale les objets d'importance notable. Il indique les études complémentaires envisagées et, le cas échéant, le délai prévu pour la publication.

Article 3 - destination du matériel archéologique découvert

Le responsable prend les dispositions nécessaires à la sécurité des objets mobiliers. Le mobilier archéologique est mis en état pour étude, classé, marqué et inventorié. Son conditionnement est adapté par type de matériaux et organisé en fonction des unités d'enregistrement. Le statut juridique et le lieu de dépôt du matériel archéologique découvert au cours de l'opération sont fixés conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux termes des conventions passées avec les propriétaires des terrains concernés.

Article 4 - versement des archives de fouilles

L'intégralité des archives accompagnée d'une notice explicitant son mode de classement et de conditionnement et fournissant la liste des codes utilisés avec leur signification, fait l'objet de la part du responsable de l'opération d'un versement unique. Ce versement est détaillé sur un bordereau récapitulatif établi par le responsable de l'opération, dont le visa par le préfet de région vaut acceptation et décharge. Le lieu de conservation est désigné par le préfet de région.

Article 5 - pMouvements et prélèvements sur les objets

Pendant la durée d'étude du mobilier archéologique (maximum 5 ans) l'État est responsable de la sécurité des biens et de la réalisation des opérations d'étude scientifique nécessaires dans l'intérêt public de la recherche archéologique. Ainsi, tout mouvement des collections à des fins d'étude, d'expertise ou d'analyse, doit faire l'objet d'un accord préalable du Conservateur régional de l'archéologie. La demande à lui adresser doit être accompagnée d'un inventaire des pièces concernées par ce déplacement et indiquer la durée du mouvement.

Par ailleurs, si ce transfert temporaire pour étude ou analyse induit une sortie du mobilier hors du territoire national, le responsable de l'opération doit adresser une demande spécifique d'autorisation au Conservateur régional de l'archéologie (formulaire Cerfa n°02-0083, <https://www.culture.gouv.fr/Media/Thematiques/Circulation-des-biens-culturels/Files/Informations-pratiques-procedures-d-exportation/Formulaire-de-demande-d-autorisation-de-sortie-temporaire-AST-d-un-bien-culturel-Cerfa-n-02-0083>).

Toute analyse impliquant la destruction partielle ou complète de restes humains ou animaux (prélèvement, forage, découpe) ou leur irradiation devra impérativement faire l'objet au préalable d'une demande d'autorisation spécifique au Conservateur régional de l'archéologie.

Article 6 - Prescriptions particulières

L'opération devra se dérouler dans le strict respect des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, telles qu'édictées et actualisées par le Gouvernement, et, le cas échéant, des mesures réglementaires ou individuelles de restriction ou d'interdiction qui seraient décidées par le représentant de l'État dans le département afin de répondre à des circonstances locales.

Article 8 - Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Monsieur Laurent CLAEYS.

Fait à Toulouse, le 10 juin 2020

Pour le Préfet de Région,
et par délégation, Pour le Directeur régional des affaires culturelles,
et par subdélégation
Le Conservateur régional de l'archéologie



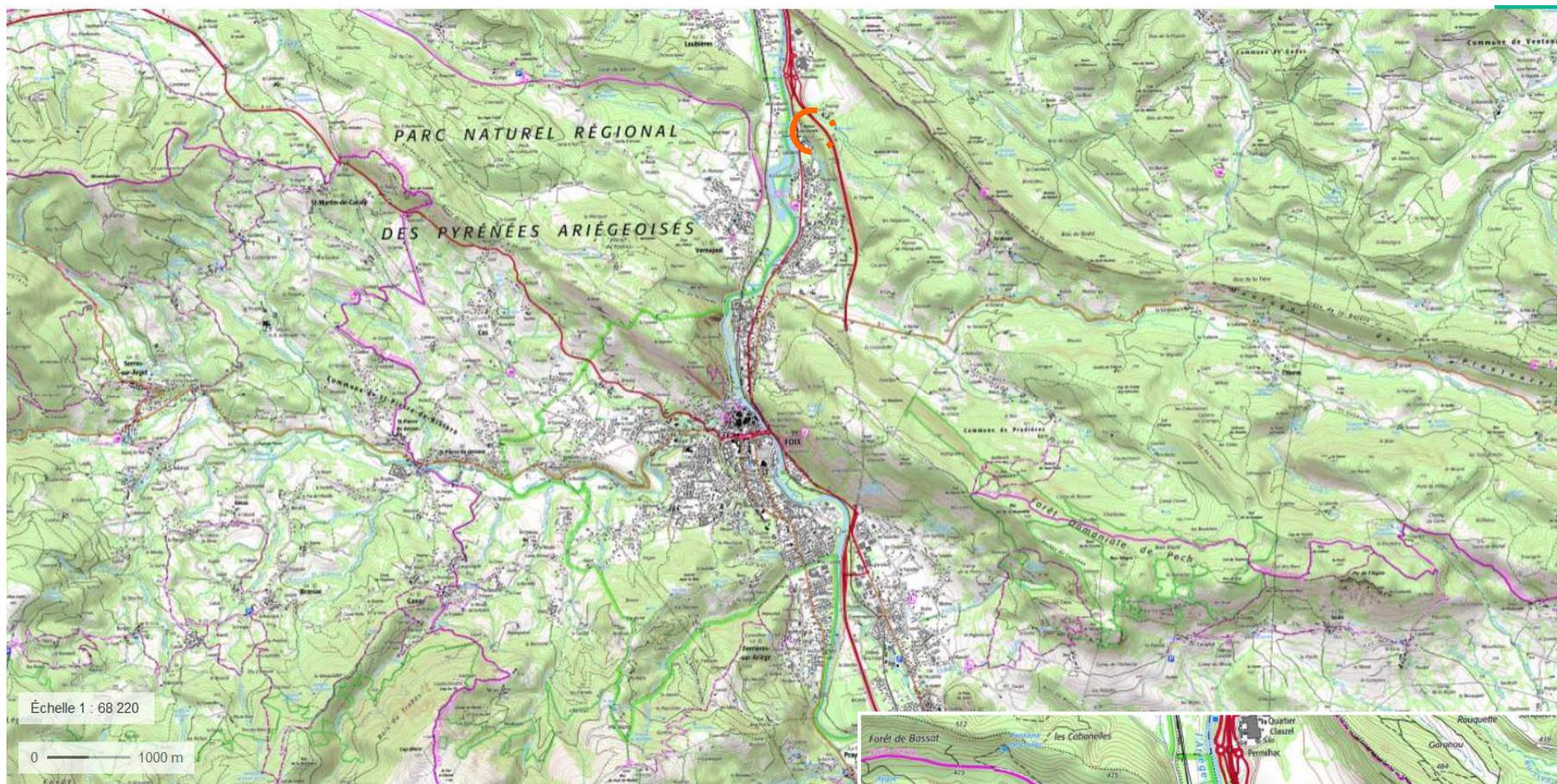
Didier DELHOUME

Localisation du Castella de Labarre

Cartographie et photographie

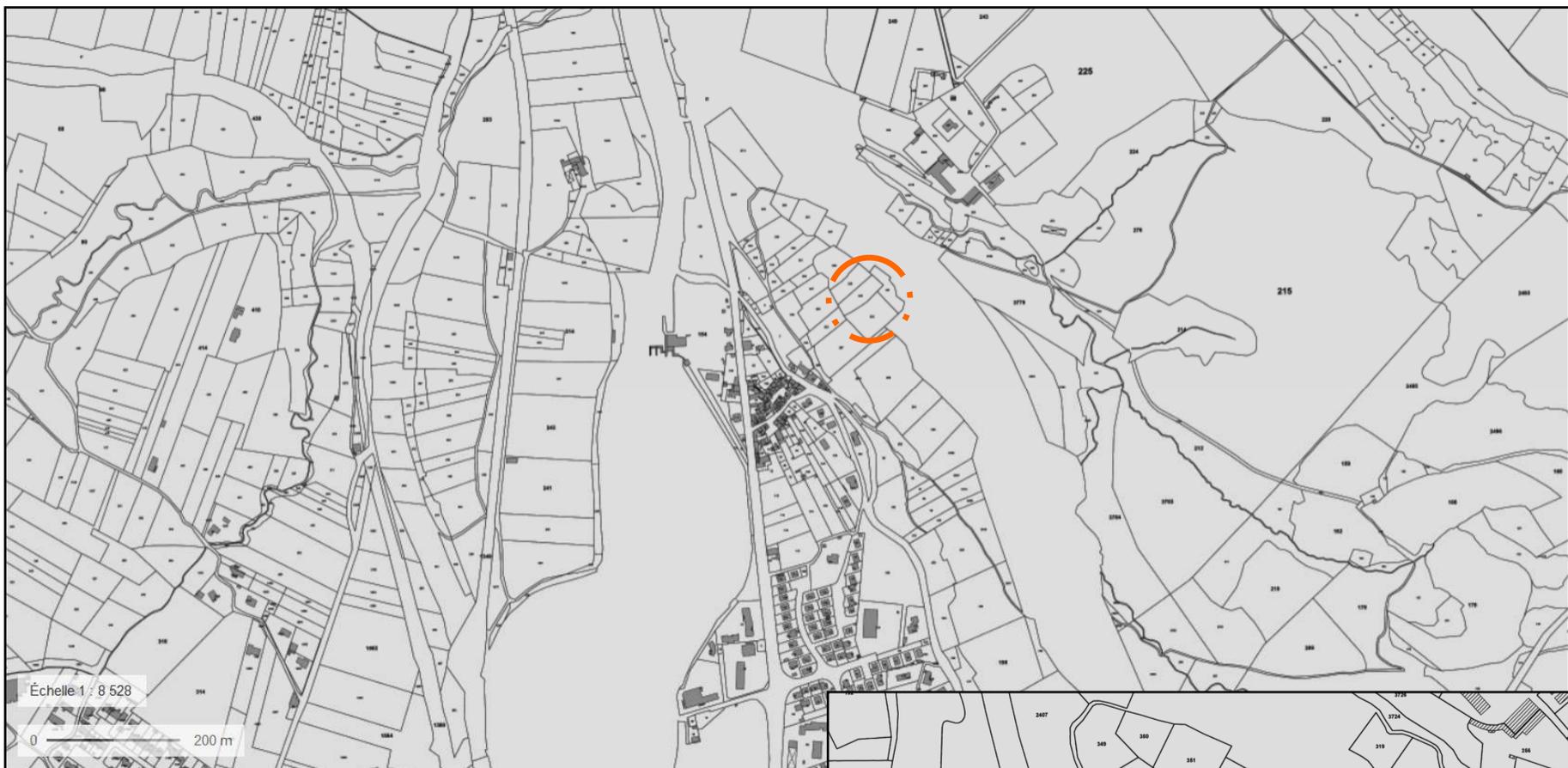


Localisation du site du Castella de Labarre - Données cartographiques (circonscriptions administratives) - Le département de l'Ariège en France et la commune de Foix dans le département de l'Ariège



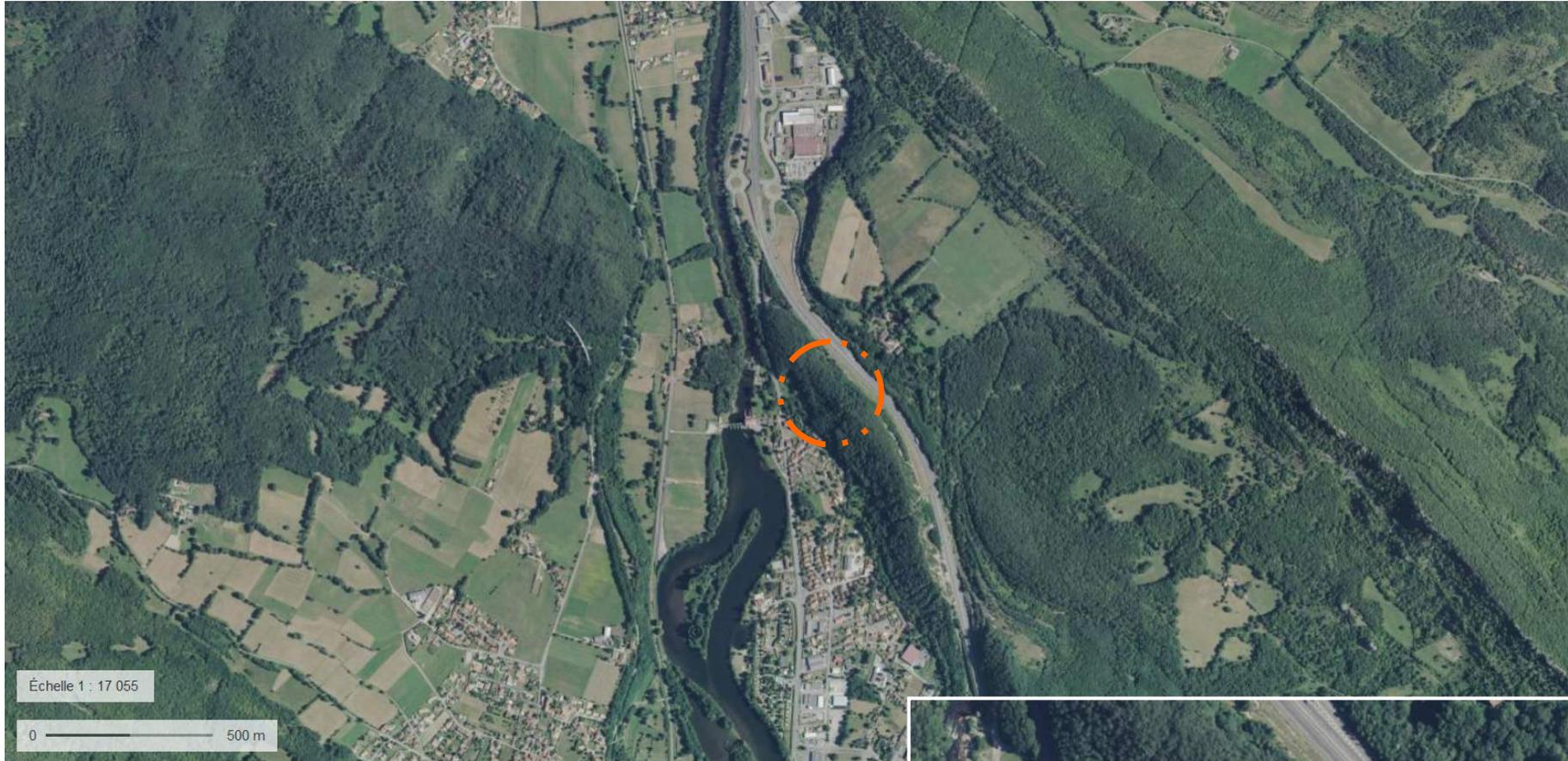
Localisation du site du Castella de Labarre - Données cartographiques (topographie) - Extrait de Géoportail.gouv.fr - Novembre 2019





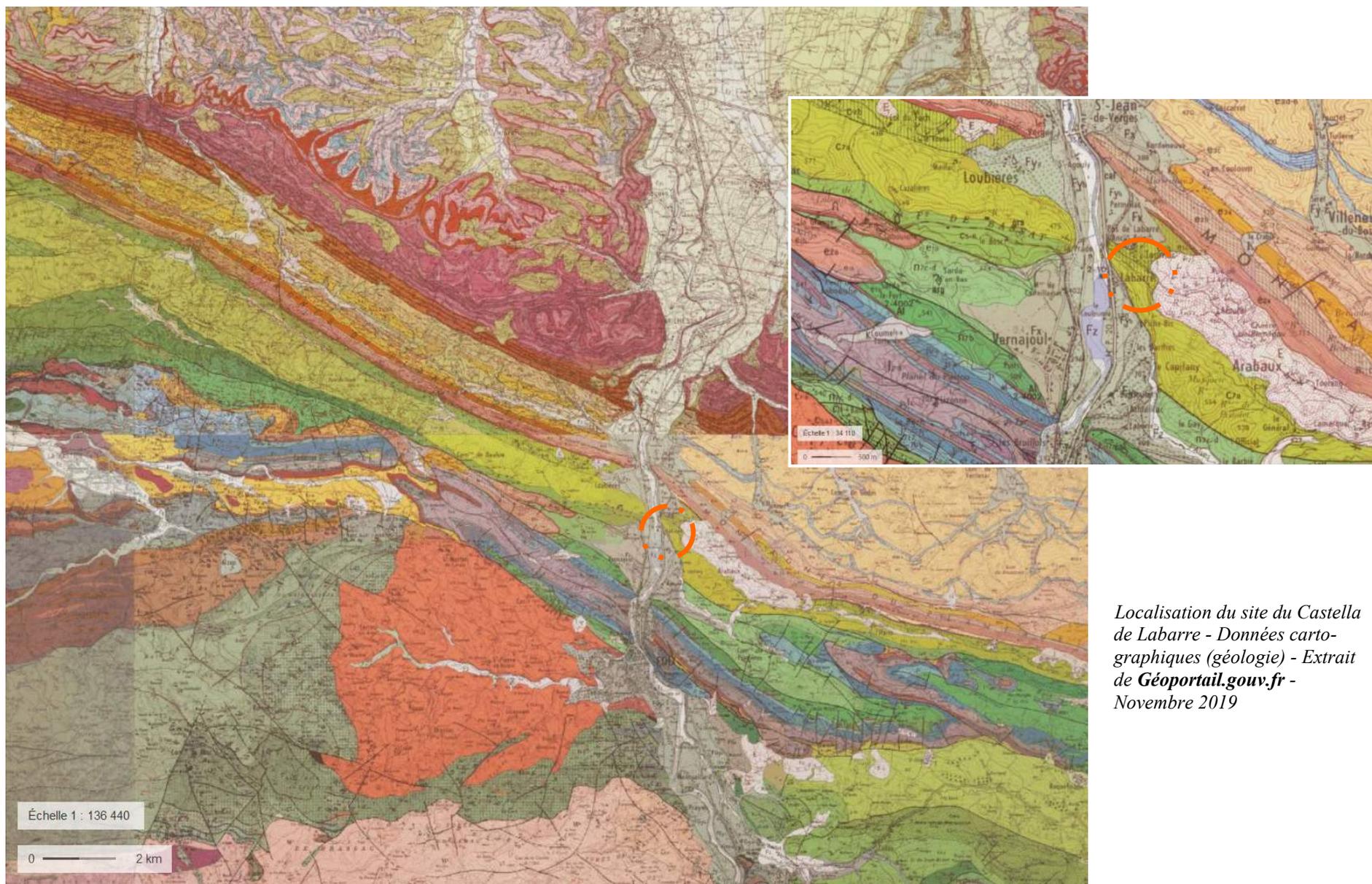
*Localisation du site du Castell de Labarre - Données cadastrales -
Extrait de **Géoportail.gouv.fr** - Novembre 2019*



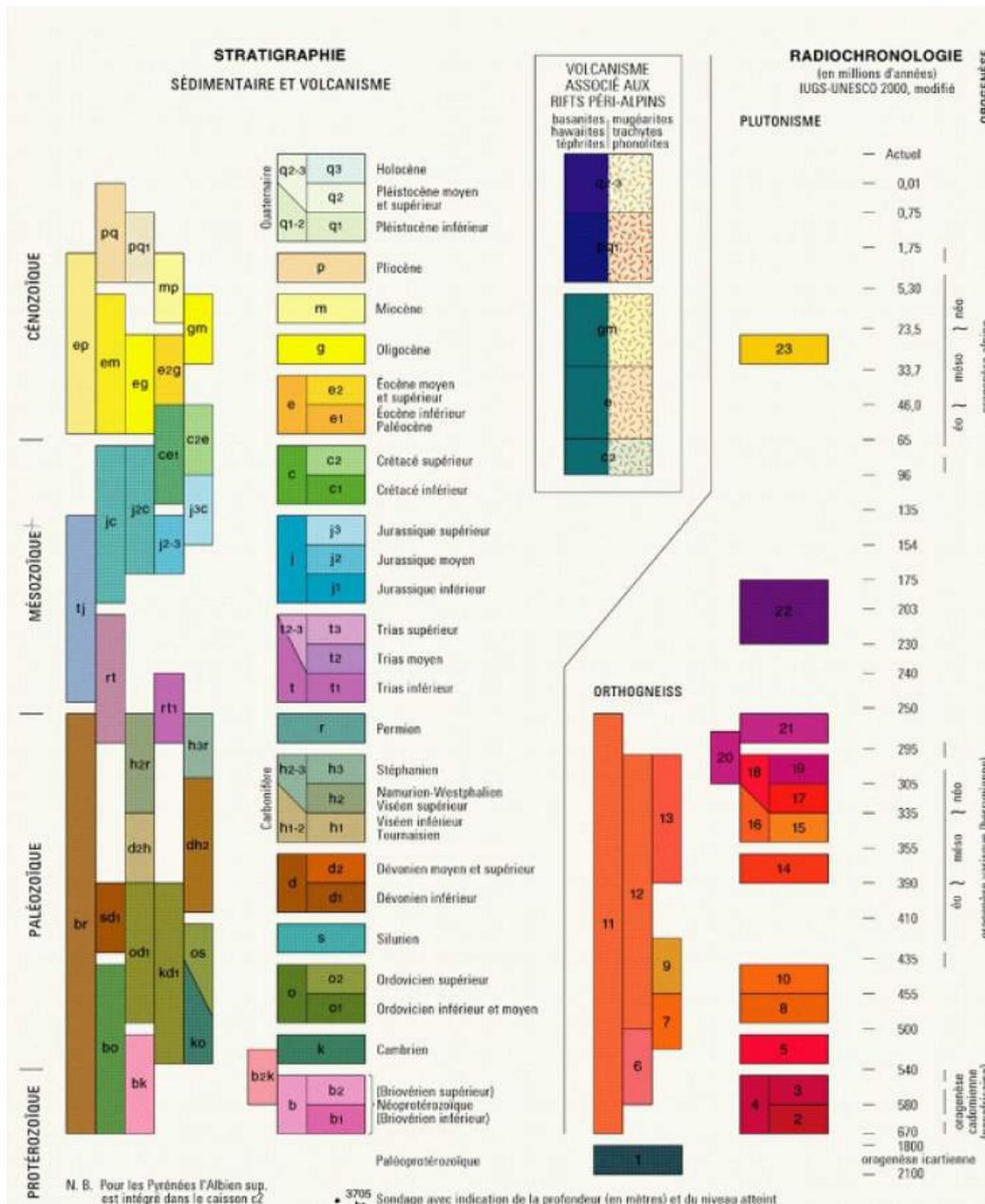


*Localisation du site du Castella de Labarre - Données photographiques -
Extrait de **Géoportail.gouv.fr** - Novembre 2019*





Localisation du site du Castellà de Labarre - Données cartographiques (géologie) - Extrait de [Géoportail.gouv.fr](http://Geoportail.gouv.fr) - Novembre 2019



Extrait de Géoportail.gouv.fr - Légende de la carte géologique

Les conditions de la mise en oeuvre

Implantation et méthode retenues

B1 - Localisation des sondages ouverts et motivation du choix des emplacements retenus

Conformément à la demande d'autorisation de sondages produite dans le courant du mois de décembre 2019 par l'association des amis du Castella de Labarre et après délivrance d'autorisation par les représentants de l'Etat en région Occitanie, trois sondages ont été implantés sur l'emprise du site, dès le 11 juin. L'implantation a été réalisée par Philippe Boscarriol, géomètre expert à Foix⁴. On se reportera ci-après à la représentation des emprises des trois sondages figurée sur le plan topographique du site dressé à l'automne 2019.

Le premier des trois sondages, le sondage A, aurait dû être établi plus au nord sur l'emprise du secteur E, à la liaison avec les secteurs F et H⁵. Parce que cette localisation était apparue, après le mois de février 2020, défavorable, le sondage A a été positionné plus au sud sur l'emprise du secteur E⁶. On imaginait que seraient mis en évidence sur son emprise des aménagements liés au tracé de la voie desservant une part de la fortification. L'axe d'une voie en effet était devenu visible durant l'hiver 2019-2020, à la faveur de nouveaux dégagements de végétation opérés sur le site.

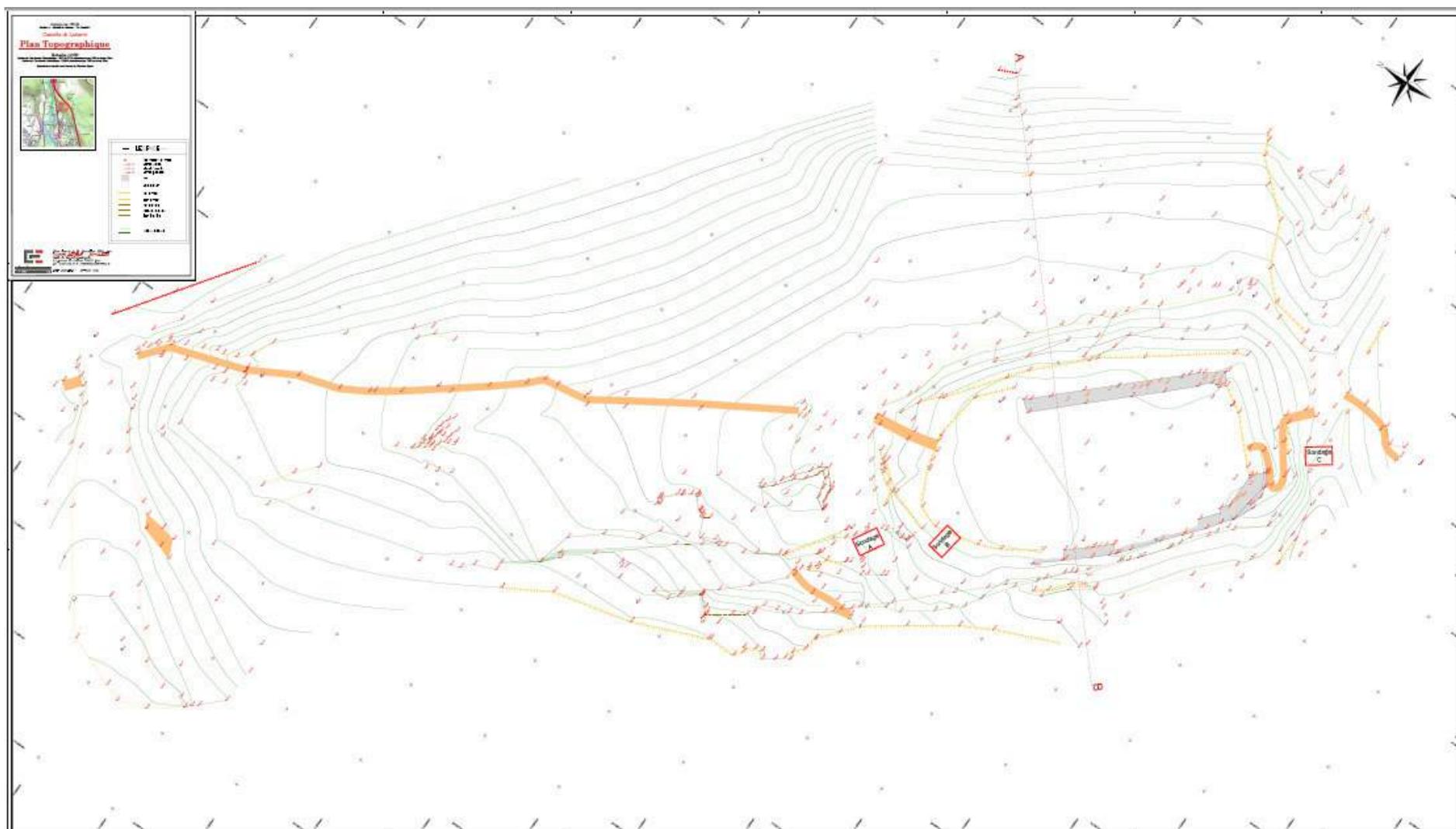
Le sondage B a, lui, été implanté dans la pente, à l'extrémité ouest de la plate-forme sommitale (secteur A du schéma de secteurs du site, au contact avec le secteur E). Le positionnement choisi devait permettre de révéler les substructions d'une part de l'élévation qui fermait ici la plate-forme sommitale originellement, croyait-on. On espérait par ailleurs faire apparaître des structures liées à la rampe d'accès à la fortification haute, à défaut de la porte ouvrant la fortification haute sur le restant de la place forte. Accessoirement, l'organisation des intérieurs de cette part de la fortification haute aurait été mieux comprise si un accès par l'ouest avait été mis en évidence. La localisation de ce sondage avait été décidée à la fin de l'automne 2019.

Le dernier des trois sondages, le sondage C, a quant à lui été installé, ainsi qu'envisagé dès avant le mois de décembre 2019, sur le fossé 3, à l'extrémité sud-est de la place forte, très en contrebas au-dessous de la plate-forme sommitale (secteur D). Ce sondage devait permettre de reconnaître une part du profil d'une section du fossé qui, en barrant la crête rocheuse, renforce là les défenses naturelles offertes par les glacis et ressauts rocheux qui contiennent le site au nord-est et au sud-ouest. Par contre-coup, la puissance du comblement du fossé aurait été estimée et, le cas échéant, à l'analyse du comblement, plusieurs périodes d'aménagement voire d'utilisation du fossé auraient pu être identifiées. Avait été envisagé d'abord d'ouvrir ce sondage sur une emprise limitée (1,5m sur 1,5m) pour observation de la nature du comblement et de l'état de conservation des niveaux d'occupation. On pensait étendre, le cas échéant, l'emprise sondée pour observations complémentaires. Mais il est apparu préférable, pour des raisons de sécurité des fouilleurs, d'étendre d'emblée l'emprise de manière à ce qu'il soit possible de tailler, au besoin, des gradins dans le comblement du fossé.

⁴ Cabinet Rivère Boscarriol, 50 avenue de Cadirac, 09000 Foix.

⁵ On se reportera au schéma de secteurs établi pour les besoins du compte rendu des travaux de prospection menés durant le second semestre 2019. Ce schéma de secteurs est reproduit en annexe 6 du présent document.

⁶ Le sondage A aurait dû être positionné en un point que l'on pensait avoir été aménagé pour les besoins de l'habitation ou d'activités ayant nécessité des installations réalisées pour partie dans le rocher, par creusement. Or, il est apparu que les creusements du rocher reconnus avaient été réalisés tardivement, pour l'exploitation du grès, vraisemblablement en période moderne ou contemporaine, a priori après délaissement de l'agglomération établie sur cette part de l'emprise du site. Le positionnement choisi originellement pour le sondage A se trouvait ainsi invalidé. Une nouvelle localisation, proche, a été recherchée.



Localisation des trois sondages ouverts sur fond de plan topographique d'ensemble du site (relevé de terrain et mise en forme par la section topographie de l'établissement d'enseignement du Caousou à Toulouse et par le cabinet de géomètres Rivère et Boscarol à Foix (octobre à décembre 2019) - Mise en forme Philippe Boscarol - Juin à juillet 2020

B2 - Sondage A

Le sondage A est dominé au sud-est par la plate-forme sur laquelle a été édifée la fortification haute. Il a été implanté au bas de la pente faiblement marquée qui paraissait, avant l'été 2020, devoir être assimilée à une rampe d'accès à la fortification haute - la pente de ce versant est la moins marquée des pentes qui enveloppent la plate-forme sommitale. Il est par ailleurs positionné à l'extrémité sud-ouest d'un replat qui partage le site en deux entités, distinguant, pour simplifier, au sud-est, la fortification haute et les pentes plutôt fortes qu'elle domine et, au nord-ouest, l'emprise plus étalée du restant de la place-forte.

Le sondage a été installé sur une emprise dégagée, faiblement déclive du sud-est vers le nord-ouest, encadrée au sud-est donc par le pied du versant de la plate-forme sommitale, au nord-est par un affleurement rocheux peu saillant, au sud-ouest par le rebord d'un ressaut rocheux sur lequel un amas de blocs a été constitué. Au nord-ouest se développe ce qui pourrait avoir été un cheminement qui desservait cette part de la place forte jusqu'à la rampe d'accès à la plate-forme sommitale. L'emprise du sondage est donc assez resserrée finalement, hormis vers le nord-ouest. Et elle paraît l'être d'autant plus que, dans la pente au sud-est, une masse rocheuse émergente, manifestement taillée pour partie, surplombe l'emprise du sondage.

La surface de l'emprise du sondage était, avant engagement des travaux, globalement plane et dégarnie de végétation.

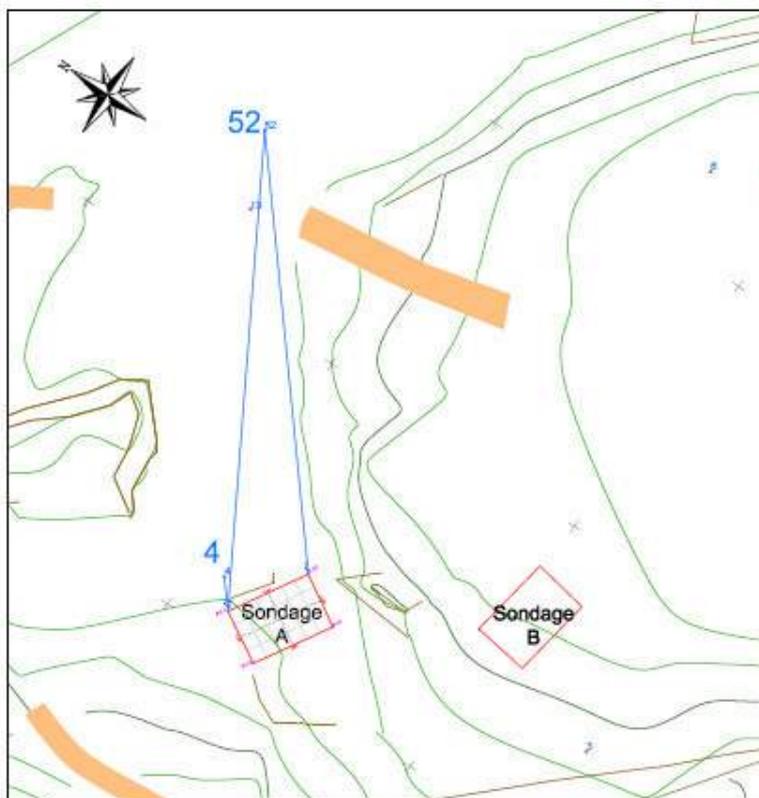


Le sondage A dans son environnement - Vue du nord-ouest vers le sud-est - Cliché Laurent Claeys - 14 juin 2020

Commune : FOIX (09)

Association des Amis du Castella de Labarre

Situation Sondage A



SONDAGE A - LISTING DE POINTS

Matricule	X insertion	Y insertion	Z insertion	Nature
4	1587271.88	2200568.93	437.35	Clou sur rocher
52	1587285.39	2200576.41	437.75	Clou sur souche
S-A.1	1587270.94	2200568.15	436.98	Piquet
S-A.3	1587269.98	2200566.42	436.84	Piquet
S-A.4	1587272.51	2200564.88	437.55	Piquet
S-A.2	1587273.55	2200566.59	437.54	Piquet

Localisation du sondage A sur fond de plan topographique et sur fond photographique - Levé et mise en forme Philippe Boscariol - Juin à juillet 2020

B3 - Sondage B

Le sondage B a été établi pour partie sur le rebord de la plate-forme sommitale et pour partie dans la pente qui la prolonge vers l'ouest, cette pente peu marquée que l'on pensait, avant l'été 2020, devoir regarder comme la rampe d'accès à la fortification haute.

Ses abords sont dégagés, un frêne à l'ouest et un robinier au sud le voisinant néanmoins.

La surface de l'emprise du sondage était, avant engagement des travaux, fortement déclive de l'est vers l'ouest et par ailleurs toute en blocs affleurants pour son quart nord-est, pour simplifier.



Le sondage B dans son environnement - Vue de l'est vers l'ouest - Cliché Laurent Claeys - 14 juin 2020

Commune : FOIX (09)

Association des Amis du Castella de Labarre

Situation Sondage B



LISTING DE POINTS

Maticule	X insertion	Y insertion	Z insertion	Nature
1	1587285,36	2200546,59	443,31	Cleu sur souche
6	1587282,75	2200563,01	443,08	Cleu sur souche
S-B-1	1587278,21	2200560,20	441,96	Piquet
S-B-2	1587277,86	2200558,23	441,84	Piquet
S-B-3	1587274,95	2200558,73	440,82	Piquet
S-B-4	1587274,45	2200560,86	439,84	Piquet à 0,81
S-B-5	1587275,40	2200561,76	440,30	Piquet à 1,05

Localisation du sondage B sur fond de plan topographique et sur fond photographique - Levé et mise en forme Philippe Boscarol - Juin à juillet 2020

B4 - Sondage C

Le sondage C a été implanté au contrebas de la plate-forme sommitale, contre le rocher taillé pour former l'escarpe du fossé sec limitant en étendue au sud-est la place forte. L'emplacement retenu correspond grossièrement à la moitié de la longueur du fossé entre glacis rocheux au nord-est et ressauts rocheux au sud-ouest où il se perd. Il paraît correspondre en outre au point où le comblement en est presque au plus haut. Le fossé étant relativement étroit à l'ouverture, la contre-escarpe est proche par ailleurs.

Ainsi le sondage C est-il assis dans un terrain décliné de toutes parts, très fortement au nord-ouest mais également fortement du nord-est vers le sud-ouest et faiblement du sud-est vers le nord-ouest.

Avant engagement des travaux, la surface en était dépourvue de couvert végétal.

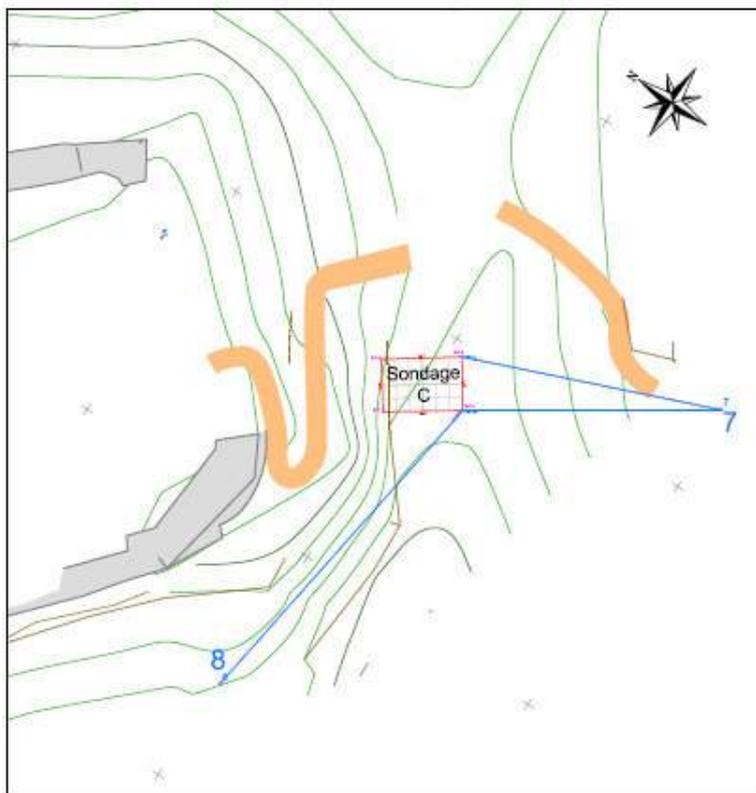


Le sondage C dans son environnement - Vue du sud-ouest vers le nord-est - Cliché Laurent Claeys - 14 juin 2020

Commune : FOIX (09)

Association des Amis du Castella de Labarre

Situation Sondage C



LISTING DE POINTS

Maticule	X insertion	Y insertion	Z insertion	Nature
7	1587313,33	2200520,26	439,85	Clou sur roche
8	1587294,17	2200530,62	437,52	Clou sur souche
S-C,1	1587306,16	2200530,74	437,71	Clou dans rocher
S-C,2	1587307,78	2200531,91	437,87	Clou dans rocher
S-C,3	1587306,54	2200528,47	436,85	Piquet
S-C,4	1587307,87	2200528,29	436,28	Piquet

Localisation du sondage C sur fond de plan topographique et sur fond photographique - Levé et mise en forme Philippe Boscarol - Juin à juillet 2020

B5 - A l'origine, un positionnement

On a écrit précédemment que cette opération de sondage avait été souhaitée par les membres de l'association des amis du Castella de Labarre et pleinement assumée par eux. On doit écrire néanmoins que la plupart des membres de **2ACL** qui ont pris part à cette campagne n'avaient aucune véritable expérience en archéologie et que ceux qui avaient une expérience en archéologie ne prétendaient pas avoir pratiqué plus que quelques heures dans leur vie, à l'exception de sept d'entre eux - pour les non membres de l'association qui ont contribué également aux travaux, à l'exception de l'une d'entre eux, la découverte a été entière.

Ce choix a été fait en pleine conscience par le titulaire de l'autorisation de sondage. Il s'agissait de réaliser ensemble ce qui avait été entamé sur le site grâce à la constitution de l'association. Le contexte a fait par ailleurs qu'il n'a pas été possible finalement de recevoir le soutien d'étudiants en archéologie qui, s'ils avaient contribué aux travaux menés, auraient certainement pu renforcer notablement l'équipe des fouilleurs⁷.

Il n'était pas question pour les membres de l'association, hormis pour le titulaire de l'autorisation, d'être présents sur le site tous les jours durant la période de fouille. Chacun avait d'autres obligations qu'il devait également assumer. Cela avait été entendu. Néanmoins, tous les jours ou presque durant le mois où les travaux ont été conduits, un ou deux membre(s) de l'association au moins étai(en)t présent(s *ou* es) sur le site au côté du titulaire de l'autorisation. Et le plus souvent le nombre de présents sur le site a été plus important encore durant les journées de fouille. De sorte que l'opération a été menée et très honorablement croyons-nous.

Néanmoins, elle n'a pas été menée comme elle aurait été menée avec un autre effectif et d'autres compétences. Des choix ont été faits qui découlent de ce positionnement originel.

Sur les trois sondages ouverts un seul a été conduit jusqu'au substrat et encore sur une moitié de son emprise seulement. Et pour les sondages B et C, les plus avancés dans la fouille, les tous derniers jours de travail sur le site ont été marqués par le recours à des techniques de fouille moins scrupuleuses.

Il apparaît clairement aujourd'hui que si une nouvelle campagne devait être engagée sur le site du Castella de Labarre, quelle qu'en fut la nature, un positionnement différent serait à adopter.

B6 - Une méthodologie

Chacun des sondages implantés a été développé sur une surface de trois mètres en longueur sur deux mètres en largeur. Aux angles des trois sondages ont été positionnés des piquets permettant une délimitation des emprises de travail⁸. Ces piquets, géo-référencés, ont servi par ailleurs de points de référence durant la période de fouille.

Hormis donc durant les tous derniers jours et sur les seuls sondages B et C alors et plus particulièrement sur le C en vérité, les unités stratigraphiques identifiées, les couches pour simplifier, ont été décomposées finement. La truelle, la balayette, le pinceau, le seau et le piochon ont été employés - la pioche a servi les tous derniers jours, essentiellement sur le sondage C. Le produit de la décomposition des unités stratigraphiques, à l'exception des blocs et éléments d'un trop fort module, a été tamisé. Les sédiments fins à plus grossiers ont été conservés aux abords des sondages en vue de comblement des creusements en fin d'opération. Les blocs eux ont été emportés vers un point de rejet proche.

⁷ Au début du mois de mars 2020, tardivement, a été fait appel à Florent Hautefeuille, maître de conférences en histoire et archéologie médiévales pour l'université de Toulouse Jean Jaurès. Au sortir du confinement il a proposé de relayer l'information auprès des étudiants qu'il rencontrerait avant la fin d'année universitaire mais il n'a manifestement pu faire savoir que cette opération de sondage sur le site du Castella de Labarre allait être menée durant l'été.

⁸ Pour le sondage C, implanté dans la continuité du rocher, le choix a été fait de fixer deux clous topographiques dans la paroi afin de délimiter l'un des petits côtés du sondage au nord-est.

Les composition, structure, texture, couleur dominante de chaque unité stratigraphique ont été observées et décrites. Les artefacts, susceptibles de permettre de préciser la nature des unités stratigraphiques les contenant et d'esquisser une datation, ont été prélevés ou, au pire, récupérés au tamisage. Des photographies de surfaces d'unités stratigraphiques mises au jour ou de structures ou aménagements ont été réalisées. Des relevés en plan ont également été produits, pour les sondages A et B. Des prises de vues ont été effectuées en vue du traitement photogrammétrique des bermes des sondages A et B ainsi que de l'environnement du sondage A. Le sondage C a, lui, été l'objet d'une modélisation en trois dimensions à l'occasion d'un lever partiel du site le 14 juillet par Philippe Sablayrolles⁹. Le présent compte rendu restitue une part de cette documentation de terrain, retravaillée.

On notera ici qu'a été fait le choix de numéroter unités stratigraphiques et unités stratigraphiques construites en continu, depuis 0000 jusqu'à 0025 pour les *U.S.* et de 0000 jusqu'à 0004 pour les *U.S.C.*, sans séquenciation par sondages. On a pensé qu'une même unité stratigraphique pourrait être suivie, sur plusieurs campagnes de sondages successives, sur un même secteur du site. Ainsi une seule et même *U.S. 0001* a été identifiée en surface de chacun des trois sondages ouverts cette année. Pour autant, les secteurs sondés cette année étant éloignés les uns des autres, aucune autre *U.S.* n'ayant été reconnue sur deux ou a fortiori trois des sondages ouverts cette année, tous les autres numéros attribués l'ont été de manière distincte à chaque *U.S.* ou *U.S.C.* nouvelle rencontrée. Pour exemple, l'*U.S. 0002* a été mise en évidence sur le sondage A quand l'*U.S. 0003* était identifiée sur le sondage B et etc... L'exercice supposait qu'une seule et même personne reconnaisse les différentes *U.S.* et *U.S.C.* et attribue les numéros nouveaux au fur et à mesure des découvertes. On précisera encore ici que, parce que la dénomination d'*U.S.* ou *U.S.C.* ne pouvait être appliquée à certains aménagements du rocher identifiés soit en périphérie des sondages A et C soit dans le sondage B, des dénominations particulières ont été données à ces aménagements. Des ensembles même ont été constitués. On présente ci-après, succinctement, les différentes unités identifiées par sondages. Elles sont plus longuement décrites dans l'inventaire des entités identifiées présenté dans le corps du compte rendu.

Les trois sondages ont été comblés en fin d'opération - un géotextile a été appliqué en fond de creusement et contre les parois avant comblement. Le sondage A néanmoins a été l'objet d'une extension superficielle avant comblement. Cette extension avait été autorisée par Frédéric Maksud lors de sa venue le 25 juin sur le site. Les observations complémentaires réalisées à cette occasion sont présentées au paragraphe *Cd* du compte rendu.

Le matériel archéologique extrait sur le site a été lavé et mis à sécher dans les salles du centre de conservation et d'étude de Banat à Tarascon par les membres de *2ACL* le 24 juillet. Ekaterina Couvaras et Emeline Grisoni, agents des services du département de l'Ariège, gestionnaire du C.C.E., ont reçu les membres de l'association à cette occasion. Le même matériel archéologique a été conditionné les 06 et 11 août par certains des membres de l'association, au C.C.E. de Banat toujours et en présence encore d'Ekaterina Couvaras et Emeline Grisoni - une préparation au conditionnement avait été assurée le 04 août déjà. Le 06 août par ailleurs Christine Dieulafait a assuré pour les membres de l'association présents une démonstration de l'application Bernard qui servira à l'inventaire du matériel archéologique en vue de son dépôt dans les réserves du C.C.E.

Le matériel céramique extrait durant la campagne de sondages a été l'objet d'une pré-étude réalisée par Emeline Grisoni. Cette étude est reproduite dans les pages du présent compte rendu.

Le matériel métallique a, lui, été confié à Nicolas Portet pour Land Arc, à fin de radiographie, nettoyage et fixation plus étude. Les données recueillies sont présentées dans ce compte rendu.

Un prélèvement de charbons de bois a été confié au laboratoire de radiographie par le radiocarbone de Poznan (Pologne) pour datation.

⁹ Philippe Sablayrolles enseigne la topographie aux étudiants en B.T.S. de l'établissement d'enseignement du Caousou à Toulouse. Il a largement contribué, durant l'automne 2019, avec ses étudiants, à l'élaboration du plan d'ensemble du site du Castella.

Sondage A
Unités ou ensembles distingués
<i>U.S. 0001</i>
<i>U.S. 0002</i>
<i>U.S. 0006</i>
<i>U.S. 0011</i>
<i>U.S. 0012</i>
<i>U.S. 0013</i>
<i>U.S. 0023</i>
<i>U.S.C. 0002</i>
<i>Rocher taillé (E.T. 0001 pour Ensemble Taillé 0001) au sein duquel a été distinguée Pa.D. 0002 pour Paroi Dressée 0002</i>
<i>Rocher brut</i>

Sondage B
Unités ou ensembles distingués
<i>U.S. 0001</i>
<i>U.S. 0003</i>
<i>U.S. 0004</i>
<i>U.S. 0005</i>

<i>U.S. 0008</i>
<i>U.S. 0014</i>
<i>C.E.S. 0001</i>
<i>U.S. 0025</i>
<i>U.S. 0015</i>
<i>U.S. 0016</i>
<i>U.S.C. 0001</i>
<i>U.S. 0010</i>
<i>U.S. 0017</i>
<i>U.S. 0018</i>
<i>U.S. 0019</i>
<i>U.S. 0020</i>
<i>U.S. 0021</i>
<i>U.S. 0022</i>
<i>U.S. 0024</i>
<i>U.S.C. 0003</i>
<i>Tr.A. 0001</i>
<i>U.S.C. 0004</i>
<i>Aménagements du rocher (E.T. 0003 pour Ensemble Taillé 0003) au sein duquel ont été distingués Pa.D. 0001 pour Paroi Dressée 0001, Ri.T. 0001 pour Rigole Taillée 0001 et T.P.T. 0001 pour Trou de Poteau Taillé 0001</i>
<i>Rocher brut</i>

Sondage C
Unités ou ensembles distingués
<i>U.S. 0001</i>
<i>U.S. 0007</i>
<i>U.S. 0009</i>
<i>Rocher taillé (E.T. 0002 pour Ensemble Taillé 0002)</i>
<i>Rocher brut</i>

Synthèse des dénominations d'unités ou ensembles identifiés sur chacun des trois sondages ouverts

B7 - Partenariats d'étude

En préalable à l'engagement de l'opération, un contact avait été établi avec Yann Henri, directeur de l'agence Midi d'Hadès. Il s'agissait de définir ensemble les conditions d'un partenariat pour l'étude du mobilier extrait sur le site durant la campagne à venir. Puis, dans le courant de l'été, Emeline Grisoni a accepté de prendre à sa charge la pré-étude du mobilier céramique et Nicolas Portet a bien voulu réaliser une étude du matériel métallique. Parce que le volume d'artefacts extraits autres que céramiques et métalliques était des plus faibles, il a été convenu avec Yann Henri à la fin de l'été que, cette année, Hadès ne serait pas sollicité pour une contribution à l'étude. Les différents artefacts autres que céramiques et métalliques seraient dénombrés et pesés, identifiés s'il était possible par les membres de **2ACL** et un inventaire administratif dressé, simplement. Si d'autres opérations, quelle qu'en fut la nature, devaient être menées sur le site dans les années suivantes, une étude globale serait envisagée, à la charge des agents d'Hadès dans leurs différentes spécialités, hormis a priori dans les spécialités céramique et métal.

A l'occasion de sa visite sur le site le 06 juillet avec Zénaïde Lecat, Didier Delhoume a invité les membres de l'association à se rapprocher de chercheurs en archéologie spécialisés dans l'étude des carrières et sites d'extraction. Contact a été pris en août avec Jacques Gaillard, chercheur associé au laboratoire S.I.E. de l'université de La Rochelle.

Compte rendu de travaux de terrain

Présentation succincte

On a choisi de rendre compte des travaux réalisés sur le site durant l'été en les présentant de manière succincte d'abord. On a fait en sorte cependant d'illustrer largement le propos pour le rendre compréhensible, du moins l'espère-t-on. L'inventaire des entités identifiées et les études et pré-études du matériel métallique et céramique extrait ainsi que les inventaires de matériel complètent cette présentation succincte. Une synthèse de l'ensemble suit.

C - Sondage A

La fouille du sondage A a été engagée le 15 juin et le sondage comblé le 18 juillet 2020. La fouille n'a pas été menée à son terme puisque seulement en berme nord-est et dans l'angle sud du sondage le rocher a été dégagé. De manière à tenter d'atteindre le substrat avait pourtant été décidé, après la visite de Didier Delhoume sur le site le 06 juillet, de délaissier une part de l'emprise et de descendre sur le tiers inférieur du sondage et dans l'angle sud. L'extension superficielle réalisée le 17 juillet a cependant permis des observations qui, par leur intérêt, compensent quelque peu les insuffisances de la fouille profonde.

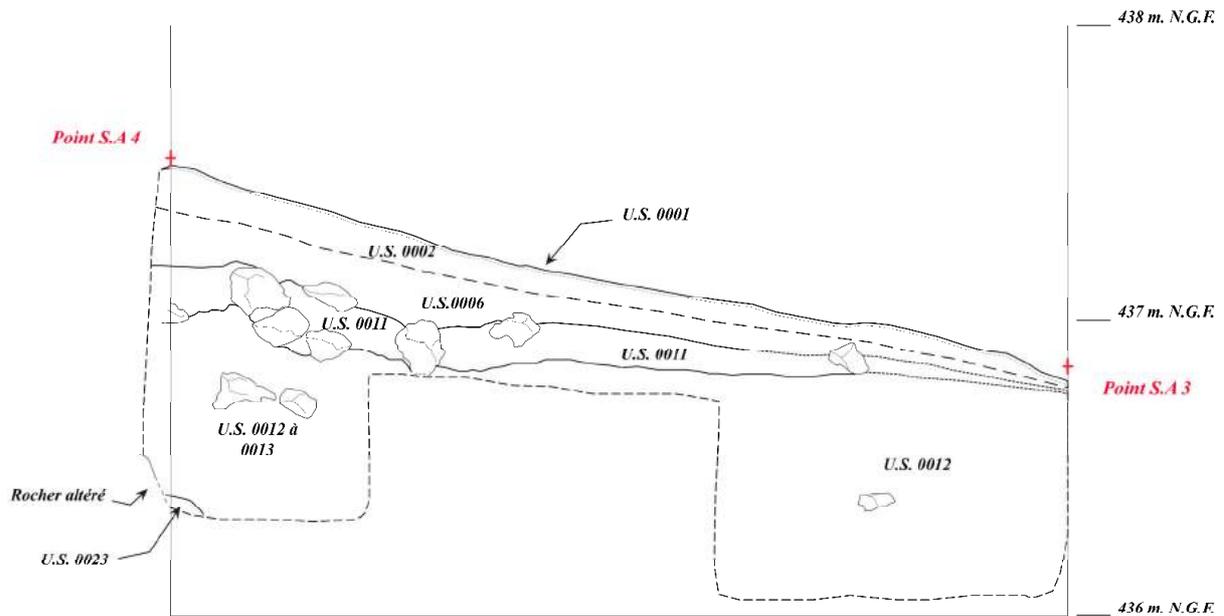


Le sondage A en cours de fouille avec Suzanne Rousset et Agnès Nègre - Vue de l'est vers l'ouest - Cliché Marc Lucien - 20 juin 2020

Ca - Unités superficielles

Une fois la litière et une part de l'épaisseur superficielle de l'horizon humifère (**U.S. 0001**) retirées sur toute l'emprise du sondage, une épaisseur de sédiments sablo limoneuse s'est présentée, couvrant également toute l'emprise du sondage (**U.S. 0002**). De faible puissance, peu chargée en éclats de calcaire ou de grès ou en cailloutis de rivière et en blocs de calcaire ou de grès de module moyen à plus fort, elle a été interprétée comme étant une épaisseur de sédiments écoulés depuis le contrehaut auxquels aurait été mêlé l'humus constitué sur la longue durée. Mal discernable mais identifiable néanmoins, une nouvelle épaisseur, à la texture et à la structure proches de celles d'**U.S. 0002**, de puissance comparable, a été reconnue sous **U.S. 0002**. Cette nouvelle U.S., dénommée **U.S. 0006**,

Sondage A - Berme sud-ouest - Relevé en coupe



Prise de vue Philippe Boscarriol - Mise en forme Laurent Claeys - Juillet / Septembre 2020

0 50 100 centimètres

renferme aussi peu d'artefacts qu'*U.S. 0002*. Ainsi qu'elle encore, elle paraît avoir été formée par l'écoulement de sédiments depuis le contrehaut. *U.S. 0002* et *U.S. 0006* pourraient être confondues de par leur nature. *U.S. 0002* néanmoins, qui renferme un petit couteau pliant manufacturé, serait à dater du courant de la première moitié du XXe siècle à plus récemment quand *U.S. 0006*, qu'elle couvre, pourrait être datée du courant du XIXe siècle au courant de la première moitié du XXe siècle¹⁰.

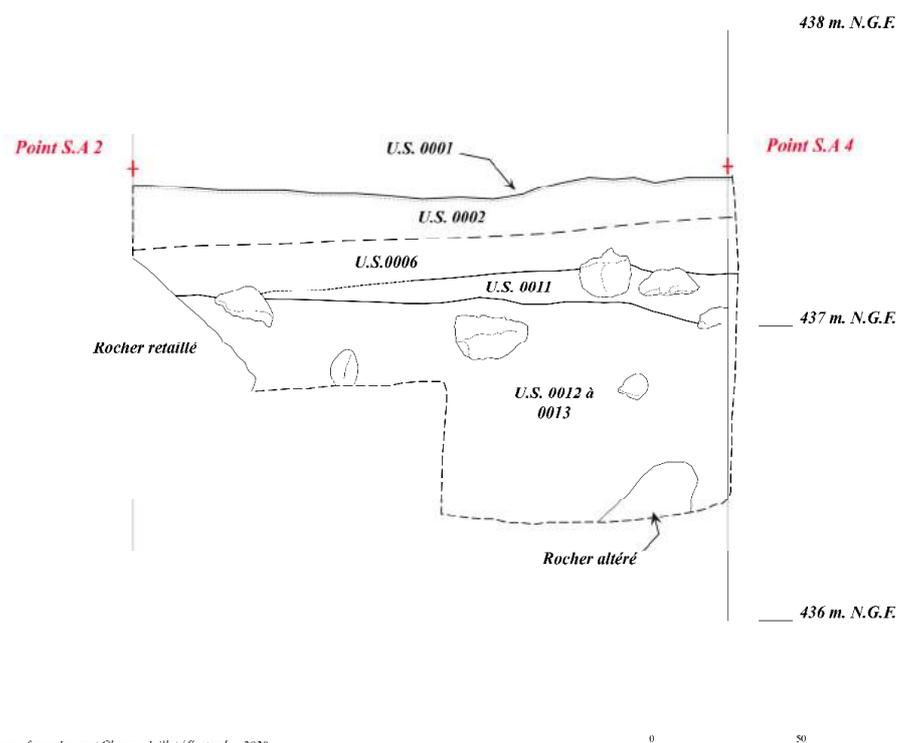
Cb - Unité intermédiaire

Sous ces U.S. superficielles apparaît une épaisseur de sédiments nettement plus sableux que limoneux, mêlés de petits éclats de calcaire ou de grès roulés et de cailloutis de rivière en faible proportion ainsi que, en proportion bien plus forte, de petits galets de rivière et de blocs informes de grès ou de calcaire de module moyen. Elle a été dénommée *U.S. 0011*. Les blocs, galets et éclats de blocs qu'elle contient se concentrent essentiellement dans l'angle sud du sondage. L'U.S. elle-même recouvre, pour simplifier, une moitié sud de l'emprise du sondage au moins. Elle renferme par ailleurs un très petit nombre d'artefacts de petit à très petit module.

On interprète cette unité soit comme une épaisseur de sédiments intentionnellement rapportés couvrant pour partie un amas de blocs et éclats de blocs concentré essentiellement sur l'angle sud du sondage, soit comme une épaisseur de sédiments naturellement écoulés depuis le contrehaut recouvrant cet amas de blocs. Elle résulte au moins d'un apport de blocs, galets et éclats de blocs réalisé aux abords de l'emprise du sondage A et également pour partie sur son emprise.

¹⁰ On reviendra sur les datations proposées, pour les préciser, dans la synthèse finale du compte-rendu.

Sondage A - Berme sud-est - Relevé en coupe



Prise de vue Philippe Boscarriol - Mise en forme Laurent Claeys - Juillet / Septembre 2020

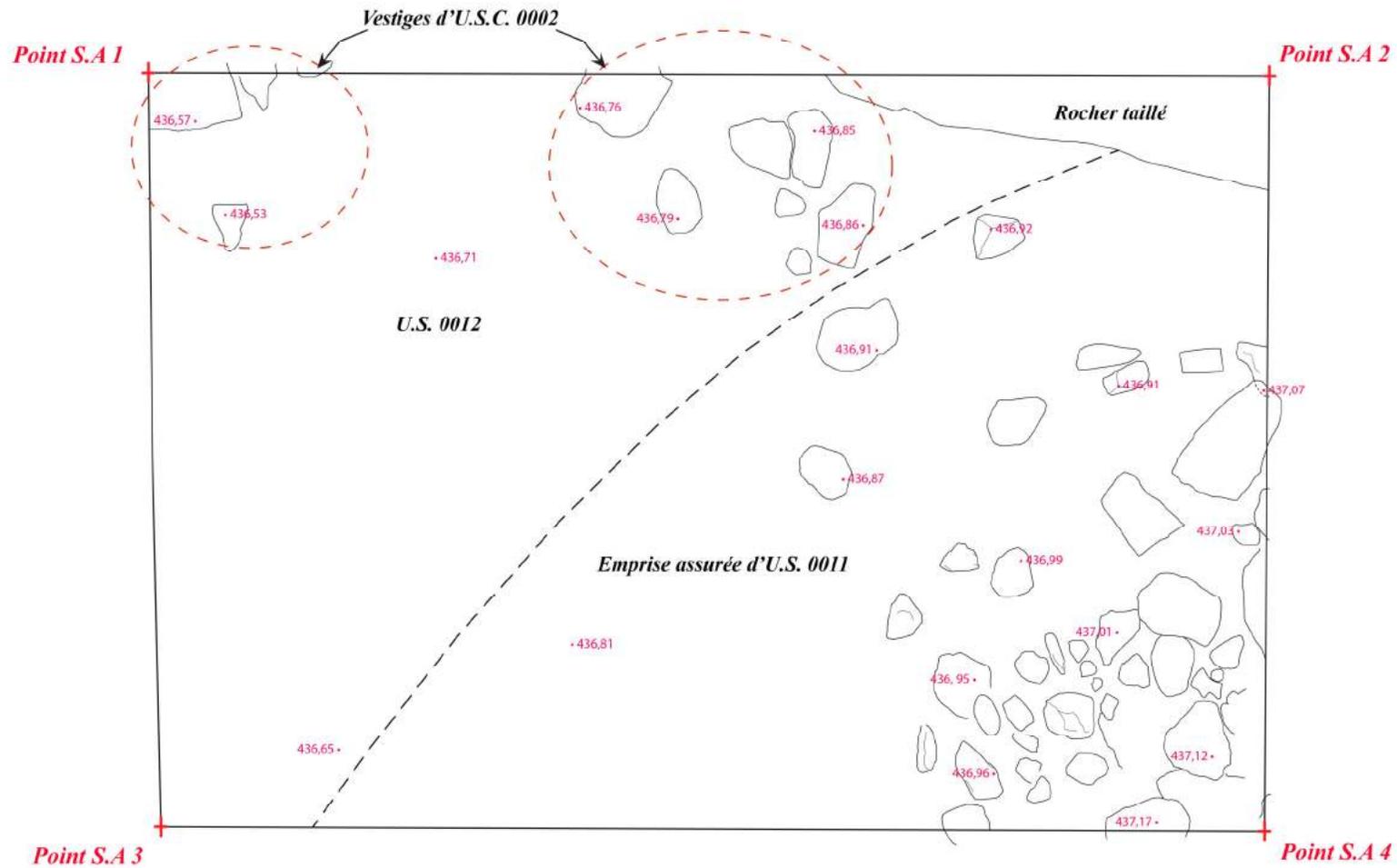
Cc - Unités inférieures

U.S. 0011 recouvre directement, sur une moitié sud de l'emprise du sondage au moins, une autre épaisseur de sédiments majoritairement sableuse, faiblement chargée en éclats de calcaire ou grès et cailloutis de rivière ainsi qu'en blocs informes et galets de module moyen, *U.S. 0012*. Sous *U.S. 0011*, dans une large moitié sud du sondage au moins, on peut suivre la surface d'*U.S. 0012* sur laquelle reposent les blocs et éclats de blocs participant d'*U.S. 0011*. Au-delà, à l'interface avec *U.S. 0006*, la surface d'*U.S. 0012* paraît pouvoir être suivie encore, marquée par la présence d'éclats de grès -roulés de petit module en quantité relativement importante et par une plus grande induration du sédiment. Ce niveau, s'il peut être ainsi qualifié, présente une déclivité faible du sud-est vers le nord-ouest et plus faible encore du nord-est vers le sud-ouest. Il pourrait avoir été, un temps au moins, circulé - on a montré précédemment que le sondage A avait été établi sur ce qui paraît être le tracé d'une voie qui desservait cette part du site et, manifestement, permettait l'accès à la plate-forme sommitale.

Correspond avec la surface d'*U.S. 0012* un aménagement identifié dans l'angle nord du sondage et sur une part de sa bordure nord-est. Cet aménagement consiste en blocs de grès de module moyen, plutôt plats pour les plus forts, disposés les uns auprès des autres, calés par des éclats de blocs de grès et, pour les plus proches du rocher, contenus contre la paroi. Ils forment une surface relativement plane et faiblement déclive du sud-est vers le nord-ouest. Ils ne sont présents que sur une emprise cumulée d'un mètre carré auprès de la paroi rocheuse, ainsi qu'on peut le voir sur le levé en plan présenté en page précédente. Cet aménagement, dénommé *U.S.C. 0002*, paraît être un vestige de calade ou revêtement de voie. Il pourrait avoir été limité en étendue et n'avoir pas couvert toute la largeur de la voie.

On pense que la calade a été installée sur *U.S. 0012* ou plutôt sur une *U.S. 0012* dont la surface aura été altérée plus tard par des ravinements - la plus grande part de la calade étant emportée dans ces ravinements - et qui aura été rechargée par des apports successifs. La calade n'aura, par la suite, pas été reconstituée, la voie de circulation étant laissée en terre, ou plutôt en sable. Ces deux lambeaux

Sondage A - U.S. 0011 et 0012 avec U.S.C. 0002 - Relevé en plan



Mise en forme Laurent Claeys - Septembre 2020

0 50 100 centimètres



auront été préservés en place grâce à leur proximité du rocher¹¹. *U.S.C. 0002* pourrait ainsi correspondre à un renfort de revêtement de la voie de circulation exhaussée par apports de sédiments.

U.S. 0012 est une unité puissante. Elle a été reconnue sur une épaisseur de 75 cm sur le tiers inférieur du sondage et n'a pourtant pas été purgée entièrement. Elle constitue manifestement un apport, essentiellement sableux dont la présence n'a pas été expliquée autrement que par une volonté d'exhaussement de la voie. Le fait qu'*U.S.C. 0002* ait été installée en surface d'*U.S. 0012* renforce cette hypothèse. L'hypothèse reste à confirmer néanmoins. Le fait que le rocher n'ait pas été atteint en fond de sondage n'aide évidemment pas à la compréhension de cette part de la stratigraphie.

Durant la fouille, dans l'angle sud du sondage où les travaux de dégagement ont été menés plus avant, il a semblé nécessaire de distinguer sous *U.S. 0012* une autre U.S., dénommée *U.S. 0013*. Il s'est avéré qu'*U.S. 0013* ne se différencie pas en réalité d'*U.S. 0012*. Si l'hypothèse d'un apport de sédiments en vue d'exhaussement de la voie était confirmée, alors ces deux unités seraient à dater d'une même période, possiblement longue cependant, et résulteraient d'une même volonté.

Une dernière épaisseur de sédiments a été distinguée dans l'angle sud du sondage, en profondeur. Reconnue sur quelques centimètres carrés seulement, elle est apparue constituée de sables très fins ou d'argiles possiblement, pour plus de 95 % de sa composition. Des cendres et charbons de bois se retrouvent en quantité dans l'épaisseur. Aucun artefact n'y a été reconnu. Elle côtoie le rocher là et est couverte par *U.S. 0012*. Sa couleur est un beige grisâtre moucheté de noir qui tranche avec la teinte beige d'*U.S. 0012*. Elle a été dénommée *U.S. 0023*.

Cd - Rocher taillé et rocher brut

On a indiqué précédemment qu'en surface déjà le rocher affleurerait en bordure nord-est du sondage. L'ouverture du sondage A a permis de le mettre au jour un peu plus, pas suffisamment donc mais assez pour que certaines observations fussent réalisées qui permettaient de conforter l'hypothèse de l'aménagement, contre le rocher, d'un cheminement.

En effet le rocher, qui paraît contenir la voie au nord-est, a été pour partie taillé, dressé plutôt, de manière à ce que son emprise sur le cheminement, croit-on, soit réduite. On voit sur le relevé en coupe présenté en page suivante une portion du rocher taillé dégagée, avant extension du sondage le 17 juillet. La paroi dressée, dénommée *Pa.D. 0002*. (indiquée *Rocher taillé* sur le relevé en coupe), apparaît ici sur une longueur de 130 cm pour une hauteur maximale de 40 cm.

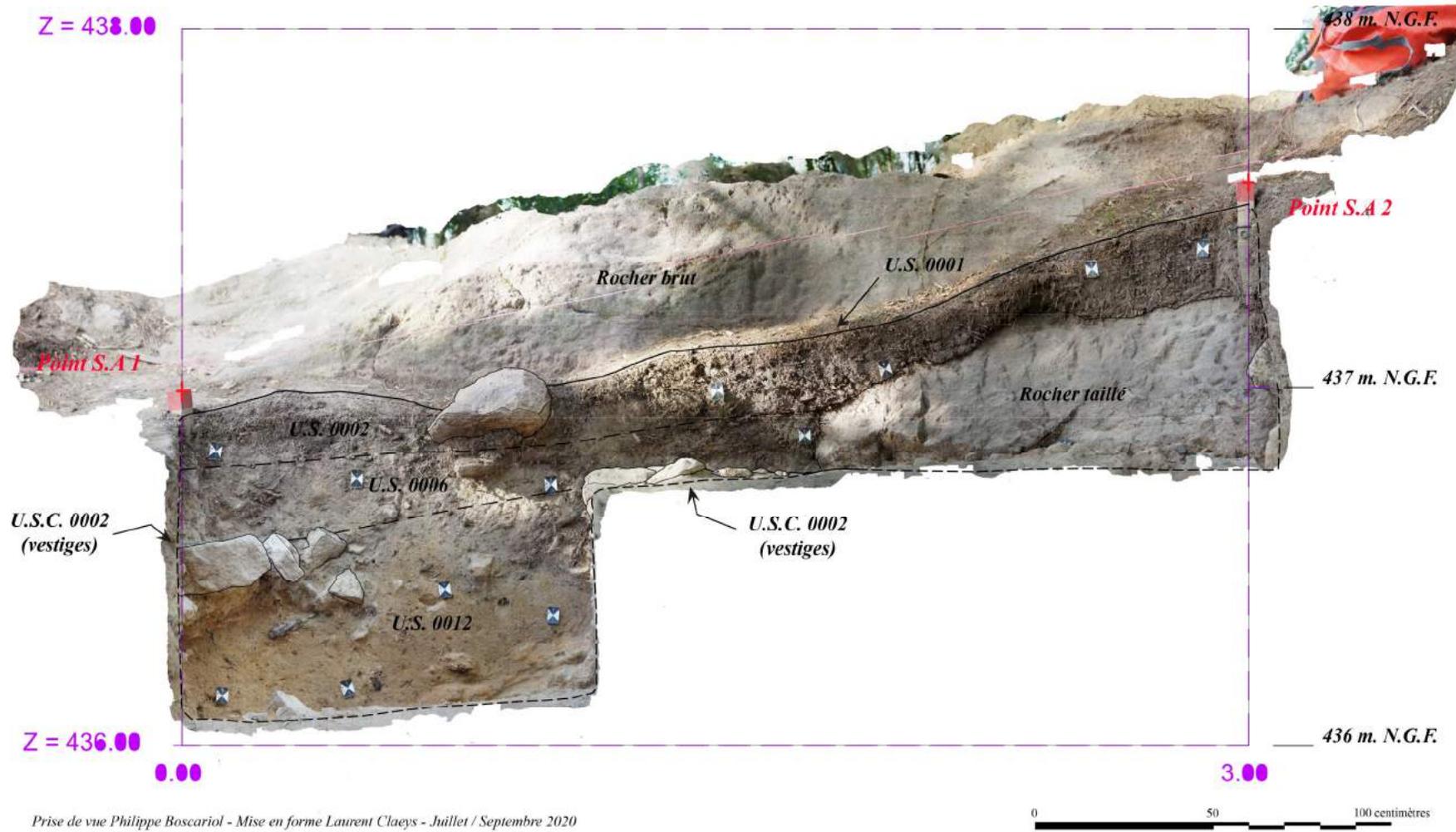
Le 17 juillet, la veille du comblement du sondage, a été réalisée l'extension superficielle qu'avait autorisée Frédéric Maksud lors de sa visite le 25 juin.

Il s'agissait pour les membres de l'association d'étendre l'emprise du sondage A vers le sud-est de quelques dizaines de centimètres carrés, ce de manière à mettre en évidence un peu mieux le rocher proche. Le sondage en effet, implanté contre le rocher au nord-est, voisinait la roche également au sud-est. Pour dégager le rocher au sud-est, un très faible volume de sédiments devait être fouillé. La nature des unités stratigraphiques qui seraient rencontrées là était connue. Et l'on espérait faire apparaître des aménagements du rocher que le peu qui avait été vu sur l'emprise du sondage laissait présager.

Les différentes unités stratigraphiques rencontrées n'ont pas montré de dispositions différentes de celles qui avaient été observées sur l'emprise originelle du sondage. De sorte qu'ont pu être distingués

¹¹ On a pu voir, durant un orage violent à la fin du mois de juin, ce qu'étaient les effets du ravinement en ce point ci du site. Les eaux de ruissellement dévalent depuis le contrehaut et suivent la pente en la sillonnant par endroits en surface.

Sondage A - Berme nord-est - Relevé en coupe





Le sondage A le 17 juillet au terme de la fouille profonde et avant extension superficielle vers le sud-est - Vue depuis le contrehaut et du sud-est vers le nord-ouest - Cliché Laurent Claeys - 17 juillet 2020

Extension superficielle vers le sud-est - En cours de fouille, surface d'U.S. 0011 - Vue depuis le contrehaut et du nord-ouest vers le sud-est - Cliché Laurent Claeys - 17 juillet 2020



les prolongements des U.S. 0001, 0002, 0006 et 0011 reconnues sur le sondage A. Ces unités ont été fouillées, les unes après les autres, sur une superficie de moins de deux mètres en longueur sur, au maximum, 80 cm en largeur¹².

¹² On a choisi de limiter l'extension et on n'a pas prolongé le sondage jusqu'au rocher surplombant la zone au sud-est, de sorte que, en raison des dispositions du rocher, le petit côté sud-est du sondage étendu s'est révélé avoir été taillé en pointe.

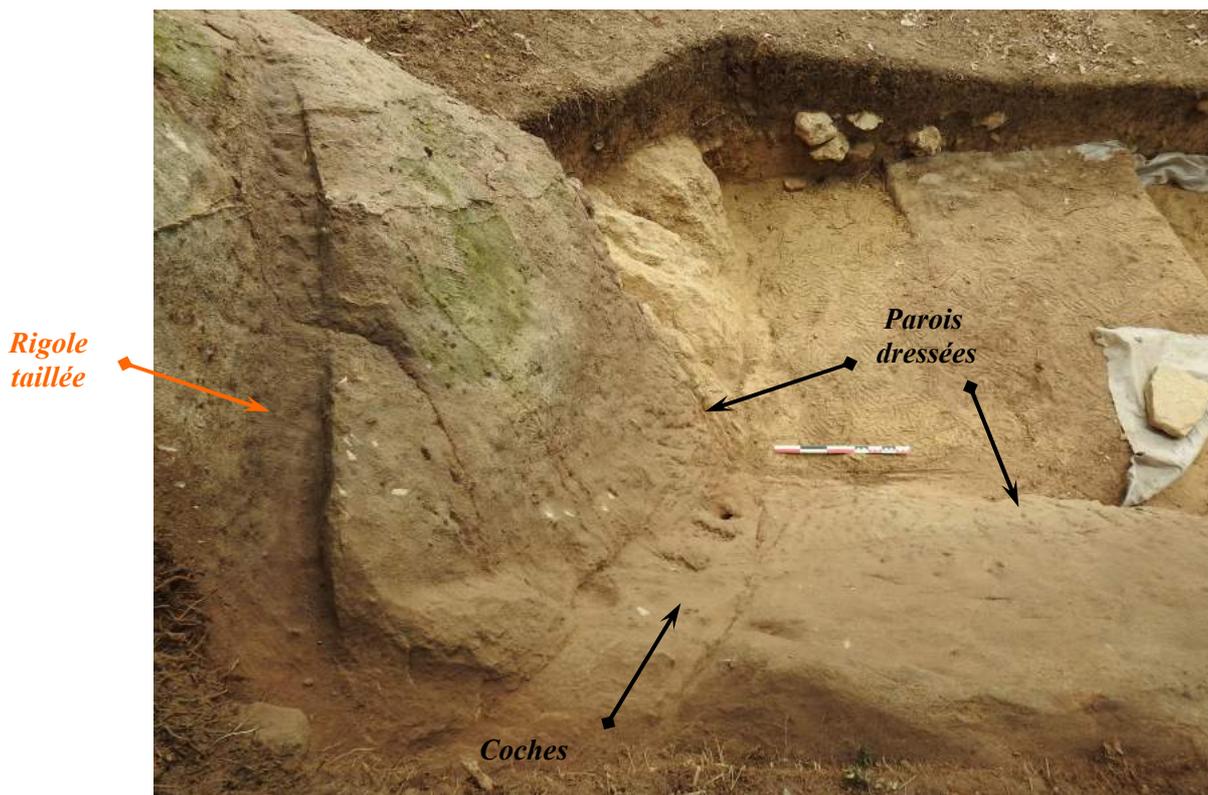
En surface d'U.S. 0011, une concentration de blocs et éclats de blocs a été dégagée dans l'angle sud du sondage - on peut le voir sur le cliché proposé bas de page précédente. La surface d'U.S. 0012 a été dépassée, de peu. Aucun vestige supplémentaire de calade n'y a été identifié.



Le sondage A après extension superficielle - Vue du nord-ouest vers le sud-est - Cliché Laurent Claeys - 17 juillet 2020

Cette extension a permis de montrer que la surface du rocher au sud-est avait une orientation perpendiculaire à celle qui est la sienne au nord-est - les dispositions de la masse rocheuse surplombant le sondage au sud-est le laissaient à penser déjà. Cependant, ces dispositions se sont avérées n'être pas complètement naturelles. Le rocher en effet est nettement retaillé sur ces étendues dégagées des sédiments qui les couvraient. Très clairement, la roche a été dressée de façon à ce qu'en soit réduite l'emprise, en l'occurrence sur ce que l'on pense avoir été une voie, un cheminement.

Le cliché suivant, réalisé depuis le contrehaut et de l'est vers l'ouest, suggère l'ampleur de la retaille, que les marques de pic laissent à voir encore pour partie. On va comprendre ultérieurement que cette retaille du rocher n'a pas été réduite à ces portions marquées.



Extension du sondage A - La part du rocher dégagée des sédiments qui le couvraient - Vue du contrehaut et de l'est vers l'ouest- Cliché Laurent Claeys - 17 juillet 2020

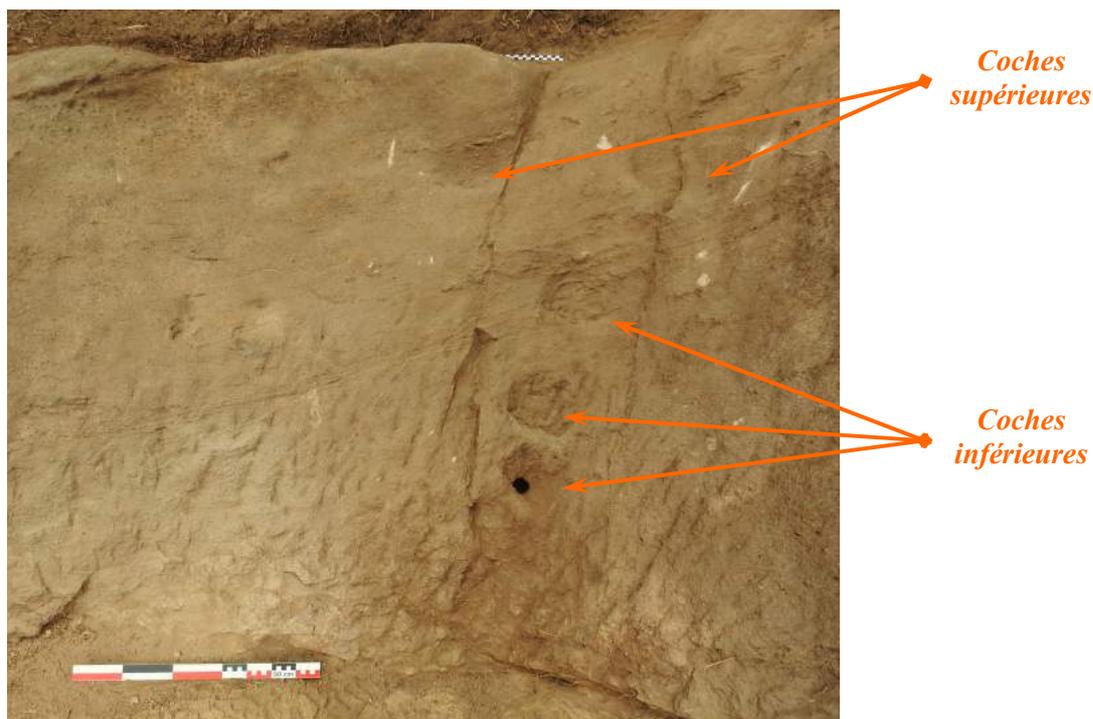
Le cliché ci-dessus montre également assez nettement une rigole ménagée de manière à ce que les eaux de ruissellement soient détournées de l'emprise sur laquelle le sondage a été ouvert, donc a priori de l'emprise du cheminement originel.

L'extension du sondage a en outre permis de révéler des coches taillées dans le rocher au point de rencontre des deux pans de rocher, « à la pliure » si l'on peut l'écrire ainsi. On perçoit mieux ces creusements sur le cliché présenté en page suivante en haut.

Les coches y apparaissent les unes au-dessus des autres pour les trois plus basses et accotées pour les deux plus hautes. Les trois plus basses, longtemps recouvertes par les sédiments manifestement, sont bien discernables, les traces du pic y sont encore bien perceptibles, trop même pour la plus basse qui, parce que le rocher est certainement faillé là et qu'il n'offre plus qu'une fine épaisseur en surface, a été percée par un coup de pic. Les deux plus hautes, nettement érodées, ne portent plus la marque du pic. On sait, pour avoir observé le phénomène par temps d'orage, que l'eau, lorsqu'elle ruisselle depuis le contrehaut, dévale dans « la pliure » du rocher. Elle a très certainement contribué à accentuer le phénomène d'érosion des coches supérieures lorsqu'elles n'étaient pas recouvertes de sédiments.

Ces coches, par leur disposition, laissent à penser que l'on a souhaité ménager, en les taillant, une forme d'escalier qui permettrait de s'élever directement d'un niveau vers un autre sans avoir à contourner. Ainsi, cet aménagement pourrait être interprété comme une liaison rapide, une traverse entre deux espaces circulés.

A ces dispositifs on doit rajouter un creusement encore, une entaille dans cette paroi rocheuse qui formait la berme nord-est du sondage A, une entaille que masquaient, avant extension du sondage, les sédiments des U.S. 0002 et 0006 adhérant encore au rocher au-delà de l'emprise de la zone de fouille.



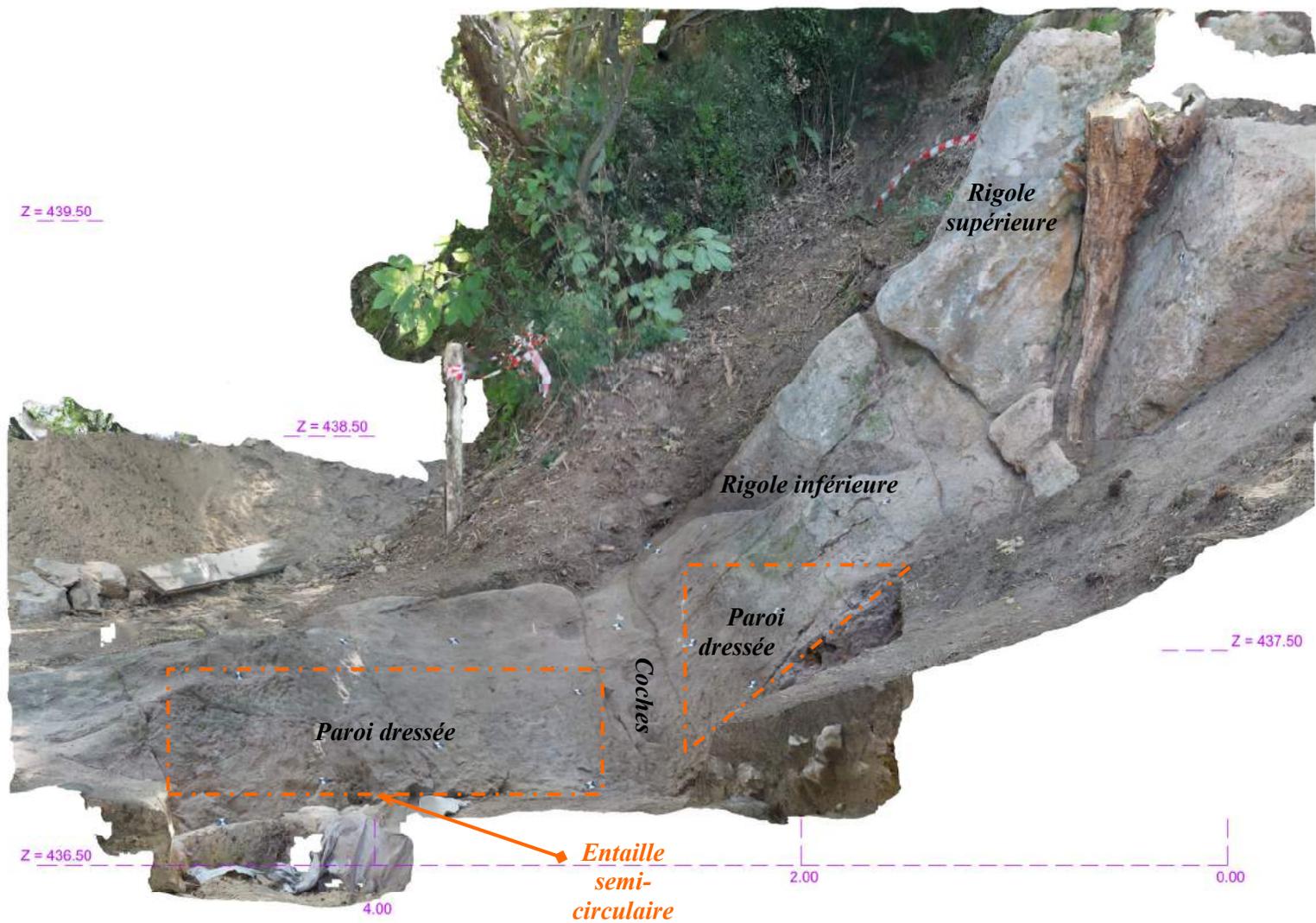
*Extension du sondage A - Les coches et les parois dressées de part et d'autre -
- Vue du sud-ouest vers le nord-est - Cliché Laurent Claeys - 17 juillet 2020*

Cette entaille, semi-circulaire, visible ci-dessous, est ménagée dans la paroi dressée. Elle pourrait avoir permis d'engager un poteau de bois, verticalement, dans la paroi.



*Extension du sondage A - Entaille semi-circulaire dans la paroi dressée - Vue du contrehaut
et du nord-est vers le sud-ouest - Cliché Laurent Claeys - 17 juillet 2020*

On a représenté ces différents aménagements, révélés pour la plupart grâce à l'extension du sondage A, sur l'assemblage de vues reproduit en page suivante. S'y ajoute une autre rigole taillée, identifiée avant ouverture du sondage, qui domine celle précédemment citée.



Le sondage A après extension superficielle - Vue de l'ouest vers l'est - Prise de vue et assemblage Philippe Boscarriol - Clichés en date du 18 juillet 2020

Les vues rapprochées du rocher taillé et l'assemblage de vues présentés en pages précédentes montrent assez que cette part du secteur E du site a été l'objet d'aménagements multiples du rocher. Les motivations de ceux qui ont souhaité ces réalisations étaient diverses. Ils cherchaient à maîtriser, à orienter les écoulements des eaux de ruissellement mais ils cherchaient également à réduire l'emprise de la roche sur un espace a priori circulé que nous pensons avoir été une voie de circulation. Et c'est justement parce qu'une voie de circulation se développait là que les maîtres d'œuvre de ces réalisations ont fait en sorte que les écoulements d'eaux en soient détournés. Les coches formant escalier relèvent, elles, d'un aménagement certainement postérieur, apparu nécessaire à l'usage, et d'ailleurs pas inévitablement contemporain des précédents¹³.

Au-delà de la multiplicité des réalisations, c'est l'ampleur des aménagements qui ressort de ces observations. Sur une emprise limitée finalement, ce sont plusieurs mètres carrés de surface de rocher qui ont été travaillés. Les marques de pic ayant été effacées par les eaux de ruissellement lorsque le rocher n'était pas protégé par les sédiments, on peut même estimer que c'est toute la surface du rocher visible, sur l'assemblage de vues de la page précédente, au-dessous de la rigole inférieure au moins, qui a été retaillée, soit près d'une dizaine de mètres carrés de superficie. Or, il semble que le rocher n'ait pas été taillé qu'en surface en certaines portions de l'emprise dégagée. Les vues rapprochées du rocher « à la pliure » montrent en effet que la paroi taillée sous la rigole inférieure a été fortement redressée. En somme, un re-modelage de la roche, remodelage de surface essentiellement mais particulièrement développé, a été entrepris ici.

Ces aménagements, que l'on pense contemporains pour les plus conséquents d'entre-eux - les parois dressées et les rigoles taillées - révèlent en tous les cas un programme d'envergure, un projet ambitieux mis en œuvre. Un projet qui a à voir avec la desserte du site et plus particulièrement de la plate-forme sommitale croyons-nous. Un projet qui pourrait se rapporter à l'installation sur le rocher de Labarre d'une fortification. On développera un peu plus avant cette réflexion dans la synthèse finale du présent document.

Ce - Comblement du sondage A

Le sondage A a été comblé le 18 juillet dans l'après-midi. Le fond et les parois en avaient été recouverts préalablement d'un géotextile.



Le sondage A après rebouchage - Vue du contrehaut et du sud-est vers le nord-ouest- Cliché Laurent Claeys - 20 juillet 2020

¹³ L'entaille semi-circulaire dans le rocher n'a quant à elle peut-être rien à voir avec le cheminement et ses usages et pourrait être également postérieure aux premiers aménagements réalisés.

D - Sondage B

La fouille du sondage B a été engagée le 15 juin et le sondage comblé le 20 juillet 2020. Après la visite de Didier Delhoume sur le site le 06 juillet, a été fait le choix de délaissier une moitié de l'emprise pour descendre jusqu'au substrat sur au moins l'autre moitié. Cet objectif, plus raisonnable au regard de l'engagement que les membres de l'association pouvaient consentir effectivement, a été tenu.



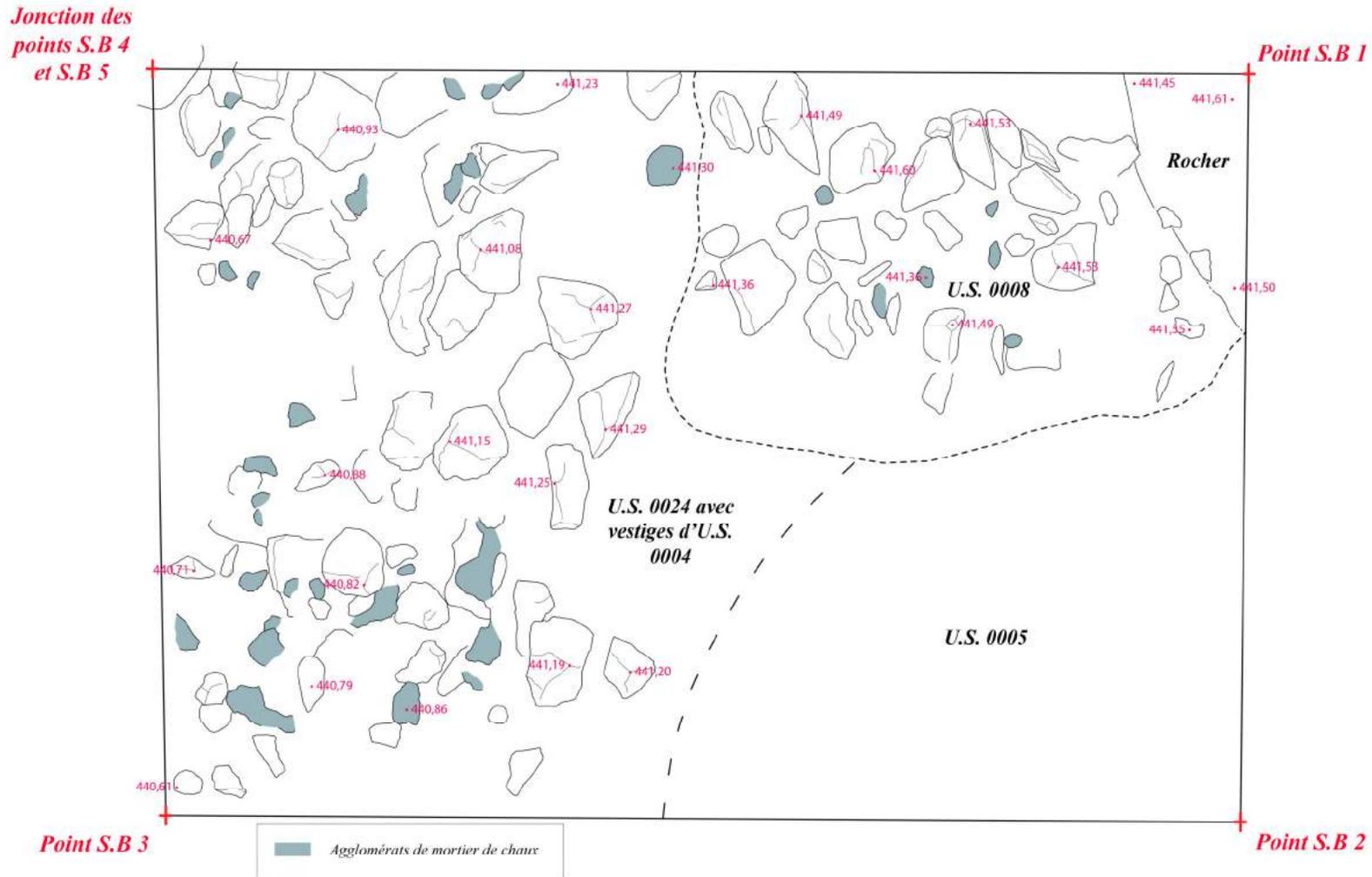
Le sondage B en cours de fouille avec Catherine Saint-Martin et Laurent Claeys - Vue du sud-est vers le nord-ouest - Cliché Marc Lucien - 20 juin 2020

Da - Unités superficielles

La litière et une part de l'épaisseur superficielle de l'horizon humifère (**U.S. 0001**) ont d'abord été retirées sur toute l'emprise du sondage. Sous **U.S. 0001**, deux unités distinctes ont été reconnues. Sur une moitié supérieure du sondage, pour simplifier, une épaisseur limono sableuse faiblement chargée en éclats de grès et calcaire, cailloutis de rivière et blocs de grès ou calcaire de petit module a été identifiée. Elle renferme une très faible proportion d'artefacts. Cette U.S. a été dénommée **U.S. 0003**. Sur un large angle sud-ouest du sondage par ailleurs, pointant vers l'angle nord-ouest, une épaisseur de sédiments a été différenciée d'**U.S. 0003**. De composition comparable à **U.S. 0003**, elle présente néanmoins une texture plus limoneuse et une structure plus meuble et plus aérée. L'une, **U.S. 0003**, se développe en amont et l'autre, **U.S. 0004**, en aval d'une troisième unité stratigraphique, très puissante, affleurant à ce niveau sur un quart nord-est du sondage, pour simplifier, et dénommée elle **U.S. 0024**. **U.S. 0003** et **0004** couvrent toutes deux, pour partie, cette troisième unité. On pense devoir confondre néanmoins les **U.S. 0003** et **0004**, dont l'interface est au demeurant difficilement discernable en berme sud. On les a assimilées à des écoulements de sédiments depuis le contrehaut mêlés d'apports d'humus. Elles paraissent devoir être datées du courant du XIXe à la fin du XXe siècles.

Couverte par **U.S. 0003** comme par **U.S. 0004**, une épaisseur de sédiments nettement plus sableuse que limoneuse, incluant peu d'éclats de grès, cailloutis de rivière et blocs de grès informes de petit module, à la structure compacte à très compacte en profondeur et très sèche, se présente. Cette U.S., dénommée **U.S. 0005**, est puissante. Elle est relativement peu riche en artefacts. Elle s'étend sur une large part

Sondage B - U.S. 0005, 0008 et 00024 - Relevé en plan



Mise en forme Laurent Claeys - Septembre 2020

0 50 100 centimètres



d'une moitié supérieure de l'emprise du sondage. Elle pourrait être regardée comme une unité de comblement et nivellement dans la mesure où elle emplit une dépression entre part affleurante d'*U.S. 0024*, contre laquelle elle vient buter en aval, et rocher quasi affleurant en amont, en bordure de la plate-forme sommitale.

U.S. 0005, qui couvre donc pour partie *U.S. 0024*, couvre également, sur un quart nord-est du sondage, une unité stratigraphique formée essentiellement de blocs de grès, plutôt que de calcaire, informes, de module petit à moyen, disposés à l'oblique voire sur champ plus qu'à plat. Des limons et, dans une moindre proportion, des sables enveloppent les blocs et éclats qui la constituent. Cette *U.S.*, nettement identifiable, a été dénommée *U.S. 0008*. Avec ses blocs organisés, du moins pour certains d'entre eux, *U.S. 0008* paraît devoir être assimilée à un blocage de nivellement au contact d'*U.S. 0024*.

On notera ici qu'*U.S. 0008* paraît recouvrir par ailleurs un creusement reconnu, en profondeur, contre le rocher taillé, dans l'épaisseur de sédiments qu'elle couvre pour partie. Sans doute s'agit-il d'un creusement ménagé par les eaux de ruissellement dans les sédiments au contact du rocher, une rigole naturellement formée. Ce creusement a été dénommé *C.E.S. 0001* pour *C(reusement) E(n) S(édiments) 0001*. Parce que ce creusement est au moins pour partie recouvert par *U.S. 0008*, son comblement a été individualisé et identifié sous la dénomination *U.S. 0025*.

U.S. 0005 et *0008*, qui toutes deux couvrent *U.S. 0024*, pourraient ainsi avoir été générées par une même volonté de nivellement et comblement du rebord de la plate-forme sommitale. Elles pourraient dès lors être quasi contemporaines. Parce qu'elles scellent *U.S. 0024*, qui paraît résulter d'une démolition d'élévations que l'on pense datables du courant de la période moderne, on propose de les dater toutes deux plutôt de la fin de la période moderne, à partir du courant de la seconde moitié du XVII^e siècle précisément. On verra en synthèse générale si l'hypothèse est fondée.

L'emprise d'*U.S. 0008* est représentée en page précédente sur le relevé en plan qui montre également l'emprise d'*U.S. 0024* - un reliquat d'*U.S. 0005* apparaissait, à ce stade de dégagement, au moment du relevé.

Db - Unités intermédiaires

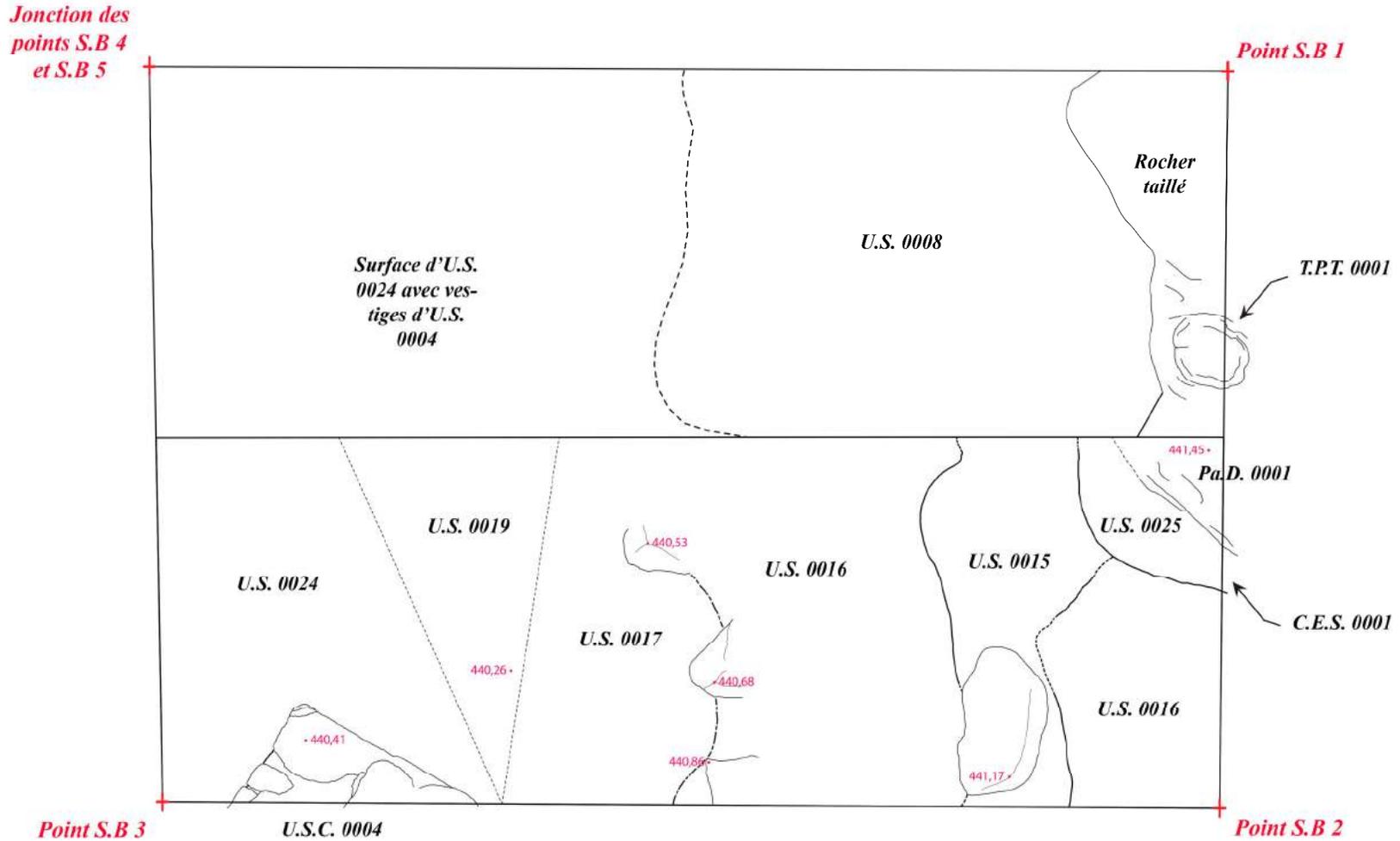
Le 06 juillet, jour de la visite de Didier Delhoume sur le site, *U.S. 0024* n'avait pas été entamée, pas plus qu'*U.S. 0008* et restait visible un reliquat d'*U.S. 0005* développé sur un large quart sud-est du sondage. On l'a indiqué précédemment, ce jour là a été fait le choix de délaisser une moitié nord du sondage afin de tenter d'atteindre le substrat au moins sur la moitié sud. De sorte que les unités stratigraphiques qui vont être présentées en suivant n'ont été reconnues que sur une superficie de trois mètres en longueur sur un mètre en largeur.

Sous *U.S. 0005*, étendue sur un tiers supérieur, pour simplifier, de la part du sondage explorée jusqu'au rocher, a été distinguée une unité stratigraphique plus riche en matières organiques. Constituée de sables fins à plus grossiers et de limons en bonne proportion, elle contient peu d'éclats de grès de petit module roulés ou non et de cailloutis de rivière de petit module mais, inversement, plusieurs blocs informes de calcaire comme de grès, de petit à fort module. Certains des blocs portent des adhérences de mortier de chaux et des agglomérats de mortier de chaux de module petit à moyen sont par ailleurs présents, séparément des blocs, en faible proportion, dans l'épaisseur de l'*U.S.* Elle renferme une très petite quantité d'artefacts. Elle a été dénommée *U.S. 0014*. Cette unité semble devoir être assimilée à un déblai pour partie produit de démolition.

U.S. 0014 couvre directement deux unités dont l'une dépasse de beaucoup en étendue, vers l'ouest, l'emprise d'*U.S. 0014*. Ces deux unités, *U.S. 0015* et *0016*, s'individualisent aisément.

U.S. 0015 est une épaisseur de sables et limons à proportion égale contenant quelques rares cailloux de rivière de petit module. Elle renferme néanmoins, affleurant en surface, un bloc calcaire massif déposé à plat. Elle contient par ailleurs quelques artefacts, très fragmentés pour la plupart. De teinte brune orangée, elle présente une surface légèrement déclive de l'ouest vers l'est et faiblement bosselée. Des blocs relevant d'*U.S. 0014* apparaissent posés à plat sur elle.

Sondage B - U.S. 0015 à 0016 et 0017 à 0019 moitié inférieure - Relevé en plan



Mise en forme Laurent Claeys - Septembre 2020

0 50 100 centimètres

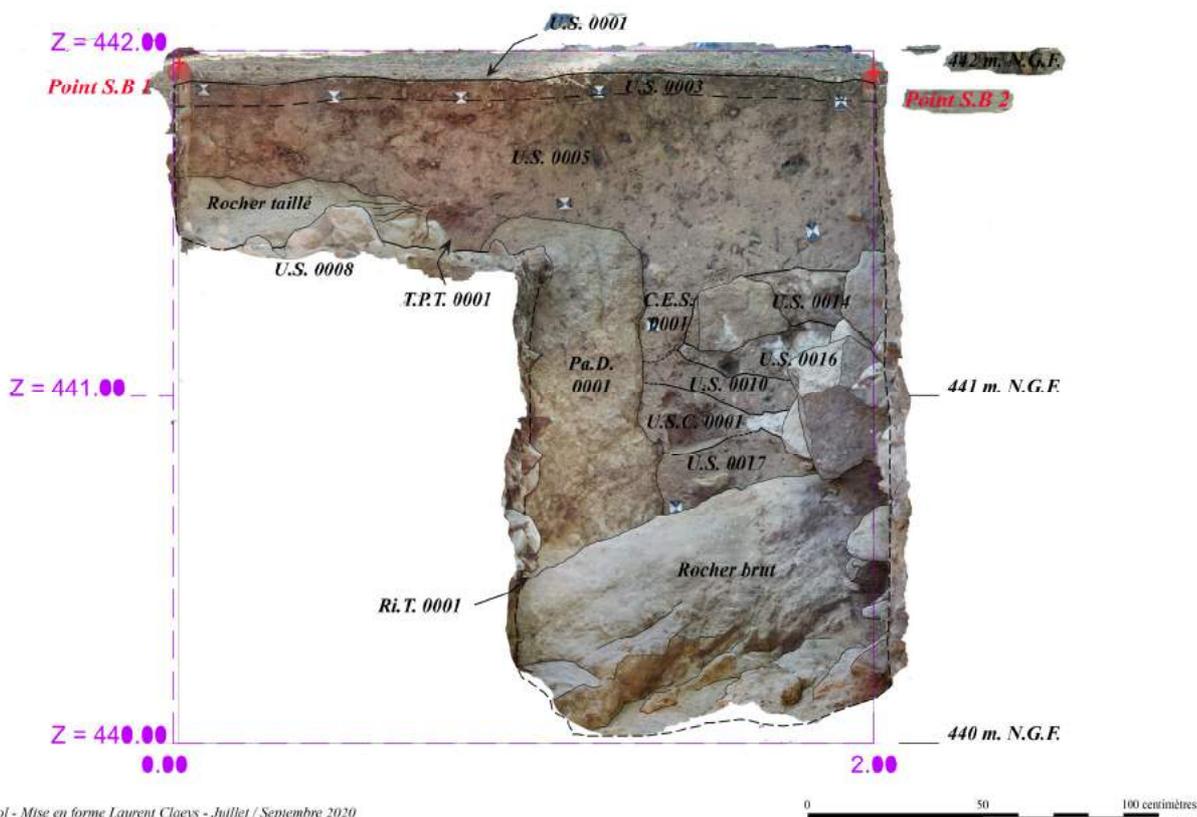


U.S. 0016 est composée majoritairement de blocs de calcaire et de grès informes, de module moyen à plus fort, sans ordonnancement, non liés les uns aux autres mais portant pour certains des adhérences de mortier de chaux. Des agglomérats de mortier de chaux de petit à moyen module sont également présents en forte proportion dans l'épaisseur de l'*U.S.* S'y ajoutent, en bien plus faible proportion, des limons et des sables fins à plus grossiers ainsi que des éclats de grès ou de calcaire, plutôt roulés, de petit module et des cailloux de rivière de petit module. *U.S. 0016* couvre plus de la moitié supérieure de la part du sondage explorée jusqu'au rocher. La surface en est nettement déclinée du sud-est vers le nord-ouest de sorte que, puissante en berme sud elle apparaît faible en berme nord. Et quand, en berme sud, elle paraît aisément porter *U.S. 0015*, en berme nord elle est comme écrasée par *U.S. 0015* qui, inversement, s'est faite plus massive qu'elle n'était en berme sud. L'une et l'autre butent contre le rocher au nord-est et à l'est, en profondeur.

Le relevé en plan proposé en page précédente montre l'emprise de ces deux unités sur la part du sondage explorée jusqu'au rocher. A ce stade de dégagement, la puissante *U.S. 0024* a été pour partie purgée et apparaissent déjà, en profondeur, la part des *U.S. 0017* et *0019* que ne couvrent pas *U.S. 0015* et *0016*.

Quand *U.S. 0015* doit être regardée comme un rejet de sédiments, *U.S. 0016* doit l'être comme une épaisseur de matériaux résultant d'une démolition essentiellement. Et si la surface d'*U.S. 0015* peut avoir été circulée un temps, celle d'*U.S. 0016* peut également l'avoir été dans la continuité d'*U.S. 0015*, l'ensemble présentant une déclivité du sud-est vers le nord-ouest globalement.

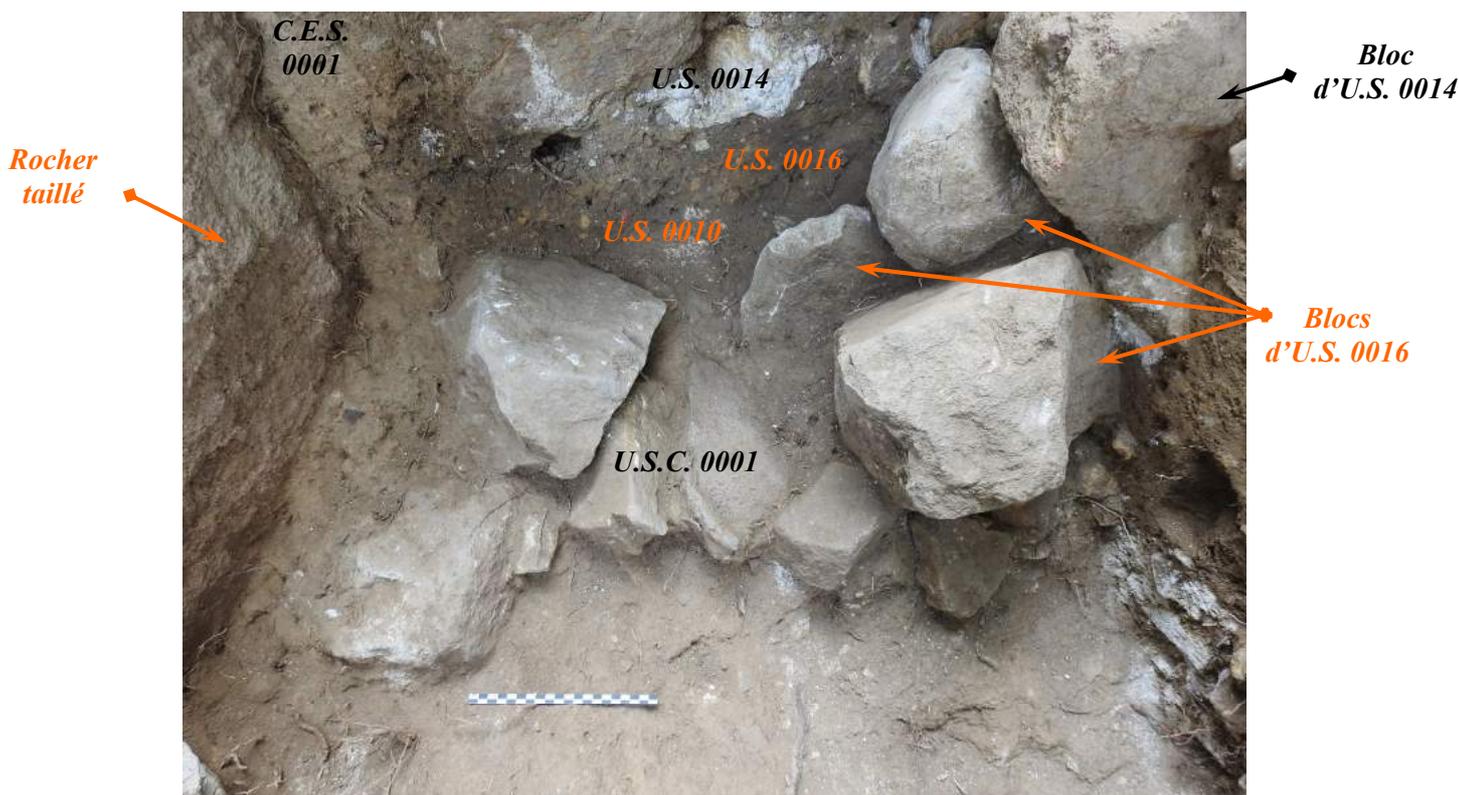
Sondage B - Berme est - Relevé en coupe



Le relevé en coupe de la berme est du sondage ci-dessus figuré laisse voir, sous *U.S. 0016* directement, deux unités stratigraphiques qui n'ont été que peu observées, étant apparues à l'extrémité haute de la part du sondage explorée jusqu'au rocher. Et, à la vérité, l'une d'elles même n'a été reconnue qu'en coupe et tardivement. Ces deux unités sont *U.S.C. 0001* et *U.S. 0010*.

U.S.C. 0001 est constituée de sept blocs de grès de module petit ou fort, informes pour les quatre petits et plutôt longs et plats pour les trois plus forts mais variablement larges, calés les uns sur les autres ou les uns au côté des autres. Ensemble ils constituent un front semi-circulaire grossier dont l'un des blocs forts débordé nettement. La structure qu'ils composent se développe sur moins de 80 cm en longueur - *U.S.C. 0001* disparaît dans la berme du sondage au sud et bute au nord-est contre le rocher taillé.

On a pensé qu'*U.S.C. 0001* pouvait avoir été bâtie pour retenir, au haut de la pente, des terres peu stables. Un alignement de blocs, pas même un muret, très grossièrement édifié, mais qui pourrait avoir joué son rôle un temps. *U.S. 0010* aurait été dès lors l'une de ces épaisseurs de sédiments à contenir.



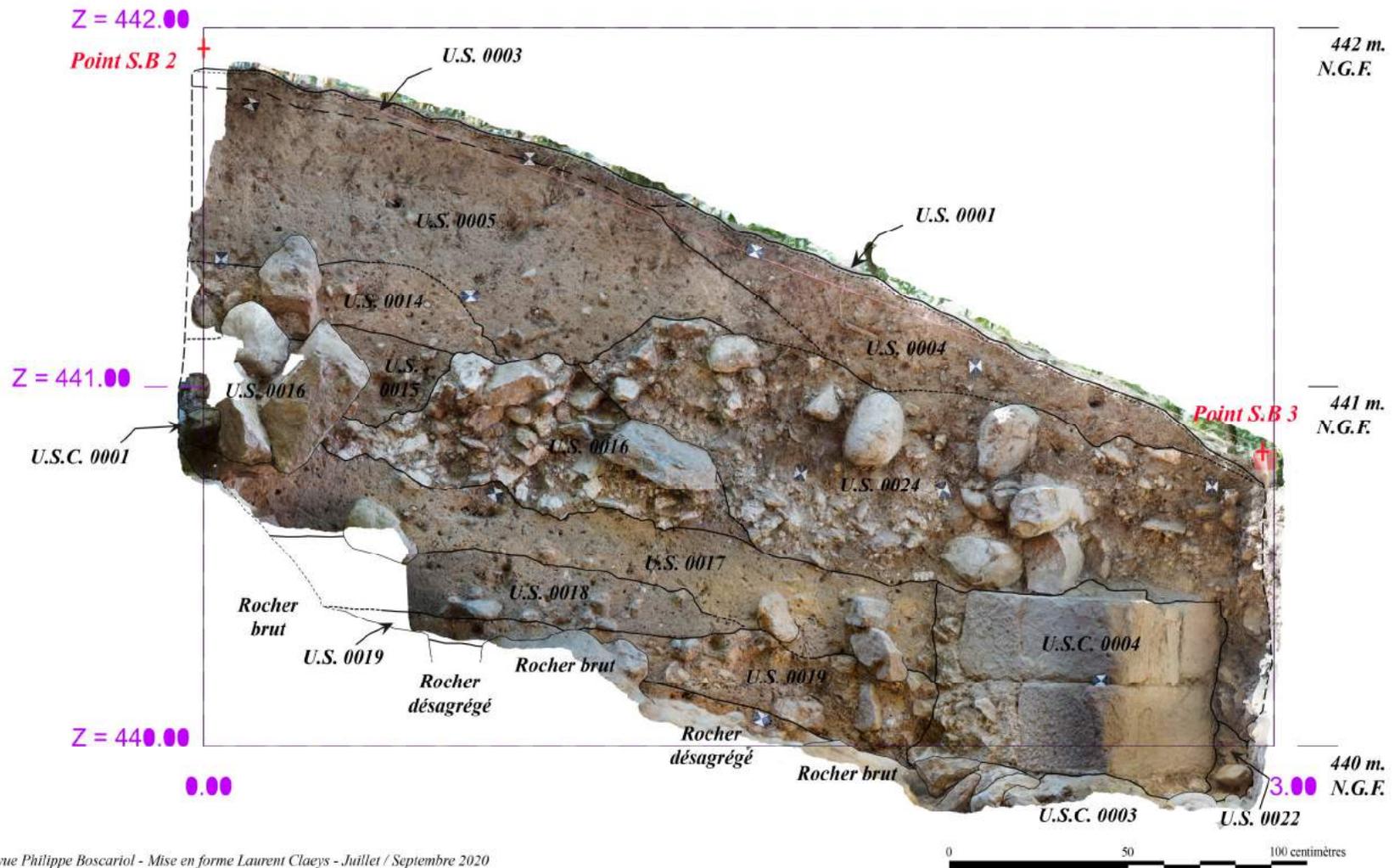
En fond, les blocs d'U.S.C. 0001 formant front semi-circulaire grossier dont l'un des blocs fort débordé nettement au nord-est - En berme est, au-dessus des blocs d'U.S.C. 0001, l'U.S. 0010 et, au-dessus d'elle encore, les U.S. 0014 et 0016, recoupées au contact du rocher par le creusement C.E.S. 0001 et son comblement - En berme sud, en haut à droite sur l'image, les blocs d'U.S. 0016 qui couvrent ceux d'U.S.C. 0001 - Au nord-est, en haut à gauche sur l'image, le rocher taillé - On remarquera, au contact du rocher, l'altération d'U.S. 0010, comme lessivée par les eaux infiltrées dans le prolongement de C.E.S. 0001 - Vue de l'ouest vers l'est - Cliché Laurent Claeys - 12 juillet 2020

On n'a pas pu montrer si *U.S.C. 0001* avait été infiltrée par les sédiments d'*U.S. 0010* ou si, au moment où *U.S.C. 0001* était constituée, un apport de limons et sables mêlés avait été réalisé pour un colmatage des interstices entre blocs. En tous les cas, ainsi que le montre le cliché ci-dessus, l'intervalle entre le bloc le plus avancé de la structure et le rocher taillé au nord-est était comblé de sédiments. On a associé ce comblement d'interstice à *U.S.C. 0001* bien que n'en ayant pas reconnu l'origine.

Dc - Unités inférieures

Sous *U.S. 0016*, et sous *U.S.C. 0001* à l'extrémité orientale de la part du sondage explorée jusqu'au rocher, plusieurs unités ont été identifiées successivement. On les reconnaît aisément dans les relevés en coupes des bermes sud et nord du sondage.

Sondage B - Berme sud - Relevé en coupe



La première de ces unités, au contact directement d'*U.S. 0016*, et d'*U.S.C. 0001*, est une épaisseur de sédiments qui s'étend, pour simplifier, sur les deux tiers supérieurs de la part du sondage explorée jusqu'au rocher. Elle a été dénommée *U.S. 0017*. Elle est constituée de limons et de sables fins à plus grossiers - les limons dominant en proportion les sables - pour 75% de la composition. Des éclats de grès, dont certains roulés, de petit module, et des blocs de grès ou de calcaire de petit à moyen module ou un galet encore, de moyen module, sont également pris dans l'épaisseur de l'*U.S.* Ils représentent eux, ensemble, 20% au maximum de la composition. Les artefacts sont plutôt nombreux dans le corps de cette unité. *U.S. 0017* offre en surface une déclivité faible d'est en ouest mais inversement forte du sud vers le nord sur un tiers médian, pour simplifier, de la part du sondage explorée jusqu'au rocher - certains forts cassons de tuile reconnus en surface indiquent par leur pendage cette forte déclivité. Néanmoins, la surface d'*U.S. 0017* pourrait avoir été circulée, un temps du moins.

Sous *U.S. 0017* a été reconnue une unité à la structure et à la texture comparables à celles d'*U.S. 0017* mais qui s'en distingue néanmoins par une moindre hétérogénéité et une coloration plus sombre d'abord. *U.S. 0018*, ainsi qu'elle a été dénommée, renferme par ailleurs une proportion nettement moindre d'artefacts qu'*U.S. 0017*. Sa texture apparaît plus limoneuse que celle d'*U.S. 0017* enfin. L'emprise d'*U.S. 0018* est plus limitée que celle d'*U.S. 0017*, du moins au sud¹⁴. On notera encore qu'*U.S. 0018* est au contact du rocher brut en quelques points d'un tiers médian de la part du sondage explorée jusqu'au substrat.

Ces deux unités sont des rejets de sédiments, des déblais. Elles recouvrent toutes deux directement, au moins pour partie, une autre épaisseur de sédiments rejetés dans la pente depuis le contrehaut, *U.S. 0019*. Celle-ci se développe, pour partie, sur le rocher taillé - elle comble la part supérieure de la rigole *Ri.T. 0001* taillée là dans le rocher - et couvre les deux tiers supérieurs, pour simplifier, de l'emprise du sondage explorée jusqu'au rocher, du moins là où, justement, le rocher ne pointe pas.

U.S. 0019 est constituée majoritairement de limons et de sables fins à plus grossiers (jusqu'à 60% en proportion de la composition), d'éclats de grès de petit module roulés ou non en faible proportion, de cailloutis de rivière de petit module en faible proportion et, enfin, de blocs de grès informes de moyen à fort module en bonne proportion - éclats de grès et cailloutis de rivière représentent, ensemble, moins de 5% en proportion de la composition quand les blocs de grès représentent seuls 35% de la composition. Des artefacts en quantité modérée se retrouvent dans sa composition. Sa coloration est plus claire que celle d'*U.S. 0018* au moins.

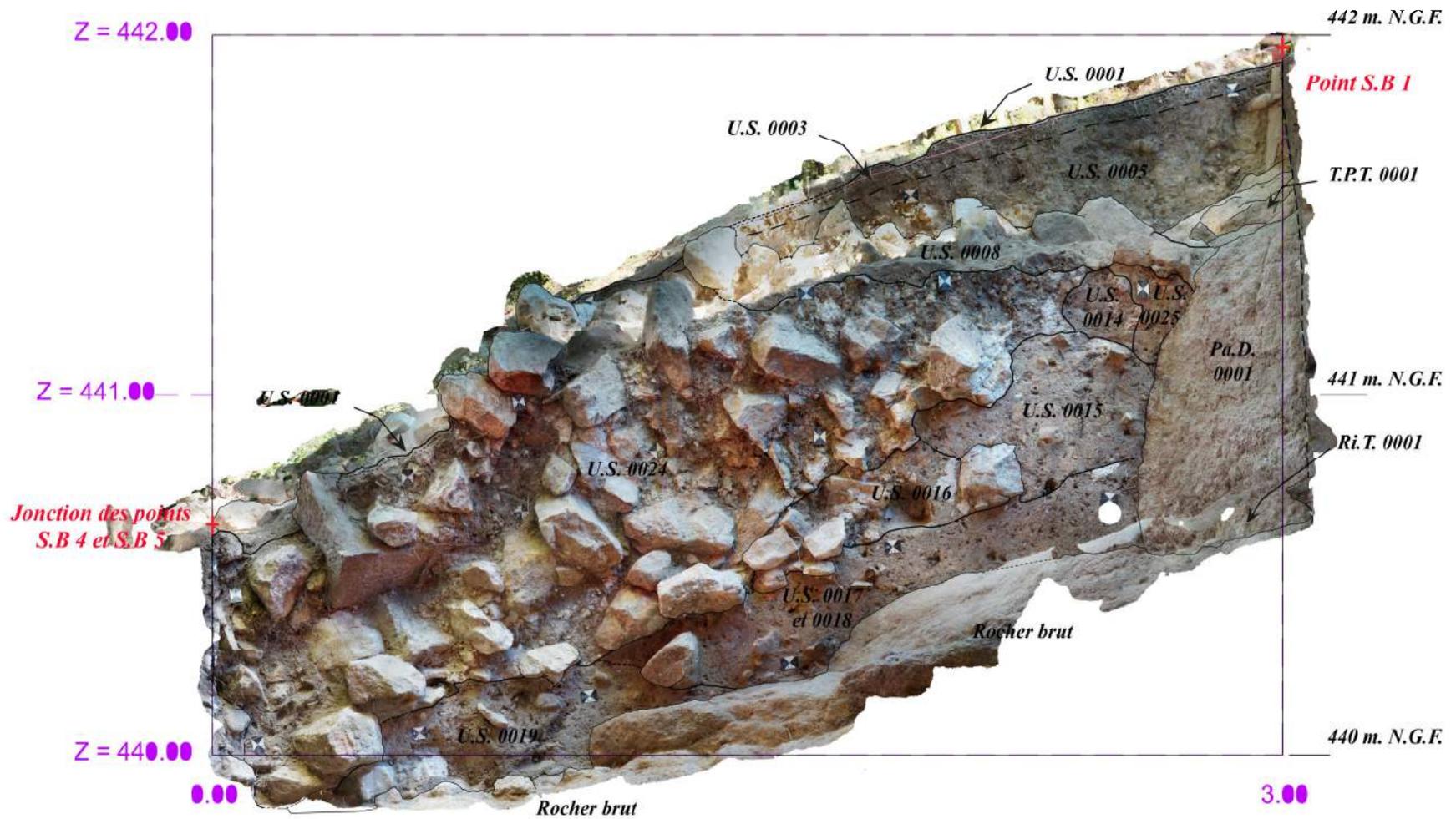
Sous *U.S. 0019* enfin, au contact du rocher brut ou taillé, a été individualisé un dernier rejet de sédiments, *U.S. 0020*. Il s'étend sur un tiers médian, pour simplifier, de la part du sondage explorée jusqu'au substrat, comblant essentiellement les dépressions les plus profondes du rocher brut mais également le fond de la rigole taillée *Ri.T. 0001*.

U.S. 0020 est constituée de limons fins majoritairement mais également de sables fins à plus grossiers en moindre proportion et d'éclats de grès de petit module en faible proportion. Cependant au mitan, pour simplifier, de la part du sondage explorée jusqu'au rocher, quelques éclats de grès de petit module, des galets de petit module et plusieurs blocs de grès même, de petit module à l'exception d'un seul de module moyen, ont été concentrés. Cette concentration, de peu d'ampleur, représente une quinzaine d'éclats, de blocs et de galets, avec un plus grand nombre de blocs que d'éclats et galets. Elle repose sur le rocher brut directement. Au côté de cette concentration, à peine plus en hauteur dans l'épaisseur de l'*U.S.*, un fond d'amphore informe et un petit casson de brique pleine ont été identifiés. D'autres artefacts, en petit nombre finalement et de module petit à très petit, relèvent encore de cette unité. *U.S. 0020* ne s'étend manifestement pas, vers l'ouest, au-delà du point où ont été établies *U.S.C. 0003* et *0004*. Sa surface pourrait, un temps, avoir été circulée, concomitamment avec le rocher brut là où il pointait.

Outre ces quatre *U.S.* de déblais, se rencontrent parmi les unités stratigraphiques inférieures identifiées sur le sondage B, au contact du rocher brut ou à grande profondeur, deux *U.S.* encore.

¹⁴ Les deux *U.S.* ont été plus difficilement distinguées l'une de l'autre au nord.

Sondage B - Berme nord - Relevé en coupe



Prise de vue Philippe Boscarion - Mise en forme Laurent Claeys - Juillet / Septembre 2020

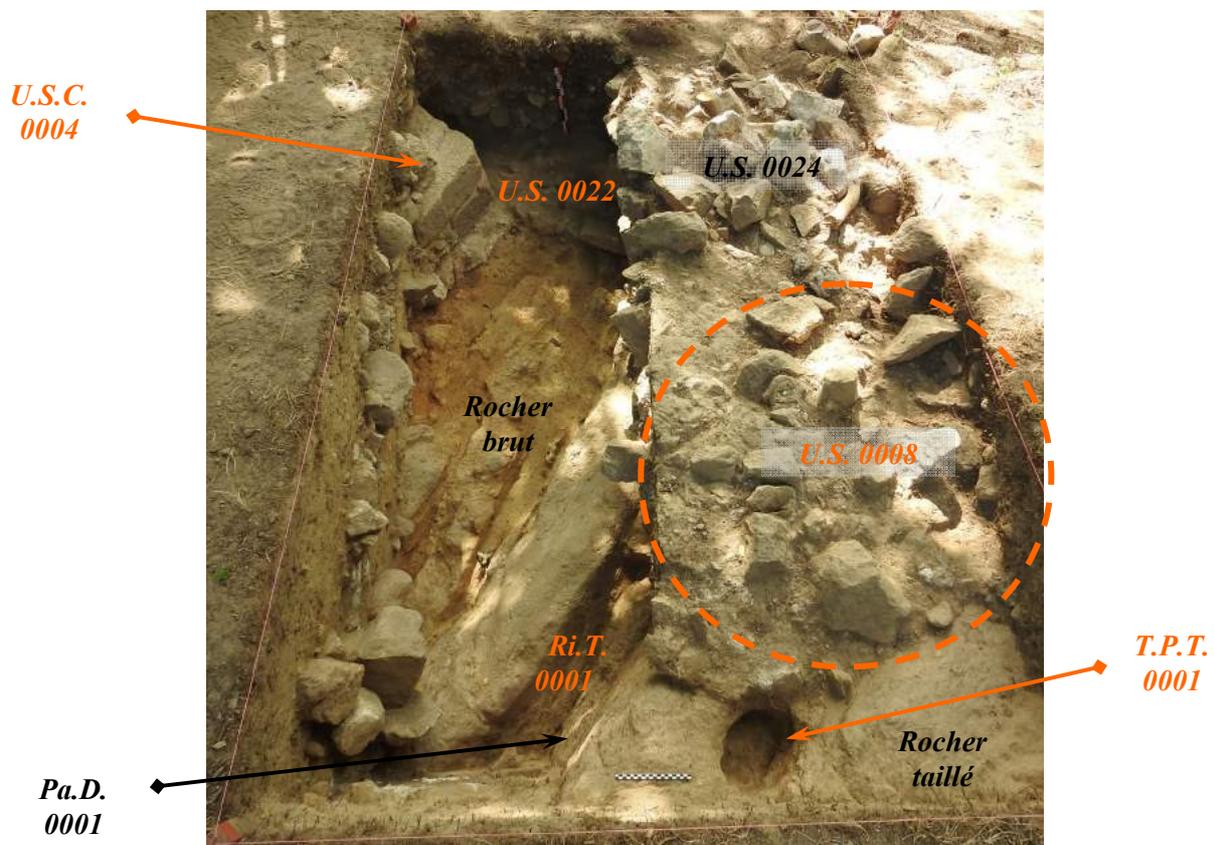
0 50 100 centimètres

Au contact du rocher directement, *U.S. 0021* est une épaisseur vierge qui comble une faible dépression du rocher brut de quelques centimètres carrés de surface, toute proche d'*U.S.C. 0003* et *0004*, dépression qui avait été un temps identifiée, par erreur, comme creusement ménagé au pic dans le rocher pour asseoir *U.S.C. 0003*.

U.S. 0022, quant à elle, reconnue dans un volume de quelques dizaines de centimètres cubes à l'extrémité basse de la part du sondage explorée jusqu'au rocher, est une épaisseur de déblais pris entre *U.S.C. 0004* et la berme ouest du sondage d'une part et, d'autre part, sous *U.S. 0024*. Reposant sur *U.S.C. 0003* essentiellement, elle s'est avérée devoir être distinguée des *U.S. 0017* à *0020*.

A dominante limoneuse, *U.S. 0022* est plutôt peu compactée globalement, assez légère de texture, malgré la présence de blocs massifs dans l'épaisseur. Sa couleur dominante est un brun sombre. Elle renferme peu d'artefacts.

Le cliché ci-dessous montre *U.S. 0022* en cours de dégagement dans son environnement.



U.S. 0022 en cours de dégagement - Vue du contrehaut et de l'est vers l'ouest - Cliché Laurent Claeys - 15 juillet 2020

Dd - U.S. 0024 - Une unité traversante

On a déjà mentionné *U.S.0024*, affleurante sur un large quart nord-est du sondage, extrêmement puissante sur une moitié nord de l'emprise originelle du sondage, puissante au point de représenter à elle seule les deux tiers de la surface de la berme nord de la part du sondage explorée jusqu'au rocher. *U.S. 0024* structure réellement la stratigraphie sur cette part des versants de la plate-forme sommitale.

U.S. 0024 est constituée majoritairement de blocs de grès et de calcaire, informes, de module petit à fort, sans ordonnancement, non liés les uns aux autres ou alors exceptionnellement mais portant pour beaucoup des adhérences de mortier de chaux plus ou moins massives. Quelques rares galets de moyen à fort module côtoient ces blocs. Des agglomérats de mortier de chaux non solidaires des blocs ou des galets, diversement résistants et diversement volumineux, se rencontrent en forte proportion dans l'épaisseur de l'*U.S.* Quelques-uns de ces agglomérats, très compacts, dépassent les 30 cm de

longueur pour 20 cm de largeur quand d'autres, entièrement désagrégés, forment des concentrations de sables grossiers, cailloutis de rivière et particules de chaux mêlés. Enfin, se reconnaissent encore dans l'épaisseur d'*U.S. 0024* des limons et des sables infiltrés, pris entre les blocs ou les galets et les agglomérats de mortier de chaux. Les blocs, et les quelques galets qui les côtoient, représentent au moins 65% en proportion de la composition, les agglomérats de mortier ou le produit de la désagrégation de ces agglomérats représentent 30% de la composition et les limons et sables 5% seulement.

U.S. 0024, vierge de tout autre artefact, hormis quelques fines particules de charbon de bois si on veut les considérer comme artefacts, est le produit d'une démolition de maçonneries imposantes. On pense devoir en dater la constitution du courant de la période moderne et plus précisément même de la toute fin de la première moitié du XVII^e siècle dans la mesure où elle correspond, a priori, à une phase de destruction des élévations d'un fortin édifié vers 1600, croit-on, sur les substructions de la fortification médiévale qui dominait le site antérieurement. On l'a indiqué déjà et on y reviendra encore.

On retiendra ici que cette puissante *U.S. 0024* couvre les *U.S. 0014* à *0016*. Elle recouvre entièrement *U.S.C. 0004* et, pour partie, *U.S. 0017*. Elle recoupe même nettement *U.S. 0017* et *U.S. 0019* dans le tiers inférieur de la part du sondage explorée jusqu'au rocher. Cette *U.S.* scelle ainsi une séquence stratigraphique que représentent les unités sous-jacentes aux *U.S. 0003/0004* et aux *U.S. 0005* et *0008*, unités supérieures de la stratigraphie du sondage B.

De - U.S.C. 0003 et 0004

U.S. 0024 couvre, on l'a écrit, *U.S.C. 0004*. Pour être plus précis on écrira qu'*U.S. 0024* couvre une *U.S.C. 0004* dérasée dont ne nous restent conservées, du moins pour la part qui en a été vue, que deux assises. Ces deux assises sont elles-mêmes installées sur une fondation que prolonge une autre *U.S.C.*, dénommée *0003*.

U.S.C. 0003 est constituée, en proportion à peu près égale, d'éclats de grès de petit module, de galets de petit module et de blocs de grès de petit module, tous plutôt plats, disposés sur un même plan légèrement incliné, plutôt serrés les uns contre les autres avec néanmoins parfois des intervalles conséquents et liés entre eux par un mortier de chaux assez fin. L'ensemble constitue une forme de radier à la surface plutôt peu déprimée, développé sur moins d'un demi mètre carré, pour ce qui en a été vu, solidaire d'*U.S.C. 0004* et qui paraît la prolonger donc.

Participe de cette *U.S.C.* une tranchée d'assise plutôt que de fondation, au creusement débordant très peu l'emprise du radier et mené par ailleurs très peu en profondeur dans le rocher. Le comblement de cette tranchée n'a pas été distingué d'*U.S. 0022*, dont il n'est pourtant pas contemporain¹⁵. Cette tranchée d'assise a été dénommée **Tr.A. 0001** pour *Tr(anchée) d'A(ssise) 0001*.

Solidaire donc d'*U.S.C. 0003* est l'*U.S.C. 0004*. Elle est constituée, elle, de deux assises de pierres de taille de moyen appareil et bloc équarri de moyen module formant besace d'angle. Cette chaîne d'angle ne marque cependant pas la liaison de deux élévations, dont l'une se développerait vers le sud-est et l'autre vers le sud-ouest. Vers le sud-est en effet elle est limitée par une masse de mortier de chaux et éclats de grès et de calcaire de petit module. Cette masse de mortier, solidaire des pierres de taille de la besace d'angle, ancre la chaîne dans les sédiments écoulés dans la pente. Ainsi cette chaîne constitue-t-elle plutôt l'extrémité d'une élévation développée vers le sud-ouest, formant un court retour à la perpendiculaire qui pénètre les sédiments pour mieux s'attacher à eux. Elle est par ailleurs installée sur une fondation peu épaisse débordant le plan du parement au nord-est. Cette besace d'angle, dérasée on l'a écrit, se développe sur 50 cm de hauteur. L'état de conservation des pierres de taille et le mode de mise en œuvre laissent à penser que le matériau de pierre est un remploi.

Le cliché ci-après montre, après dégagement complet, l'aménagement que constituent ensemble les deux *U.S.C.*

¹⁵ On n'a pas eu, au moment où cette tranchée d'assise était purgée - soit un volume de quelques centimètres cubes seulement - la présence d'esprit de distinguer son comblement de l'*U.S.* qui le couvrirait immédiatement, à savoir *U.S. 0022*.



Les pierres de taille employées dans les deux assises d'U.S.C. 0004 et, développé à son pied, le radier que forme U.S.C. 0003, en bas à droite sur l'image - On remarquera l'agglomérat de mortier de chaux et éclats qui ancre la maçonnerie dans les sédiments, à gauche sur l'image, et la fondation faiblement débordante des deux assises de pierre de taille - La petite tranchée de fondation d'U.S.C. 0003 est également pour partie visible dans l'angle inférieur droit de l'image - Vue du nord-est vers le sud-ouest - Cliché Laurent Claeys - 16 juillet 2020

Il semble qu'U.S.C. 0004 ait été édifiée pour contenir les sédiments déversés dans la pente quand U.S.C. 0003 pourrait avoir constitué le revêtement de la rampe d'accès à la plate-forme sommitale, revêtement justement protégé des écoulements de terres venus du contrehaut par la présence d'un mur de soutènement maçonné en amont. Cet aménagement, de par sa conformation et le remploi apparent des pierres de taille mises en œuvre dans U.S.C. 0004, serait à dater croyons nous du cœur de la période moderne. On précisera cette proposition de datation ultérieurement.

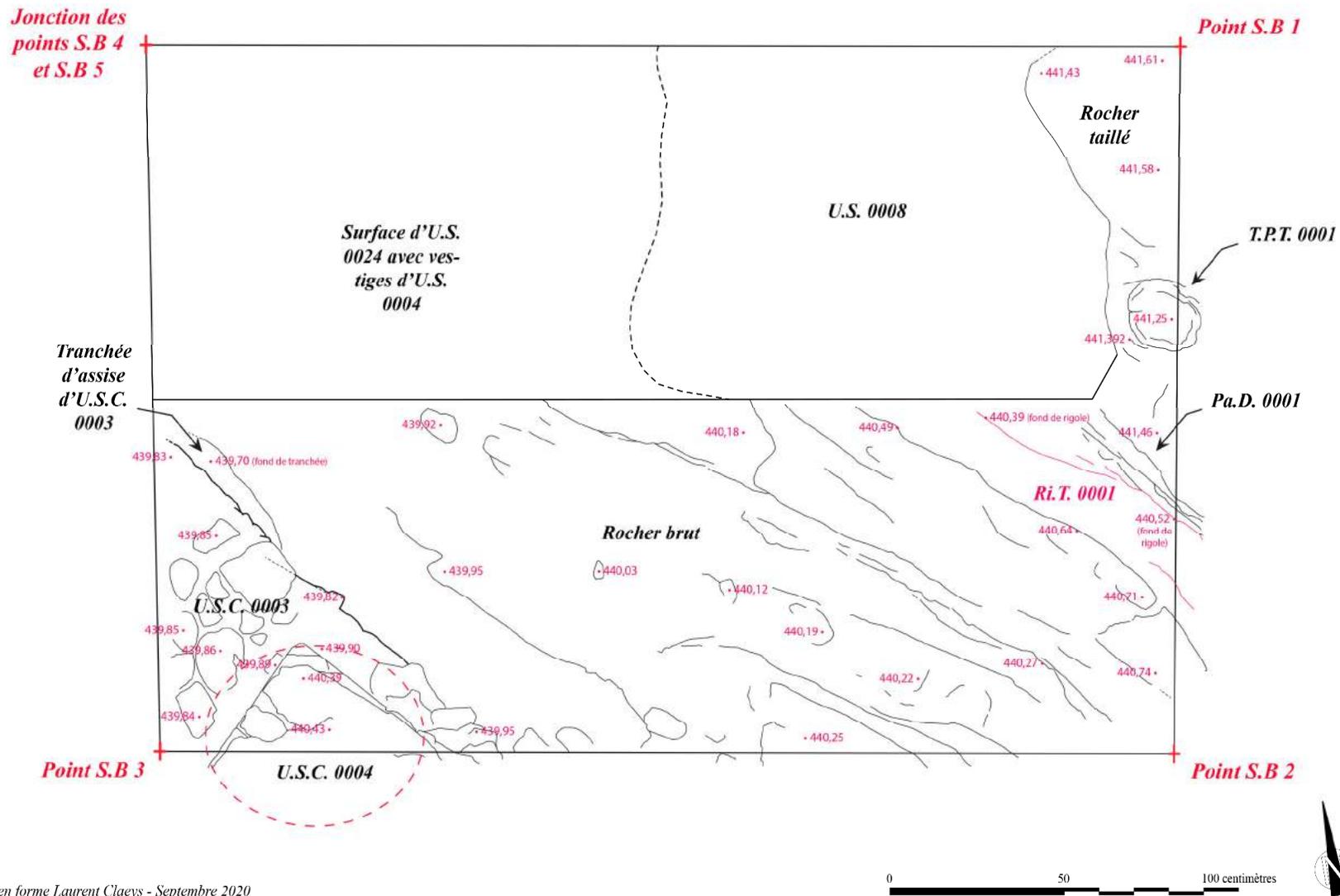
Df - Rocher taillé et rocher brut

On a vu, dès la présentation des unités stratigraphiques supérieures identifiées sur l'emprise du sondage B, que le rocher pointait très tôt sous la litière et l'épaisseur superficielle de l'horizon humifère. Or, il est apparu que les portions du rocher mises au jour durant les vingt premiers jours de fouille sur le site, dans le tiers supérieur de l'emprise du sondage, étaient des portions de rocher taillées, intégralement ou quasi intégralement.

Il a été fait le choix de dénommer d'abord ces aménagements du rocher **E.T. 0003** pour *E(nsemble) T(aillé) 0003*. Puis, parce que, au fur et à mesure de la progression des travaux, ces aménagements se sont révélés relever d'intentions diverses, avoir été générés pour satisfaire à des besoins différents, ils ont été séparément dénommés. Seul le rebord de la plate-forme sommitale, également taillé, n'a pas été distinctement désigné.

L'aménagement qui aurait dû être reconnu le premier parce que dégagé très tôt finalement a, en définitive, était dénommé le dernier, n'ayant été identifié réellement que tard. Il s'agit de **T.P.T. 0001** pour *T(rou) de P(oteau) T(aillé) 0001*. Ménagé dans le rocher sur le rebord de la plate-forme sommitale, en retrait de quelques dizaines de centimètres seulement de la paroi dressée dénommée *Pa.D. 0001*, ce trou de poteau n'est profond que de 14 cm au maximum. Et, au fond, son creusement n'excède pas 16 cm de long pour une largeur de 17 cm. Les parois, très irrégulières, en sont relevées.

Sondage B - U.S.C. 0003 et 0004 avec le rocher brut ou taillé - Relevé en plan



Mise en forme Laurent Claeys - Septembre 2020

Un bloc de grès long et fin, plutôt plat, brûlé pour partie, fiché à l'oblique dans le creusement, constituait le plus fort du comblement. Le restant en était composé d'un sédiment mi-sableux mi-limoneux de teinte brune claire qui n'a pas été distingué du sédiment d'*U.S. 0005*.

Plus en profondeur, ***Pa.D. 0001*** - pour *Pa(roi) D(ressée) 0001* - a été distinguée. Elle n'a été dégagée que sur moins de 50 cm en largeur, le choix fait de limiter la fouille profonde à une moitié sud de l'emprise du sondage n'ayant pas permis d'en faire apparaître une longueur plus conséquente. Sa hauteur est apparue être de 80 à 90 cm. Plutôt verticale, elle montre néanmoins un fruit de près de 10 cm du plus bas au plus haut de la paroi. La surface dressée en est érodée - aucune marque de pic n'a été reconnue sur le demi mètre carré de rocher qu'elle développe. Dans sa position, *Pa.D. 0001* forme interface entre un plan horizontal ou à peu près - le rocher aplani du rebord de la plate-forme sommitale au contrehaut - et un plan oblique déterminé par la déclivité du rocher brut au contrebas.

Entre rocher taillé et rocher brut, un dernier aménagement particulier a été identifié. Il s'agit d'une rigole nettement taillée dans le grès qui se développe au pied de *Pa.D. 0001*, qu'elle prolonge en somme. Ménagée certainement dans une faible dépression du rocher brut, elle a l'inclinaison du substrat, très modérée, et son orientation générale, globalement sud-est nord-ouest. Longue de moins de 120 cm pour ce que l'on a pu en voir, elle présente une largeur maximale à l'ouverture de 17 à 18 cm pour une profondeur maximale de 19 cm. Sa surface, érodée, ne porte aucune marque de pic. Elle a été dénommée ***Ri.T. 0001*** pour *Ri(gole) T(aillée) 0001*.



Les aménagements du rocher sur un tiers supérieur de l'emprise du sondage B - Vue du nord-ouest vers le sud-est - Cliché Laurent Claeys - 18 juillet 2020

A ce stade de l'étude, rien ne permet d'indiquer que ces trois aménagements soient synchrones ou, inversement, que l'on puisse les rattacher à différentes périodes d'occupation du site. Rien ne les relie directement. Ils procèdent de volontés possiblement distinctes, autonomes. Certes le trou de poteau *T.P.T. 0001* pourrait avoir été ménagé, sur le rebord de la plate-forme sommitale exactement, pour recevoir l'un des pieux d'une palissade installée de manière à fermer l'accès et défendre la part que l'on pourrait désigner comme le réduit défensif ultime de la place forte. Certes, une paroi rocheuse dressée à l'aplomb de cette palissade, même si sur moins d'un mètre de hauteur, sur la bordure de la plate-forme sommitale, renforcerait encore la défense garantie par la palissade. Et une rigole ménagée

au pied de la paroi dressée détournerait efficacement les eaux de ruissellement d'une rampe d'accès à ce réduit défensif ultime, rampe d'accès que la douceur de la pente incite à localiser précisément sur ce versant.

Cependant, un seul trou de poteau dégagé sur le rebord de la plate-forme sommitale ne suffit pas à faire la palissade. Par contrecoup, la taille de la paroi rocheuse dans la continuité du rebord de plate-forme pourrait avoir été générée pour le seul besoin de l'écoulement des eaux de ruissellement vers un même exutoire - bien qu'alors la paroi eut pu être dressée un peu moins verticalement et *Ri.T. 0001* taillée un peu moins profondément. La paroi dressée *Pa.D. 0001* pourrait encore devoir sa conception à un tout autre besoin que l'écoulement des eaux de ruissellement - le choix d'implanter là une construction pour partie taillée dans le rocher qui finalement ne fut pas édifée là, la paroi seule étant dressée quand la taille n'était pas portée sur les surfaces susceptibles de former le sol de la construction. *Ri.T. 0001* pourra enfin avoir été creusée bien après que les aménagements *T.P.T. 0001* et *Pa.D. 0001* eussent été réalisés et non pour la canalisation des eaux de ruissellement mais pour un motif autre...

On pourrait se perdre en conjectures. Les surfaces de rocher dégagées ne sont encore pas suffisantes pour que soit avancée une hypothèse définitivement recevable.

On croit plausible cependant l'idée d'un aménagement du rocher souhaité pour que soit rendue plus difficilement accessible encore la plate-forme sommitale sur ce versant finalement bien moins escarpé et donc bien plus gravissable parce que moins défensible que les autres. *Pa.D. 0001* témoignerait de cette volonté. On croit encore plausible l'idée du creusement d'une rigole en pied de paroi taillée qui servirait à détourner les eaux de ruissellement pour protéger le revêtement d'une rampe d'accès à la plate-forme sommitale, rampe que tout incite à voir dans ce versant plutôt qu'en un autre. *Ri.T. 0001* procéderait de cette intention. Et on croit plausible enfin la réalisation concomitante de ces deux aménagements, *Ri.T. 0001* succédant évidemment à *Pa.D. 0001* en raison de sa position, mais possiblement de peu. On devrait voir dès lors dans ces réalisations, si elles étaient effectivement concomitantes, l'expression d'un projet d'une certaine ambition lié à la mise en défense de cette part de l'emprise du site et à son accessibilité. L'installation d'une palissade sur le rebord de la plate-forme, à défaut d'une maçonnerie, n'aurait évidemment pas déparé un tel projet...

Pour ce qui est de la datation des aménagements qui relèvent d'*E.T. 0003*, on distinguera entre *Pa.D. 0001* et *Ri.T. 0001* d'une part et *T.P.T. 0001* d'autre part.

On a montré déjà que *Pa.D. 0001* et *Ri.T. 0001* pourraient avoir été réalisées concomitamment. Si tel n'avait pas été le cas, on notera qu'elles sont au moins couvertes ensemble par toute la stratigraphie mise en évidence sur la part du sondage explorée jusqu'au rocher. Un prélèvement de charbons de bois réalisé sur l'*U.S. 0020* dans le fond du comblement de *Ri.T. 0001*, pourrait permettre d'obtenir, après datation C14, une indication relative pour la datation de l'aménagement de *Ri.T. 0001*. *Pa.D. 0001* ne pourrait qu'avoir été façonné antérieurement, même si peut-être de très peu.

Quant au trou de poteau *T.P.T. 0001*, qui pourrait avoir été ménagé tardivement dans le rocher, il ne sera, à ce stade de l'étude, que présenté comme antérieur à la mise en œuvre de l'*U.S. 0005*. Il pourrait évidemment avoir été taillé bien plus tôt, son comblement n'étant pas à considérer comme significatif d'un point de vue chronologique.

Pour en terminer, on écrira que le rocher brut, qui se déroule au contrebas des aménagements du rocher rassemblés sous la dénomination *E.T. 0003*, a nécessairement été, un temps, surface d'évolution, pour ses parties les moins pentues et les moins creusées par les eaux de ruissellement au minimum.

Dg - Comblement du sondage B

Le sondage B a été comblé le 20 juillet dans l'après-midi. Le fond et les parois en avaient été recouverts préalablement d'un géotextile.



Le sondage B avant rebouchage - Vue du contrehaut et du sud-est vers le nord-ouest- Cliché Laurent Claeys - 20 juillet 2020



Le sondage B après rebouchage - Vue du contrebas et de l'ouest vers l'est - Cliché Laurent Claeys - 20 juillet 2020

E - Sondage C

La fouille du sondage C a été engagée le 17 juin et le sondage comblé le 20 juillet 2020. Après la visite de Didier Delhoume sur le site le 06 juillet, avait été décidé de délaissier une moitié nord-est, pour simplifier, de l'emprise du sondage et de descendre sur une moitié sud-ouest seulement. La fouille n'a pour autant pas été menée à son terme, le fond du fossé sur lequel le sondage avait été implanté n'ayant pas même été approché sur cette seule moitié sud-ouest de l'emprise originelle du sondage.



Le sondage C en cours de fouille avec Richard Danis et Jean-Michel Rousset - Vue du contrehaut et de l'ouest vers l'est - Cliché Marc Lucien - 20 juin 2020

Ea - Unités superficielles

Sur toute l'emprise du sondage, la litière et une part de l'épaisseur superficielle de l'horizon humifère (**U.S. 0001**) ont d'abord été retirées. Sous **U.S. 0001**, une première unité a été distinguée. Riche en humus, elle s'est avérée être constituée majoritairement de limons et de sables fins à plus grossiers - ensemble ils représentent plus de 90% de la composition de l'U.S. en proportion, les limons dominant largement les sables. Des éclats de grès roulés ou non de petit à très petit module en faible proportion et des blocs informes de grès de module moyen en très petit nombre constituent le restant du spectre. De structure aérée et meuble, l'U.S. offre une coloration très brune en surface et marbrée de jaune en profondeur. Cette U.S. a été dénommée **U.S. 0007**. Elle est une épaisseur de sédiments écoulés depuis le contrehaut auxquels a été mêlé l'humus constitué sur la longue durée. Elle pourrait être datée du courant du XIXe siècle à la fin du XXe siècle.

Sous **U.S. 0007**, une puissante unité stratigraphique se développe. Elle a été dénommée **U.S. 0009**. Elle a été reconnue d'abord sur toute l'emprise du sondage. La décision prise, après la visite de Didier Delhoume le 06 juillet, de délaissier la moitié nord-est du sondage a fait qu'**U.S. 0009** n'aura été observée, en profondeur, que sur une surface de trois mètres de long sur un mètre de large. Ce choix aura par ailleurs été celui de la prudence. Il convenait en effet de ménager, à l'amont, un palier de sécurité pour réduire le risque d'ensevelissement en cas d'effondrement des bermes. La poursuite des travaux a révélé tout l'intérêt de cette résolution.

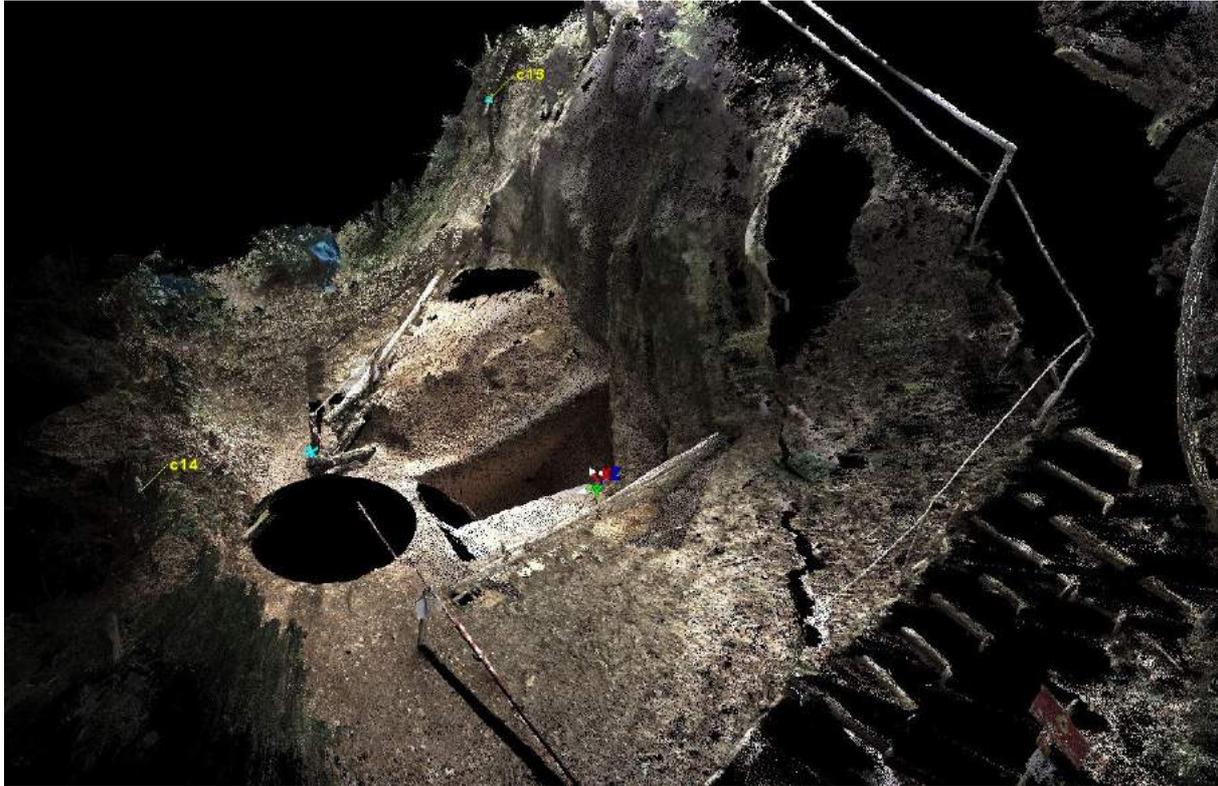


Image 3D - Le sondage C en cours de fouille (le disque noir en bordure de sondage correspond à l'aire de stationnement du support du scanner 3D) - Vue du contrehaut et du nord-est vers le sud-ouest - Prise de vue et traitement des données Philippe Sablayrolles - Génération du nuage de points le 14 juillet 2020

Riche en humus et limons en surface, U.S 0009 est apparue bientôt n'être constituée quasiment que de sables, fins à plus grossiers. Seuls quelques très rares blocs informes de grès de fort module et plus nombreux éclats de grès, roulés ou non, de petit à très petit module se mêlent aux sables dans les deux tiers supérieurs de l'épaisseur traversée de l'U.S. Dans le tiers inférieur, deux blocs de grès informes de très fort module, trois blocs de grès de fort module, informes ou présentant pour l'un d'entre eux une face dressée et, enfin, des éclats de grès de petit à très petit module en faible proportion sont pris dans les sables. En profondeur, de fines inclusions d'argile grise jaune apparaissent en très faible proportion. De rares artefacts - des cassons de tuile essentiellement, de petit à très petit module - complètent la composition. La structure de l'U.S., de relativement meuble et aérée en surface, se fait compacte graduellement. Homogène, elle est particulièrement indurée en profondeur et très sèche. De coloration brune à jaunée en surface elle prend une couleur jaune beige en profondeur.



La berme nord-est du sondage ou berme amont - Vue du sud-ouest vers le nord-est - Cliché Laurent Claeys - 15 juillet 2020

*La berme sud-ouest du sondage
ou berme aval - Vue du sud-est
vers le nord-ouest - Cliché
Laurent Claeys - 15 juillet 2020*



Alors qu'*U.S. 0007* présentait une épaisseur moyenne de moins de 10 cm. en berme sud-est et de 50 cm au contact du rocher au nord-ouest, *U.S. 0009* développe en berme nord-est, en cumulé, 180 cm d'épaisseur. Or la fouille a été interrompue alors que l'*U.S.* n'avait pas été purgée en totalité sur la part du sondage explorée le plus profondément. *U.S. 0009* représente dès lors un volume considérable de sédiments qui comble en grande part, du moins l'imagine-t-on, cette portion du fossé 3.



Image 3D - Le sondage C en cours de fouille - Coupe nord-est sud-ouest - Prise de vue et traitement des données Philippe Sablayrolles - Génération du nuage de points le 14 juillet 2020

Bien qu'aucune stratification au sein même de cette unité n'ait été mise en évidence, il paraît vraisemblable qu'*U.S. 0009* ait été constituée par dépôts successifs. La présence, en profondeur, de blocs manifestement détachés de la paroi rocheuse, massifs et informes, tombés à plat, laisse à penser qu'un temps du moins l'apport de sables a été interrompu. C'est durant cette interruption que les blocs détachés de la paroi se sont abattus. Ils ont été recouverts par la suite par des sables de même nature que les sables sur lesquels ils s'étaient déposés.

U.S. 0009 scelle par ailleurs le fond du comblement du fossé, qui n'a pas été caractérisé puisque n'ayant pas été atteint.



Image 3D - Le sondage C en cours de fouille - Coupe nord-ouest sud-est (l'extrémité sud-est du sondage, en profondeur, n'a pas été modélisée par le scanner, trop éloigné de la berme sud-est) - Prise de vue et traitement des données Philippe Sablayrolles - Génération du nuage de points le 14 juillet 2020

Parce qu'il ne contient aucun matériau produit de démolition, on pense que cet apport de sédiments que représente *U.S. 0009* a été constitué postérieurement à la démolition d'une part des maçonneries de la fortification haute qui domine le fossé. Il serait donc, a priori, postérieur à la première moitié du XVII^e siècle au plus tôt, si l'on prend en référence les arguments qui ont permis de proposer une datation de l'*U.S. 0024* sur le sondage B.

Eb - Rocher taillé et rocher brut

Sur toute la largeur du sondage au nord-ouest le rocher se développe. Il contient là véritablement les *U.S. 0001, 0007* et *0009*. Altéré par endroits et érodé, il porte néanmoins la marque du fer du pic sur de larges aplats des surfaces dégagées. Le rocher mis au jour dans le sondage C a donc été taillé, ainsi que tout le pan de roche qui domine l'emprise du sondage. Cette opération, que l'on imagine avoir été menée sur un temps peu long et relever d'une même campagne de taille, a été dénommée ***E.T. 0002*** pour *E(nsemble) T(aillé) 0002*. On voit, sur la coupe proposée ci-dessous, un peu sombre, la forme donnée au rocher de manière à façonner l'escarpe du fossé. L'échelle indique un mètre.

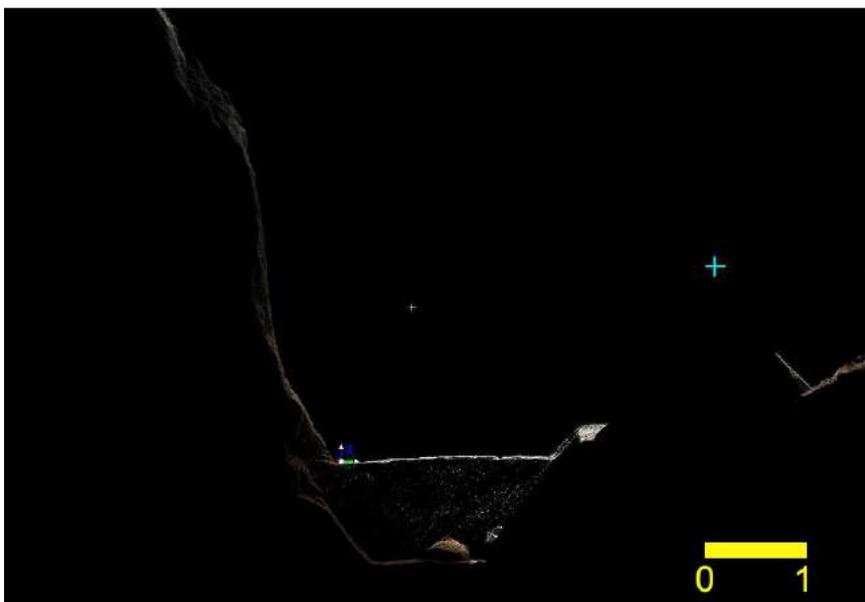


Image 3D - Le sondage C en cours de fouille - Coupe nord-ouest sud-est (l'extrémité sud-est du sondage, en profondeur, n'a pas été modélisée par le scanner, trop éloigné de la berme sud-est) - Prise de vue et traitement des données Philippe Sablayrolles - Génération du nuage de points le 14 juillet 2020



Le pan de grès taillé dans lequel s'inscrit la portion de rocher dégagée à la faveur des travaux de sondage - Vue du sud-est vers le nord-ouest - Cliché Laurent Claeys - 15 juillet 2020

Cet aménagement du rocher n'a pas été daté. Il pourrait être rattaché à la période moderne ou, plus vraisemblablement, à la période médiévale. Il témoigne en tous les cas d'un projet d'ampleur visant à l'aménagement, par la taille du rocher, de cette part de l'emprise du site. Un projet d'ampleur dont on pense que relèvent également les aménagements du rocher identifiés sur les sondages A et B et rassemblés, pour simplifier, sous les dénominations *E.T. 0001* et *E.T. 0003*. Au vu des observations réalisées sur le sondage B, ces aménagements de grande ampleur seraient plutôt à dater du courant de la période médiévale. On reviendra sur ce sujet dans la synthèse.

Ec - Comblement du sondage C

Le sondage C a été comblé le 20 juillet dans la matinée. Le fond et les parois en avaient été recouverts préalablement d'un géotextile.



Le sondage C après comblement par Didier Nègre, Véronique Teychenné et Jean-Michel Roussel - Vue du nord-est vers le sud-ouest - Cliché Laurent Claeys - 20 juillet 2020

Inventaire des entités identifiées

*Caractérisation, interprétation,
périodisation*

Sont présentées ci-après les différentes entités identifiées sur l'emprise de chacun des trois sondages (unités stratigraphiques ou *U.S.*, unités stratigraphiques construites ou *U.S.C.* et ensembles). Sont d'abord indiquées les caractéristiques des entités reconnues puis proposés des commentaires sur la nature de ces entités. De ces observations découlent des interprétations susceptibles d'amener à une périodisation des occupations des secteurs étudiés.

Sondage A

Caractéristiques des entités reconnues

U.S. 0001 - Elle est constituée par la litière et l'épaisseur superficielle de l'horizon humifère. Des débris de feuilles, fragments de tiges et branches en décomposition ou non, cadavres d'invertébrés... se mêlent aux herbacées et aux pieds de fragon qui y puisent une part de leurs ressources. De rares éclats de grès, roulés ou non, de petit à très petit module, et de rares cailloux de rivière, de petit à très petit module, y sont associés de loin en loin. Cette unité stratigraphique est vierge de tout artefact, à l'exception d'un tesson de pot en céramique sur l'emprise du sondage. Une souche de robinier en émerge au nord-est.

U.S. 0002 - Elle relève des horizons de fragmentation à mixte.

Riche en humus, elle est constituée majoritairement de limons et de sables fins à plus grossiers en proportion égale mais également d'éclats de grès roulés de petit module en faible proportion (4 cm de longueur au maximum), de cailloutis de rivière de petit module en faible proportion (3 cm de longueur en moyenne), d'éclats calcaires roulés de petit module en très faible proportion (5 cm de longueur au maximum) et encore de blocs informes, de grès comme de calcaire, de module moyen à plus fort (35 cm sur 25 cm sur 15 cm au maximum), dont certains affleurants, en petit nombre. Quelques rares tessons de pots en céramique de très petit à petit module et cassons de tuile de petit à très petit module se retrouvent dans l'épaisseur de l'*U.S.* ainsi que de plus rares agglomérats de mortier de chaux de très petit module. Des racines de fragon mais également de chêne pubescent et de robinier traversent l'*U.S.* La texture de l'*U.S.* est progressivement plus sableuse en profondeur. La structure de l'*U.S.*, variable, est néanmoins globalement aérée et plutôt meuble en surface puis plus sèche, plus indurée dans l'épaisseur. De brune de teinte en surface elle se fait brune jaunie en profondeur.

Un couteau, pliable, a été extrait des sédiments de l'*U.S.* - sans le bois de son manche et particulièrement oxydé.

La souche de robinier adossée au rocher à proximité de l'angle est du sondage traverse cette *U.S.*

U.S. 0002 est entièrement couverte par *U.S. 0001*.

La transition entre *U.S. 0001* et *U.S. 0002* est non perceptible.

U.S. 0006 - Elle relève de l'horizon mixte.

Riche encore en humus, même si moins que l'*U.S. 0002*, elle est constituée de sables fins à plus grossiers (60 à 65% en proportion de la composition), de limons (15 à 20% en proportion), d'éclats de grès de petit module (8 cm de longueur au maximum) et de cailloutis de rivière de petit module (3 cm de longueur en moyenne) pour 5% en proportion de la composition au maximum, de blocs calcaires plus que de grès enfin, informes, affleurant en surface de l'*U.S.* pour certains, essentiellement concentrés dans l'angle sud du sondage, le plus fort module présentant 32 cm sur 26 cm sur 20 cm et le plus faible 21 cm sur 16 cm sur 09 cm (10% en proportion de la composition). De rares tessons de pots en céramique de petit à très petit module et plus rares cassons de tuile de très petit module se retrouvent dans l'épaisseur de l'*U.S.* ainsi qu'un seul fragment d'objet de métal, en fer, de très petit module et très oxydé. Des radicelles de fragon encore et racines de chêne pubescent et robinier toujours traversent l'*U.S.*

La texture de l'U.S. est plus sableuse en profondeur. La structure de l'U.S., variable, est cependant plutôt plus indurée dans l'épaisseur. Brune jaunée en surface elle prend une coloration plus jaune encore en profondeur.

Les blocs informes concentrés essentiellement dans l'angle sud du sondage relèvent d'un amas dont la part émergente point à proximité, au sud-ouest du sondage. La position des blocs extraits du sondage, se recouvrant pour certains et présentant une inclinaison marquée pour d'autres, le montre assez clairement.

La souche de robinier proche de l'angle est du sondage traverse également cette U.S.

U.S. 0006 est entièrement couverte par *U.S. 0002*.

La transition entre *U.S. 0002* et *U.S. 0006* est mal perceptible.

U.S. 0011 - Elle relève de l'horizon mixte.

Plus pauvre encore en humus qu'*U.S. 0006*, elle est constituée de sables fins à plus grossiers (55% en proportion de la composition), de limons (15% en proportion) ainsi que, pour 5% en proportion de la composition, d'éclats de grès roulés de petit module (4 cm de longueur au maximum), de cailloutis de rivière de petit module (3 cm de longueur en moyenne) et d'éclats calcaires roulés de petit module (5 cm de longueur au maximum) mais encore, pour 25% de la composition, de petits galets de rivière et de blocs informes, de grès comme de calcaire, roulés pour certains, de module moyen (20 cm sur 13 cm sur 5 cm au maximum). De très rares tessons de pots en céramique de très petit module et cassons de tuile de petit à très petit module se retrouvent dans l'épaisseur de l'U.S. Un unique fragment d'objet de métal, en fer, de petit module et très oxydé, est également contenu dans *U.S. 0011*. Des racines de chêne pubescent et de robinier encore traversent l'U.S.

Bien qu'hétérogène cette U.S. est indurée, compacte et sèche. Marbrée de brun en surface elle est uniformément jaunée en profondeur.

Les blocs informes qu'elle contient se concentrent essentiellement dans l'angle sud du sondage ainsi qu'une large part des éclats de blocs et galets qu'elle renferme.

La souche de robinier proche de l'angle est du sondage traverse également cette U.S.

U.S. 0011 a été reconnue, pour simplifier, sur une moitié sud de l'emprise du sondage. Pour le restant de l'emprise sa présence n'est pas assurée. Elle est par ailleurs entièrement couverte par *U.S. 0006*.

La transition entre *U.S. 0006* et *U.S. 0011* est mal perceptible.

U.S. 0012 - Elle relève des horizons mixte à lessivé.

Ne renfermant a priori qu'une faible proportion d'humus, cette U.S. est constituée majoritairement de sables fins à plus grossiers (75 à 80% en proportion de la composition), de limons (moins de 10% en proportion) ainsi que, pour 5% de la composition, d'éclats de grès roulés ou non de petit module (10 cm de longueur au maximum), de cailloutis de rivière de petit module (3 cm de longueur en moyenne) et d'éclats calcaires roulés ou non de petit module (6 cm de longueur au maximum) mais encore, pour 5% de la composition, de blocs informes, de grès surtout mais également de calcaire, de module moyen (20 cm sur 12 cm sur 7 cm au maximum) et de galets en très petit nombre de module moyen (20 cm en longueur au maximum). Un petit nombre de tessons de pots en céramique de très petit à moyen module et des cassons de tuile de petit à très petit module en petit nombre également se retrouvent dans l'épaisseur de l'U.S. ainsi qu'un tesson de verre de très petit module, quelques minuscules esquilles osseuses calcinées et trois fragments de laitier de fonte de très petit module. En profondeur, de très fins charbons de bois apparaissent. Certains des éclats de grès roulés de petit module pourraient avoir été brûlés. Des racines de chêne pubescent traversent encore l'U.S. de-ci de-là.

La texture de l'U.S. est variable. Plus limoneuse dans le tiers inférieur du sondage elle est inversement plus sableuse dans le tiers supérieur. Pour autant, la structure de l'U.S. reste comparable, très compacte, très sèche. Sa coloration est uniformément jaune beige.

Un éclat d'hématite et un fragment de laitier de fonte, tous deux de moyen module, ont été reconnus sous les blocs et éclats de blocs rocheux présents dans l'angle sud du sondage au contact avec *U.S. 0011*.

La souche de robinier proche de l'angle est du sondage traverse également cette U.S.

La transition entre *U.S. 0011* et *U.S. 0012* est mal perceptible en plusieurs parts de l'emprise du sondage. Dans l'angle sud du sondage néanmoins elle se reconnaît à la disparition des blocs et éclats de blocs qui composent là *U.S. 0011* majoritairement. Auprès de l'angle nord du sondage, là où *U.S.C.*

0002 a été reconnue, elle n'est présente que là où *U.S.C. 0002* n'est pas. Ailleurs, une proportion relativement importante d'éclats de grès roulés de petit module et une plus grande induration du sédiment pourraient néanmoins matérialiser une surface pour cette U.S.

U.S. 0012 ne couvre donc pas l'entière superficie du sondage A. Elle côtoie *U.S.C. 0002*. Elle est par ailleurs pour partie couverte par *U.S. 0011* et pour partie par *U.S. 0006* sur une large moitié nord du sondage.

U.S. 0013 - Elle relève des horizons mixte à lessivé.

Cette U.S. a été distinguée d'*U.S. 0012* dans l'angle sud du sondage en raison de la présence d'éclats de grès roulés en plus forte proportion encore que sur le restant de l'emprise du sondage à sa surface. Plus en profondeur cependant la structure et la texture d'*U.S. 0013* se sont avérées être comparables à celles d'*U.S. 0012*. *U.S. 0013* contient néanmoins des tessons de pots en céramique en plus grande proportion, de module très petit à moyen et, inversement, des cassons de tuile de très petit module et en très faible proportion ainsi qu'un petit fragment de laitier de fonte et que, peut-être, un éclat très petit de silex brûlé.

U.S. 0023 - Elle relève d'un horizon d'accumulation a priori.

Cette U.S. a été identifiée en profondeur dans l'angle sud du sondage sur une emprise de quelques centimètres carrés seulement et sur une épaisseur de moins de 5 cm. Le creusement du sondage n'a pas été mené, là, assez avant pour que les caractères en soient précisés. L'U.S. apparaît néanmoins constituée de sables très fins ou d'argiles possiblement, pour plus de 95 % de sa composition. Des cendres et charbons de bois se retrouvent en quantité dans l'épaisseur. Aucun artefact n'y a été reconnu.

Très homogène, plutôt meuble en regard de la résistance des sédiments de l'*U.S. 0013*, elle est néanmoins sèche. Elle présente une coloration beige grisâtre mouchetée de noir.

U.S. 0023 est couverte par *U.S. 0013*.

U.S.C. 0002

Blocs de grès de module moyen (de 20 à 25 cm de long pour 20 à 15 cm de large pour les plus notables), plutôt plats pour les plus forts, disposés les uns auprès des autres, bloqués par des éclats de blocs de grès et, pour les plus proches du rocher, calés contre la paroi. Ils forment une surface relativement plane et faiblement déclinée. Ils ne sont présents que sur une emprise cumulée d'un mètre carré auprès de la paroi rocheuse - deux ensembles de blocs et éclats relevant de cette même U.S.C., distants les uns des autres, ont été identifiés.

Quelques rares tessons de pots de céramique de petit à très petit module ont été identifiés auprès des blocs d'*U.S.C. 0002*. Ils lui ont été associés bien que relevant plus vraisemblablement d'*U.S. 0012*.

Rocher brut et rocher taillé

Sur l'emprise du sondage le rocher affleurerait au nord-est avant engagement des travaux de creusement. Durant la fouille il a été dégagé un peu plus, au point d'être visible sur toute la longueur du sondage au nord-est et sur toute la hauteur de la berme.

Si les affleurements reconnus en surface ne présentaient aucune marque de taille, en profondeur le rocher s'est avéré porter les entailles laissées par le fer du pic, verticales et rapprochées les unes des autres. Ainsi, sur toute la longueur du sondage le rocher a été entamé, grossièrement, de manière à offrir une face moins oblique. On a choisi d'identifier cet aménagement, en l'intégrant dans ***E.T. 0001*** pour *E(nsemble) T(aillé) 0001*. Il a été désigné sous le nom de *Pa.D. 0002* pour *Pa(roi) D(ressée) 0002*.

Le rocher brut apparaît également en berme sud-est, auprès de l'angle sud du sondage, en profondeur. Il est là très altéré.

Interprétations

Sont proposées ci-après des interprétations quant à la nature des entités identifiées sur le sondage A. A posteriori des fusions paraissent devoir être opérées entre les U.S. reconnues sur l'emprise du sondage. En effet, plusieurs d'entre elles s'avèrent devoir être confondues. On ne considèrera pas ici *U.S. 0001*, au caractère tout particulier.

Ainsi les *U.S. 0002* à *0006* semblent-elles devoir être confondues, *U.S. 0002* présentant seulement dans sa composition une teneur en humus plus forte et une proportion de sables moindre. Elles pourraient être assimilées à une épaisseur de sédiments écoulés depuis le contrehaut auxquels aurait été mêlé l'humus constitué sur la longue durée.

U.S. 0011 pourrait semblablement être confondue avec *U.S. 0006* tant l'interface qui les distingue est mal perceptible. Cependant, *U.S. 0011* présente dans son épaisseur, à l'angle sud du sondage, une forte concentration de blocs et éclats de blocs de calcaire et de grès qui en différencie la structure de celles des *U.S. 0002* et *0006*. De sorte que l'on maintiendra une distinction entre *U.S. 0006* et *U.S. 0011*, malgré le fait que l'interface entre les deux unités n'ait pas été des mieux observables. *U.S. 0011* serait, dès lors, soit une épaisseur de sédiments intentionnellement rapportés couvrant pour partie un amas de blocs et éclats de blocs concentré essentiellement sur l'angle sud du sondage, soit une épaisseur de sédiments naturellement écoulés depuis le contrehaut recouvrant cet amas de blocs. *U.S. 0011* pourrait ainsi témoigner de deux actions distinctes et successives, la première étant la constitution d'un amas de blocs et éclats de blocs et la seconde l'apport de sédiments recouvrant pour partie cet amas. Elle pourrait aussi ne marquer qu'une seule action, le dépôt de blocs, les sédiments recouvrant ces blocs s'étant infiltrés depuis le contrehaut sous l'effet de percolations.

U.S. 0012 est, elle, bien à distinguer d'*U.S. 0011* qui la couvre. Elle paraît devoir être considérée comme une épaisseur de sédiments rapportés.

U.S. 0013 quant à elle est à confondre avec *U.S. 0012*. Elle participe de cette puissante formation sableuse qui se développe sur plus de la moitié de la hauteur de la stratigraphie observée du sondage.

U.S. 0023 se différencie d'*U.S. 0013* qui la couvre, tant par sa texture que par sa structure. Sa nature n'a pas été identifiée.

U.S.C. 0002, bien qu'à l'état de vestiges, s'autonomise. Elle pourrait être à assimiler aux lambeaux d'une calade sur recharge conçue pour faciliter l'évolution des hommes et des bêtes sur cette emprise qui relevait manifestement d'une voie desservant une part de la fortification.

Rocher brut et **rocher taillé** (*E.T. 0001*) sont à identifier séparément, le second marquant un état modifié par l'homme du premier. Les marques de taille au pic témoignent, vraisemblablement, d'une volonté de réduire l'emprise du rocher sur la voie de circulation qu'il borde.

Les observations formulées ci-dessus pourraient être synthétisées ainsi que suit

<i>Unités stratigraphiques distinguées</i>	<i>Fusions a posteriori</i>	<i>Interprétations</i>	<i>Eventuels commentaires</i>
<i>U.S. 0001</i>		Sol actuel	
<i>U.S. 0002</i>	<i>Oui</i>	Sédiments écoulés depuis le contrehaut mêlés d'humus	
<i>U.S. 0006</i>			

<i>U.S. 0011</i>		Amas de blocs puis apport ou infiltration de sédiments recouvrant pour partie l'amas constitué	Possiblement deux actions successives en une seule U.S.
<i>U.S. 0012</i>	<i>Oui</i>	Apport de sédiments (remblai ?)	
<i>U.S. 0013</i>			
<i>U.S. 0023</i>		Néant	
<i>U.S.C. 0002</i>		Calade ou renfort de revêtement de voie ?	Vestiges
<i>Rocher taillé (E.T. 0001)</i>		Bordure de voie dressée	
<i>Rocher brut</i>			

Périodisation

Ainsi, cinq périodes d'occupation se distinguent à l'analyse des U.S., U.S.C. et ensemble reconnus sur le sondage A - on ne considèrera ici ni le rocher brut ni l'*U.S. 0001*. La séquence est évidemment incomplète, le sondage n'ayant pas été mené jusqu'au rocher au fond.

La première de ces périodes, la plus ancienne identifiée, tient en ces aménagements du rocher reconnus en bordure de sondage, en berme nord-est, destinés manifestement à un élargissement de la voie de circulation - le rocher a été attaqué au pic sur toute la longueur de la berme nord-est du sondage. Ces aménagements, rassemblés sous la dénomination *E.T. 0001*, possiblement synchrones, n'ont pas été datés.

La deuxième période est, semble-t-il, marquée par un apport de sédiments en très grande quantité. On pense que ces sédiments ont été rapportés dans la perspective d'un exhaussement de la voie. On n'a pas su montrer si ces sables de grès avaient été apportés en un même temps ou en plusieurs temps. Le plus vraisemblable néanmoins serait qu'ils aient été apportés en plusieurs temps, successivement. La relative homogénéité de ces sédiments ne contredit pas nécessairement cette hypothèse. De cette période relèvent les *U.S. 0012* et *0013*.

Une troisième période est à reconnaître dans les vestiges de calade identifiés en bordure de sondage, contre le rocher taillé (*U.S.C. 0002*). Il se pourrait que, alors que le restant de la calade, qui n'était d'ailleurs peut-être pas continue et très couvrante, aura été emporté dans des glissements occasionnés par des écoulements d'eau violents, ces quelques blocs calés les uns contre les autres eussent été préservés en place grâce à leur position justement, au pied du rocher. On pense que la calade a été installée sur *U.S. 0012* ou plutôt sur une *U.S. 0012* dont la surface aura été altérée plus tard par des ravinements - la plus grande part de la calade ou des éléments de calade étant emportée(és) dans ces ravinements - et qui aura été rechargée par des apports successifs. La calade ou les parties de calade n'aura ou n'auront, par la suite, pas été reconstituée(és), la voie de circulation étant laissée en sables de grès et simplement rechargée périodiquement, un temps du moins. Ces vestiges de calade pourraient être à dater de la fin de la période moderne et correspondre à une reprise de revêtement de

la voie de circulation exhaussée par apports de sédiments. *U.S. 0012* et *0013* d'une part et *U.S.C. 0002* d'autre part pourraient alors avoir été mises en œuvre concomitamment ou successivement dans un temps court. Cette hypothèse et la proposition de datation formulée sont à vérifier.

Une quatrième période tient en un apport de blocs et éclats de blocs hors de l'emprise du sondage et jusque dans l'angle sud du sondage puis en un apport ou une infiltration naturelle de sédiments qui couvrent l'amas de blocs et éclats et, au-delà, une moitié sud de l'emprise du sondage au moins (*U.S. 0011*). Cette période correspond à un temps où, certainement, on vient prendre sur le site des matériaux - la pierre au moins - que l'on a concentrés ici avant chargement et enlèvement. Cette phase pourrait correspondre à la fin de la période moderne autant qu'au début de la période contemporaine. Elle fait suite en tous les cas à une démolition des maçonneries de la fortification haute que l'on pourrait dater consécutivement au début du XVII^e siècle, ainsi que le laissent à penser les observations réalisées sur la stratigraphie du sondage B.

Enfin une cinquième période, la plus récente, est à distinguer. Les *U.S. 0002* puis *0006* en relèvent. Elle correspond à une phase de moindre fréquentation du site durant laquelle, sous l'effet du ravinement, des sédiments mêlés d'humus sont déplacés depuis le contrehaut. Ces écoulements pourraient être à dater du courant du XIX^e à la fin du XX^e siècles.

Sondage B

Caractéristiques des entités reconnues

U.S. 0001 - Elle est constituée par la litière et l'épaisseur superficielle de l'horizon humifère. Des débris de feuilles, fragments de tiges et branches en décomposition ou non, cadavres d'invertébrés... se mêlent aux herbacées qui y puisent une part de leurs ressources. De très rares éclats de grès, roulés ou non, de très petit module y sont associés de loin en loin. Cette unité stratigraphique porte plutôt qu'elle ne contient un très petit nombre de tessons de pots en céramique et cassons de tuile creuse de très petit à petit module.

U.S. 0003 - Elle relève des horizons de fragmentation à mixte.

Riche en humus, elle est constituée de limons et de sables fins à plus grossiers majoritairement mais également d'éclats de grès roulés de petit module en faible proportion (3 cm de longueur au maximum), de cailloutis de rivière de petit module en faible proportion (3 cm de longueur au maximum), d'éclats calcaires roulés de petit module en très faible proportion (3 cm de longueur au maximum) et encore de blocs informes, de grès comme de calcaire, de petit module (12 cm sur 12 cm sur 10 cm au maximum) en petit nombre - éclats, cailloutis et blocs de petit module constituent moins de 10% en proportion de la composition. Quelques rares tessons de pots en céramique de petit module et aussi rares cassons de tuile de petit à très petit module se retrouvent dans l'épaisseur de l'U.S. ainsi que de très rares agglomérats de mortier de chaux de petit à très petit module (jusqu'à 10 cm de longueur au maximum). Des racines de robinier traversent l'U.S.

La texture de l'U.S. est progressivement plus sableuse en profondeur - égale en surface, la proportion de limons et sables dans la composition varie à l'interface avec l'U.S. qu'elle couvre (30 à 40% de limons contre 60 à 70% de sables). La structure de l'U.S. est plutôt aérée en surface mais plus indurée, plus compacte dans l'épaisseur. De couleur brune en surface elle apparaît bientôt plus claire, comme jaunie.

U.S. 0003 ne couvre, pour simplifier, qu'une moitié supérieure du sondage B. Elle y apparaît peu puissante. *U.S. 0003* est par ailleurs entièrement couverte par *U.S. 0001*.

La transition entre *U.S. 0001* et *U.S. 0003* est non perceptible.

U.S. 0004 - Elle relève des horizons de fragmentation à mixte.

Riche en humus, elle est constituée de limons et de sables fins à plus grossiers majoritairement mais également d'éclats de grès roulés de petit module en très faible proportion (3 cm de longueur au maximum), de cailloutis de rivière de petit module en très faible proportion (3 cm de longueur au maximum), d'éclats calcaires roulés de petit module en plus faible proportion encore (3 cm de longueur au maximum) et enfin de blocs informes, de grès comme de calcaire, de petit module (10 cm au maximum) en très petit nombre - éclats, cailloutis et blocs de petit module constituent moins de 5% en proportion de la composition. Dans l'épaisseur de l'U.S. un seul tesson de pot en céramique de module moyen et de rares cassons de tuile de petit à très petit module se retrouvent ainsi que de très rares agglomérats de mortier de chaux de petit à très petit module (moins de 10 cm de longueur au maximum). Des racines de robinier traversent l'U.S., certaines affleurant presque en surface de l'U.S. La texture de l'U.S. reste majoritairement limoneuse - les sables représentant moins de 30% de la composition d'ensemble - quand la structure est plutôt meuble et aérée. L'U.S. présente une couleur brune unie.

U.S. 0004 couvre, pour simplifier, un large angle sud-ouest du sondage B et pointe vers l'angle nord-ouest. Elle apparaît relativement puissante en berme sud. *U.S. 0004* est par ailleurs entièrement couverte par *U.S. 0001*.

La transition entre *U.S. 0001* et *U.S. 0004* est non perceptible.

U.S. 0005 - Elle relève de l'horizon mixte.

Nettement moins riche en humus que l'U.S. 0003, elle est constituée de sables fins à plus grossiers (jusqu'à 70% en proportion de la composition), de limons (jusqu'à 20% en proportion), d'éclats de grès de petit module (12 cm de longueur au maximum) roulés ou non en faible proportion, de cailloutis de rivière de petit module (5 cm de longueur en moyenne mais jusqu'à 10 cm de longueur) en faible proportion et, enfin, de rares blocs de grès informes de petit module (15 cm sur 15 cm sur 7 cm au maximum au haut de l'U.S. et 18 cm sur 10 cm sur moins de 10 cm au maximum au bas de l'U.S.), éclats, cailloutis et blocs représentant 10% en proportion de la composition au maximum. Un petit nombre de tessons de pots en céramique de très petit à moyen module et cassons de tuile de petit à très petit module se retrouvent dans l'épaisseur de l'U.S. ainsi que de très rares agglomérats de mortier de chaux de très petit module. Un fragment d'objet de métal, en fer, très oxydé, est également contenu dans cette U.S. Des racinelles de robinier toujours traversent l'U.S.

La texture de l'U.S. est très sableuse en profondeur, au point que la proportion de limons se réduit là à moins de 10% de la composition quand la proportion d'éclats, cailloutis et blocs avoisine les 15%. La structure de l'U.S. évolue de compacte à très compacte en profondeur et très sèche. Brune claire en surface elle prend une coloration jaune beige en profondeur.

Une concentration plus forte d'éclats, cailloutis et blocs se fait jour dans l'angle nord-est du sondage à l'interface avec U.S. 0008.

U.S. 0005 ne s'étend, pour simplifier, que sur une moitié supérieure du sondage B. Elle se développe, pour partie, sur le rocher taillé et contre lui-même en profondeur U.S. 0005 est par ailleurs entièrement couverte par U.S. 0003.

La transition entre U.S. 0003 et U.S. 0005 est mal perceptible.

U.S. 0008 - Elle relève d'un horizon mixte très perturbé.

Elle est constituée majoritairement de blocs de grès, plutôt que de calcaire (un seul a été identifié parmi les blocs de l'U.S.), informes, de module petit à moyen (22 cm sur 19 cm sur 12 cm au maximum et plutôt, en moyenne, 18 cm sur 15 cm pour une épaisseur variable), disposés à l'oblique voire sur champ plus qu'à plat. Des limons et, dans une moindre proportion, des sables enveloppent ces blocs (ensemble ils représentent à peine 15% en proportion de la composition) ainsi qu'un cailloutis de rivière de petit module (9 cm de longueur au maximum) en faible proportion (moins de 10% de la composition). Au haut de l'U.S., dans l'angle nord-est du sondage, quelques très rares éclats de calcaire de très petit module ont également été identifiés. Ils pourraient avoir été cuits. Un seul tesson de pot en céramique de très petit module, trois cassons de tuile de très petit module et un unique fragment d'objet de métal, en fer, très oxydé, se retrouvent dans l'épaisseur de l'U.S. ainsi que, en faible proportion, des agglomérats de mortier de chaux de petit module (12 cm de longueur au maximum). Des racinelles de robinier traversent l'U.S.

La structure de cette U.S. très peu homogène est globalement résistante cependant. La teinte en est un beige dominant rehaussé de brun.

U.S. 0008 ne s'étend que sur un sixième de l'emprise du sondage B, dans l'angle nord-est pour simplifier. U.S. 0008 est contenue à l'est et au sud-est par le rocher taillé et à l'ouest par U.S. 0024. Elle côtoie U.S. 0014 au sud et au sud-ouest et paraît la couvrir à l'est. U.S. 0008 est par ailleurs entièrement couverte par U.S. 0005.

U.S. 0014 - Elle relève des horizons mixte à lessivé.

Cette unité stratigraphique a été reconnue en profondeur dans la part du sondage explorée jusqu'au rocher.

Plus riche en matières organiques qu'U.S. 0005, elle est constituée de sables fins à plus grossiers et de limons en bonne proportion (45% de la composition au minimum) mais également, pour moins de 5% en proportion de la composition, d'éclats de grès de petit module (moins de 10 cm de longueur au maximum) roulés ou non et de cailloutis de rivière de petit module (5 cm de longueur au maximum) et enfin, pour 45% en proportion de la composition au minimum, de blocs de calcaire comme de grès (60% de calcaire contre 40% de grès) informes, de petit à fort module (une moitié d'entre eux n'excédant pas 20 cm sur 16 cm sur 14 cm et la moitié restante présentant un module moyen de 28 cm sur 22 cm sur 20 cm, avec des blocs dépassant les 40 cm de longueur et les 20 cm de largeur néanmoins). Certains des blocs portent des adhérences de mortier de chaux et des agglomérats de mortier de chaux de module petit à moyen sont par ailleurs présents, séparément des blocs, en faible

proportion (5% de la composition), dans l'épaisseur de l'U.S. La proportion d'agglomérats de mortier s'avère être plus importante à distance de l'angle sud-est du sondage. Un petit nombre de tessons de pots en céramique, de petit module, et de bien moins nombreux (deux en fait) cassons de tuile de très petit module se retrouvent dans l'épaisseur de l'U.S. avec une esquille osseuse brûlée de très petit module et un fragment d'objet de métal, en fer, très oxydé, de très petit module.

La structure d'U.S. 0014 est moins compacte que celle d'U.S. 0005 qui la couvre. Elle présente au demeurant une couleur dominante brune unie, ainsi qu'U.S. 0005, mais nuancée de gris à beige.

Les blocs que renferme U.S. 0014, même si certains d'entre eux apparaissent déposés à plat à l'interface avec U.S. 0015 et U.S. 0016, n'ont en rien été ordonnés.

U.S. 0014 ne couvre qu'un tiers supérieur, pour simplifier, de la part du sondage explorée jusqu'au rocher. U.S. 0014 est entièrement couverte par U.S. 0005 et, à l'est, par U.S. 0008. Elle n'est pas au contact du rocher taillé au nord-est - elle en a été séparée par un creusement ménagé dans son épaisseur, creusement comblé ultérieurement par U.S. 0005 et identifié sous la dénomination C.E.S. 001. Elle côtoie U.S. 0024 à l'ouest. Elle paraît couverte par U.S. 0024 au nord-est.

La transition entre U.S. 0005 et U.S. 0014 est mal perceptible.

C.E.S. 0001 - Au contact du rocher taillé un creusement ménagé dans les sédiments d'U.S. 0014 a été identifié. Il a été dénommé C.E.S. 0001 pour C(reusement) E(n) S(édiments) 0001. Peu profond, il s'étend par ailleurs peu en surface sur U.S. 0014, enveloppant véritablement le rocher taillé. Il semble avoir été comblé par des sédiments qui ne sont pas ceux d'U.S. 0005 puisque, en berme nord du sondage, le comblement de C.E.S. 0001 paraît recouvert par les blocs de l'U.S. 0008.

U.S. 0025 - Elle relève des horizons mixte à lessivé.

Cette unité stratigraphique a été reconnue en profondeur dans la part du sondage explorée jusqu'au rocher.

Les sédiments qui la constituent n'ont pas été distingués d'abord de ceux d'U.S. 0005 qui, paraissent combler le creusement C.E.S. 0001. Il est apparu néanmoins que le comblement de C.E.S. 0001 était couvert par les blocs de l'U.S. 0008. Aussi, sur le tard, le comblement du creusement C.E.S. 0001 a-t-il été individualisé sous la dénomination U.S. 0025. On ne saurait donc ici caractériser U.S. 0025 ou du moins mieux qu'en la rapprochant d'U.S. 0005 pour sa composition.

Comblant C.E.S. 0001, U.S. 0025 est contenue à l'est par le rocher taillé et, du nord au sud, par U.S. 0014. Elle est couverte pour partie par U.S. 0008 et pour partie par U.S. 0005.

U.S. 0015 - Elle relève des horizons mixte à lessivé.

Cette unité stratigraphique a été reconnue en profondeur dans la part du sondage explorée jusqu'au rocher.

Plus riche en matières organiques qu'U.S. 0005, elle est constituée de sables fins à plus grossiers (45% en proportion de la composition), de limons (45% en proportion) ainsi que, pour 5% de la composition en proportion, de cailloutis de rivière de petit module (5 cm de longueur au maximum). Elle renferme néanmoins, affleurant en surface, un bloc calcaire massif (45 cm sur 33 cm sur 18 cm) déposé à plat. De petits agglomérats de mortier de chaux roulés, des éclats de grès roulés brûlés (rougis ou violacés), des particules fines de charbon de bois, de petites masses de terre brûlée fragmentées, le tout en faible proportion (moins de 5% de la composition) côtoient des tessons de pots en céramique de petit à très petit module en bon nombre, de très rares cassons de tuile de petit à très petit module et de très rares esquilles osseuses animales dont certaines brûlées.

Autant sableuse que limoneuse de texture, cette U.S. plutôt homogène est modérément compactée. Sa coloration brune orangée la distingue des U.S. qui l'entourent.

Reconnue, pour simplifier, dans le tiers supérieur de la part du sondage explorée jusqu'au rocher, cette U.S. présente une surface légèrement déclinée de l'ouest vers l'est et faiblement bosselée. Des blocs relevant d'U.S. 0014, qui la couvre pour partie au moins, apparaissent posés à plat sur elle. U.S. 0015 côtoie par ailleurs U.S. 0016 et la recouvre même pour partie. U.S. 0015 est couverte enfin par U.S. 0024.

U.S. 0016 - Elle relève des horizons mixte à lessivé.

Cette unité stratigraphique a été reconnue en profondeur dans la part du sondage explorée jusqu'au rocher.

Elle est constituée majoritairement de blocs de calcaire et de grès (60% de calcaire contre 40% de grès en proportion), informes, de module moyen à plus fort (plutôt de module moyen pour les blocs de calcaire, roulés essentiellement, de 22 cm sur 15 cm sur 12 cm en moyenne et plutôt de module plus fort pour les blocs de grès, de 24 cm sur 24 cm sur 10 cm à 30 cm sur 15 cm sur 12 cm), sans ordonnancement, non liés les uns aux autres mais portant pour certains des adhérences de mortier de chaux. Ces blocs représentent 40% en proportion de la composition de l'U.S. Des agglomérats de mortier de chaux de petit à moyen module sont également présents en forte proportion dans l'épaisseur de l'U.S., constituant 30% au maximum de la composition - ce mortier de chaux, grossier, est très chargé en cailloutis de rivière de petit module et en petits nodules de chaux non dissous. *U.S. 0016* est par ailleurs constituée de limons et de sables fins à plus grossiers - ensemble ils représentent 25% de la composition, la proportion de limons étant plus importante que la proportion de sables - ainsi que d'éclats de grès ou de calcaire, plutôt roulés, de petit module (4 cm de longueur au maximum) et de cailloutis de rivière de petit module (4 cm de longueur en moyenne) - ensemble ils représentent 5% de la composition au maximum. De fines particules de charbon de bois en très petit nombre et un casson de tuile de petit module se retrouvent dans l'épaisseur de l'U.S. Certains des éclats de grès rencontrés apparaissent brûlés (rougis).

Malgré une forte hétérogénéité cette U.S. est très compactée, indurée. En profondeur néanmoins, en certains points, une moindre compacité se fait jour. Les concentrations d'agglomérats de mortier de chaux en particulier se révèlent peu denses. La teinte dominante de cette U.S. est un gris mêlé de brun et piqueté de blanc.

U.S. 0016 s'étend, pour simplifier, sur la moitié supérieure de la part du sondage explorée jusqu'au rocher. Elle est couverte pour partie par *U.S. 0015*. Elle est couverte par ailleurs pour partie par *U.S. 0024*.

U.S.C. 0001

Cette unité stratigraphique construite a été reconnue en profondeur dans la part du sondage explorée jusqu'au rocher.

Sept blocs de grès de module petit ou fort (de 12 cm sur 8 cm sur 5 cm jusqu'à 32,5 cm sur 26,5 cm sur 15 cm), informes pour les quatre petits et plutôt longs et plats pour les trois plus forts mais variablement larges, calés les uns sur les autres ou les uns au côté des autres, constituant un front semi-circulaire grossier dont l'un des blocs forts déborde. La structure qu'ils composent se développe sur moins de 80 cm en longueur, pour ce qui en est visible - elle disparaît dans la berme sud du sondage. Reconnue sur un sixième supérieur de la part du sondage explorée jusqu'au rocher, *U.S.C. 0001* côtoie le rocher taillé au nord-est. Elle est couverte par une forte concentration, identifiée dans l'angle sud-est du sondage, de blocs, éclats de blocs et, en moindre proportion, agglomérats de mortier de chaux relevant de l'*U.S. 0016*. Elle contient semble-t-il *U.S. 0010*.

U.S. 0010 - Elle relève d'un horizon lessivé manifestement.

Cette unité stratigraphique a été reconnue en profondeur dans la part du sondage explorée jusqu'au rocher.

Elle n'a été identifiée que tardivement et n'a été l'objet, de fait, que d'observations sommaires. Des limons paraissent la constituer majoritairement mais elle contient également des sables, fins à grossiers et, en très faible proportion, des éclats de calcaire et grès de très petit module. Des agglomérats de mortier de chaux de petit module en faible proportion ainsi que quelques rares cassons de tuile de petit à très petit module et des particules fines de charbon de bois en nombre relèvent également de la composition.

Plutôt homogène, elle semble modérément compactée. Sa teinte dominante est un brun sombre rehaussé de vert et tacheté de beige orangé.

U.S. 0010 n'apparaît qu'en berme est, où elle est couverte par *U.S. 0014*. Elle bute au nord-est contre le rocher taillé mais paraît à son contact altérée, comme lessivée. Le front semi-circulaire d'*U.S.C. 0001* semble la contenir à l'ouest

U.S. 0017 - Elle relève d'un horizon lessivé manifestement.

Cette unité stratigraphique a été reconnue en profondeur dans la part du sondage explorée jusqu'au rocher.

Elle est constituée majoritairement de limons et de sables fins à plus grossiers, les limons dominant en proportion les sables. Ensemble ils représentent 75% en proportion de la composition. Des éclats de grès, dont certains roulés, de petit module (10 cm de longueur au maximum) et des blocs de grès ou de calcaire de petit à moyen module (jusqu'à 20 cm sur 20 cm sur 16 cm) ou un galet encore, de moyen module (20 cm sur 10 cm sur 6 cm), sont également pris dans l'épaisseur de l'U.S. Ils représentent eux, ensemble, 20% au maximum de la composition. Avec eux se rencontrent des tessons de pots en céramique de très petit à moyen module en bonne proportion, des cassons de tuile de petit à moyen module en bonne proportion (près de 5% en proportion de la composition), un casson de brique de petit module, de petits à très petits agglomérats de mortier de chaux roulés en faible proportion, des éclats de grès de très petit module roulés brûlés (rougis à noircis) en faible proportion, des particules fines de charbon de bois en nombre, des esquilles et fragments osseux animaux en bonne proportion et de module moyen pour quelques-uns et, enfin, un fragment d'objet en métal, en fer, très oxydé, de petit module.

La texture de l'U.S. est globalement plus limoneuse que sableuse. Sa structure est variable. Plutôt modérément compactée elle présente néanmoins des résistances en divers points liées à une plus forte concentration de sables - des sables qui pourraient d'ailleurs être le produit de la désagrégation de portions de roche parfois. De teinte dominante brune orangée elle apparaît plus ou moins brune par places.

En profondeur les blocs identifiés s'avèrent être plutôt des blocs de calcaire que de grès, de module moyen, roulés pour beaucoup mais aussi fractionnés à la masse pour quelques-uns. L'un d'eux, de grès, de moyen module (25 cm sur 23 cm sur 5 cm) porte des marques de brûlure.

Cette U.S. offre en surface une déclivité faible d'est en ouest mais inversement forte du sud vers le nord sur un tiers médian, pour simplifier, de la part du sondage explorée jusqu'au rocher - certains forts cassons de tuile reconnus en surface indiquent par leur pendage cette forte déclivité.

U.S. 0017 apparaît, pour simplifier encore, sur les deux tiers supérieurs de l'emprise du sondage explorée jusqu'au rocher. Elle est couverte pour partie par U.S.C. 0001 et U.S. 0016 à l'amont et, pour partie, par U.S. 0024 à l'aval. Elle est contenue et même interrompue par U.S.C. 0004.

U.S. 0018 - Elle relève d'un horizon lessivé manifestement.

Cette unité stratigraphique a été reconnue en profondeur dans la part du sondage explorée jusqu'au rocher.

Cette U.S. a été distinguée d'U.S. 0017 en raison d'une moindre hétérogénéité apparente et de sa coloration, plus sombre. Il s'est avéré que cette distinction ne serait pas nécessairement à maintenir tant la structure et la texture d'U.S. 0017 et d'U.S. 0018 apparaissent comparables finalement. On retiendra qu'U.S. 0018 renferme une proportion nettement moindre d'artefacts qu'U.S. 0017 et peut-être une plus forte proportion de blocs, relativement. Sa texture apparaît plus limoneuse que celle d'U.S. 0017. On retrouve dans l'épaisseur d'U.S. 0018 un petit nombre de tessons de pots en céramique de très petit à petit module, quelques cassons de tuile de petit module, deux cassons de brique de petit module, un très petit nombre d'os ou fragments d'os animaux de petit module, une petite agrafe en fer et deux cassons de brique pleine de module moyen.

U.S. 0018 est couverte par U.S. 0017. Elle est par ailleurs au contact du rocher en quelques points dans un tiers médian de l'emprise du sondage explorée jusqu'au rocher, là où le rocher se relève nettement. La transition entre U.S. 0017 et U.S. 0018 est mal perceptible en berme nord mais bien plus nette en berme sud où U.S. 0018 ne s'étend pas autant qu'U.S. 0017 vers l'ouest.

U.S. 0019 - Elle relève d'un horizon lessivé.

Cette unité stratigraphique a été reconnue en profondeur dans la part du sondage explorée jusqu'au rocher.

U.S. 0019 est constituée majoritairement de limons et de sables fins à plus grossiers (jusqu'à 60% en proportion de la composition, les limons dominant en proportion les sables), d'éclats de grès de petit module (12 cm de longueur au maximum) roulés ou non en faible proportion, de cailloutis de rivière de petit module en faible proportion et, enfin, de blocs de grès informes de moyen à fort module (de 23 cm sur 23 cm sur 14 cm à 30 cm sur 29 cm sur 14 cm au maximum) en bonne proportion - éclats de grès et cailloutis de rivière représentent, ensemble, moins de 5% en proportion de la composition quand les blocs de grès représentent seuls 35% de la composition. Un petit nombre de tessons de pots en céramique de petit à très petit module, un petit nombre de cassons de tuile de très petit à petit

module, quelques os ou fragments d'os animaux de petit à moyen module, un petit fragment d'os ou bois animal ou corne travaillé, une clef de fer de module moyen très oxydée, des tessons de verre de petit module et deux très petits fragments de laitier de fonte se retrouvent dans l'épaisseur de l'U.S ainsi que de plus rares particules de charbon de bois fines.

La texture de l'U.S. est limoneuse plus que sableuse. La structure en est plus compacte et plus sèche que celle d'U.S. 0017 ou d'U.S. 0018. Elle a une coloration plus claire que celle d'U.S. 0018 au moins. U.S. 0019 se développe, pour partie, sur le rocher taillé - elle comble la part supérieure de la rigole taillée là dans le rocher - et couvre les deux tiers supérieurs, pour simplifier, de l'emprise du sondage explorée jusqu'au rocher, du moins là où, justement, le rocher ne pointe pas. Elle est limitée en étendue vers l'ouest par U.S.C. 0003 et 0004. Enfin, U.S. 0019 est couverte par U.S. 0017 et ou U.S. 0018.

La transition entre U.S. 0018 et U.S. 0019 est mal perceptible en berme nord.

U.S. 0020 - Elle relève d'un horizon lessivé à d'altération.

Cette unité stratigraphique a été reconnue en profondeur dans la part du sondage explorée jusqu'au rocher.

Elle est constituée de limons fins majoritairement mais également de sables fins à plus grossiers en moindre proportion et d'éclats de grès de petit module (10 cm de longueur au maximum) en faible proportion. Elle contient des tessons de pots en céramique, de petit à très petit module, en petit nombre, de rares fragments d'os ou esquilles osseuses animales de petit module, un fragment d'objet de métal, en fer, très oxydé, de petit module, un très petit fragment de laitier de fonte et de fines particules de charbon de bois en grand nombre, plutôt au contact du rocher elles. Cependant au mitan, pour simplifier, de la part du sondage explorée jusqu'au rocher, quelques éclats de grès de petit module (jusqu'à 12 cm de longueur), des galets de petit module (jusqu'à 10 cm de longueur) et plusieurs blocs de grès même, de petit module (de moins de 20 cm de longueur) à l'exception d'un seul de module moyen (24 cm sur 23 cm sur 14 cm), ont été concentrés. Cette concentration, de peu d'ampleur, représente une quinzaine d'éclats, de blocs et de galets, avec un plus grand nombre de blocs que d'éclats et galets. Elle repose sur le rocher brut directement. Au côté de cette concentration, à peine plus en hauteur dans l'épaisseur de l'U.S., un fond d'amphore informe et un petit casson de brique pleine ont été identifiés.

La texture de l'U.S. est limoneuse. Plutôt homogène, elle est de structure meuble, assez plastique. Sa couleur dominante est un brun gris marbré de jaune.

Certains des éclats de grès parmi les plus petits reconnus dans la composition sont brûlés (rougis). Au bas de l'U.S., au mitan de la part du sondage explorée jusqu'au rocher, dans les dépressions que forme le rocher brut, quelques rares éclats calcaires roulés, de très petit module, ont été identifiés.

U.S. 0020 s'étend sur un tiers médian, pour simplifier, de l'emprise du sondage explorée jusqu'au rocher, comblant essentiellement les dépressions les plus profondes du rocher brut. Elle ne s'étend manifestement pas, vers l'ouest, au-delà du point où ont été établies U.S.C. 0003 et 0004.

U.S. 0021 - Elle relève d'un horizon d'altération très clairement.

Cette unité stratigraphique a été reconnue en profondeur dans la part du sondage explorée jusqu'au rocher.

Elle est constituée de sédiments très fins, argiles majoritairement et sables. Elle est parfaitement vierge de tout, pas même contaminée en surface par des charbons de bois.

Elle comble une dépression naturelle du rocher brut de quelques centimètres carrés de surface, toute proche d'U.S.C. 0003 et 0004, dans le tiers inférieur de l'emprise du sondage explorée jusqu'au rocher, qui avait été un temps identifiée, par erreur, comme creusement ménagé au pic dans le rocher.

U.S. 0022 - Elle relève possiblement d'un horizon lessivé.

Cette unité stratigraphique a été reconnue en profondeur dans la part du sondage explorée jusqu'au rocher.

Cette U.S. a été constituée pour distinguer les sédiments pris entre U.S.C. 0004 et berme ouest du sondage d'une part et, d'autre part, sous U.S. 0024, soit dans un volume de quelques dizaines de centimètres cubes puisqu'il s'est avéré ensuite qu'elle reposait sur U.S.C. 0003 essentiellement. Même si théorique d'abord, elle a été reconnue pour ses caractères propres.

Elle est constituée de limons et de sables fins à grossiers (les limons dominant largement les sables avec 70% contre 30% en proportion de la composition) mais également d'éclats de grès de petit module (moins de 10 cm de longueur) et de blocs de grès informes de petit à moyen module (l'un des plus forts atteignant 30 cm sur 19 cm sur 9 cm). En proportion, les limons et sables représentent 50% en proportion de la composition quand les éclats et blocs représentent les 50% restants. Quelques rares agglomérats de mortier de chaux de petit module sont également contenus dans l'épaisseur de l'U.S. Quelques tessons de pots en céramique de petit à moyen module et quelques cassons de tuile de petit à moyen module et un petit casson de brique relèvent par ailleurs de cette U.S. avec un fragment d'objet de métal, en fer, très oxydé, de petit module et de rares fragments osseux animaux de petit module. A dominante limoneuse donc, cette U.S. est plutôt peu compactée globalement, assez légère de texture, malgré la présence de blocs massifs dans l'épaisseur. Sa couleur dominante est un brun sombre.

U.S. 0022 côtoie *U.S. 0019*. On l'a écrit, elle couvre par ailleurs *U.S.C. 0003*.

U.S. 0024 - Elle relève d'un horizon mixte très perturbé.

Elle est constituée majoritairement de blocs de grès et de calcaire (plus de calcaire que de grès en fait), informes, de module petit à fort (en proportion, pour moitié de module petit à moyen, jusqu'à 20 cm de longueur, et pour moitié de module plus fort, jusqu'à 45 cm sur 24 cm sur 15 cm), sans ordonnancement, non liés les uns aux autres ou alors exceptionnellement mais portant pour beaucoup des adhérences de mortier de chaux plus ou moins massives. Quelques rares galets de moyen à fort module (30 cm sur 22 cm sur 12 cm au maximum) côtoient ces blocs. Des agglomérats de mortier de chaux non solidaires des blocs ou des galets, diversement résistants et diversement volumineux, se rencontrent en forte proportion dans l'épaisseur de l'U.S. Quelques-uns de ces agglomérats, très compacts, dépassent les 30 cm de longueur pour 20 cm de largeur quand d'autres, entièrement désagrégés, forment des concentrations de sables grossiers, cailloutis de rivière et particules de chaux mêlés. Enfin, se reconnaissent encore dans l'épaisseur d'*U.S. 0024* des limons et des sables, pris entre les blocs, les galets et les agglomérats de mortier de chaux, infiltrés ou formant inversement des concentrations vierges de blocs et galets. Les blocs, et les quelques galets qui les côtoient, représentent au moins 65% en proportion de la composition, les agglomérats de mortier ou le produit de la désagrégation de ces agglomérats représentent 30% de la composition et les limons et sables 5% seulement. Des particules fines de charbon de bois en très faible proportion, des coquilles d'escargots - de type *Helix aspersa maxima* - qui paraissent avoir été prises dans le mortier de chaux, se retrouvent de loin en loin dans l'épaisseur de l'U.S. Des racines de frêne traversent l'U.S.

La structure de cette U.S. très hétérogène est plutôt meuble malgré la présence de blocs de fort module souvent solidaires d'agglomérats de mortier de chaux. Les blocs, agglomérats de mortier et sédiments qui la composent sont en effet variablement mêlés et compactés. De sorte que des vides se rencontrent dans l'épaisseur quand, par ailleurs, on doit parfois user du pic pour séparer un bloc du sédiment qui l'enveloppe. La teinte dominante en est un blanc grisé voilé de brun.

Au plus fort de son développement *U.S. 0024* couvre les deux tiers inférieurs de l'emprise du sondage B pour simplifier. Elle est couverte par *U.S. 0008* au nord-est et à l'est et *U.S. 0005* au sud-est et au sud et couvre pour partie, au sud-est et au sud, les *U.S. 0014* à *0016*. Elle recouvre entièrement *U.S.C. 0004* et, pour partie, *U.S. 0017*. Elle est par ailleurs couverte pour partie par *U.S. 0004* à l'ouest. Enfin, à peine couverte par *U.S. 0001*, elle affleure presque sur un quart nord-est de l'emprise du sondage pour simplifier, séparant *U.S. 0003* à l'amont d'*U.S. 0004* à l'aval.

U.S.C. 0003

Cette unité stratigraphique construite a été reconnue en profondeur dans la part du sondage explorée jusqu'au rocher.

Elle est constituée, en proportion à peu près égale, d'éclats de grès de petit module (à partir de 4 cm et jusqu'à 9 cm de longueur), de galets de petit module (jusqu'à 19 cm de longueur) et de blocs de grès de petit module (jusqu'à 19 cm de longueur), tous plutôt plats, disposés sur un même plan légèrement incliné, plutôt serrés les uns contre les autres avec néanmoins parfois des intervalles conséquents et liés entre eux par un mortier de chaux assez fin - peu chargé en gravillons de rivière de petit à très petit module et contenant des particules de chaux non dissoutes fines, signe d'un malaxage intensif lors de la préparation du mortier. L'ensemble constitue une forme de radier à la surface plutôt peu déprimée, développé sur moins d'un demi mètre carré, pour ce qui en a été vu, et qui paraît prolonger la

fondation d'*U.S.C. 0004* de laquelle il est solidaire. Ce radier présente une épaisseur, en bordure, d'une douzaine de centimètres.

U.S.C. 003 est directement couverte par *U.S. 0022*.

Tr.A. 0001

Est liée à *U.S.C. 0003* une tranchée d'assise plutôt que de fondation, au creusement débordant très peu l'emprise du radier et mené par ailleurs très peu en profondeur dans le rocher. Cette tranchée d'assise borde le radier au nord-est. Elle a été reconnue sur à peine 40 cm de longueur. Elle apparaît large au maximum de 7 cm et profonde au maximum de 6 cm au-dessous du niveau de surface du radier. Le comblement de cette tranchée n'a pas été distingué d'*U.S. 0022* qui couvre le radier - il n'en est pas contemporain pour autant. On a dénommé cette tranchée *Tr.A. 0001* pour *Tr(anchée) d'A(ssise) 0001*.

U.S.C. 0004

Cette unité stratigraphique construite a été reconnue en profondeur dans la part du sondage explorée jusqu'au rocher.

Elle est constituée de deux assises de pierres de taille de moyen appareil (jusqu'à plus de 53 cm de longueur sur 27 cm d'épaisseur sur 20 cm de largeur pour l'une, la plus imposante) et bloc équarri de moyen module (disposé sur champ entre les bouts de deux pierres de taille, il est long de 28 cm pour une épaisseur de 9 cm et une largeur d'au moins 12 cm) formant besace d'angle. Cette chaîne d'angle ne marque cependant pas la liaison de deux élévations, dont l'une se développerait vers le sud-est et l'autre vers le sud-ouest. Vers le sud-est en effet elle est limitée par une masse de mortier de chaux et éclats de grès et de calcaire de petit module. Cette masse de mortier, solidaire des pierres de taille de la besace d'angle, ancre la chaîne dans les sédiments. Ainsi cette chaîne constitue-t-elle plutôt l'extrémité d'une élévation développée vers le sud-ouest, formant un court retour à la perpendiculaire qui pénètre les sédiments pour mieux s'attacher à eux. Elle est par ailleurs installée sur une fondation peu épaisse (au moins 12 cm) débordant le plan du parement au nord-est - une fondation formée de mortier de chaux et d'éclats de grès et blocs informes de grès et calcaire de petit module. Au nord-ouest cette fondation est prolongée par le radier de l'*U.S.C. 0003*.

Les pierres de taille et bloc de la besace d'angle sont liés par un mortier de chaux fin employé en jointoiment - jointoiment fin entre pierres de taille et plus épais entre pierres de taille et bloc équarri. C'est ce même mortier fin qui est mis en œuvre dans la fondation de la besace d'angle ainsi que dans l'agglomérat qui l'ancre dans la pente.

Cette besace d'angle, manifestement dérasée, se développe sur 50 cm de hauteur. Un bloc éclaté la surmontant pourrait participer de cette maçonnerie à laquelle il semble lié. Il relèverait dès lors d'une troisième assise.

U.S.C. 0004 est couverte par *U.S. 0024*. Elle côtoie par ailleurs et paraît contenir *U.S. 0017, 0018, 0019* et *0020* à l'est et au sud-est. Elle côtoie également *U.S. 0022* à l'ouest et au sud-ouest.

Rocher brut et rocher taillé

Sur l'emprise du sondage B le rocher est apparu très tôt en berme est. Il s'est avéré par ailleurs assez tôt être taillé. Des marques de taille ont été reconnues ensuite en profondeur. Et puis, en profondeur toujours, le rocher s'est révélé être également non taillé. On va tenter ici de distinguer rocher brut et rocher taillé pour mieux les décrire.

Pour ce faire on a rassemblé les différentes marques de taille reconnues sur l'emprise du sondage B sous la dénomination ***E.T. 0003*** pour *E(nsemble) T(aillé) 0003*. Parce que les aménagements qui résultent de la taille du rocher sont distincts par l'intention du tailleur autant que par les formes qu'il a données au rocher qu'il façonnait, on a différencié ensuite par nature ces aménagements, qui peuvent être par ailleurs, et sont effectivement, liés les uns aux autres, dans la continuité les uns des autres. Et pour permettre cette différenciation on a usé de dénominations particulières.

E.T. 0003 s'avère ainsi recouvrir *Pa.D. 0001* pour *Pa(roi) D(ressée) 0001*, *Ri.T. 0001* pour *Ri(gole) T(aillée) 0001* et *T.P.T. 0001* pour *T(rou) de P(oteau) T(aillé) 0001*. Ces aménagements ne sont pas nécessairement synchrones. On les présente ci-après.

Pa.D. 0001 a été reconnue en profondeur dans la part du sondage explorée jusqu'au rocher. Elle y apparaît sur moins de 50 cm en largeur pour une hauteur de 80 à 90 cm. Plutôt verticale elle montre néanmoins un fruit de près de 10 cm du plus bas au plus haut de la paroi. La

surface dressée en est érodée - aucune marque de pic n'a été reconnue sur le demi mètre carré de rocher qu'elle développe.

Pa.D. 0001 forme l'interface entre un plan horizontal ou à peu près - le rocher aplani du rebord de la plate-forme sommitale au contrehaut - et un plan oblique déterminé par la déclivité du rocher brut au contrebas.

Ri.T. 0001 a été reconnue en profondeur dans la part du sondage explorée jusqu'au rocher. Elle se développe au pied de *Pa.D. 0001*, qu'elle prolonge. Taillée certainement dans une faible dépression du rocher brut, elle a l'inclinaison du substrat, très modérée, et son orientation générale, globalement sud-est nord-ouest. Longue de moins de 120 cm pour ce que l'on a pu en voir, elle présente une largeur maximale à l'ouverture de 17 à 18 cm pour une profondeur maximale de 19 cm. Sa surface, érodée, ne porte aucune marque de pic.

Ri.T. 0001 est à l'interface entre le plan vertical que forme *Pa.D. 0001*, qui la domine, et le plan oblique du rocher brut au-delà d'elle.

Cet aménagement du rocher est possiblement synchrone avec *Pa.D. 0001*.

T.P.T. 0001 a été identifié en bordure de sondage, en berme est, pour partie hors emprise et à faible profondeur. Il a été ménagé dans le rocher sur le rebord de la plate-forme sommitale, en retrait de quelques dizaines de centimètres seulement de la paroi dressée *Pa.D. 0001*. Long au maximum de 25 cm pour une largeur de 20 cm à l'ouverture il est profond de 14 cm au maximum. Le fond en est plutôt plat bien que très déprimé. En profondeur, le creusement n'excède pas les 16 cm de longueur pour une largeur de 17 cm. Les parois, très irrégulières, en sont fortement relevées.

Le comblement de ce trou de poteau n'a pas été distingué d'*U.S. 00005* qui recouvrait là le rocher. Un bloc de grès long et fin, plutôt plat (18 cm de long pour 8 cm de large au maximum pour 5 cm d'épaisseur au maximum), brûlé pour partie, fiché à l'oblique dans le creusement, constituait le plus fort du comblement. Le restant en était composé d'un sédiment mi-sableux mi-limoneux de teinte brune claire.

Cet aménagement du rocher, pourrait ne pas être synchrone avec *Pa.D. 0001* et ou *Ri.T. 0001*. Il pourrait tout aussi bien l'être exactement.

Si *Pa.D. 0001* et *Ri.T. 0001* sont couvertes par toute la stratigraphie du sondage B, il n'en est rien pour *T.P.T. 0001* que recouvre directement *U.S. 0005*. Pour autant, on ne doit pas exclure l'idée que les aménagements du rocher rassemblés sous le dénominateur *E.T. 0003* soient synchrones.

Le rocher brut apparaît dans l'emprise du sondage explorée en profondeur. Il constitue le fond de cette part du sondage. Ainsi qu'indiqué précédemment, il présente une inclinaison générale sud-est nord-ouest assez faible (57 cm de dénivelée sur une longueur maximale observée de 250 cm depuis l'angle sud-est vers l'angle nord-ouest du sondage entre les points d'altitude les plus éloignés relevés, soit un pourcentage de 22,8 % au minimum). Dans la part du sondage explorée jusqu'au substrat, sur une large moitié supérieure de l'emprise, la surface du rocher apparaît très déprimée, creusée de ravineaux peu profonds et étroits, aux bords comme aux fonds adoucis par l'écoulement des eaux de ruissellement, orientés selon l'inclinaison générale du substrat. Sur une moitié inférieure de l'emprise explorée jusqu'au substrat, le rocher se déroule plutôt à plat, avec une inclinaison marquée toujours néanmoins. Là, par places, la surface du rocher brut est altérée plus fortement et se désagrège. En quelques points enfin le fond des dépressions est comblé d'un sédiment très fin, argilo-sableux, quasi marneux (*U.S. 0021* relève de cette formation parfaitement naturelle).

Interprétations

Sont proposées ci-après des interprétations quant à la nature des entités identifiées sur le sondage B. A posteriori des fusions paraissent devoir être opérées entre les U.S. reconnues sur l'emprise du sondage. En effet, plusieurs d'entre elles s'avèrent devoir être confondues. On ne considérera pas ici **U.S. 0001**, au caractère tout particulier.

Ainsi il semblerait qu'**U.S. 0003** et **0004** dussent être confondues, **U.S. 0004** en effet ne se distingue pas réellement par sa structure ou sa texture d'**U.S. 0003** et toutes deux n'ont été différenciées que parce qu'elles apparaissaient l'une - **U.S. 0003** - en amont des affleurements d'**U.S. 0024** et l'autre - **U.S. 0004** - en aval des affleurements d'**U.S. 0024** sur l'emprise du sondage. Toutes deux doivent être assimilées à des écoulements de sédiments depuis le contrehaut mêlés d'apports d'humus.

U.S. 0005 se distingue, elle, d'**U.S. 0003** qui la couvre, bien que l'interface entre les deux unités ne soit pas des mieux discernables. Puissante, elle est une épaisseur de sédiments rapportés qui s'étend sur une large part de la moitié supérieure de l'emprise du sondage B. Elle pourrait être regardée comme étant une unité de comblement et nivellement.

Couverte par **U.S. 0005** **U.S. 0008** se distingue d'**U.S. 0003** qui la couvre également. **U.S. 0005** et **U.S. 0008**, bien que se côtoyant, ne se mélangent pas, la structure de chacune étant aisément différenciable. **U.S. 0008** paraît devoir être assimilée à un blocage de nivellement au contact d'**U.S. 0024**.

U.S. 0014 encore est à singulariser. Elle représente un apport de blocs et sédiments qui pourrait être identifié à un rejet ou déblai, pour partie produit de démolition.

U.S. 0014 est recoupée par **C.E.S. 0001** qui pourrait être un creusement ménagé naturellement par les eaux de ruissellement au contact du rocher taillé. Le comblement de **C.E.S. 0001** a été dénommé **U.S. 0025**.

U.S. 0015 se différencie très aisément d'**U.S. 0014** qui la couvre, certains des blocs les plus imposants contenus dans **U.S. 0014** reposant à plat sur **U.S. 0015**. Sa surface pourrait avoir constitué, un temps du moins, un niveau circulé. Elle semble par ailleurs devoir être vue comme un rejet de sédiments. Elle présente une faible déclivité de l'ouest vers l'est globalement.

De par sa texture et sa structure **U.S. 0016** se dissocie d'**U.S. 0015** qui la couvre pour partie. Elle est une épaisseur de matériaux résultant d'une démolition essentiellement. Elle présente une déclivité du sud-est vers le nord-ouest globalement, divergente de celle d'**U.S. 0015**. Sa surface pourrait avoir, un temps, été circulée, dans la continuité de la surface d'**U.S. 0015**.

U.S.C. 0001, assemblage de blocs calés les uns contre les autres sur un même front grossièrement semi-circulaire, a été assimilée d'abord à une retenue de terres de peu d'ampleur installée en haut de pente. On ne défendra cependant pas âprement l'hypothèse. L'**U.S.C.** en effet a été dégagée sur une emprise de bien faible d'étendue, trop faible pour que l'on se hasarde à affirmer. Elle constitue apparemment une forme de limite en étendue vers l'ouest pour **U.S. 0010**, dont la nature n'a pas plus été appréhendée. On propose néanmoins de la voir comme un remblai, que pourrait avoir retenu **U.S.C. 0001**.

U.S. 0017 et **U.S. 0018** pourraient être à confondre. Toutes deux constituent un apport de sédiments à regarder comme un rejet, un déblai. La surface d'**U.S. 0017** pourrait avoir été, un temps du moins, un niveau de circulation - elle présente une déclivité forte néanmoins, du sud vers le nord, sur un tiers médian de la part du sondage explorée jusqu'au rocher.

Ainsi qu'**U.S. 0017** et **0018**, **U.S. 0019** est une épaisseur de sédiments faiblement chargés en blocs et éclats de blocs qui se distingue par sa structure au moins des unités qui la couvrent.

U.S. 0020, elle, s'individualise par sa couleur de sédiment, mais également par sa texture de sédiments, plus fins, ou même par le module et le type d'artefacts qu'elle contient. Pour autant, à l'instar des *U.S. 0017* à *0019*, elle n'est qu'une épaisseur de déblais de peu de puissance au contact directement du rocher brut. Sa surface pourrait, un temps, avoir été circulée, concomitamment avec le rocher brut là où il pointait.

U.S. 0021 est une épaisseur vierge, comblement naturel d'une faible dépression du rocher.

U.S. 0022 s'est avérée devoir être distinguée effectivement des *U.S. 0017* à *0020*. Elle est cependant également à envisager comme une épaisseur de déblais.

U.S. 0024 est une puissante couche de démolition qui couvre plusieurs *U.S.* et *U.S.C.* reconnues sur la part du sondage explorée jusqu'au rocher. Elle structure véritablement la stratigraphie du sondage B sur laquelle elle pèse considérablement. Son mouvement général est du sud-est vers le nord-ouest.

U.S.C. 0003 paraît devoir être assimilée à une calade maçonnée d'éclats de blocs et galets qui pourrait avoir formé le revêtement d'une part de la rampe d'accès à la fortification haute du Castella.

U.S.C. 0004 participe, elle, d'une maçonnerie établie dans la pente, au-dessus de la rampe d'accès à la fortification haute, et manifestement destinée à retenir les terres, à éviter simplement leur écoulement sur la rampe.

Les aménagements du rocher identifiés sur le sondage B ont été rassemblés sous le dénominateur *E.T. 0003*.

Parmi ces aménagements du rocher, le trou de poteau *T.P.T. 0001* est le plus périphérique. Parce qu'il a été ménagé sur le rebord occidental de la plate-forme sommitale du site il pourrait être regardé comme ayant servi à maintenir en position un pieu. On n'appuiera pas trop ici l'idée que ce pieu eut été l'un des pieux d'une palissade, un seul pieu ne faisant pas la palissade. Néanmoins l'idée nous séduit. Dans ce cas, la paroi dressée *Pa.D. 0001* prolongerait la palissade originelle et renforcerait la défense sur ce versant de la plate-forme sommitale. L'hypothèse reste à confirmer évidemment. Rien n'assurant même la synchronicité des deux aménagements.

La rigole taillée *Ri.T. 0001* semble devoir être associée à *Pa.D. 0001*. La rigole, façonnée en pied de paroi de manière à contenir et diriger les eaux de ruissellement, pourrait en effet être apparue nécessaire au cantonnement d'eaux de pluie que l'obstacle d'une paroi rocheuse dressée – à défaut d'une palissade prolongée par une paroi rocheuse... - rendait plus rapides et potentiellement plus menaçantes pour la stabilité des terres du versant en contrebas.

Le **rocher brut** a nécessairement un temps été à nu ici. Il aura alors pu servir de surface d'évolution également. Il a en tous les cas été taillé, ainsi qu'on l'a vu, tant pour permettre les aménagements rassemblés sous la dénomination d'*E.T. 0003* que pour asseoir *U.S.C. 0003*.

Les observations formulées ci-dessus pourraient être synthétisées ainsi que suit

<i>Unités stratigraphiques distinguées</i>	<i>Fusions a posteriori</i>	<i>Interprétations</i>	<i>Eventuels commentaires</i>
<i>U.S. 0001</i>		Sol actuel	
<i>U.S. 0003</i>	<i>Oui</i>	Sédiments écoulés depuis le contrehaut mêlés d'humus	
<i>U.S. 0004</i>			
<i>U.S. 0005</i>		Puissante épaisseur de sédiments rapportés	Unité de comblement et nivellement manifestement

<i>U.S. 0008</i>		Blocage de nivellement	Unité de comblement également
<i>U.S. 0014</i>		Déblai	Pour partie produit de démolition
<i>C.E.S. 0001</i>		Rigole formée naturellement	
<i>U.S. 0025</i>		Ecoulement	Unité de comblement
<i>U.S. 0015</i>		Rejet de sédiments	Surface circulée un temps ?
<i>U.S. 0016</i>		Déblai	Produit de démolition essentiellement Surface circulée pour partie ?
<i>U.S.C. 0001</i>		Assemblage de blocs	Participe d'un aménagement non réellement identifié
<i>U.S. 0010</i>		Déblai ?	
<i>U.S. 0017</i>	<i>Oui ?</i>	Déblai	La surface d' <i>U.S. 0017</i> pourrait avoir été circulée un temps
<i>U.S. 0018</i>			
<i>U.S. 0019</i>		Déblai	
<i>U.S. 0020</i>		Déblai	La surface d' <i>U.S. 0020</i> pourrait avoir été circulée un temps. En attente de datation C14.
<i>U.S. 0021</i>		Unité vierge	
<i>U.S. 0022</i>		Déblai	
<i>U.S. 0024</i>		Puissante épaisseur de matériaux issus de démolition	
<i>U.S.C. 0003</i>		Radier maçonné formant calade	
<i>Tr.A. 0001</i>		Tranchée d'assise	Ménagée pour recevoir <i>U.S.C. 0003</i>
<i>U.S.C. 0004</i>		Mur de soutènement maçonné et sa fondation plus son ancrage dans la pente	
<i>Aménagements du rocher (E.T. 0003)</i>		Paroi dressée, rigole taillée et trou de poteau taillé	En attente de datation C14 pour le comblement du fond de <i>Ri.T. 0001</i>

Rocher brut			La surface du rocher brut a nécessairement été circulée un temps
-------------	--	--	--

Périodisation

On peut reconnaître dix périodes d'occupation à l'analyse des U.S., U.S.C. et ensemble identifiés sur le sondage B - on ne considèrera pas ici l'*U.S. 0001* mais on se préoccupera du rocher brut.

Le **rocher brut** justement a été, un temps, surface d'évolution certainement, pour ses parties les moins pentues et les moins creusées par les eaux de ruissellement au minimum. Parce que cette forme d'occupation n'a laissé aucune marque particulière, on ne la distinguera pas parmi les phases d'occupation plus manifestes qu'a permis de discerner ce sondage.

L'une des plus anciennes sinon la plus ancienne des périodes d'occupation manifestes distinguées a pour marqueurs les aménagements du rocher rassemblés sous la dénomination **E.T. 0003** ou au moins, parmi eux, deux d'entre eux, **Pa.D. 0001** et **Ri.T. 0001**.

A ce stade, rien ne permet d'assurer que *Pa.D. 0001* et *Ri.T. 0001* soient synchrones. En tous les cas ils sont couverts par toute la stratigraphie mise en évidence sur la part du sondage explorée jusqu'au substrat. A ce titre, ils peuvent être associés à cette période d'occupation la plus ancienne mise en évidence sur le sondage B. Très clairement, *Pa.D. 0001* et *Ri.T. 0001* relèvent d'une ou plusieurs campagne(s) de travaux lourdes qui se sont traduites, au moins pour cette part de l'emprise du site, par un modelage du rocher, dressé de manière à ce qu'en soient renforcées les défenses naturelles. Même si ne procédant pas de ces préoccupations, la rigole taillée *Ri.T. 0001* témoigne, par sa présence en pied de paroi, de l'ampleur de cette ou ces campagne(s) de travaux. On a envisagé alors, outre le renforcement des défenses, le traitement des écoulements d'eaux, canalisées de manière à ce qu'elles ne divaguent pas en contrebas.

Ainsi que vu précédemment **T.P.T. 0001** pourrait relever de cette première période d'occupation. Il pourrait en effet avoir permis de prolonger les défenses naturelles de cette part de l'emprise du site en recevant l'un des pieux d'une palissade dressée dans la continuité du rocher. Il est cependant incontestable que rien n'autorise à rattacher *T.P.T. 0001* à cette période exclusivement. Ce trou de poteau pourrait avoir été ménagé ultérieurement dans le rocher. Il pourrait par ailleurs avoir porté un tout autre pieu qu'un pieu de palissade.

Une deuxième période d'occupation reconnue est marquée par **U.S. 0020**. Cette unité, qui recouvre directement le rocher sur une part de l'emprise du sondage explorée jusqu'au substrat, est formée essentiellement de sédiments fins particulièrement chargés en particules de charbon de bois et artefacts très fragmentés. Elle est une épaisseur de rejet, un déblai. On n'a pas pu montrer si elle était de peu postérieure aux aménagements du rocher désignés sous les dénominations de *Pa.D. 0001* et *Ri.T. 0001*. Elle comble cependant, pour partie au moins, *Ri.T. 0001*. De sorte que l'on ne saurait affirmer qu'*U.S. 0020* est immédiatement postérieure à *Ri.T. 0001*, et donc à *Pa.D. 0001*, et que donc il ne se sera écoulé que peu d'années entre la taille de *Ri.T. 0001* et son comblement partiel par *U.S.0020*. Elle marque en tous les cas l'un des tous premiers états d'occupation durables de cette part du site dans la mesure où elle couvre le rocher brut et l'*U.S. vierge U.S. 0021*. Elle est par ailleurs recoupée par *U.S.C. 0003* et donc *U.S.C. 0004*. Cet apport a été l'objet d'un prélèvement en vue de datation C14.

Couvrant *U.S.0020* et la part restant à combler de *Ri.T. 0001* ainsi que le pied de *Pa.D. 0001* pour partie, se présente la séquence constituée par les **U.S. 0017 à 0019**. Ces trois unités, plus ou moins aisément distinguables les unes des autres, représentent une troisième période d'occupation de cette part de l'emprise du site. Installées possiblement sur un temps long, elles procèdent néanmoins d'une

même intention, le déblai, le rejet, et sont constituées, globalement, des mêmes composants bien qu'en proportion quelque peu variable. Elles se développent en tous les cas toutes trois sur les deux tiers supérieurs de l'emprise du sondage explorée jusqu'au substrat, se couvrant les unes les autres. *U.S. 0019*, la plus profonde, couvre directement et donc scelle *U.S. 0020* et *U.S. 0017* est couverte entièrement et donc scellée par *U.S. 0016* pour partie et *U.S. 0024* pour partie. Elles ont pour particularité toutes trois - plus précisément *U.S. 0017* et *0019* le sont - d'être recoupées par *U.S.C. 0004* dans le tiers inférieur de la part du sondage explorée jusqu'au substrat.

U.S.C. 0001 représente, avec peut-être *U.S. 0010* qu'elle pourrait avoir contenue, une quatrième période. Si sa vocation, sa destination n'a pas été appréhendée réellement, elle se distingue néanmoins d'*U.S. 0017*, qu'elle couvre, autant que d'*U.S. 0016*, qui la couvre, et marque un état d'occupation intermédiaire entre deux phases de rejet aux caractères différents.

Une cinquième période distincte pourrait être représentée par les *U.S. 0016* à *0014*. Ces trois unités sont de structure et texture nettement différentes. L'une est un rejet de sédiments majoritairement (*U.S. 0015*), l'autre un rejet de matériaux de construction principalement (*U.S. 0016*) et la dernière pour moitié un rejet de matériaux de construction et pour moitié de sédiments (*U.S. 0014*). Les intentions dont elles procèdent sont donc distinctes a priori. Cependant, on croit pouvoir les associer dans une même période d'occupation, sans doute longue, caractérisée possiblement par une reprise des aménagements de la plate-forme sommitale ou du moins une déconstruction des maçonneries et une excavation des sols. *U.S. 0014* autant qu'*U.S. 0016* sont couvertes, nettement pour *U.S. 0016* et moins nettement pour *U.S. 0014*, par *U.S. 0024* qui les scelle. *C.E.S. 0001* et *U.S. 0025* son comblement perturbent *U.S. 0014* au contact du rocher taillé.

U.S.C. 0003 et *0004* représentent ensemble, avec *Tr.A. 0001*, une sixième période d'occupation de cette part du site. Elles participent d'un aménagement à vocation de stabilisation des terres dans la pente en amont de la voie d'accès à la plate-forme sommitale. De par leurs dispositions, elles paraissent devoir être rattachées à la période d'édification d'une fortification sur la plate-forme sommitale, vers 1600. *U.S.C. 0004* est très nettement dérasée et, postérieurement, recouverte par la puissante *U.S. 0024*.

U.S. 0022, qui couvre *U.S.C. 0003* et s'appuie à *U.S.C. 0004*, pourrait être associée à une période de délaissement qui fait suite au réaménagement de la rampe d'accès.

U.S. 0024 marque une phase de démolition des maçonneries de la fortification haute. Bien qu'avec fort peu d'éléments pour étayer cette proposition, on pense devoir dater cette phase du courant de la période moderne encore et plus précisément même de la fin de la première moitié du XVII^e siècle. On présentera en synthèse générale les observations qui fondent cette proposition.

U.S. 0005 puis *U.S. 0008* relèvent d'une période durant laquelle on nivelle cette part de l'emprise de la plate-forme sommitale, avec des sédiments essentiellement (*U.S. 0005*) mais également avec des blocs pour partie organisés (*U.S. 0008*). L'intention est peut-être alors de combler un intervalle formé entre le rebord de la plate-forme sommitale et la masse abattue dans la pente des élévations de la fortification haute. Cet aménagement pourrait même être interprété comme le haut d'une rampe d'évacuation de matériaux.

Une dixième et dernière phase d'occupation, plus proche de nous, paraît devoir être assimilée aux *U.S. 0003* et *0004*, sédiments mêlés d'humus déplacés depuis le contrehaut. Ces écoulements, potentiellement naturels, semblent devoir être datés du courant du XIX^e à la fin du XX^e siècles.

Sondage C

Caractéristiques des entités reconnues

U.S. 0001 - Elle est constituée par la litière et l'épaisseur superficielle de l'horizon humifère. Des débris de feuilles, fragments de tiges et branches en décomposition ou non, cadavres d'invertébrés... se mêlent aux herbacées et aux pieds de fragon qui y puisent une part de leurs ressources. De rares éclats de grès, roulés ou non, de petit à très petit module, y sont associés de loin en loin. Cette unité stratigraphique est vierge de tout artefact.

U.S. 0007 - Elle relève des horizons de fragmentation à mixte. Riche en humus, elle est constituée majoritairement de limons (plus de 55% de la composition en proportion) et de sables fins à plus grossiers (plus de 35% de la composition) mais également d'éclats de grès roulés ou non de petit à très petit module en faible proportion (3 cm de longueur en moyenne) et de blocs informes de grès de module moyen (20 cm sur 10 cm sur 10 cm au maximum) en très petit nombre. De rares cassons de tuile de petit à très petit module se retrouvent dans l'épaisseur de l'U.S. avec un seul tesson de pot en céramique. Des racines de fragon mais également de robinier traversent l'U.S.

La texture de l'U.S. est progressivement plus sableuse en profondeur. La structure de l'U.S. est aérée et meuble. De coloration très brune en surface elle est marbrée de jaune en profondeur.

Un galet très plat, de 29 cm de longueur, était pris dans l'épaisseur de l'U.S.

La transition entre *U.S. 0001* et *U.S. 0007* est non perceptible.

U.S. 0007 est entièrement couverte par *U.S. 0001*.

U.S. 0009 - Elle relève des horizons mixte à lessivé.

Riche en humus encore en surface elle s'appauvrit bientôt et semble être dépourvue même de toute matière organique en décomposition dès avant une profondeur de 150 cm sous la surface. Si elle renferme une proportion de limons au moins égale à la proportion de sables fins à grossiers qui la composent en surface, la proportion de limons diminue progressivement. A 150 cm sous la surface la proportion de sables dans la composition dépasse les 95%. Seuls quelques très rares blocs informes de grès de fort module (37 cm sur 21 cm sur 13 cm au maximum) et plus nombreux éclats de grès, roulés ou non, de petit à très petit module (10 cm de longueur au maximum) se mêlent aux sables dans les deux tiers supérieurs de l'épaisseur traversée de l'U.S. Dans le tiers inférieur, deux blocs de grès informes de très fort module (90 cm environ sur 35 cm environ sur moins de 20 cm en épaisseur pour le plus imposant mais moins de 50 cm sur 39 cm sur 15 cm au moins pour le moins imposant), trois blocs de grès de fort module (33 cm sur 23 cm sur 15 cm au maximum) informes ou présentant pour l'un d'entre eux une face dressée et, enfin, des éclats de grès de petit à très petit module (moins de 10 cm de longueur au maximum) en faible proportion sont pris dans les sables. En profondeur, de fines inclusions d'argile grise jaune apparaissent en très faible proportion. Seuls artefacts identifiés dans l'U.S., des cassons de tuile de très petit à petit module, de très rares tessons de pots en céramique de petit à très petit module et une demie-sonnaille en fer, très oxydée, de module moyen. Dans le tiers inférieur de l'épaisseur de l'U.S. traversée, des charbons de bois fins à très fins sont identifiables en très petit nombre. Des racines de robinier traversent les deux tiers supérieurs de l'U.S., essentiellement dans le tiers nord-ouest du sondage.

La structure de l'U.S., de relativement meuble et aérée en surface - racines décomposées et animaux fouisseurs y ont contribué - se fait compacte graduellement. Elle est particulièrement indurée en profondeur et très sèche. De coloration brune à jaunée en surface elle prend une couleur jaune beige en profondeur.

Une demie-sonnaille en fer de type clochette de brebis a été dégagée dans l'épaisseur de l'U.S.

La transition entre *U.S. 0007* et *U.S. 0009* est mal perceptible.

U.S. 0009 est entièrement couverte par *U.S. 0007*.

Rocher brut et rocher taillé

Sur toute la largeur du sondage au nord-ouest le rocher se développe. Il contient là véritablement les *U.S. 0001, 0007 et 0009*. Altéré par endroits - les racines de robinier développées depuis le contrehaut ont fait éclater le grès - et érodé, il porte néanmoins la marque du fer du pic sur de larges aplats des surfaces dégagées. Le rocher mis au jour dans le sondage C a donc été taillé, ainsi que tout le pan de roche qui domine l'emprise du sondage. Cette opération, que l'on imagine avoir été menée sur un temps peu long et relever d'une même campagne de taille, a été dénommée ***E.T. 0002*** pour *E(nsemble) T(aillé) 0002*. Il n'est encore pas temps de rechercher des sous-ensembles dans *E.T. 0002*. Immanquablement néanmoins, dans l'avenir, des sous-ensembles devront être constitués lorsque seront recensées les marques de taille qui, sur l'emprise du fossé 3, couvrent le rocher.

Interprétations

Sont proposées ci-après des interprétations quant à la nature des entités identifiées sur le sondage C. Aucune fusion a posteriori ne semble devoir être opérée entre les *U.S.* reconnues sur l'emprise du sondage. En effet, la nature des unités stratigraphiques identifiées durant la fouille est bien distincte. On ne considèrera pas ici ***U.S. 0001***, au caractère tout particulier.

L'***U.S. 0007*** est une épaisseur de sédiments écoulés depuis le contrehaut auxquels a été mêlé l'humus constitué sur la longue durée.

L'***U.S. 0009*** quant à elle paraît devoir être regardée comme une épaisseur de sédiments rapportés. Bien qu'aucune stratification au sein même de cette unité n'ait été mise en évidence, il paraît vraisemblable qu'*U.S. 0009* ait été constituée par dépôts successifs. La présence, en profondeur, de blocs manifestement détachés de la paroi rocheuse, massifs et informes, tombés à plat, laisse à penser qu'un temps du moins l'apport de sables a été interrompu. On ne sait en vérité comment interpréter cet apport de sédiments. Il pourrait correspondre à un dépôt constitué en vue d'une utilisation ultérieure, sur un autre site, après acheminement. Dans ce cas, le fossé 3 aurait servi un temps de point de stockage... et le sable stocké là aurait été abandonné... L'hypothèse serait évidemment à confirmer.

Rocher brut et rocher taillé (E.T. 0002) sont à identifier séparément, le second marquant un état modifié par l'homme du premier. Les marques de taille au pic témoignent d'une volonté de dresser le rocher de manière à façonner une escarpe abrupte.

Les observations formulées ci-dessus pourraient être synthétisées ainsi que suit

<i>Unités stratigraphiques distinguées</i>	<i>Interprétations</i>	<i>Eventuels commentaires</i>
<i>U.S. 0001</i>	Sol actuel	
<i>U.S. 0007</i>	Sédiments écoulés depuis le contrehaut	
<i>U.S. 0009</i>	Apport de sédiments	Possible- ment plusieurs actions successives en une seule <i>U.S.</i>
<i>Rocher taillé (E.T. 0002)</i>	Escarpe de fossé	

<i>Rocher brut</i>		
--------------------	--	--

Périodisation

Trois périodes d'occupation se distinguent à l'analyse des U.S., U.S.C. et ensemble reconnus sur le sondage C - on ne considèrera ici ni le rocher brut ni l'*U.S. 0001*. La séquence est, ici encore, incomplète, le sondage n'ayant pas été mené jusqu'au rocher au fond.

Une première période d'occupation est reconnaissable dans la taille du rocher qui a permis le façonnage de cette part de l'escarpe du fossé 3, aménagement que l'on a dénommé plus simplement *E.T. 0002*. Cet aménagement n'a pas été daté.

Une deuxième période tient en un volume considérable de sédiments que constitue l'*U.S. 0009*. Ce volume comble en grande part cette portion du fossé 3. Il scelle également le fond du comblement du fossé, qui n'a pas été caractérisé puisque n'ayant pas été atteint. Parce qu'il ne contient aucun matériau produit de démolition, on pense qu'il a été constitué postérieurement à la démolition d'une part des maçonneries de la fortification haute qui domine le fossé. Il serait donc, a priori, postérieur au milieu du XVIIe siècle au plus tôt, si l'on prend en référence les arguments qui ont permis de proposer une datation de l'*U.S. 0024* sur le sondage B.

Une troisième et dernière période se distingue avec l'*U.S. 0007*. Cette période correspond à une phase de moindre fréquentation du site durant laquelle, sous l'effet du ravinement, des sédiments mêlés d'humus sont déplacés depuis le contrehaut. Ces écoulements pourraient être à dater du courant du XIXe à la fin du XXe siècles.

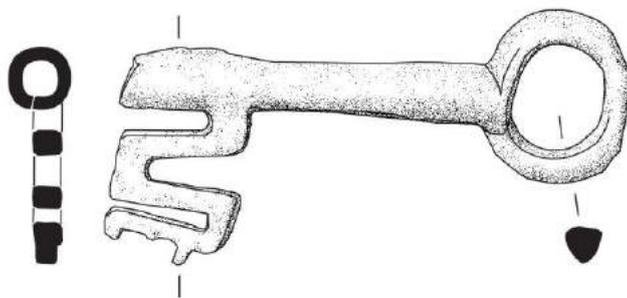
Etude du matériel métallique

Par Nicolas Portet pour LandArc

CASTELLA DE LABARRE
COMMUNE DE FOIX (ARIEGE)
SONDAGES 2020 (N° OPERATION 1411374)

LE MOBILIER METALLIQUE

ETUDE, NETTOYAGE ET STABILISATION



Novembre 2020

LE MOBILIER METALLIQUE ETUDE, NETTOYAGE ET STABILISATION

Description et analyse du mobilier : Nicolas Portet

Illustration du mobilier : Rémy Portet et Nicolas Portet

Conservation / restauration : Inocencia Queixalos

Radiographie : Laboratoire LandArc

1- *Présentation des résultats*

Le mobilier métallique découvert en 2020 est constitué de 11 objets en métal ferreux. Tout le lot a bénéficié de radiographie industrielle haute définition et d'un nettoyage pour étude en laboratoire. Ce matériel a fait l'objet d'un traitement de passivation et d'un reconditionnement en boîte hermétique avec dessiccant et indicateur d'humidité. Radiographie et nettoyage ont ainsi permis une étude systématique des objets métalliques.

Sonnaille (US 0009, SD. C) ; Pl. 1-10 :

Matériaux : fer, base cuivre (brasure)

Conservation : partielle

Etat sanitaire : complètement minéralisé, fragile !

Radiographie : oui (Pl.1-B)

Traitement : nettoyage pour étude et passivation.

Hauteur totale conservée : 79 mm

Hauteur du corps : 72 mm

Largeur du corps au sommet : 40 mm

Largeur du corps conservé à la base : 47 mm

Epaisseur du corps au sommet : 17 mm

Epaisseur plaque : 1 mm

Diamètre de la bélière : 16 mm

Masse : 18,5 g

Description :

Le corps de la sonnaille s'apparente à un pavé légèrement prismatique, avec un sommet un peu plus étroit (40 mm) que la base (47 mm). Il est constitué d'une unique plaque fine quadrangulaire repliée et dont les jointures

opposées se recouvrent sur toute la longueur. Les points de jointure au sommet forment deux rabats triangulaires ou « oreilles » qui servent à fixer par martelage une languette en métal ferreux servant d'anse. Cette dernière n'est que partiellement conservée. La lèvre est renforcée uniquement au niveau des jointures latérales. Le sommet est perforé au centre pour passer l'anneau bélière. Une des extrémités rabattue de la bélière apparaît en face externe ainsi qu'un fragment de l'anneau porte-battant en face interne. Le battant en fer, en bois ou en matière dure animale n'est pas conservé. La radiographie et la restauration ont révélé quelques traces de brasure en alliage cuivreux en paroi interne au niveau des jointures.

Commentaire :

La technique de fabrication par pliage à double jointure est couramment utilisée de l'Antiquité à nos jours. Si la forme générale du corps et les autres composants, anse, bélière et battant s'inscrivent dans des constantes typologiques, on remarque toutefois quelques variantes dans les collections d'Arts et traditions populaires. C'est notamment le cas pour les procédés de fabrication, marque de particularismes régionaux mais aussi de subtiles variations typochronologiques. Les exemplaires de l'Antiquité et d'une bonne part du Moyen Age sont préférentiellement pourvus d'une anse /bélière unique, pièce en forme d'anneau passant par deux perforations sur le sommet de la sonnaille. Ce dispositif connu sur les sonnailles antiques (Bouillon 2006), est quasi exclusif sur

de nombreux sites médiévaux du haut Moyen Age (*Cuisinier, Guadagnin 1988, p. 239*) et cela au moins jusqu'au XIe siècle, comme à Andone (*Linlaud 2009, p.157-158*), Blois (*Aubourg, Josset 2003, p. 186, fig. 17*), en basse vallée du Rhône (*Manfras dir. 2006, p. 418, fig. 200, n°52*). Même si elle peut prendre des formes variées comme sur les sonnailles découvertes dans le coffre de Mästermyr dans le Gotland (*Arnidsson, Berg 1999, pl. 17*), l'anse est globalement associée au système de fixation du battant.

L'utilisation d'une anse dissociée de la bélière, fixée aux oreilles triangulaires, cas de la sonnaille de Labarre, constitue une technique dominante des fabricants de sonnaille encore en activité en Europe¹. On note une grande variété des modules et des formes de sonnaille dans les catalogues des sonnailiers de la période contemporaine. Un modèle de petit gabarit, similaire à la sonnaille de Labarre, dénommé « petite pyrénéenne » ou « métalette » est préférentiellement utilisé pour les ovins². On ne peut donc exclure selon le contexte stratigraphique un objet pastoral résiduel, postérieur à l'occupation du Castella. Cependant, les fouilles des sites castraux menées dans les années 1970 en France ont livré des pièces typologiquement comparables. Les 27 sonnailles découvertes à Rougiers dans le Var ont permis d'établir une première typologie (*Démians d'Archimbaud 1980, p. 455, fig. 434*). Ce type de sonnaille avec anse proche des bords, est qualifié de type 2 sur le site varois. La corrosion n'a pas permis d'étudier avec précision la bélière et ne permet pas d'observer si elle est dissociée ou associée à l'anse. Toutefois, sur certaines pièces de Rougiers, la relation entre anse et oreille paraît très similaire au type de Labarre. Cette « nouvelle » forme de sonnaille, bien qu'elle coexiste avec des sonnailles avec anse formant bélière, semble apparaître au XIIIe siècle et s'imposer dans les niveaux du XIVe siècle. Bien plus proche de Foix, le castrum de Montségur dans l'Ariège a livré trois sonnailles très comparables. La correspondance de forme et de

gabarit est très marquée avec une des trois sonnailles, retrouvée dans l'habitat nord-ouest (*GRAME 1980, p. 167, n°135/75*). Cette sonnaille de Montségur est ornée de pointillés, décor caractéristique encore aujourd'hui des productions pyrénéennes. La lèvre n'est que partiellement doublée au niveau des deux zones de jointure, élément similaire à la sonnaille de Labarre. Ainsi même si l'on ne peut totalement écarter une production post médiévale résiduelle, il est probable qu'elle corresponde à une fabrication des XIIIe-XIVe siècles. Une sonnaille découverte à Winchester attribuée au XVe-XVIe siècle, bien que typologiquement différente, présente cette distinction nette entre anse et bélière (Biddle 1990, p. 729, n°2778). Le niveau d'altération du métal ferreux et la présence limitée de la brasure en base cuivre en interne au niveau des jointures nous incitent aussi à exclure l'hypothèse de l'objet intrusif contemporain. Les découvertes de Montségur et de Rougiers apportent ainsi a minima, un *terminus post quem* au XIIIe siècle, pour l'apparition de ces sonnailles à anse et bélière dissociées.

Datation typologique proposée :
XIIIe siècle ou postérieur.

Clé (US 0019 ½ sup. SD. C) ; Pl. 1-1 :

Matériaux : fer

Conservation : complet

Etat sanitaire : bon (métal sain)

Radiographie : oui (Pl.1-A)

Traitement : nettoyage pour étude et passivation.

Longueur totale : 68 mm

Diamètre anneau : 23 mm

Hauteur du panneton (sans la tige) : 20 mm

Diamètre de la tige : 8 mm

Masse : 19 g

Description :

La clé est quasi complète à l'exception de dents brisées sur le museau du panneton. L'anneau est circulaire, formé d'une tige de faible section. Le canon est creux. Le panneton est pourvu d'une bouterolle et de deux rouets. Deux dents sont conservées sur le museau, mais trois devaient être présentes à l'origine.

Commentaire :

¹ <https://ich.unesco.org/fr/USL/la-fabrication-des-sonnailles-01065>

² <http://www.sonnailles.net/index.php/traditions/region-france/pyrenees>

Cette clé est façonnée d'une seule pièce selon la technique des clés à tige enroulée. Les clés enroulées sont un type majoritaire dans les corpus du VIII^e au début du XIII^e siècle. La clé de Labarre se rapproche toutefois des productions les plus tardives, par la faible dimension de l'anneau, à section proche du carré, la taille assez réduite et l'épaisseur assez forte de la plaque ayant servi à la fabrication de la clé. On retrouve des clés comparables sur le site de l'Isle-Bouzon dans le Gers occupé du XII^e jusqu'au milieu du XIII^e siècle (*Lasure 1998, p. 88, fig. 57*), sur le Castella de Landorthe en Haute-Garonne dont l'occupation est attribuée au XIII^e - milieu du XIV^e siècle (*Boudartchouk dir. 1995, pl. 119, n°1*)³. Une clé très similaire a également été découverte sur le site d'Ambres dans le Tarn, typologiquement attribuée au XIII^e siècle - première moitié du XIV^e siècle⁴. L'abandon des structures fouillées ont été envisagées pour Ambres dans la seconde moitié du XIII^e siècle. La clé du Castella de Labarre est assez proche d'une clé découverte au cimetière Saint-Jean à Toulouse dans une unité de la seconde moitié du XIII^e-première moitié du XIV^e siècle (*Linlaud 2014, p. 335 n° 3*) et d'une clé à tige pleine retrouvée sur le castrum de Cabaret attribuée à la première moitié du XIII^e siècle (*Linlaud 2014, p. 336, n°2*).

Sur un plan strictement fonctionnel, à la question récurrente de l'utilisation pour de l'huissierie ou de l'ameublement il s'avère que la dimension de la clé ne constitue pas un critère distinctif. Les serrures associées sont utilisées aussi bien pour les portes que pour les coffres. Cette clé à panneton non symétrique n'est pas bénarde, c'est-à-dire qu'elle ne correspond pas une serrure dite bénarde, permettant d'actionner le mécanisme des deux côtés de l'ouvrant, soit de l'intérieur ou de l'extérieur. Il semble ainsi que la serrurerie serve principalement du moins jusqu'au XIII^e siècle en priorité à la fermeture

des meubles pour protéger les biens (*Linlaud 2014, p. 194-195*).

Datation typologique proposée :
XIII^e siècle.

Ressort à paillette ? (US 0022. SD. B); Pl. 1-3:

Matériaux : fer
Conservation : partiel
Etat sanitaire : Moyen (présence de métal sain)
Radiographie : oui (Pl.1-D)
Traitement : nettoyage pour étude et passivation.
Longueur conservée : 67 mm
Largeur : 13 mm
Epaisseur : 1 mm
Masse : 4,4 g

Description :

Plaque fine formant une bande dont une extrémité apparaît comme fendue dans son axe médian. La radiographie laisse apparaître la poursuite de cette césure médiane.

Commentaire :

L'irrégularité de cette division pourrait évoquer un travail de soudure par forgeage de deux plaques distinctes. Toutefois, la finesse de la plaque, son gabarit et la division médiane, rappellent un objet technique bien particulier, le ressort à paillette fréquemment utilisé dans la serrurerie médiévale (*Linlaud 2014, p154, fig. 75*). Il rappelle notamment les ressorts découverts sur le site de Charavines (*Linlaud 2014, p.177, pl. XXII, n°20-21*).

Datation typologique proposée :
Antiquité/Moyen Age

Clou à tête plate (US 0014. SD. B) ; Pl. 1-5 :

Matériaux : fer
Conservation : partiel
Etat sanitaire : Moyen (présence de métal sain)
Radiographie : oui (Pl.1-K)
Traitement : nettoyage pour étude et passivation.
Longueur conservée : 9 mm
Diamètre tête : 13 mm
Section tige : 4 x 3 mm

³ Certains éléments mobiliers marquent toutefois une occupation antérieure au XIII^e siècle sur ce site.

⁴ Fouille réalisée en 2015, sous la direction de Benoit Garros (Hadès). Etude du mobilier métallique (LandArc). Clé US1-14.

Masse : 1,2 g

Description :

Clou à tête plate, à tige brisée, de petit module (longueur estimée inférieure à 50 mm). La tête est de forme irrégulière, déportée par rapport à la tige.

Commentaire :

Les clous à tête plate de petit module sont surtout utilisés dans l'assemblage des pièces de bois de faible épaisseur dans l'ameublement ou l'huissierie. Il est à noter qu'il représente, à l'exception de deux hypothétiques tiges de clou, le seul clou retrouvé lors de la fouille 2020.

Indéterminé (US 0017. SD. B) ; Pl. 1-6 :

Matériaux : fer

Conservation : partiel

Etat sanitaire : Moyen (présence de métal sain)

Radiographie : oui (Pl.1-G)

Traitement : nettoyage pour étude et passivation.

Longueur conservée : 33 mm

Sections min. : 5 x 3 mm

Section max. : 11 x 3 mm

Masse : 4,3 g

Description :

Tige de forme asymétrique brisée au moins à son extrémité la plus fine, de section quadrangulaire. L'extrémité opposée est aplatie, de forme triangulaire et au sommet biseauté.

Commentaire :

L'objet pourrait s'apparenter à une pièce d'assemblage similaire à des objets retrouvés à l'Isle-Bouzon et qualifiés de patte-fiche (*Lassure 1998, p. 78, fig. 47*). Bien que fréquentes sur les sites médiévaux, leur utilisation reste incertaine.

Datation typologique proposée :

Moyen Age ?

Crampon de menuisier (US 0018 ½ sup. SD. B) ; Pl. 1-2 :

Matériaux : fer

Conservation : partiel

Etat sanitaire : Moyen (présence de métal sain)

Radiographie : oui (Pl.1-E)

Traitement : nettoyage pour étude et passivation.

Longueur : 52 mm

Hauteur : 15 mm

Section max. : 6 x 3 mm

Masse : 4,4 g

Description :

Tige de section rectangulaire aux extrémités repliées à angle droit et terminées en pointe (une seule conservée).

Commentaire :

Ces crampons permettent la fixation de deux pièces de bois placées de chant ou aboutées. Il est difficile de leur attribuer un usage spécifique (huissierie, ameublement, etc.). Utilisés depuis la période laténienne, ces crampons sont fréquents sur les sites castraux des XIIIe-XIVe siècles (*ex. Gardel dir. 1999, p. 848, fig. 5, n°13 à 16*). Un des corpus les plus importants a été répertorié sur le site de Corné à l'Isle-Bouzon (*Lassure 1998, p. 66-70*).

Crampon de menuisier ? (US 0011. SD. A) ; Pl. 1-4 :

Matériaux : fer

Conservation : partiel

Etat sanitaire : Moyen (présence de métal sain)

Radiographie : oui (Pl.1-H)

Traitement : nettoyage pour étude et passivation.

Longueur conservée : 43 mm

Section max. : 6 x 2 mm

Masse : 1,9 g

Description :

Tige de section asymétrique, à extrémité proximale brisée de section quadrangulaire et extrémité distale en pointe. L'objet est légèrement plié au niveau du tiers proximal.

Commentaire :

Le gabarit rappelle un fragment de crampon de menuisier (Lassure 1998, p. 66-70).

Tige de clou ? (US 0008. SD. B) ; Pl. 1-8 :

Matériaux : fer

Conservation : partiel

Etat sanitaire : Moyen (présence de métal sain)

Radiographie : oui (Pl.1-J)

Traitement : nettoyage pour étude et passivation.

Longueur conservée : 40 mm

Section max.: 4 x 4 mm

Masse : 2,8 g

Description :

Tige de section carrée, à terminaison en pointe.

Tige de clou ? (US 0006. SD. A) ; Pl. 1-6 :

Matériaux : fer

Conservation : partiel

Etat sanitaire : Moyen (présence de métal sain)

Radiographie : oui (Pl.1-I)

Traitement : nettoyage pour étude et passivation.

Longueur conservée : 28 mm

Section max.: 3 x 3 mm

Masse : 0,7 g

Description :

Tige de section quadrangulaire brisée aux deux extrémités.

Dent de peigne ? (US 0020 ½ sup. SD. B) ; Pl. 1-11 :

Matériaux : fer

Conservation : partiel

Etat sanitaire : Moyen (présence de métal sain)

Radiographie : oui (Pl.1-F)

Traitement : nettoyage pour étude et passivation.

Longueur conservée : 36 mm

Section max.: 6 x 4 mm

Masse : 2,3 g

Description :

Tige de section quadrangulaire brisée à l'extrémité distale et présentant une extrémité proximale biseautée.

Commentaire :

La section carrée, l'absence de tête et le biseau sur l'extrémité proximale, évoquent un fragment de dent de peigne à fibre textile (Fondrillon, Marot, 2013, p. 267-268).

Pointe ? (US 0005, SD. B) ; Pl. 1-7 :

Matériaux : fer

Conservation : partiel

Etat sanitaire : Moyen (présence de métal sain)

Radiographie : oui (Pl.1-C)

Traitement : nettoyage pour étude et passivation.

Longueur : 48 mm

Section : 6 x 4 mm

Masse : 2,9 g

Description :

Tige droite de forme triangulaire à extrémité distale en pointe et extrémité proximale tronquée et biseautée.

Commentaire :

Les « pointes » découvertes en fouille sont rarement tordues et ont des mensurations très proches. L'extrémité proximale est toujours biseautée comme sectionnée et jamais martelée. Leur usage est, comme pour la « patte-fiche », très discuté : pointe d'assemblage étêté, dent de peigne ou d'outil agraire, cale d'emmanchement, etc. Si les longueurs sont assez standardisées, les sections varient, ce qui peut révéler plusieurs usages possibles.

Avec 11 isolats, provenant des trois sondages et de différentes unités stratigraphiques, autant préciser que l'ensemble n'a pas de valeur statistique. L'attention portée à ces quelques objets n'est pour autant pas vaine. Le mobilier en lien avec l'huissierie et l'ameublement domine. Le ressort à paillette et la clé enroulée trouvent

des comparaisons pour le Moyen Age, et plus particulièrement la clé, que l'on peut attribuer au XIIIe siècle. La sonnaïlle, qui rappelle les « petites pyrénéennes » fabriquées par les sonnaïllers contemporains, pourrait, sous réserve de la fiabilité du corpus de comparaison trouvé à Montségur, appartenir au XIIIe siècle (*terminus post quem*). Les autres pièces en fer appartiennent majoritairement à de l'assemblage, lot très limité et de petit module, préférentiellement utilisé dans la fabrication du mobilier ou des huisseries (ex. volet). Les sites du bas Moyen Age fournissent généralement une plus grande quantité de mobilier métallique du fait d'un usage plus fréquent du métal dans l'assemblage du gros œuvre notamment la charpenterie (voir notamment *Verna 2002*). L'indigence du métal pourrait témoigner avec toute la réserve qui s'impose d'une occupation castrale antérieure au

XIVe siècle. A contrario, la clé, rare objet autorisant une datation typo-chronologique semble bien caractériser le XIIIe siècle. Sans présager des conclusions de cette première campagne de fouille, il est intéressant de constater que ce lot diffère d'un corpus aussi réduit en nombre d'objet, découvert anciennement par un prospecteur sur le site médiéval de la Tour d'Opio, situé à proximité et en covisibilité du Castella de Labarre. Ce lot très homogène sur le plan typo-chronologique comporte des clous et fers de maréchalerie et des fers de trait caractéristiques des occupations du milieu du XIe au milieu du XIIe siècle (**Pl. 4**). On ne peut en l'état qu'établir une relation d'antériorité des objets trouvés en prospection sur Opio par rapport au mobilier métallique découvert en fouille au Castella de Labarre.

2- Références

Arwidsson, Berg 1999 :

ARWIDSSON, Greta, BERG, Gösta (1999). *The Mästermyr find*. Lompoc, CA: Larson Publishing Company, 1999, ISBN 0-9650755-1-6

Aubourg, Josset 2003 :

AUBOURG, Viviane, JOSSET, Didier. Le site du promontoire du château de Blois du VIIIe au XIe s. (Loir-et-Cher) - Seconde partie : le mobilier non céramique, *Revue archéologique du Centre de la France*, Tome 42, 2003, p. 169-216.

Biddle dir. 1990 :

BIDDLE, Martin. *Object and Economy in Medieval Winchester*, Winchester Studies : 7 (i – ii), Oxford : Oxford University Press, 1990, 1072 p.

Boudartchouk dir. 1995:

BOUDARTCHOUK, Jean-Luc. (dir.). *A-64 Landorthe «Le Castéra» (Haute-Garonne, DFS de sauvetage programmé (16 mai 1994 – 23 août 1994))*, Toulouse, SRA Midi-Pyrénées, 1995.

Bouillon 2006 :

BOUILLON, David. *Etude de placages métal sur métal dans le cas de clochettes gallo-romaines et de plaques boucles mérovingiennes*, Mémoire de Master

2-Sciences et Technologies, Université Michel de Montaigne Bordeaux 3, Bordeaux, 2006.

Colardelle, Verdel 1993 :

COLARDELLE, Michel, VERDEL, Eric (dir.). *Les habitats du lac de Paladru (Isère) dans leur environnement : la formation d'un terroir au XIe siècle*, Document d'archéologie française, n°40, Paris : MSH, 1993.

Cuisinier, Guadagnin 1988 :

CUISINIER J., GUADAGNIN R. - *Un village au temps de Charlemagne. Moines et paysans de l'abbaye de Saint-Denis du VIIe siècle à l'An Mil*. Musée des Arts et Traditions Populaires, 28 novembre 1988-30 avril 1989. Paris : Editions de la Réunion des Musées Nationaux, 1988, 360 p

Démians d'Archimbaud dir. 1980 :

DEMIANS D'ARCHIMBAUD, Gabrielle (dir.). *Les fouilles de Rougiers (Var)*. Contribution à l'archéologie de l'habitat rural médiéval en pays méditerranéen, Publications de l'URA 6, Archéologie médiévale méditerranéenne 2, Paris-Valbonne : CNRS, 1980.

Fondrillon, Marot (dir.) 2013 :

FONDRILLON, Mélanie, MAROT, Emmanuel. *Un quartier de frange urbaine à Bourges (1er s. ap. J.-C. - XXe s.)*. Les fouilles de la ZAC Anaricum, Vol.1 et 2. BITURIGA, Monographie 2013. Bourges / Tours : Bourges Plus, Service

d'archéologie préventive et FERACF, 48^e supplément de la RACF, 2013.

Fouillet 1999 :

FOUILLET, Nicolas. Un habitat rural du haut Moyen-Âge à Déols (Indre) / A settlement of the early Middle-Ages at Déols (Indre). *Revue archéologique du Centre de la France*, Tome 38, 1999, p. 169-194.

Gardel dir. 1999 :

GARDEL, Marie-Elise (dir.). *Cabaret, histoire et archéologie d'un castrum, les fouilles du site médiéval de Cabaret à Lastours (Aude)*, Carcassonne : Maison des Mémoires, 1999. 965 p.

GRAMÉ 1980 :

Montségur, treize ans de recherche archéologique, Groupe de Recherches Archéologiques de Montségur et des Environs, Carcassonne, 1980.

Lassure 2003 :

LASSURE, Jean-Michel. L'outillage agricole médiéval en Midi-Pyrénées d'après les fouilles archéologiques récentes. In : *L'outillage agricole médiéval et moderne et son histoire*, Actes des XXIII^e Journées Internationales d'histoire de l'Abbaye de Flaran, 7-9 septembre 2001, Toulouse : PUM, 2003, p. 183, fig. 10.

Laurence 1991 :

LAURENCE Pierre, « Cloches, grelots et sonnailles. Elaboration et représentation du sonore », *Terrain*, n° 16, 1991, p. 27-41.

Linlaud 2009 :

LINLAUD, Mathieu. Le mobilier en fer : outils et ustensiles. In : BOURGEOIS Luc (dir.). *Une résidence des comtes d'Angoulême autour de l'an Mil. Le castrum d'Andone, Villejoubert, Charente. Publication des fouilles d'André Debord, 1971-1995*, Caen : CRAHM, 2009, p. 133-161.

Linlaud 2014 :

LINLAUD, Mathieu. Serrures médiévales (VIII^e-XIII^e siècle), Rennes, Presses universitaires de Rennes (« Archéologie et Culture »), 2014, 346 p. ISBN 978-2-7535-2903-8

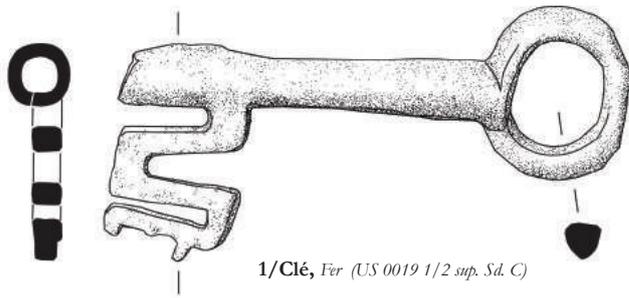
Maufras dir. 2006 :

MAUFRAS, Odile (dir.). *Habitat, nécropoles et paysages dans la moyenne et la basse vallée du Rhône (VII^e-XV^e s.). Contribution des travaux du TGV – Méditerranée à l'étude des sociétés rurales médiévales*, Documents d'Archéologie Française, 98, Paris : Maison des Sciences de l'Homme, 2006. ISBN-13 : 9782735109852.

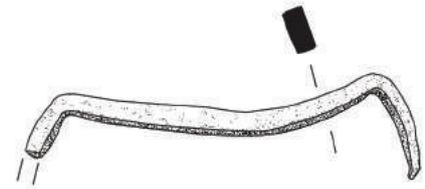
Verna 2002 :

VERNA Catherine. *Le Temps des moulins. Fer, technique et société dans les Pyrénées centrales (XIII^e-XVI^e siècles)*. Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, 425 p.

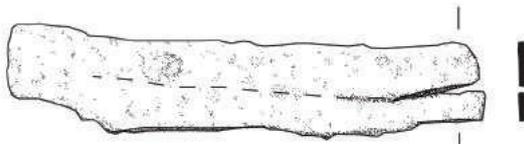
«Castella de Labarre» (Foix, Ariège)



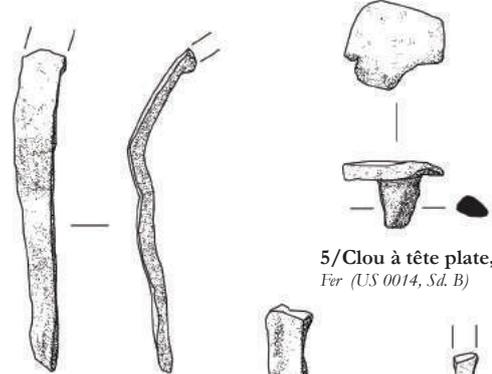
1/Clé, Fer (US 0019 1/2 sup., Sd. C)



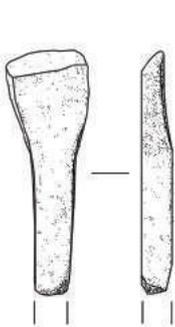
2/Crampon de menuisier, Fer (US 0018 1/2 sup., Sd. B)



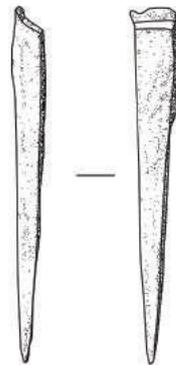
3/Ressort à paillette, Fer (US 0022, Sd. B)



5/Clou à tête plate, Fer (US 0014, Sd. B)

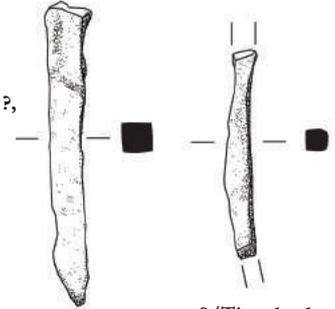


6/Indéterminé, Fer (US 0017, Sd. B)



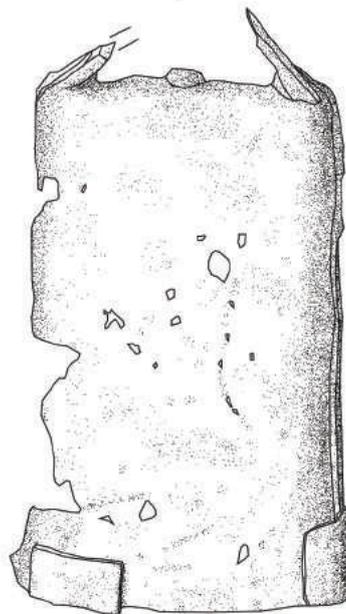
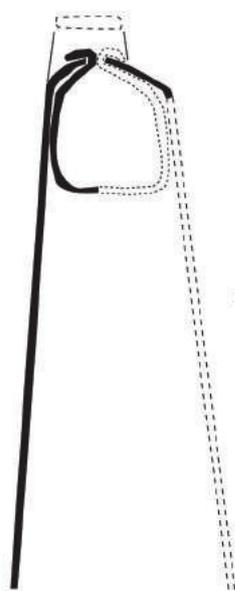
7/Pointe ?, Fer (US 0005., Sd. B)

4/Crampon de menuisier ?, Fer (US 0011, Sd. A)

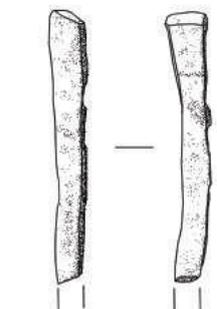
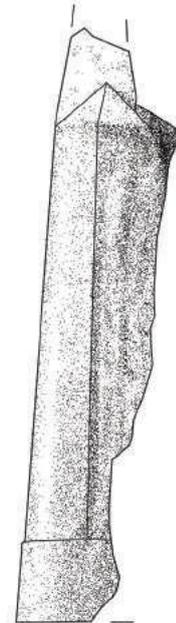


9/Tige de clou ?, Fer (US 0006, Sd. A)

8/Tige de clou ?, Fer (US 0008, Sd. B)



10/Sonnaille, Fer (US 0009, Sd. C)



11/Dent de peigne?, Fer (US 0020 1/2 sup., Sd. B)

0 5 cm



1/Clé, Fer (US 0019 1/2 sup., Sd. C)



2/Ressort à paillette, Fer (US 0022, Sd. B)



3/Sonnaille, Fer (US 0009, Sd. C)

0 5 cm



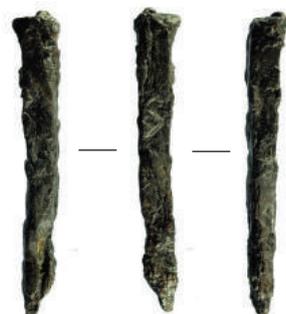
1/Clou à tête plate, Fer (US 0014, Sd. B)



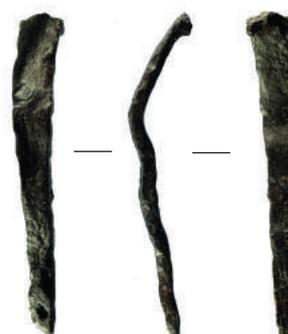
2/Crampon de menuisier, Fer (US 0018 1/2 sup., Sd. B)



3/Tige de clou ?, Fer (US 0006, Sd. A)



4/Tige de clou ?, Fer (US 0008, Sd. B)



5/Crampon de menuisier ?, Fer (US 0011, Sd. A)



6/Dent de peigne ?, Fer (US 0020 1/2 sup., Sd. B)



7/Pointe ?, Fer (US 0005, Sd. B)



8/Indéterminé, Fer (US 0017, Sd. B)





Tour d'Opio (Saint-Jean de Verges, Ariège)



Etude du matériel céramique hors t.c.a.

Par Emeline Grisoni

**CASTELLA DE LABARRE,
commune de Foix (09)**

Sondages 2020

Le mobilier céramique

Emeline Grisoni

Introduction

Le mobilier céramique recueilli sur le site du Castella de Labarre, commune de Foix, Ariège, lors des sondages de 2020 comprend 1262 fragments de céramique, estimés à 45 individus minimum (**fig. 1**). Notons que ce lot de céramique, très fragmentaire, présente un degré de conservation moyen et un traitement de surface pas toujours visible, ce qui a parfois rendu l'identification difficile.

Ce lot de céramique a fait l'objet d'un inventaire, par US et par catégorie de céramique, informatisé sur une base de données File Maker Pro®. Ce classement répond à divers aspects technologiques : mode de cuisson, de fabrication, aspect de la pâte et traitement de surface. Le comptage des céramiques a été réalisé selon les normes du Protocole de quantification du Mont-Beuvray¹, à savoir, nombre de restes (NR) avant recollage et nombre minimum d'individus (NMI) après collage. Le NMI a été calculé d'après les bords principalement, parfois les anses ou les fonds le cas échéant. Aucune pondération n'a été effectuée. Un inventaire et un conditionnement suivant le protocole de la « base Bernard » ont également été réalisés.

Figure 1 : Tableau récapitulatif du nombre de restes par US

Sondage	US	NR	NMI
A	0001	1	/
A	0002	20	2
A	USC 0002	14	1
A	0006	20	1
A	0011	7	/
A	0012	149	10
A	0013	113	3
B	0001	3	/
B	0003	8	/
B	0004	1	1
B	0005	85	2
B	0008	1	/
B	0014 ou 0017	33	1
B	0014	21	/
B	0015	105	5
B	0017	189	3
B	0018	95	2
B	0019	162	4
B	0020	136	7
B	0022	110	2
C	0007	2	1
C	0009	7	/
divers	HS	33	/
TOTAL		1262	45

¹ Arcelin & Tuffreau-Libre 1998

Présentation du corpus

Figure 2 : Tableau récapitulatif du nombre de restes par catégorie de céramique

Catégorie céramique	NR	% NR
Céramique modelée à cuisson réductrice	1079	85,5 %
Céramique modelée à cuisson oxydante	155	12,3 %
Céramique à glaçure plombifère	7	0,5 %
Céramique tournée à cuisson oxydante	5	0,4 %
Céramique tournée à cuisson réductrice	1	0,09 %
Céramique rouge polie	5	0,4 %
Céramique grise polie	2	0,16 %
Céramique à glaçure sur engobe	4	0,33 %
Amphore	2	0,16 %
Fusaïole	2	0,16 %
TOTAL	1264	100 %

La céramique modelée sableuse à cuisson réductrice

Cette catégorie de céramique constitue une part importante du vaisselier puisqu'elle représente 85,5 % de celui-ci (**fig. 2**). Les vases appartenant à ce groupe ont des pâtes sableuses, contenant de nombreuses inclusions de tailles diverses. De couleur gris clair à gris foncé, voire brun ou noir, ces récipients ont subi une cuisson réductrice. Ils ne présentent aucun traitement de surface particulier et sont modelés.

Malgré la forte fragmentation du mobilier céramique, le répertoire typologique de cette catégorie semble se décliner essentiellement dans des oules. Elles sont en majorité à bord plus ou moins éversé et lèvre ronde² (**Pl. I, n° 5 et Pl. II, n° 3 à 6**), mais quelques-unes sont à bord divergent, voire presque droit et lèvre ronde, (**Pl. I, n° 3 et 4 et Pl. II, n° 1 et 2**). Les quelques fonds identifiés sont légèrement bombés. Neuf anses, toutes rubanées (**Pl. II, n° 7**), ont également été retrouvées, ce qui suppose la présence de quelques pots à une anse que l'on retrouve dans des contextes des XIIIe-XVe siècles dans le sud-ouest de la France³. Aucune paire d'anse n'ayant été retrouvée, l'attestation de marmite⁴ est plus délicate à avancer. On note également la présence d'un bord en bandeau à lèvre amincie et gorge interne pour la réception d'un couvercle, d'un départ de bec tubulaire, d'un fragment

de bec pincé et d'un fragment de panse muni d'une collerette lisse, pouvant peut-être appartenir à un couvre-feu. Enfin, un couvercle à bord redressé et lèvre triangulaire biseautée (**Pl. I, n° 6**) complète ce répertoire. Ce type de couvercle est souvent pourvu d'une anse en arc de cercle de section ronde dans des contextes toulousains des XIIIe-XIVe siècles⁵. Enfin, quelques fragments de panses appartenant à ce groupe sont ornés d'incisions, ou de cordons lisses verticaux (**Pl. II, n° 8**).

La céramique modelée sableuse à cuisson oxydante

N'ont été classés dans cette catégorie que les tessons présentant les traces évidentes d'une cuisson oxydante. Comme son homologue à cuisson réductrice, la pâte contient de nombreuses inclusions de tailles diverses. De couleur beige à rouge, elle est parfois grise à noire sur les parois externes. Il est cependant souvent difficile de préciser s'il s'agit d'une post-cuisson réductrice intentionnelle, d'un accident de cuisson, ou d'une altération du récipient due à un passage répété au feu. Tous les vases de cette catégorie sont également modelés et ne présentent pas de traitement particulier en surface. Comme dans la plupart des sites médiévaux du sud-ouest de la France, ce groupe ne constitue qu'une faible part du vaisselier, avec 12,3 % de l'ensemble céramique⁶ (**fig. 2**). Notons que pour deux US du sondage B (US 14 et 15), la proportion de cette catégorie est plus élevée que la moyenne, à savoir 38 et 41 % du mobilier céramique⁷.

Le seul bord identifié semble appartenir à une oule à bord légèrement divergent et lèvre ronde (**Pl. II, n° 1**). Ce groupe compte également une anse rubanée, ainsi que trois fragments de panse ornés de cordons verticaux, dont un digité.

La céramique à glaçure plombifère

Cette catégorie de céramique, représentée ici par quelques fragments seulement (3 bords et 4 panses, soit moins de 1 %), n'a été identifiée que dans le sondage A (**fig. 2**). Elle comprend les céramiques à glaçure plombifère sans engobe disposé préalablement. Cette céramique, peu sableuse et cuite en atmosphère oxydante, possède une couleur de pâte le plus souvent orange. Les récipients de ce groupe sont tournés. La glaçure plombifère qui couvre partiellement les vases se

⁵ Voir entre autres Archéologie et vie quotidienne 1990, Catalo 2010.

⁶ Sur la proportion des céramiques réductrices et oxydantes, voir entre autres, Allios 2004, Arramond *et alii* 1999, Catalo 2010, Archéologie et vie quotidienne 1990, Guillot 2009, Lassure et Villeval 1990, Leenhardt et Vallauri 1998.

⁷ L'augmentation de la proportion de céramique à cuisson oxydante peut souvent constituer une indication chronologique, mais le peu d'informations recueillies ici nous incite à rester prudent.

² Ce type d'oule est déjà bien connu dans des contextes XIIIe-XIVe siècles en Midi-Pyrénées. Voir entre autres Archéologie et vie quotidienne 1990, Briand et Lotti 2006, Catalo 2007, Catalo 2010, Passarrius *et alii* 2008,

³ Voir entre autres, Catalo 2010, Leenhardt et Vallauri 1998,

⁴ Pourtant, l'apparition des marmites est généralement attestée dans le courant du XIIIe siècle. Voir entre autres Allios 2004, Arramond *et alii* 1999, Lassure et Villeval 1990

retrouve à l'extérieur ou à l'intérieur en fonction des formes et de leur fonction. Ainsi, les récipients voués à la cuisson comportent une glaçure interne, tandis que les cruches et pégaux sont glaçurés sur leur face externe. Cette glaçure, souvent réalisée par saupoudrage, peut être de couleur jaune-orangée ou verte. Une possible confusion avec la céramique tournée à cuisson oxydante, non glaçurée, n'est pas à exclure. En effet, les récipients en céramique glaçurée ne sont que rarement entièrement recouverts de glaçure et lorsque des tessons ne présentant aucune trace de glaçure n'ont pu être rattachés de manière certaine à cette catégorie, ils ont été inventoriés dans la catégorie non glaçurée.

La céramique à glaçure plombifère est très fragmentée, ce qui rend une identification des formes assez délicate. Ce groupe s'illustre essentiellement par des bords de formes fermées, pour la cuisson, appartenant vraisemblablement à des marmites, bien qu'aucune anse n'ait été retrouvée. Ces bords sont en bandeau et lèvres triangulaires, formant un méplat supérieur. La glaçure est généralement présente à l'intérieur du récipient sur la face interne du bord et/ou sous le bord (**Pl. I, n° 1 et 2**).

Les autres catégories de céramique

Cet ensemble de céramique médiévale comprend également quelques tessons de céramique rouge polie et grise polie (**Pl. II, n° 9**), cinq fragments de céramique tournée à cuisson oxydante non glaçurée, un fragment de céramique tournée à cuisson réductrice⁸ ainsi que deux fragments de fusaiöles (**Pl. I, n° 7**).

La céramique rouge polie est cuite en atmosphère oxydante, lui donnant une couleur rouge orangé et sa surface a été polie avant cuisson, ce qui lui procure un aspect lustré. Cette céramique, représentative des IXe-XIe, voire XIIe siècles⁹, ne compte que cinq fragments de panse, issus des US les plus profondes (sondage B, US 19, lot 31 et US 20, lot 43) et sans doute en position résiduelle. Son homonyme à pâte grise¹⁰, marqueur chronologique des XIIIe-XIVe siècles en Toulousain, n'est représenté ici que par deux tessons (sondage B, US 18, lot 48 et US 17, lot 58).

Il nous faut encore ajouter à ce corpus quatre fragments de céramique à glaçure sur engobe, appartenant à l'époque moderne et deux fragments d'amphore, se rapportant à l'Antiquité : un fragment de

fond d'amphore peut-être d'origine africaine (sondage B, US 20, lot 41) et un fragment de panse appartenant vraisemblablement à une amphore de Tarraconaise (sondage C, US 9, lot 127).

Éléments de datation

Comme évoqué plus haut, seulement deux tessons se rapportent à la période antique, la céramique rouge polie évoque le Moyen Âge central, tandis que l'époque moderne n'est représentée que par quatre fragments de panse à glaçure verte ou jaune sur engobe beige. Dans l'ensemble, ce mobilier est donc relativement homogène et est principalement à rattacher aux XIIIe-XIVe siècles. En effet, la position résiduelle de la céramique rouge polie, la majorité écrasante de la céramique à cuisson réductrice, la présence d'oules à bord versé et lèvres rondes en majorité et l'absence de diversification des formes si caractéristiques de la fin du Moyen Âge, sont autant d'indices chronologiques se rapportant à cette période. Néanmoins, malgré une quantité de mobilier relativement faible, notamment au niveau des formes et une forte fragmentation, plusieurs éléments nous permettent de resserrer cette fourchette chronologique.

Un premier élément de datation révélé par le corpus céramique du Castella de Labarre est la présence très anecdotique de céramique glaçurée (0,5% de l'ensemble céramique, uniquement dans le sondage A). S'il semble maintenant acquis que l'apparition de la céramique à glaçure plombifère intervient dans la seconde moitié du XIIIe siècle en Midi-Pyrénées¹¹, cela paraît plus périlleux de se baser sur sa proportion pour établir une chronologie, compte tenu du fait que le contexte peut jouer un rôle sur sa diffusion. Nous pouvons toutefois citer quelques exemples à titre de comparaison. Le remplissage des latrines de la Cité Judiciaire de Toulouse, daté de 1280-1290, ne comprend que 2,18 % de céramique glaçurée¹², alors qu'elle représente déjà 8 % sur le site de l'ancien hôpital Larrey, dans un lot datable du début du XIVe siècle¹³. A Montréal-de-Sos (09), les niveaux de la fin XIIe-1ère moitié du XIIIe siècle ne comptent pas de céramique glaçurée. Elle semble y apparaître dans la seconde moitié du XIIIe siècle¹⁴. A Vilarnau d'Amont (66)¹⁵, elle représente environ 2 % dans les niveaux de la fin du XIIIe-début XIVe siècle. Dans des contextes de la première moitié du XIVe siècle, elle correspond à plus de

⁸ L'unique tesson de cette catégorie peut tout à fait appartenir à la catégorie précédente et résulter d'un accident de cuisson.

⁹ A propos de la datation de cette céramique, voir notamment Carme et Henry 2010, p. 79-85 et Grisoni 2012.

¹⁰ A propos de cette céramique, voir entre autres Arramond *et alii* 1999, p. 31 ; Briand et Lotti 2006, p. 140 ; Carme et Henry 2010, p. 82 ; Catalo 2007, p. 162.

¹¹ Voir entre autres Pousthomis 1983, Arramond *et alii* 1999, Briand et Lotti 2006, Catalo 2007

¹² Catalo 2010, p. 4

¹³ Catalo 2010, p. 7

¹⁴ Guillot 2009, p. 159-160.

¹⁵ Passarius *et alii* 2008, p. 408.

32 % à Vilarnau d'Avail (66)¹⁶ et à Albi (81)¹⁷, dans une fosse datée de la fin du XIV^e siècle, elle équivaut à 46 % du mobilier céramique.

Même s'il paraît inopportun de comparer le type d'occupation du Castella de Labarre à celui d'une ville comme Toulouse, on peut sans doute proposer sans prendre trop de risque une datation globale des couches d'occupation livrées par les sondages de cette année 2020 au XIII^e siècle. On peut même, en ce qui concerne le sondage B où la céramique à glaçure plombifère fait totalement défaut et où les marmites ne semblent être présentes, tendre vers une datation dans la première moitié du XIII^e siècle, avec toute la réserve qui s'impose au vu de la nature du lot. Cette proposition de datation se voit renforcée ici, par la présence, anecdotique il est vrai, mais présence tout de même, de céramique grise polie, qui, comme évoqué plus haut semble apparaître au début du XIII^e siècle. Notons également qu'une clé en fer, datée du XIII^e siècle est présente dans l'US 19, une des US les plus profondes du sondage B¹⁸. Dans l'état actuel des connaissances, l'aire de diffusion de la céramique commingeoise, marqueur chronologique des XIV^e-XV^e siècles, ne semble pas parvenir jusqu'à la cité comtale¹⁹. Mais si des données nouvelles élargissaient cette aire de diffusion, l'absence de cette céramique dans les sondages effectués au Castella de Labarre ne pourrait que corroborer notre proposition de datation.

Conclusion

Le mobilier céramique livré par les sondages effectués en 2020 sur le Castella de Labarre fournit un certain nombre d'informations non négligeables, malgré sa faible quantité et sa fragmentation. L'apport chronologique, indispensable à la compréhension du site, correspond à la vocation première des analyses de mobilier. Néanmoins, le rôle de la céramique recueillie lors de fouilles archéologiques ne saurait en aucun cas se limiter à cela. En effet, l'analyse de ce mobilier enrichit la connaissance de la culture matérielle pour la région et la période concernées. Les données fournies cette année nous permettent ainsi d'entrevoir les prémices d'un faciès céramique du bas Moyen Âge dans les environs de Foix, données presque inconnues dans l'état actuel des connaissances et qui pourraient être largement complétées lors de futurs sondages. Le mobilier recueilli sur les sites de Castelminier (Aulus-les-Bains), Montréal-de-Sos (Auzat) ou encore Montailou participe bien évidemment à l'approfondissement des connaissances de la culture matérielle médiévale en

Ariège, mais le faciès céramique du Castella de Labarre ne peut que compléter ce tableau.

Liste des annexes

- Annexe 1 : planches de mobilier céramique

- Annexe 2 : tableau inventaire du mobilier céramique suivant le protocole de la « base Bernard »

Bibliographie

ALLIOS 2004 : Allios (D.), *Le vilain et son pot. Céramiques et vie quotidienne au Moyen Âge*, Presses Universitaires de Rennes, 2004.

ARCELIN, TUFFREAU-LIBRE 1998 : Arcelin (P.), Tuffreau-Libre (M.) dir., *La quantification des céramiques. Conditions et protocoles*. Glux-en-Glenne, Centre Archéologique Européen du Mont Beuvray (CAE), 1998.

ARCHÉOLOGIE ET VIE QUOTIDIENNE 1990 : *Archéologie et vie quotidienne aux XIII^e-XIV^e siècles en Midi-Pyrénées*. Catalogue d'exposition, Musée des Augustins (Toulouse, mars-mai 1990), Toulouse, 1990.

ARRAMOND et alii 1999 : Arramond (J.-Ch.), Catalo (J.), Llech (L.), Molet (H.), *Les fouilles archéologiques du lycée Ozanne à Toulouse*, A.F.A.N, Paris, 1999.

BACCRABÈRE 2001 a : Baccrabère (G.), *La céramique toulousaine à travers les siècles*. Accord édition, 2001.

BRIAND et LOTTI 2006 : Briand (J.), Loti (P.) dir., *Toulouse, Muséum d'Histoire Naturelle (Haute-Garonne – Midi-Pyrénées)*, rapport final de fouille préventive (2003), INRAP, Direction interrégionale Grand Sud-Ouest et Dom-Tom, 2006.

BROECKER 1985 : Broecker (R.), Aperçus sur le pot et la cruche dans le sud-ouest toulousain, *Archéologie du Midi Médiéval*, tome 3, 1985, p. 73-92.

CARME et HENRY 2010 : Carme (R.), Henry (Y.), L'ensilage groupé et les campagnes du premier Moyen Âge dans le Toulousain : quelques réflexions à l'aune de deux fouilles récentes (l'Oustalou à Prèserville et Clos-Montplaisir à Vieille-Toulouse), *Archéologie du Midi Médiéval*, t. 28, Centre d'Archéologie Médiévale du Languedoc, 2010, p. 33-102.

CATALO 2007 : Catalo (J.) dir., *Toulouse, « Cité Judiciaire » (Haute-Garonne, Midi-Pyrénées)*, rapport final d'opération, INRAP, Direction Interrégionale Grand Sud-Ouest, 2007, 3 vol.

CATALO 2010 : Catalo (J.), La céramique de la fin du Moyen Âge du site « Métro Carmes » à Toulouse, communication présentée le 19 janvier 2010, *Bulletin de l'année académique 2009-2010*.

CATALO 2017 : Catalo (J.), Cornardeau (S.), Geneviève (V.), Paya (D.), Pouget (N.), et al.. *La céramique médiévale de 150 fosses-dépotoirs dans le quartier Saint-Pierre-des-Cuisines à Toulouse*. [Rapport de recherche] Inrap. 2017. hal-02863348

CATALO 2018 : Catalo (J.), Etude du mobilier céramique du site médiéval du Fromissard, Montech (82), dans GRIZEAUD

¹⁶ Passarius et alii 2008, p. 410.

¹⁷ Funk 1986, p. 129.

¹⁸ Voir le rapport d'étude du mobilier métallique, effectué par LandArc.

¹⁹ Géraud 2017, t. 1, p. 10

J.-J. (dir.), *Le site du Fromissard à Montech (82)*, R.F.O Inrap Midi-Méditerranée, 2018.

FUNK 1986 : Funk (F.), Un ensemble clos bas médiéval de la place Sainte-Claire, Albi, *Archéologie Tarnaise*, t. 3, 1986, p. 105-131.

GERAUD 2017 : Géraud (M.) *La Commingeoise de Castel-Minier (Aulus-les-Bains, Ariège) : étude typologique, technologique et archéométrique*. Mémoire de Master 2, sous la direction de Florent Hautefeuille, Université Jean Jaurès de Toulouse, 2017.

GRISONI 2012 : Grisoni (E.), *Le mobilier céramique du site de la Truque de Maurédis, commune de Castelnaud-Montratier (46)*, 2012, 24 p., 16 fig. Rapport d'étude. Responsable d'Opération : Florent Hautefeuille (TRACES-TERRAE UMR 5608)

GUILLOT 2009 : Guillot (F.) : Rapport intermédiaire de fouilles programmées. Montréal-de-Sos – Ariège, mairie d'Auzat, Ariège, 2009

LASSURE 1998 : Lassure (J.-M.), *La civilisation matérielle de la Gascogne aux XII^e et XIII^e siècles : le mobilier du site archéologique de Corné à l'Isle-Bouzon (Gers)*, FRAMESPA/UTAH, Toulouse, 1998.

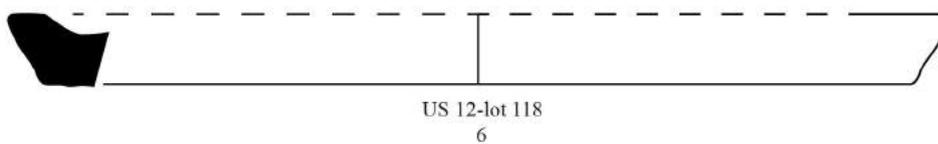
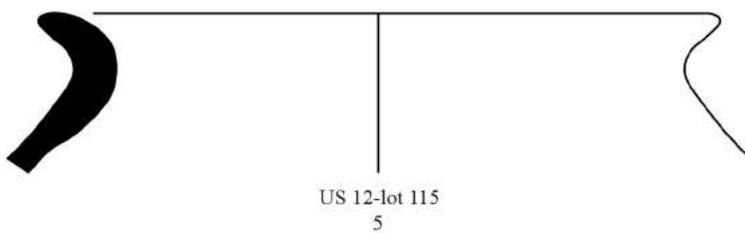
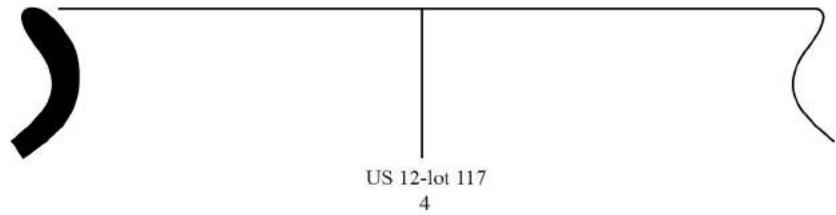
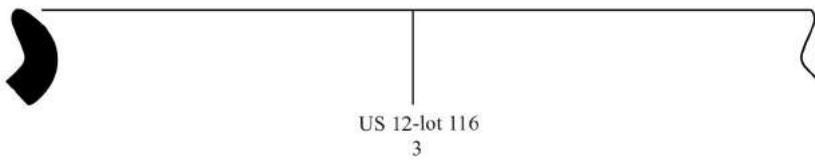
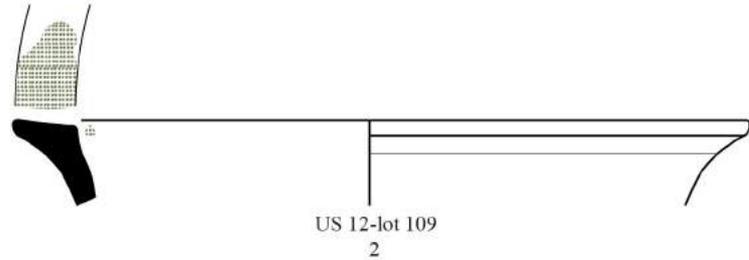
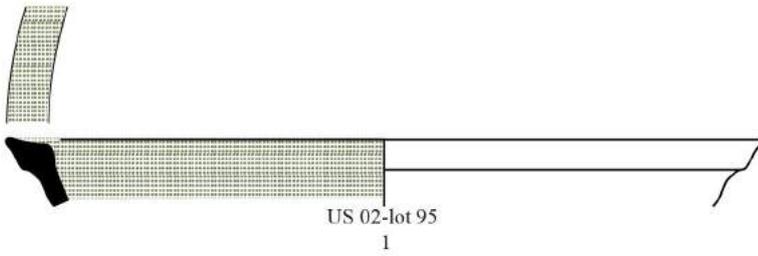
LASSURE ET VILLEVAL 1990 : Lassure (J.-M.) et Villeval (G.), Quelques productions céramiques dans la région toulousaine, dans *Archéologie et vie quotidienne aux XIII^e-XIV^e siècles en Midi-Pyrénées*. Catalogue d'exposition, Musée des Augustins (Toulouse, mars-mai 1990), Toulouse, 1990, p. 285-288.

LEENHARDT et VALLAURI 1998 : Leenhardt (M.) et Vallauri (L.), De la cuisine à la table : vaisselles de terre en Languedoc aux XIII^e et XIV^e s., *Archéologie du Midi Médiéval*, t. 15 et 16, 1997-1998, p. 215-243.

PASSARRIUS et alii 2008 : Passarius (O.), Donat (R.), Catafau (A.) dir., *Vilarnau, un village du Moyen Âge en Roussillon*, Collection Archéologie Départementale, éd. Trabucaire, 2008.

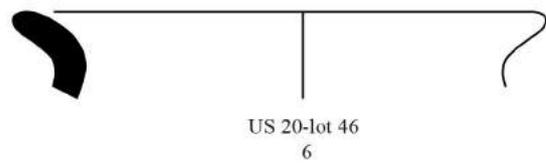
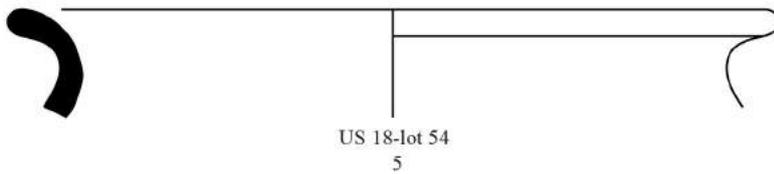
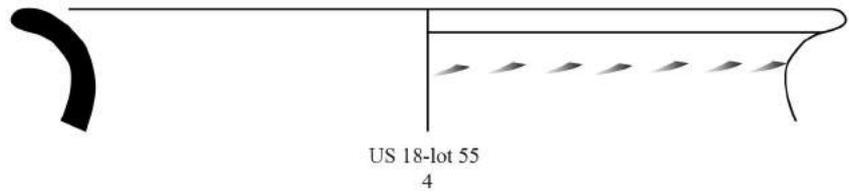
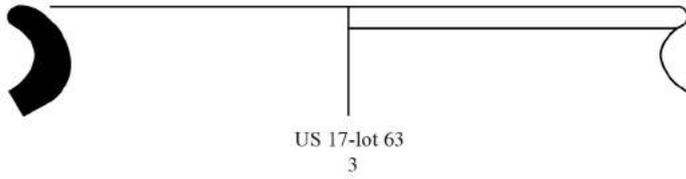
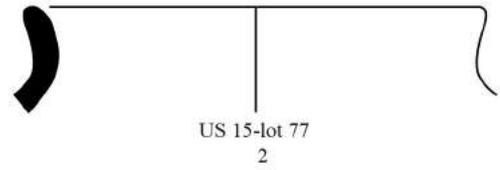
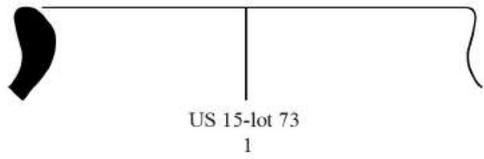
POTERIES D'OC 1995 : *Poteries d'Oc, céramiques languedociennes VII^{ème}-XVII^{ème} siècles*. Catalogue d'exposition, Nîmes, Musée archéologique (15 oct. 1995/28 fév. 1998), éd. Narration, 1995.

POUSTHOMIS 1983 : Pousthomis (B.), L'apparition de la céramique médiévale glaçurée dans le sud-ouest du Tarn, *Archéologie du Midi médiéval*, t. 1, 1983, p. 37-50.



Castella de Labarre
Foix, Ariège
Sondages 2020
DAO : E. Grisoni

Planche I : Mobilier céramique du sondage A : Céramique à glaçure plombifère, marmite à bord en bandeau et lèvres triangulaires (1 et 2) ; modelée à cuisson réductrice, oïle à bord plus ou moins divergent et lèvres rondes (3 et 4), oïle à bord éversé et lèvres rondes (5), couvercle à rebord et lèvres triangulaires (6) ; fragment de fusatole (7)



Castella de Labarre
Foix, Ariège
Sondages 2020
DAO : E. Grisoni

Planche II : Mobilier céramique du sondage B : modelée à cuisson oxydante, oule à bord légèrement divergent et lèvres rondes (1) ; modelée à cuisson réductrice, oule à bord légèrement divergent et lèvres rondes (2), oule à bord plus ou moins éversé et lèvres rondes (3-6), fragment d'anse rubanée (7), fragment de panse à décor de lisse (8) ; grise polie (9)

Site	N°BAC	N° de Lot	UP	Catégorie	Nature	Désignation	Type	Période	Datation	NBR	Poids	Commentaire
Castella de Labarre	bac n° 4	31	19	Terre cuite	réipient	commune	céramique rouge polie	Moyen Âge	IX-XIe	3	0,014 kg	lot de panses
Castella de Labarre	bac n° 4	32	19	Terre cuite	réipient	commune	céramique tournée à cuisson oxydante	Moyen Âge		1	0,004 kg	panse
Castella de Labarre	bac n° 4	33	19	Terre cuite	outillage	fusaïole		Moyen Âge		1	0,010 kg	1 fragment de fusaïole
Castella de Labarre	bac n° 4	34	19	Terre cuite	réipient	commune	céramique modelée sableuse à cuisson oxydante	Moyen Âge		16	0,095 kg	lot de panses
Castella de Labarre	bac n° 4	35	19	Terre cuite	réipient	commune	céramique modelée sableuse à cuisson oxydante	Moyen Âge		1	0,009 kg	fragment de panse à décor de cordon lisse
Castella de Labarre	bac n° 4	36	19	Terre cuite	réipient	commune	céramique modelée sableuse à cuisson réductrice	Moyen Âge		132	0,596 kg	lot de panses
Castella de Labarre	bac n° 4	37	19	Terre cuite	réipient	commune	céramique modelée sableuse à cuisson réductrice	Moyen Âge		3	0,038 kg	3 panses décorées : 1 panse à cordon incisé et 2 panses à cordon lisse
Castella de Labarre	bac n° 4	38	19	Terre cuite	réipient	commune	céramique modelée sableuse à cuisson réductrice	Moyen Âge		3	0,019 kg	2 fragments de bord d'oule à bord peu éversé et lèvre ronde et 1 fragment de bord d'oule à bord divergent et lèvre ronde
Castella de Labarre	bac n° 4	39	19	Terre cuite	réipient	commune	céramique modelée sableuse à cuisson réductrice	Moyen Âge		1	0,010 kg	1 fragment de bord d'oule à bord en bandeau et lèvre amincie et gorge interne
Castella de Labarre	bac n° 4	40	19	Terre cuite	réipient	commune	céramique modelée sableuse à cuisson réductrice	Moyen Âge		1	0,016 kg	1 fond
Castella de Labarre	bac n° 4	41	20	Terre cuite	réipient	amphore	amphore africaine ?	romaine		1	0,369 kg	1 fond
Castella de Labarre	bac n° 4	42	20	Terre cuite	réipient	commune	céramique modelée sableuse à cuisson oxydante	Moyen Âge		2	0,010 kg	lot de panses / Lot très fragmenté
Castella de Labarre	bac n° 4	43	20	Terre cuite	réipient	commune	céramique rouge polie	Moyen Âge	IXe-XIe	2	0,008 kg	lot de panses / Lot très fragmenté

Site	N°BAC	N° de Lot	UP	Catégorie	Nature	Désignation	Type	Période	Datation	NBR	Poids	Commentaire	
Castella de Labarre	bac n° 4	44		20	Terre cuite	réipient	commune	céramique modelée sableuse à cuisson réductrice	Moyen Âge		122	0,374 kg	lot de panses / Lot très fragmenté
Castella de Labarre	bac n° 4	45		20	Terre cuite	réipient	commune	céramique modelée sableuse à cuisson réductrice	Moyen Âge		1	0,009 kg	1 fond/ Lot très fragmenté
Castella de Labarre	bac n° 4	46		20	Terre cuite	réipient	commune	céramique modelée sableuse à cuisson réductrice	Moyen Âge		2	0,025 kg	2 fragments de bord (NMI=1) d'oule à bord peu éversé et lèvres rondes / dessin Pl.II n° 6
Castella de Labarre	bac n° 4	47		20	Terre cuite	réipient	commune	céramique modelée sableuse à cuisson réductrice	Moyen Âge		7	0,028 kg	6 fragments de bord (NMI=6) oule? à bord plus ou moins éversé et lèvres rondes + 1 fragment de bec pincé / Lot très fragmenté
Castella de Labarre	bac n° 4	48		18	Terre cuite	réipient	commune	céramique grise polie	Moyen Âge	XIIIe-XVe	1	0,018 kg	Panse / photo Pl. II n° 9
Castella de Labarre	bac n° 4	49		18	Terre cuite	réipient	commune	céramique modelée sableuse à cuisson oxydante	Moyen Âge		6	0,038 kg	lot de panses
Castella de Labarre	bac n° 4	50		18	Terre cuite	réipient	commune	céramique modelée sableuse à cuisson réductrice	Moyen Âge		82	0,483 kg	lot de panses
Castella de Labarre	bac n° 4	51		18	Terre cuite	réipient	commune	céramique modelée sableuse à cuisson réductrice	Moyen Âge		2	0,039 kg	lot de panses à décor de cordon lisse / photo Pl. II n° 8
Castella de Labarre	bac n° 4	52		18	Terre cuite	réipient	commune	céramique modelée sableuse à cuisson réductrice	Moyen Âge		1	0,020 kg	anse rubanée
Castella de Labarre	bac n° 4	53		18	Terre cuite	réipient	commune	céramique modelée sableuse à cuisson réductrice	Moyen Âge		1	0,031 kg	1 fond bombé
Castella de Labarre	bac n° 4	54		18	Terre cuite	réipient	commune	céramique modelée sableuse à cuisson réductrice	Moyen Âge		1	0,025 kg	1 bord d'oule à bord éversé et lèvres rondes / dessin Pl.II n° 5

Site	N°BAC	N° de Lot	UP	Catégorie	Nature	Désignation	Type	Période	Datation	NBR	Poids	Commentaire
Castella de Labarre	bac n° 4	55	18	Terre cuite	réipient	commune	céramique modelée sableuse à cuisson réductrice	Moyen Âge		1	0,058 kg	1 bord d'oule à bord éversé et lèvre ronde avec décor incisé sous le bord / dessin Pl.II n° 4
Castella de Labarre	bac n° 4	56	17	Terre cuite	réipient	commune	céramique modelée sableuse à cuisson oxydante	Moyen Âge		23	0,126 kg	lot de panses
Castella de Labarre	bac n° 4	57	17	Terre cuite	réipient	commune	céramique tournée à cuisson réductrice	Moyen Âge		1	0,003 kg	Fragment de panse à départ de décor de molette
Castella de Labarre	bac n° 4	58	17	Terre cuite	réipient	commune	céramique grise polie	Moyen Âge	XIIIe-XVe	1	0,006 kg	panse
Castella de Labarre	bac n° 4	59	17	Terre cuite	réipient	commune	céramique modelée sableuse à cuisson réductrice	Moyen Âge		155	0,801 kg	lot de panses
Castella de Labarre	bac n° 4	60	17	Terre cuite	réipient	commune	céramique modelée sableuse à cuisson réductrice	Moyen Âge		4	0,077 kg	fragments d'anse rubanée NMI=1 / photo Pl. II n° 7
Castella de Labarre	bac n° 4	61	17	Terre cuite	réipient	commune	céramique modelée sableuse à cuisson réductrice	Moyen Âge		2	0,028 kg	fragment d'anses NMI=1
Castella de Labarre	bac n° 4	62	17	Terre cuite	réipient	commune	céramique modelée sableuse à cuisson réductrice	Moyen Âge		1	0,006 kg	fragment de lèvre ronde
Castella de Labarre	bac n° 4	63	17	Terre cuite	réipient	commune	céramique modelée sableuse à cuisson réductrice	Moyen Âge		2	0,030 kg	2 fragments de bord (NMI=1) d'oule à bord peu éversé et lèvre ronde / dessin Pl.II n° 3
Castella de Labarre	bac n° 4	64	22	Terre cuite	réipient	commune	céramique modelée sableuse à cuisson oxydante	Moyen Âge		6	0,042 kg	lot de panse
Castella de Labarre	bac n° 4	65	22	Terre cuite	réipient	commune	céramique modelée sableuse à cuisson oxydante	Moyen Âge		1	0,007 kg	1 fragment de bord indéterminé à lèvre ronde
Castella de Labarre	bac n° 4	66	22	Terre cuite	réipient	commune	céramique modelée sableuse à cuisson réductrice	Moyen Âge		43	0,211 kg	lot de panse

Site	N°BAC	N° de Lot	UP	Catégorie	Nature	Désignation	Type	Période	Datation	NBR	Poids	Commentaire	
Castella de Labarre	bac n° 4	67		22	Terre cuite	réipient	commune	céramique modelée sableuse à cuisson réductrice	Moyen Âge		1	0,026 kg	anse rubanée
Castella de Labarre	bac n° 4	68		22	Terre cuite	réipient	commune	céramique modelée sableuse à cuisson réductrice	Moyen Âge		1	0,009 kg	1 fragment de bord d'oule à bord éversé et à lèvres rondes
Castella de Labarre	bac n° 4	69		14	Terre cuite	réipient	commune	céramique modelée sableuse à cuisson oxydante	Moyen Âge		8	0,076 kg	lot de panses
Castella de Labarre	bac n° 4	70		14	Terre cuite	réipient	commune	céramique modelée sableuse à cuisson réductrice	Moyen Âge		12	0,080 kg	lot de panses dont 1 panse pris dans du mortier de chaux
Castella de Labarre	bac n° 4	71		14	Terre cuite	réipient	commune	céramique modelée sableuse à cuisson réductrice	Moyen Âge		1	0,050 kg	1 panse avec décor de cordon lisse vertical et départ de bec tubulaire
Castella de Labarre	bac n° 4	72		15	Terre cuite	réipient	commune	céramique modelée sableuse à cuisson oxydante	Moyen Âge		41	0,343 kg	lot de panses
Castella de Labarre	bac n° 4	73		15	Terre cuite	réipient	commune	céramique modelée sableuse à cuisson oxydante	Moyen Âge		2	0,014 kg	2 fragments de bord (NMI=1) oule? à bord légèrement divergent et lèvres rondes (même forme que modelée CR) / dessin Pl.II n° 1
Castella de Labarre	bac n° 4	74		15	Terre cuite	réipient	commune	céramique modelée sableuse à cuisson réductrice	Moyen Âge		56	0,314 kg	lot de panses
Castella de Labarre	bac n° 4	75		15	Terre cuite	réipient	commune	céramique modelée sableuse à cuisson réductrice	Moyen Âge		1	0,015 kg	fond
Castella de Labarre	bac n° 4	76		15	Terre cuite	réipient	commune	céramique modelée sableuse à cuisson réductrice	Moyen Âge		3	0,017 kg	2 fragments de lèvres rondes indét. (NMI=2) / - 1 fragment de bord divergent, lèvres rondes et gorge interne
Castella de Labarre	bac n° 4	77		15	Terre cuite	réipient	commune	céramique modelée sableuse à cuisson réductrice	Moyen Âge		1	0,018 kg	1 fragment de bord (NMI=1) oule? à bord légèrement divergent et lèvres rondes (même forme que modelée CO) / dessin Pl.II n° 2
Castella de Labarre	bac n° 4	78		15	Terre cuite	réipient	commune	céramique modelée sableuse à cuisson réductrice	Moyen Âge		1	0,014 kg	Panse à décor de lignes pointillées incisées

Site	N°BAC	N° de Lot	UP	Catégorie	Nature	Désignation	Type	Période	Datation	NBR	Poids	Commentaire
Castella de Labarre	bac n° 4	79	14 ou 17	Terre cuite	réipient	commune	céramique modelée sableuse à cuisson oxydante	Moyen Âge		6	0,038 kg	le mobilier est davantage à rapprocher de l'US 17 que de l'US 14 / lot de panses
Castella de Labarre	bac n° 4	80	14 ou 17	Terre cuite	réipient	commune	céramique modelée sableuse à cuisson réductrice	Moyen Âge		25	0,117 kg	le mobilier est davantage à rapprocher de l'US 17 que de l'US 14 / lot de panses
Castella de Labarre	bac n° 4	81	14 ou 17	Terre cuite	réipient	commune	céramique modelée sableuse à cuisson réductrice	Moyen Âge		2	0,026 kg	le mobilier est davantage à rapprocher de l'US 17 que de l'US 14 / 2 fragments de bord (NMI=1) oule à bord éversé et lèvre ronde
Castella de Labarre	bac n° 4	82		5 Terre cuite	réipient	commune	céramique modelée sableuse à cuisson oxydante	Moyen Âge		9	0,060 kg	lot de panses / confusion possible entre CO et CR
Castella de Labarre	bac n° 4	83		5 Terre cuite	réipient	commune	céramique modelée sableuse à cuisson oxydante	Moyen Âge		1	0,020 kg	1 anse rubanée
Castella de Labarre	bac n° 4	84		5 Terre cuite	réipient	commune	céramique modelée sableuse à cuisson réductrice	Moyen Âge		73	0,323 kg	lot de panses / confusion possible entre CO et CR
Castella de Labarre	bac n° 4	85		5 Terre cuite	réipient	commune	céramique modelée sableuse à cuisson réductrice	Moyen Âge		1	0,011 kg	1 fragment de lèvre ronde indét.
Castella de Labarre	bac n° 4	86		5 Terre cuite	réipient	commune	céramique modelée sableuse à cuisson réductrice	Moyen Âge		1	0,056 kg	1 anse rubanée
Castella de Labarre	bac n° 4	87		8 Terre cuite	réipient	commune	céramique modelée sableuse à cuisson réductrice	Moyen Âge		1	0,001 kg	panse
Castella de Labarre	bac n° 4	88		4 Terre cuite	réipient	commune	céramique modelée sableuse à cuisson réductrice	Moyen Âge		1	0,036 kg	1 anse rubanée
Castella de Labarre	bac n° 4	89		3 Terre cuite	réipient	commune	céramique modelée sableuse à cuisson oxydante	Moyen Âge		2	0,030 kg	lot de panses

Site	N°BAC	N° de Lot	UP	Catégorie	Nature	Désignation	Type	Période	Datation	NBR	Poids	Commentaire	
Castella de Labarre	bac n° 4	90		3	Terre cuite	réipient	commune	céramique modelée sableuse à cuisson réductrice	Moyen Âge		6	0,053 kg	lot de panses
Castella de Labarre	bac n° 4	91	1 (B)		Terre cuite	réipient	commune	céramique modelée sableuse à cuisson réductrice	Moyen Âge		2	0,016 kg	lot de panses
Castella de Labarre	bac n° 4	92	1 (B)		Terre cuite	réipient	glaçurée et plombifère	céramique à glaçure sur engobe	Moderne		1	0,0009 kg	panse
Castella de Labarre	bac n° 5	93	1 (A)		Terre cuite	réipient	commune	céramique modelée sableuse à cuisson réductrice	Moyen Âge		1	0,012 kg	panse
Castella de Labarre	bac n° 5	94		2	Terre cuite	réipient	glaçurée et plombifère	céramique à glaçure plombifère	Moyen Âge	XIIIe-XVe	2	0,008 kg	lot de panses à glaçure verte interne
Castella de Labarre	bac n° 5	95		2	Terre cuite	réipient	glaçurée et plombifère	céramique à glaçure plombifère	Moyen Âge	XIIIe-XVe	1	0,013 kg	1 fragment de bord de marmite à bord en bandeau formant un méplat interne, lèvre triangulaire, glaçure verte interne / dessin Pl.I n° 1
Castella de Labarre	bac n° 5	96		2	Terre cuite	réipient	commune	céramique modelée sableuse à cuisson oxydante	Moyen Âge		4	0,016 kg	lot de panses
Castella de Labarre	bac n° 5	97		2	Terre cuite	réipient	commune	céramique modelée sableuse à cuisson réductrice	Moyen Âge		11	0,077 kg	lot de panses
Castella de Labarre	bac n° 5	98		2	Terre cuite	réipient	commune	céramique modelée sableuse à cuisson réductrice	Moyen Âge		1	0,022 kg	anse rubanée
Castella de Labarre	bac n° 5	99		2	Terre cuite	réipient	commune	céramique modelée sableuse à cuisson réductrice	Moyen Âge		1	0,007 kg	fragment de lèvre ronde
Castella de Labarre	bac n° 5	100		6	Terre cuite	réipient	commune	céramique tournée à cuisson oxydante	Moyen Âge		1	0,002 kg	panse
Castella de Labarre	bac n° 5	101		6	Terre cuite	réipient	glaçurée et plombifère	céramique à glaçure plombifère	Moyen Âge	XIIIe-XVe	1	0,007 kg	1 fragment de bord de marmite à bord en bandeau formant un méplat interne, lèvre triangulaire, glaçure verte interne

Site	N°BAC	N° de Lot	UP	Catégorie	Nature	Désignation	Type	Période	Datation	NBR	Poids	Commentaire	
Castella de Labarre	bac n° 5	102		6	Terre cuite	récipient	commune	céramique modelée sableuse à cuisson réductrice	Moyen Âge		18	0,083 kg	lot de panses
Castella de Labarre	bac n° 5	103		11	Terre cuite	récipient	commune	céramique modelée sableuse à cuisson réductrice	Moyen Âge		7	0,021 kg	lot de panses
Castella de Labarre	bac n° 5	104	USC 2		Terre cuite	récipient	commune	céramique modelée sableuse à cuisson réductrice	Moyen Âge		13	0,074 kg	lot de panses
Castella de Labarre	bac n° 5	105	USC 2		Terre cuite	récipient	commune	céramique modelée sableuse à cuisson réductrice	Moyen Âge		1	0,016 kg	1 fragment de bord d'oule à bord divergent et lèvre ronde
Castella de Labarre	bac n° 5	106		12	Terre cuite	outillage	fusaïole		Moyen Âge		1	0,009 kg	1 fragment de fusaïole / photo Pl. I n° 7
Castella de Labarre	bac n° 5	107		12	Terre cuite	récipient	commune	céramique tournée à cuisson oxydante	Moyen Âge		2	0,005 kg	lot de panses
Castella de Labarre	bac n° 5	108		12	Terre cuite	récipient	glaçurée et plombifère	céramique à glaçure plombifère	Moyen Âge	XIIIe-XVe	1	0,006 kg	panse, glaçure jaune interne et externe
Castella de Labarre	bac n° 5	109		12	Terre cuite	récipient	glaçurée et plombifère	céramique à glaçure plombifère	Moyen Âge	XIIIe-XVe	2	0,022 kg	2 fragments de bord (NMI=1) de marmite à bord en bandeau formant un méplat interne, lèvre triangulaire, glaçure verte interne/ dessin Pl.I n° 2
Castella de Labarre	bac n° 5	110		12	Terre cuite	récipient	commune	céramique modelée sableuse à cuisson oxydante	Moyen Âge		25	0,120 kg	lot de panses / possibilité confusion entre CO et CR
Castella de Labarre	bac n° 5	111		12	Terre cuite	récipient	commune	céramique modelée sableuse à cuisson oxydante	Moyen Âge		2	0,078 kg	2 fonds bombés
Castella de Labarre	bac n° 5	112		12	Terre cuite	récipient	commune	céramique modelée sableuse à cuisson réductrice	Moyen Âge		107	0,574 kg	lot de panses / possibilité confusion entre CO et CR
Castella de Labarre	bac n° 5	113		12	Terre cuite	récipient	commune	céramique modelée sableuse à cuisson réductrice	Moyen Âge		2	0,048 kg	2 fonds bombés

Site	N°BAC	N° de Lot	UP	Catégorie	Nature	Désignation	Type	Période	Datation	NBR	Poids	Commentaire	
Castella de Labarre	bac n° 5	114		12	Terre cuite	récipliant	commune	céramique modelée sableuse à cuisson réductrice	Moyen Âge		1	0,012 kg	1 bord indét à lèvre ronde + 1 fragment de bord d'oule à bord éversé et lèvre ronde
Castella de Labarre	bac n° 5	115		12	Terre cuite	récipliant	commune	céramique modelée sableuse à cuisson réductrice	Moyen Âge		2	0,065 kg	2 fragments de bord (NMI=1) d'oule à bord éversé et lèvre ronde / dessin Pl.I n° 5
Castella de Labarre	bac n° 5	116		12	Terre cuite	récipliant	commune	céramique modelée sableuse à cuisson réductrice	Moyen Âge		1	0,019 kg	1 fragment de bord d'oule à bord divergent et lèvre ronde / dessin Pl.I n° 3
Castella de Labarre	bac n° 5	117		12	Terre cuite	récipliant	commune	céramique modelée sableuse à cuisson réductrice	Moyen Âge		1	0,034 kg	1 fragment de bord d'oule à bord divergent et lèvre ronde / dessin Pl.I n° 4
Castella de Labarre	bac n° 5	118		12	Terre cuite	récipliant	commune	céramique modelée sableuse à cuisson réductrice	Moyen Âge		1	0,033 kg	1 fragment de bord de couvercle à bord redressé et lèvre triangulaire / dessin Pl.I n° 6
Castella de Labarre	bac n° 5	119		13	Terre cuite	récipliant	commune	céramique modelée sableuse à cuisson réductrice	Moyen Âge		106	0,470 kg	lot de panses
Castella de Labarre	bac n° 5	120		13	Terre cuite	récipliant	commune	céramique modelée sableuse à cuisson réductrice	Moyen Âge		4	0,038 kg	4 fragments de bord (NMI=3) : 1 lèvre ronde indét ; 2 fragments (NMI=1) oule à bord éversé et lèvre ronde et 1 fragment de bord divergent à lèvre ronde
Castella de Labarre	bac n° 5	121		13	Terre cuite	récipliant	commune	céramique modelée sableuse à cuisson réductrice	Moyen Âge		1	0,046 kg	1 panse avec collerette (couvre-feu?)
Castella de Labarre	bac n° 5	122		13	Terre cuite	récipliant	commune	céramique modelée sableuse à cuisson réductrice	Moyen Âge		2	0,076 kg	2 anses (NMI=2) rubanée
Castella de Labarre	bac n° 5	123		7	Terre cuite	récipliant	glaçurée et plombifère	céramique à glaçure sur engobe	Moderne		1	0,007 kg	panse, glaçure jaune sur engobe beige
Castella de Labarre	bac n° 5	124		7	Terre cuite	récipliant	commune	céramique modelée sableuse à cuisson réductrice	Moyen Âge		1	0 018 kg	1 fragment de bord éversé à lèvre ronde

Site	N°BAC	N° de Lot	UP	Catégorie	Nature	Désignation	Type	Période	Datation	NBR	Poids	Commentaire	
Castella de Labarre	bac n° 5	125		9	Terre cuite	réipient	commune	céramique modelée sableuse à cuisson réductrice	Moyen Âge		5	0,024 kg	lot de panses
Castella de Labarre	bac n° 5	126		9	Terre cuite	réipient	glaçurée et plombifère	céramique à glaçure sur engobe	Moderne		1	0,008 kg	panse, glaçure jaune sur engobe beige
Castella de Labarre	bac n° 5	127		9	Terre cuite	réipient	amphore	amphore de Tarraconaise ?	romaine		1	0,014 kg	panse / amphore de Tarraconaise à pâte beige
Castella de Labarre	bac n° 5	128	HS		Terre cuite	réipient	commune	céramique modelée sableuse à cuisson réductrice	Moyen Âge		28	0,170 kg	lot de panses
Castella de Labarre	bac n° 5	129	HS		Terre cuite	réipient	commune	céramique modelée sableuse à cuisson réductrice	Moyen Âge		1	0,003 kg	1 fragment de bord indét à lèvre ronde
Castella de Labarre	bac n° 5	130	HS		Terre cuite	réipient	commune	céramique modelée sableuse à cuisson réductrice	Moyen Âge		2	0,044 kg	anses rubanées
Castella de Labarre	bac n° 5	131	HS		Terre cuite	réipient	glaçurée et plombifère	céramique à glaçure sur engobe	Moderne		1	0,002 kg	panse, glaçure verte et jaune sur engobe beige interne (forme ouverte)
Castella de Labarre	bac n° 5	132	HS		Terre cuite	réipient	commune	céramique tournée à cuisson oxydante	Moyen Âge ou Moderne		1	0,011 kg	panse

Synthèse générale

Plus bilan et perspectives

F1 - Généralités

F1a - De puissantes séquences stratigraphiques

La première des constatations que rend possibles cette campagne de sondages est la puissance des séquences stratigraphiques mises au jour sur chacun des trois sondages.

Evidemment, on n'avait pas choisi d'implanter ces sondages en des points où l'épaisseur de sédiments couvrant le rocher apparaissait la plus faible. Avait plutôt été décidé d'implanter ces sondages soit dans la pente soit en pied de pente, en des points où l'écoulement des sédiments depuis le contrehaut était potentiellement important, et, qui plus est, sur des secteurs qui avaient été, a priori, les plus densément occupés et sur la plus longue durée et donc qui recélaient potentiellement les accumulations de marqueurs d'occupations les plus fortes. De ce point de vue, le positionnement du sondage C dans le comblement du fossé 3 était remarquable. Cependant, exception faite du sondage C, dont on croyait donc qu'il livrerait une séquence stratigraphique conséquente, on n'imaginait pas rencontrer des stratifications sédimentaires si importantes.

Partout en effet sur l'étendue du site, et particulièrement en ces points où le rocher affleure, on observe que le ruissellement des eaux de pluie et autres formes d'érosions ont réduit considérablement les épaisseurs de sédiments vestiges d'occupations par l'homme. Partout les sols paraissent maigres et le substrat trop proche. La plate-forme sommitale, dont on espérait qu'elle offrirait une séquence stratigraphique forte, s'est avérée elle-même, au moins à son extrémité occidentale, quasi dépouillée - à la faveur d'une intervention sur deux souches de robiniers à la mi juin de cette année, le rocher a été mis à nu à moins de 30 cm sous le niveau du sol à trois mètres de distance du sondage B vers le sud-est.

Pourtant chacun des trois sondages ouverts a livré une stratigraphie généreuse. Et le sondage A ne fait pas exception. Certes il ne présente, au plus profond, qu'une berme de moins de 120 cm de hauteur. Cependant, on n'attendait pas autant d'une emprise où le rocher affleure de toutes parts et limitée en étendue par un ressaut rocheux au nord. Par ailleurs, la fouille n'a pas été menée ici jusqu'au rocher en profondeur et la stratigraphie n'y a donc encore pas été déroulée jusqu'au plus bas. On n'insistera pas sur les 230 cm, en cumulé, de sédiments descendus sur le sondage C - qui pas plus que le sondage A n'a été mené à son terme. Quant au sondage B, il a donné, au maximum, 170 cm d'épaisseur de sédiments au-dessus du rocher - qui là a été atteint.

F1b - Une certaine modestie d'enseignements pourtant, de prime abord

Au demeurant, la puissance des stratigraphies ne va pas de pair avec la diversité ou la complexité nécessairement. On a vu que le sondage B offrait une certaine variété, donnant une succession d'unités stratigraphiques fortes ou bien moins fortes, produits d'écoulements naturels ou de rejets par l'homme, épaisseurs de nivellement, structures bâties. Le rocher y est même aménagé, fortement. Toutes ces entités se couvrent, se croisent, se recoupent. Plusieurs séquences s'individualisent, témoignant de plusieurs périodes d'occupation... Inversement néanmoins, le sondage C n'a, lui, pas fait montre de semblable richesse, alors qu'il était celui sur lequel on avait misé le plus d'abord. Quant au sondage A, la stratigraphie qu'il a montrée est finalement simple. Elle se résume en quatre à cinq temps d'occupation, manifestement proches de nous pour les trois ou quatre derniers, successivement représentés, sans grandes perturbations et dont les vestiges sont bien ténus. Heureusement, le cadre dans lequel s'insère le sondage A, le rocher, abondamment taillé, délivre des informations qui, par leur valeur, contrebalancent la maigreur de celles que la stratification des sédiments apporte.

Exception faite du sondage B donc, et de ce que les aménagements du rocher apportent en enseignements sur chacun des trois sondages, les sédiments qui ont été retirés des sondages A et C, et les artefacts qu'ils contenaient, ou qu'ils ne contenaient pas plutôt, parlent peu. On a même été réellement interloqué par ce que révélait le sondage C, une quasi virginité des sédiments qui constituent une part non négligeable du volume de comblement du fossé 3.

Bien entendu, cette apparente pauvreté des stratigraphies des sondages A et C est à relativiser. D'abord la fouille n'a pas été menée au bout là, or ce n'est qu'à la fin que l'on peut jauger réellement le tout. Ainsi, le fond du comblement du fossé 3, s'il est fouillé un jour, se révélera certainement généreux en confidences. En outre, on ne doit pas attendre d'une emprise dont on pense qu'elle a porté un chemin, une voie d'accès, que cette emprise livre ce que pourrait livrer un fossé justement. Hormis des recharges successives, lorsque le chemin est resté chemin durablement, recharges éventuellement datables, on ne mettra pas plus au jour. Or ce sont bien justement des recharges successives, avec peut-être les vestiges d'un revêtement de la chaussée peut-être partiellement couvrant, d'une calade fractionnée, que le sondage A semble avoir présentés dans ces épaisseurs superficielles de sédiments explorées.

F1c - De la complexité finalement

Aussi doit-on relativiser cette modestie des enseignements que, de prime abord, les sondages A et C délivrent. Et puis modestie n'est en tous les cas pas dénuement complet. Et enfin, ces discrets marqueurs d'occupations sont vecteurs de questionnements complexes, plus sans doute que ceux que renfermait le sondage B, plus transparents eux dans leur abondance.

Le comblement superficiel du fossé 3, qu'exposent les bermes du sondage C, interroge par exemple. Pourquoi de tels volumes de sédiments ont-ils été déplacés là. Comment l'ont-ils été ? L'ont-ils été sur un temps relativement court ? Résultent-ils d'apports successifs ainsi que le laisse à penser la présence, au cœur de l'*U.S. 0009*, de portions de paroi naturellement détachées du contrehaut ? Destinait-on ces volumes de sédiments à un usage particulier ? Avaient-ils été déversés là de manière à être dégagés de secteurs sur lesquels leur présence, volumineuse, aurait gêné ? Le fait que ces sédiments ne contiennent pas de blocs que l'on pourrait imaginer avoir été jetés du contrehaut, détachés des maçonneries de la fortification que l'on démantelait, signifie-t-il qu'ils ont été apportés après la première moitié du XVII^e siècle ?

Semblablement, sur le sondage A, comment expliquer la présence des sédiments des *U.S. 0012* et *0013* - au moins 80 cm d'épaisseur - sur une emprise sensée être une voie, un chemin d'accès à la plate-forme sommitale ? Des sédiments qui ne résultent pas d'un écoulement. Des sédiments qui ont bien été rapportés, plutôt homogènes dans leur structure même si contenant une petite quantité d'artefacts très fragmentés, des sédiments compactés, indurés, très secs par ailleurs. L'emprise aurait-elle servi, à partir du moment où la rampe d'accès à la plate-forme sommitale perdait son utilité, au dépôt de sédiments, à l'entrepôt ? Des sédiments que l'on serait venu prendre, plus tard, ainsi que les blocs détachés des maçonneries de la fortification haute, pour les emporter ailleurs ? Une rampe aurait-elle été aménagée dans le versant, depuis le rebord de la plate-forme sommitale et jusqu'à l'emprise sur laquelle le sondage A a été ouvert, pour permettre l'évacuation plus rapide de matériaux pris sur les élévations de la fortification en démantèlement ? Et ces sédiments rapportés en pied de pente auraient-ils permis de façonner le pied de ladite rampe ?

Finalement, sans doute parce que la fouille de ces deux sondages n'a pas été poussée jusqu'au substrat, l'apparente modestie des enseignements retirés masque une complexité véritable. En contrepoint, le sondage B, qui lui a été exploré jusqu'au substrat, est porteur d'une complexité plus apparente que réelle. On le montrera ultérieurement.

F1d - Un réel intérêt

De sorte que l'on pourrait écrire que, malgré les remblais sableux des *U.S. 0009* (sondage C) et *U.S. 0012* et *0013* (sondage A), malgré les humbles stratigraphies des sondages A et C, malgré le peu d'artefacts mis au jour y compris sur le sondage B, malgré les épaisseurs de déblais ou rejets qu'a livré le sondage B, malgré les interrogations soulevées enfin, plus nombreuses que les réponses apportées, cette opération de sondage a révélé la réelle richesse du site et a été vectrice de bien des satisfactions.

Elle atteste d'abord d'une occupation du site sur la longue durée. Les actes qui nous sont parvenus, les quelques textes porteurs d'une mention du *castrum de Labarra*, annonçaient déjà cette ancienneté. Et les aménagements dans le rocher des fossés et escarpes au moins et les substructions des élévations de

la plate-forme sommitale signaient cette antécédence. Mais l'ouverture de ces trois sondages a permis de conforter les connaissances en apportant de nouvelles preuves.

Elle permet en outre de séquencer cette occupation longue. Ici encore les actes, ou l'absence d'actes, offraient un cadre. Ils attestaient la fondation d'une place forte, ou du moins à défaut la mise en défense d'une place jusqu'alors non défendue, ce avant 1170. Et ils témoignaient de l'abandon de cette même place au début du XIII^e siècle. Par ailleurs, l'observation des maçonneries des élévations de la plate-forme sommitale amenait à proposer un relèvement, une re-occupation de la fortification médiévale durant la période moderne. Et puis, l'état de conservation de ces mêmes maçonneries incitait à envisager un démantèlement de la fortification moderne, démantèlement qui aurait pu être mené entre la fin des années 1620 et le début des années 1640, en ces temps où bien des places fortes du comté de Foix au sortir des Guerres de Religion étaient abattues. Les enseignements de la campagne de sondages estivale ne contredisent pas cette séquenciation.

Surtout, les travaux menés sur ces secteurs du site durant l'été autorisent une caractérisation de ces phases d'occupation. On retrouve des aménagements possiblement datables de la fondation de la place forte ou de son élévation au rang de place forte, a priori autour de 1150. D'autres aménagements relèvent manifestement du courant de la période moderne et témoignent effectivement d'une remise en défense de la plate-forme sommitale du site au moins. Mais on reconnaît également les marques manifestes d'une ruine première, les témoins d'un délaissement durable qui lui fait suite, l'empreinte d'une apparente reprise en main précédant le relèvement de la fortification, vers 1600 sans doute, et puis des signes notables d'un démantèlement, à dater de la fin de la période moderne.

Des usages particuliers même ont été mis en évidence, quoi qu'ils n'aient encore pas été compris réellement. Ainsi on savait, pour l'avoir observé en divers points sur le roc de Labarre, que le grès avait été exploité là pour servir de matériau de construction alentours - les carrières de plus ou moins grande étendue sont nombreuses en versant sud du roc de Labarre et, sur l'emprise même du Castella, un emprunt au moins a été identifié à la jonction entre les secteurs E, F et H. Mais il semble que, outre des blocs de grès ou pierres de taille, le sable de grès ait été extrait également sinon produit sur le site, en quantité, et stocké en divers points, au moins dans le fossé 3.

En somme, cette opération de sondage, en permettant de qualifier la valeur archéologique du site du Castella de Labarre, d'estimer son potentiel en définitive, a servi également à préciser ce que l'on en savait par les textes surtout, même si les précisions apportées ne sont encore pas suffisantes pour éclairer les zones d'ombre. C'est bien là tout ce que l'on attendait de ces sondages. Néanmoins, il aurait pu n'en être pas ainsi. Ces sondages auraient pu n'apporter que bien peu à la connaissance de l'histoire de l'occupation du lieu. On tenait à le souligner pour marquer toute l'importance des travaux qui, jusqu'à l'été 2020, avaient été menés sur le site, depuis l'étude des sources historiques jusqu'à la première campagne de prospection au second semestre 2019 en passant par les dégagements de végétation opérés depuis juillet 2019. Ce sont tous ces travaux préalables, qui d'ailleurs justifiaient la demande d'une autorisation de sondages, qui ont amené ces résultats. A travers eux, c'est tout le travail de l'association des amis du Castella de Labarre, de **2ACL**, qui ressort. Sans l'implication de toutes celles et tous ceux qui ont œuvré sur le site depuis l'été 2019, les éléments qui vont être exposés en suivant n'auraient pas été consignés.

F2 - Dans le détail, quels enseignements ?

Les trois sondages ouverts durant les mois de juin et juillet 2020 ont donc permis de distinguer plusieurs périodes d'occupation du site. On va tenter de les caractériser un peu plus en réunissant ici tout ce qui, sur chacun des trois sondages, témoignait de ces différentes périodes d'occupation. On croisera ces données avec celles des études de mobilier réalisées.

F2a - Proposition de phasage

On a choisi, pour présenter la synthèse de ces données, de confronter les apports de l'archéologie et ceux de l'histoire, de chercher à montrer en quoi les éléments recueillis durant l'été confirmaient, ou alors infirmaient, les connaissances historiques. Pour ce faire, plusieurs grandes phases ont été

déterminées en référence à la documentation historique exploitée et en référence aux observations réalisées dans le courant du second semestre 2019¹⁶. On a présenté en regard les données de l'étude archéologique.

Il apparaît que les grandes phases de l'étude archéologique correspondent peu ou prou aux grandes phases de l'étude historique. On verra cependant que le rattachement des données recueillies durant l'été à l'une ou l'autre des différentes périodes historiques identifiées est parfois problématique.

Ces grandes phases, qui forment le cadre de la présente synthèse, sont les suivantes.

Avant 1150 ? - Des occupations antérieures ?

Autour de 1150 - Fondation de la place forte ?

Entre 1150 et 1211 ? - Vie de la place forte

1211 ? - Prise de la place forte ?

Après 1211 ? - Délaissement de la place forte et lent démantèlement de la fortification haute ?

Autour de 1600 ? - Réinvestissement de la plate-forme sommitale de l'ancienne place forte

Avant 1650 ? - Occupation puis abandon du fortin édifié sur la plate-forme sommitale

A partir de 1650 ? - Démantèlement et exploitation des ressources minérales du site

Depuis le début du XIXe siècle ? - Nouveau délaissement de l'ancienne place forte

F2b - Avant 1150 ? - Défaut de marqueurs d'occupation

Les sources écrites attestent donc une occupation du site en 1170 et l'on peut raisonnablement faire remonter cette occupation à 1150 au plus tôt. Mais avant 1150 environ, le site avait-il été occupé déjà, durablement ? Les marqueurs d'une occupation plus ancienne étaient-ils contenus dans les unités stratigraphiques les plus profondes identifiées durant l'été ?

En vérité, rien de ce que chacun des trois sondages a livré n'autorise à proposer une occupation du site avant la seconde moitié du XIIe siècle au mieux. Ou plutôt quasiment rien.

L'*U.S. 0020* (sondage B) a livré en effet un fragment d'amphore, d'origine africaine peut-être, datable a priori du IIIe au VIIe siècles de notre ère¹⁷, un fond sans pilon, roulé. Le tesson était presque au contact du rocher brut, en fond de fouille, l'*U.S. 0020* étant, sur cette part de l'emprise du sondage B, l'*U.S.* la plus profonde identifiée. Cependant, le matériel par ailleurs contenu dans l'*U.S. 0020* renvoie plutôt à la période médiévale centrale a priori.

De fait, on considère que ce seul tesson d'amphore ne peut être pris pour preuve d'une occupation par l'homme du site du Castella de Labarre avant le Moyen Age central. Il pourrait avoir été recueilli ailleurs - ainsi tout près de là, à Opio, sur le territoire de la commune de Saint-Jean-de-Verges, ancien site d'occupation du Second Age du Fer et du Haut Empire au moins, où les fragments d'amphores abondent en surface - recueilli par un enfant pourquoi pas, dans le courant de la seconde moitié du XIIe siècle seulement, et abandonné sur le site de Labarre...

Néanmoins, parce que ce tesson d'amphore a été produit possiblement entre IIIe et VIIe siècles de notre ère et parce qu'il a été dégagé sur le site du Castella, on ne veut pas exclure qu'il y ait été déposé antérieurement au courant du Moyen Age central et qu'il témoigne dès lors d'une occupation, au moins d'une fréquentation du site, avant le courant du Moyen-Age central. Il aura été mêlé ensuite aux vestiges d'une période d'occupation plus récente.

¹⁶ On se reportera au besoin à l'étude des sources écrites insérée au compte rendu des travaux de prospection de l'année dernière et à la synthèse des observations réalisées en 2019 insérée, elle, en annexe 5 du présent compte rendu.

¹⁷ La production d'amphores africaines est attestée dès avant le Ier siècle avant notre ère mais leur diffusion sous nos latitudes est plus récente.

Le sondage B, encore lui, a livré quelques tessons d'une céramique de pâte rouge polie qui, en l'état actuel des connaissances sur ce type céramique, devraient être plutôt datés des IXe à XIe siècles de notre ère, voire XIIIe. Deux d'entre eux étaient renfermés dans l'*U.S. 0020* et trois dans l'*U.S. 0019*. Ces tessons cependant, de l'avis d'Emeline Grisoni, ne sont pas suffisamment représentatifs pour être regardés comme marquant une occupation durable. Un peu à l'exemple du fond d'amphore mis au jour dans l'*U.S. 0020*, ils pourraient fort bien signer la fréquentation du site par un pâtre et ses bêtes au Xe siècle et ne pas donc devoir être réellement considérés comme marquant une occupation durable. On a préféré, par précaution, les écarter, un peu arbitrairement, ainsi que le fond d'amphore de l'*U.S. 0020*, de manière à ne pas risquer de déterminer trop la réflexion.

On se serait tenu à cette résolution si Emeline Grisoni n'avait pas identifié, parmi les tessons de l'*U.S. 0009* (sondage C), un tesson de panse d'amphore de Taraconnaise.

Le fait qu'il ait été extrait de l'*U.S. 0009* n'a rien de préoccupant en soi. Cette U.S. est un remblai, puissant. Le tesson qui en relève pourrait avoir été pris, avec les sédiments et blocs auxquels il était associé, sur une autre partie du site. On pourrait même écrire ici encore que ce fragment, bien que peu remarquable, fut certainement ramené de bien plus loin par un enfant, pas le même cependant, et abandonné là...

Seulement, si l'hypothèse de l'abandon d'un tesson de céramique antique, pris sur un site distant de plusieurs kilomètres, dans des niveaux de rejet anciens du Castella de Labarre peut apparaître crédible, l'hypothèse de l'abandon d'un autre tesson de céramique antique, pris sur ce site toujours distant de plusieurs kilomètres ou sur un autre tout aussi lointain ou plus encore, dans des niveaux de remblai constitués toujours sur le Castella de Labarre est déjà moins crédible. La proportion de céramique antique au mètre cube en effet se relève au point que l'on en arrive à se demander simplement si l'on ne devrait pas reconnaître ces marqueurs comme les témoins d'une occupation effective du site du Castella de Labarre en période antique, en l'occurrence antique à tardo antique ? Et si, en conséquence, les quelques tessons de céramique de pâte rouge polie ne signeraient pas eux aussi une occupation effective du site aux IXe à XIe siècles. En somme, si le site du Castella de Labarre ne fut pas occupé durablement avant 1150 et s'il ne l'était pas depuis au moins le premier siècle de notre ère ?

Il nous semble, malgré tout, que ces marqueurs sont trop peu nombreux et trop mal positionnés par ailleurs, dans des déblais ou remblais, pour qu'on les considère vraiment. Ils ne peuvent être vus comme des témoins objectifs d'une occupation durable du site en des périodes reculées. Aussi, prudemment, on écartera définitivement ces quelques tessons de la réflexion, préférant retenir plutôt ceux qui marquent, par leur nombre et leur position, une occupation incontestable.

Pour résumer, on écrira que ce ne sont pas les observations réalisées sur les trois sondages de l'année qui permettront de montrer que le site était occupé effectivement par l'homme, de manière forte et durable, avant 1150.

F2c - Autour de 1150 - Un postulat

On a rappelé précédemment la première mention attestée par les textes d'un *castrum de Labarra*, datée de 1170¹⁸.

On n'assurera pas que cette mention soit concomitante à la fondation d'une place forte sur le site du Castella de Labarre. On ne sait d'abord pas s'il y a eu fondation alors, à proprement parler. Le fait que les actes ne révèlent l'existence d'un *castrum de Labarra* qu'en 1170 ne signifie pas que rien n'ait existé là avant 1170. Pourraient y avoir été établis une station de chasseurs du néolithique récent, un oppidum du Second Age du Fer, une agglomération de hauteur du Haut Moyen Age... Rien ne l'atteste. Rien ne le conteste, du moins à ce jour.

¹⁸ Recueil d'actes intéressant l'hôpital de Labarre, A.D.A., H 62.

On peut néanmoins avancer, avec plus d'assurance, que le fait que le *castrum de Labarra* n'apparaisse dans les actes qu'en 1170 marque que, pour les hommes du temps, il n'existait pas de place forte en ce lieu, au sens du mot *castrum*, avant le milieu du XIIe siècle. Si elle avait existé plus tôt elle aurait été citée, ainsi que d'autres places fortes du cœur du comté l'avaient été plus tôt.

Ceci étant posé, on ne saurait affirmer que la reconnaissance de l'existence d'une agglomération forte sur le site du Castella de Labarre avant 1170, que confère cet acte, ait pour justification une fondation au sens strict. Il pourrait y avoir eu, au haut du roc de Labarre, ainsi qu'on l'a écrit au paragraphe précédent, une agglomération de hauteur occupée en continu depuis le Haut Moyen Age, mise en défense progressivement à partir de la fin du XIe siècle, et dont on renforce les défenses avant 1170 voire que l'on dote d'une garnison parce que, à la faveur d'un événement quelconque, il est apparu que le site de Labarre méritait d'être distingué et intégré ainsi véritablement au système défensif du cœur du comté de Foix...¹⁹

Par facilité, pour ne pas se perdre plus avant en conjectures, on a choisi de retenir que, autour de 1150, existe sur le site du Castella de Labarre, une fortification, une place forte - on ne s'égarera pas plus dans la définition de ce que peut être un *castrum* à cette période²⁰. Et, par facilité toujours, on écrira que, fondation ou pas, cette période pourrait avoir été marquée effectivement par des aménagements très lourds dont chacun des trois sondages ouverts sur le site cet été porte la marque.

Rien n'autorise à affirmer ici encore. Car la paroi dressée *Pa.D. 0001*, sur le rebord occidental de la plate-forme sommitale, paroi que le sondage B a permis de mettre en évidence, qui renforce finalement les défenses naturelles qu'offre le rocher en dressant un obstacle à la progression dans la pente sous la plate-forme sommitale, cette paroi dressée donc pourrait fort bien avoir été façonnée avant 1150. Des aménagements de ce type sont connus, au moins déjà à l'Age du Fer, sur des sites de hauteur. Qu'elle ait été ou non prolongée par une palissade - en référence à la présence du trou de poteau *T.P.T. 0001*, en léger retrait sur le rebord de la plate-forme sommitale - elle est un moyen de défense efficace mis en œuvre tout au long du premier millénaire de notre ère sous nos latitudes, et avant donc déjà²¹.

Semblablement, le creusement du fossé 3, que le sondage C a révélé un peu plus, pourrait avoir été engagé bien avant 1150. Et, là où a été ouvert le sondage A, le rocher pourrait avoir été taillé sur l'emprise d'une voie d'accès à la plate-forme sommitale antérieurement à 1150 toujours. De même, les rigoles taillées reconnues sur l'extension du sondage A ou la rigole *Ri.T. 0001* façonnée au pied de la paroi dressée *Pa.D. 0001* (sondage B) pourraient avoir été conçues avant 1150.

Après tout, si le site était alors occupé depuis des centaines d'années, on avait bien dû chercher à en rendre l'accès aux parties hautes plus aisé en aménageant la voie d'accès elle-même et ses côtés. Inversement, on avait pu vouloir, dans un contexte de tensions subites, se protéger en creusant un fossé barrant ici ou en dressant le rocher là.

Seulement, rien n'assure de ce que, avant 1150, il y ait eu même une vie humaine sur ce site, en continu du moins. Pour l'instant, les témoins d'une occupation antérieure sont nuls, ou quasi, deux tessons d'amphores et quelques tessons de céramique de pâte rouge polie, avec tout ce que l'on a écrit déjà à ce sujet.

Aussi, en le posant comme hypothèse, propose-t-on de rattacher une part des aménagements observés sur chacun des trois sondages ouverts cette année sur le site à cette période du tour de 1150, qui correspondrait, possiblement, à une fondation proprement dite d'une place forte sur le roc de Labarre. Dans quelques années, si l'étude du site est poursuivie, cette hypothèse se trouvera peut-être invalidée. Pour l'instant c'est notre postulat.

¹⁹ On a une hypothèse sur cette question, qui pourrait faire l'objet de développements si elle était étayée quelque peu par l'archéologie. Nous n'en sommes pas encore là...

²⁰ Le sujet a déjà été traité dans l'étude historique du site, à laquelle on renvoie à nouveau.

²¹ Moyen de défense en général complété, il est vrai, au moins par une palissade.

F2d - Autour de 1150 - Des marqueurs datants qui avaliseraient ce postulat ?

Le sondage B présente une stratigraphie qui, clairement, indique une antériorité des aménagements du rocher (*Pa.D. 0001* et *Ri.T. 0001*) par rapport aux unités stratigraphiques qui ont été reconnues là. Toutes les U.S. identifiées sur le sondage B, à commencer par *U.S. 0020* qui couvre le rocher brut au plus profond du sondage, toutes les U.S. ont été constituées postérieurement aux aménagements du rocher, *U.S. 0020* comblant le fond de la rigole *Ri.T. 0001* en plus que de combler les dépressions du rocher brut en contrebas. De sorte que l'on peut affirmer l'antériorité des aménagements du rocher - *Pa.D. 0001* et *Ri.T. 0001* - par rapport à la succession des U.S. sur ce sondage. La constatation relève presque de l'évidence mais devait être formulée.

L'analyse des prélèvements de charbon de bois réalisés sur l'*U.S. 0020*, en fond de rigole *Ri.T. 0001*, devrait permettre d'obtenir une datation relative de ces aménagements du rocher²².

L'étude du matériel céramique que renferme *U.S. 0020* apporte de premières indications quant à une datation de ce rejet qu'elle constitue, rejet épandu directement sur le rocher brut et dans *RiT. 0001* donc. Par contre-coup, elle offre également des indications pour une datation relative des aménagements du rocher mis en évidence sur les trois sondages. Bien qu'en petite quantité (136 tessons) et très fragmenté, le matériel céramique de l'*U.S. 0020* paraît devoir être rattaché au Moyen Age central finissant - on écarte ici un peu arbitrairement, pour les raisons évoquées précédemment, les quelques tessons de céramique de pâte rouge polie mis au jour dans l'U.S. Le matériel métallique contenu dans l'U.S., pas plus que les artefacts autres qu'elle a livrés, ne sont porteurs d'indications chronologiques - on ne considère pas ici non plus le tesson d'amphore mis au jour dans l'*U.S. 0020*, qui ne nous paraît pas être un marqueur fiable.

Il se trouve que les sondages A et C, parce que la fouille n'en a pas été menée jusqu'au substrat, n'apportent, eux, aucune indication définitive. Ils montrent, évidemment, que les unités stratigraphiques reconnues couvrent toutes le rocher taillé. Dans le cas du sondage A l'étude du matériel céramique associé aux plus profondes des unités stratigraphiques reconnues (*U.S. 0012* et *00013*) indique qu'il n'est a priori pas antérieur au XIII^e siècle. L'unité la plus profonde identifiée sur le sondage C, *U.S. 0009*, n'est, quant à elle, manifestement pas datable, au vu des artefacts qu'elle contient, antérieurement au XIII^e siècle²³.

Ainsi les données fournies par les études de matériel tant céramique que métallique extrait des sondages A à C ne contredisent en rien l'hypothèse selon laquelle les aménagements du rocher mis en évidence durant l'été pourraient être à dater autour de 1150 - du moins si l'on considère les quelques tessons de céramique de pâte rouge polie présents dans les unités profondes du sondage B comme effectivement non représentatifs.

Pour autant, on n'affirmera rien ici encore.

On notera même l'absence, sur l'emprise du sondage B, en rebord de plate-forme sommitale, de substructions d'une élévation ou même d'entailles du rocher formant tranchée d'assise, substructions ou entailles qui auraient marqué la mise en défense de la plate-forme à l'ouest par l'édification d'un mur. Un mur qui aurait, fort opportunément, prolongé la paroi dressée dans le rocher *Pa.D. 0001*.

Cette absence a de quoi surprendre quand on envisage la fondation, autour de 1150, d'une place forte en ce lieu.

On conçoit mal en effet que le versant occidental de la plate-forme sommitale, le plus aisément accessible parce que le moins pentu, celui sur lequel, en toute logique, une voie d'accès aurait dû être tracée vers l'ultime réduit défensif de la place, ne serait-ce que pour sa desserte, que ce versant, le plus vulnérable en somme, n'eut pas été mieux défendu. Le défaut de défense de cette partie de la fortification pourrait être même considéré comme un illogisme au regard du programme ambitieux

²² Les résultats de l'analyse ne seront connus, il faut le rappeler ici, qu'au terme de l'année en cours.

²³ Une demie sonnaile déglagée dans l'*U.S. 0009*, indiquée par Nicolas Portet comme façonnée au XIII^e siècle ou postérieurement, forme un premier marqueur datant à considérer ici. L'étude du matériel céramique qu'a livré l'*U.S. 0009* ne dément pas cette proposition, du moins si l'on exclue le tesson d'amphore de Taraconnaise...

dont témoignent possiblement les aménagements du rocher reconnus sur les sondages A, B et C, y compris extension du sondage A. Pourquoi par exemple, dans le versant oriental de la plate-forme sommitale, le versant opposé, pourquoi un fossé très profond et très long aurait-il été taillé dans le grès pour barrer l'accès à la place forte si l'ultime réduit défensif de la place était laissé sans protections à l'ouest, dégarni, non clos ?

L'illogisme du raisonnement nous a amené à penser que les marqueurs d'une mise en défense du rebord occidental de la plate-forme sommitale ne devaient pas être recherchés dans les seules substructions d'une élévation ou entailles d'une tranchée d'assise de maçonnerie. A croire que ces marqueurs, qui existaient possiblement, ne se trouvaient simplement pas être aussi manifestes. L'enclosure de la plate-forme à l'ouest ne pouvait-elle avoir été assurée autrement que par l'édification d'un mur ? Une palissade n'aurait-elle pas pu s'y substituer avantageusement ?

C'est ici que *T.P.T. 0001* entre dans le raisonnement, trou de poteau de fort diamètre, bien qu'assez peu profond, ménagé sur le rebord de la plate-forme sommitale et seulement recouvert par les sédiments d'*U.S. 0005*.

Un seul trou de poteau ne suffit pas à attester de l'existence de la palissade, on l'a écrit. On objectera cependant que, à l'inverse, rien encore n'interdit de penser que ce trou ne relève pas d'un alignement de trous de poteaux ménagés sur le rebord occidental de la plate-forme sommitale et destinés à recevoir les pieux d'une palissade.

Et même, ainsi qu'on l'écrivait dans la présentation succincte des travaux de terrain, cette hypothèse aurait pour avantage de rendre mieux compréhensible la taille du rocher immédiatement au-dessous du rebord de la plate-forme sommitale. Une palissade aurait prolongé en effet avantageusement la paroi taillée *Pa.D. 0001*, les deux ensemble formant véritablement défense dans le versant. Elle justifierait presque la réalisation de *Pa.D. 0001*. Et l'idée d'un programme d'ensemble, d'un projet ambitieux d'aménagement, s'en trouverait confortée.

Pour relativiser cependant la portée de cette proposition on objectera ici que, dans le courant du Bas Moyen Age ou même en période moderne encore, les marques de taille du rocher qui auraient pu permettre l'ancrage d'une maçonnerie autour de 1150 pourraient avoir été bûchées à l'occasion d'une quelconque opération visant au ré-aménagement de la bordure occidentale de la plate-forme sommitale. Les substructions et la tranchée d'assise de l'enceinte médiévale auraient alors entièrement été gommées et ne resteraient plus visibles aujourd'hui que les marques d'un aménagement antérieur, plus profondes, en l'occurrence un trou de poteau - *T.P.T. 0001* - dont seul le fond aurait été conservé quand la partie haute du creusement était dérasée...

On s'en tiendra là pour cette période d'occupation et ce que les sondages ouverts cet été nous apportent en enseignements en matière de datation.

F2e - Entre 1150 et 1211 ? - Confirmation ?

Pour l'après 1150, c'est le sondage B encore qui offre matière à écriture. Il a livré en effet, avec les rejets que représentent les unités stratigraphiques les plus profondes - *U.S. 0020, 0019, 0018* et *0017* - des indications relatives à cette période d'occupation, ou plutôt à un immédiat après fondation de la place forte autour de 1150. Si le sondage A apporte également quelques informations sur cette même phase, elles ne sont pas à considérer autant que celles données par le sondage B.

Les unités profondes mises en évidence sur le sondage B sont caractérisées par le fait donc qu'elles contiennent des artefacts qui renvoient à la période ci-dessus cadrée, du moins pour partie. Ainsi les artefacts céramiques.

On a déjà rappelé, sommairement, les caractères du matériel céramique contenu dans l'*U.S. 0020*. Il se trouve que, sur le restant de la séquence considérée, aucun matériel antérieur au courant du Moyen Age central n'a été mis en évidence, hormis les quelques tessons de pâte rouge modelée polie pris dans les *U.S. 0019* et *0020*. On a vu ce que l'on devait penser de ces tessons à ce stade de l'étude du site. Plus sûrement, un tesson de pâte grise modelée polie pris dans l'*U.S. 0018* et un autre dans l'*U.S. 0017*

pourront être considérés comme marqueurs chronologiques. En effet, au regard des études menées à ce jour sur un large Midi Toulousain, ils ne sauraient être datés antérieurement au début du XIII^e siècle. Par ailleurs, la séquence *U.S. 0019 - U.S. 0017* ne renferme pas de matériel postérieur au XIII^e siècle.

L'étude du matériel métallique contenu dans les quatre unités a permis de préciser la période d'usage du mobilier qu'elles renferment. Certes, les objets ou fragments d'objets métalliques extraits des unités de cette séquence sont bien peu nombreux, quatre en fait seulement et de module petit à très petit. Pourtant, avec un objet ou fragment d'objet contenu dans chacune des *U.S.* de la séquence, ces unités stratigraphiques peuvent être regardées, en proportion, comme les plus riches en mobilier métallique de toutes les unités identifiées sur les trois sondages ouverts durant l'été... Et la séquence apparaît en outre comme la mieux pourvue en métal travaillé de toutes les séquences reconnues sur ces mêmes trois sondages. Enfin, si deux de ces fragments d'objets - un fragment de dent de peigne à carder ou fragment de tige de clou sur l'*U.S. 0020* et un fragment de tige de clou à l'une des extrémités écrasée pour l'*U.S. 0017* - ne sont susceptibles de fournir aucune indication chronologique, les objets des *U.S. 0018* et *0019* sont, inversement, des marqueurs chronologiques, plus ou moins relatifs.

Le premier, un crampon de menuisier pris dans l'*U.S. 0018*, est représentatif d'un type en usage courant sur les sites castraux gersois ou audois du XII^e au XIV^e siècles. Il n'a pour autant pas été usité durant cette seule période et sur ce seul domaine géographique - l'agrafe de menuisier est encore en usage sous cette forme en restauration de mobilier en domaine M.H. au moins et, ainsi que le note Nicolas Portet, elle est employée déjà à l'Age du Fer. Le second, une clef, pour serrure de meuble possiblement, paraît devoir être à dater du XIII^e siècle. Plus précisément, ce type de clef est datable, en référence aux découvertes réalisées sur des sites gersois, hauts-garonnais, tarnais ou audois, de la première moitié du XIII^e siècle à la première moitié du XIV^e. Et Nicolas Portet propose de ramener plutôt la datation de la clef de Labarre au courant du XIII^e siècle.

Les autres catégories de matériel que renfermaient les *U.S.* de la séquence n'ont pas fait l'objet d'une étude. En conséquence, ils ne pourront être pris en compte pour une estimation de la datation du mobilier qu'elles contenaient. Au demeurant, ce mobilier tient en peu de chose. Quelques fragments osseux animaux, le plus souvent des éclats petits, trois tessons de verre sur l'*U.S. 0019* - trois tessons à la pâte homogène, non bulleuse, de teinte verte très claire²⁴ - et un éclat d'os ou de corne de petit module travaillé en tabletterie constituent tout le restant du corpus²⁵. Les dimensions de ces artefacts et leur état de conservation, globalement mauvais, n'augurent pas l'apport d'indications déterminantes, hormis peut-être pour le verre. Les rares déchets de fonte ou forge du fer qu'ont livré les *U.S. 0019* et *0020* ne devraient quant à eux pas apporter d'indications de datation, en raison au moins des moyens dont dispose l'association des amis du Castella de Labarre.

Au final, si le corpus est limité et les indications apportées encore trop mal assurées de fait, il semble que puisse être proposée pour cette séquence une datation néanmoins, le courant du XIII^e siècle.

Evidemment cette datation n'est pas la mieux venue pour cette séquence. Le courant du XII^e siècle aurait bien mieux correspondu avec l'hypothèse d'une fondation de la place forte vers 1150 et de la chute de cette même place forte en 1211 ainsi qu'on le verra ultérieurement.

Elle n'est cependant pas en complète contradiction avec notre hypothèse de phase d'occupation courant sur toute la seconde moitié du XII^e siècle et les premières années du XIII^e siècle. Après tout, le courant du XIII^e siècle c'est aussi le début du XIII^e siècle. Et puis les études tant du matériel métallique que du matériel céramique menées sur le département de l'Ariège pour ces périodes ne sont encore pas suffisamment nombreuses pour qu'un référentiel chronologique fiable ait été élaboré. Emeline Grisoni indiquait ainsi en conclusion de son étude qu'on ne pouvait que souhaiter la production de référentiels céramiques pour ces périodes pour notre domaine géographique où elles font par trop défaut encore.

²⁴ L'un d'eux, un tesson de pied de gobelet possiblement, pourrait peut-être être daté s'il était étudié.

²⁵ Tessons de verre et fragment d'os ou corne travaillé sont présentés, en images seulement, en annexe 10 du présent rapport.

Pour autant, on s'en tiendra à cette datation que nous offrent le mobilier céramique et le mobilier métallique renfermés par ces quatre U.S., soit le XIIIe siècle. On prendra seulement le risque de proposer que ce XIIIe siècle fut un XIIIe siècle débutant...

Ainsi formulera-t-on l'hypothèse nouvelle selon laquelle les U.S. 0020 à 0017 porteraient effectivement un matériel qui, à défaut d'être caractéristique de la seconde moitié du XIIe siècle, le serait de la première moitié du XIIIe siècle et donc potentiellement des toutes premières années du XIIIe siècle... Et, une fois encore, on insistera bien sur le fait que cette proposition ne vaudra que tant qu'une autre ne la supplantera, le cas échéant.

Dès lors, ces unités les plus anciennement constituées parmi celles mises au jour sur le sondage B témoigneraient de l'occupation de cette part de l'emprise de la place forte dans la première moitié du XIIIe siècle - et possiblement les toutes premières années du siècle donc - à défaut de la seconde moitié du XIIe siècle.

Les données qu'apporte le sondage A apparaissent moins fiables, plus anecdotiques, dans la mesure où les U.S. 0012 et 0013 ainsi que les U.S. 0011 et 0006, qui contiennent du matériel céramique relevant du XIIIe siècle, sont soit des écoulements de sédiments depuis le contrehaut (U.S. 0006 et 0011 pour partie peut-être) soit des remblais (U.S. 0012 et 0013). A la différence des U.S. du sondage B précédemment considérées, ces U.S. ne sont pas des rejets directs. La matière qui les compose a été soit prise ailleurs et tardivement manifestement dans le cas des U.S. 0012 et 0013 soit s'est constituée par érosion et glissements sur la longue durée dans le cas des U.S. 0011 - pour partie seulement et possiblement encore - et 0006.

F2f - Entre 1150 et 1211 ? - Une phase d'occupation aux marqueurs déplacés manifestement

Les U.S. 0020 à 0017 du sondage B au moins attesteraient donc une occupation du site du Castella de Labarre durant le XIIIe siècle. Pour autant, devrait-on les regarder comme ayant été elles-mêmes constituées dans le courant du XIIIe siècle, et pourquoi pas au tout début du XIIIe siècle ? Devraient-elles être vues comme strictement contemporaines de cette phase d'occupation que les études de mobilier indiquent ? Les unités U.S. 0020 à 0017 sont en effet des rejets, des déblais pourrait-on écrire, de plus ou moins grande puissance. Aussi pourraient-elles avoir été constituées bien après le XIIIe siècle avec des sédiments contenant des artefacts datables du XIIIe siècle.

Pour répondre à cette question on considèrera une fois encore l'U.S. 0020.

Dans l'absolu, U.S. 0020 pourrait avoir été constituée des rejets qu'induit une occupation longue par une communauté humaine conjointe à une sédimentation naturelle résultant principalement d'une décomposition organique naturelle et de très faibles écoulements de sables ou limons depuis le contrehaut. La structure et la texture de l'unité la distinguent en effet des unités qui la recouvrent. Elle est limoneuse majoritairement et sableuse. La proportion d'éclats de grès, de petit module, ou de galets, de petit module encore, qu'elle contient est faible à très faible comparativement aux U.S. qui la couvrent. Homogène, elle est meuble et assez plastique. Sa couleur dominante même, un brun gris, évoque les écoulements riches organiquement, encore enrichis par des apports d'humus potentiellement.

Dans cette hypothèse, l'U.S. 0020 se serait constituée, à défaut du courant de la seconde moitié du XIIe siècle, dans les premières années du XIIIe siècle possiblement. Elle témoignerait directement de l'occupation de la place-forte sur une dizaine d'années pour simplifier. Elle serait, de fait, non perturbée et, plutôt que de rejet, devrait être qualifiée de sédimentation, pour partie constituée naturellement par accumulation et pour partie anthropiquement. S'expliquerait ainsi la présence d'artefacts, rejetés depuis le contrehaut, dans la composition.

Néanmoins, on doit ici objecter plusieurs constatations.

Le site de Labarre est d'abord particulièrement exposé aux érosions. Il suffit de voir à quel point, partout où la roche taillée apparaît, les marques de taille ont été adoucies, affaiblies, gommées presque par endroits. Certes le grès est sensible aux érosions, fragile finalement. On comprend pourtant que ce

grès a été soumis à des influences extrêmement fortes pour être ainsi fondu. Plus que tout sans doute ce sont les écoulements d'eau, les ruissellements qui ont altéré la roche du Castella de Labarre. L'attention portée sur le site au détournement de l'eau, à sa conduite par des rigoles conçues pour la canaliser, montre assez que les effets de l'eau en mouvement étaient craints. Pour ceux, et celles sans doute, qui ont vécu durablement sur ce site le ruissellement de l'eau dut être une préoccupation réelle.

Comment croire alors que, directement déposés sur le rocher, des sédiments fins, limoneux essentiellement, étalés immédiatement au-dessous du rebord de la plate-forme sommitale, en haut de pente donc, en versant occidental soumis aux plus fortes influences des courants d'air et d'eau qui majoritairement avancent ici de l'ouest vers l'est, comment croire que ces sédiments auront résisté à l'action de l'eau en ruissellement et auront pu se maintenir, adhérer, s'accrocher à un rocher sans aspérités ? Les dépressions du rocher que comble pour partie *U.S. 0020*, dépressions façonnées justement par les eaux de ruissellement sur la très longue durée, orientées elles-mêmes de l'est vers l'ouest, ces dépressions donc n'auraient pas retenu des sédiments si fins sous l'action de l'eau en mouvement. Et que dire des sédiments d'*U.S. 0020* pris dans le fond de la rigole *Ri.T. 0001* ? Ils auraient été lavés par la première eau un tant soit peu abondante.

On observera encore qu'*U.S. 0020* renferme des artefacts particulièrement fragmentés. Le matériel céramique en particulier mais également le matériel organique, osseux en l'occurrence, sont réduits à des sections fines à très fines. Cette extrême fragmentation n'est pas un caractère que l'on trouve habituellement aux déchets abandonnés, rejetés. Plus peut-être que la fragmentation du matériel céramique c'est la fragmentation du matériel osseux animal qui surprend. Bien que le lot que contient *U.S. 0020* soit très petit, très modeste, les différents artefacts qui le constituent sont quand même représentatifs de cet état fractionnaire²⁶. Les déchets osseux ne sont habituellement pas à ce point brisés lorsqu'ils sont abandonnés dans une pente, là où ils n'auront été ni écrasés ni retournés a priori - ou alors il aurait fallu que le sol fut foui abondamment. La surface d'*U.S. 0020* pourrait certes avoir formé sol un temps mais on ne croit pas que les artefacts qu'elle renfermait aient pu être à ce point fragmentés par un piétinement occasionnel et dont la puissance n'aurait pu en tous les cas atteindre des artefacts pris en profondeur dans l'unité.

En somme on ne pense pas qu'*U.S. 0020* ait été le produit d'une accumulation de sédiments durant une phase d'occupation de la plate-forme sommitale, qui couvrirait les premières années du XIIIe siècle donc possiblement. On la voit plutôt comme un rejet de sédiments constitué postérieurement à cette phase d'occupation mais qui contiendrait les marqueurs de cette phase d'occupation.

Par voie de conséquence, les unités *0019* à *0017* auraient été semblablement constituées après l'occupation de cette part de l'emprise du site durant les premières années du XIIIe siècle, possiblement. *U.S. 0020* aurait constitué un premier rejet et ce premier rejet aurait été bientôt recouvert par un second et etc... Ainsi, pensons-nous, auraient été fixés dans la pente ces premiers rejets que les écoulements d'eau auraient, autrement, emportés aussitôt. On n'exclue pour autant pas le fait que ces *U.S.*, à commencer par *U.S. 0020*, auront pu être soumises elles-mêmes à de faibles érosions. Leur étalement en atteste. Néanmoins, ces écoulements auront été limités d'abord. Les sédiments ne se seraient pas fixés dans la pente autrement.

Maintenant nous pourrions légitimement nous poser la question de savoir pourquoi et quand, après donc les toutes premières années du XIIIe siècle possiblement, ces rejets auraient été constitués ? Avant que de répondre à cette question double on se préoccupera du terme que l'on avait choisi pour cette première phase d'occupation attestée du site du Castella de Labarre, l'année 1211. Ce qu'elle a représenté pour l'histoire de la fortification pourrait aider à répondre à cette question double.

²⁶ La séparation des chairs de l'os avant préparation ne pouvant expliquer seule cette fragmentation, les éclats osseux de l'*U.S.* ne présentant d'ailleurs pas de marques évidentes de découpe.

F2g - 1211 ? - Une année bascule

L'année 1211 a été proposée comme terme de la première phase d'occupation attestée du site du Castella de Labarre en référence aux données de l'étude historique. L'année 1211 en effet aurait été marquée par la prise du *castrum de Labarra*.

D'emblée on écrira que ce terminus n'est pas assuré, fondé qu'il est sur le texte d'une chronique éditée en 1644 et sur l'interprétation d'actes postérieurs à l'année 1211 dans lesquels Labarre n'apparaît pas. Cependant la chronique, publiée par Jean-Jacques Delescazes en 1644²⁷, indique précisément les premières des années 1210 comme moment de la prise et ruine du « chasteau du Pas-de-la-Barre ». Et les actes dans lesquels Labarre n'apparaît pas auraient dû en porter mention si, alors, la place forte avait été encore au nombre des places défensibles du haut comté de Foix.

Ainsi, le premier des actes postérieurs à l'année 1211 dans lesquels Labarre ne figure pas, daté du 27 janvier 1213, dénombre les places fortes du comté de Foix que Raimond Roger et Roger Bernard de Foix mettent sous la protection du roi d'Aragon Pierre II. Le fait que Labarre n'y soit pas mentionnée, quand la plupart des places qui y étaient dénombrées avant 1213 le sont encore, acte son délaissement avant la fin de l'année 1212.

En outre les chroniques de la croisade en Albigeois, celles de Pierre des Vaux de Cernay et Guillaume de Tudèle²⁸, rédigées elles avant l'année 1220, rapportent plusieurs incursions de l'armée des croisés au cœur du comté durant l'été puis l'automne 1211. Et celle de Pierre des Vaux de Cernay relate la destruction de plusieurs places fortes en haut comté entre l'été et l'automne de cette année.

Si les actes qui ne portent pas mention de la place de Labarre et les chroniques qui mentionnent, elles, des destructions de places fortes durant l'été puis l'automne 1211 ne doivent pas être regardés comme certifiant la prise puis le délaissement de la place forte de Labarre, on a choisi dans l'étude historique d'en faire néanmoins un postulat.

Et parce que cette hypothèse nous paraît plausible encore aujourd'hui, on la reprend comme postulat de la présente étude.

En conséquence, l'année 1211 pourrait avoir été pour le site de Labarre, si ce que l'on a consigné précédemment était avéré, une année marquante, pour le moins.

Nécessairement, si la place avait été prise, même symboliquement²⁹, la prise en aurait été entachée de destructions, eussent-elles été limitées à des bris et incendies. Et nécessairement ces destructions se seraient trouvées identifiables dans une stratigraphie des occupations du site, ou du moins de la part éminente du site, objet de toutes les convoitises a priori.

L'*U.S. 0020*, mise en évidence sur le sondage B, pourrait témoigner d'une telle prise ou plutôt de ses conséquences.

F2h - 1211 ? - Où l'on retrouve l'*U.S. 0020*

On a montré précédemment qu'*U.S. 00020* renfermait des artefacts à rattacher à la phase d'occupation du site couvrant sinon la seconde moitié du XIIe siècle du moins les premières années du XIIIe siècle - et potentiellement c'est vrai le restant du XIIIe siècle. On a insisté sur le fait que ces artefacts, et particulièrement la céramique et l'os animal, avaient été fortement fragmentés, bien plus qu'ils ne l'auraient été s'ils avaient été seulement rejetés dans la pente après usage. Il se trouve que les

²⁷ LESCAZES (Jean-Jacques de), *Le mémorial historique contenant la narration des troubles et ce qui est arrivé diversement de plus remarquable dans le Pais de Foix et Diocèse de Pamiers depuis l'an de grâce 1490 jusques à 1640*, Toulouse, 1644, re-édité par Félix Pasquier avec une table analytique et une notice sur Delescazes, Foix, 1891, pp. 28-29.

²⁸ VAUX DE CERNAY (Pierre des), *Histoire albigeoise*, éditée par Pascal Guébin et Henri Maisonneuve, Paris, 1951, p. 101 et TUDELE (Guillaume de), *La chanson de la croisade albigeoise*, éditée par Eugène Martin-Chabot, Paris, 1961, tome 1, p. 203.

²⁹ On écrit « symboliquement » dans le sens où les croisés qui menèrent ces opérations en comté de Foix durant l'année 1211 n'avaient pas pour ambition de tenir les places qu'ils prenaient. Ils les délaissaient presque aussitôt, après les avoir affaiblies néanmoins le plus qu'ils le pouvaient.

sédiments de l'*U.S. 0020* sont, en outre, particulièrement chargés en fines particules de charbon de bois, plutôt au contact du rocher. Certains des éclats de grès parmi les plus petits reconnus dans l'épaisseur de l'*U.S.* enfin sont brûlés...

On croit qu'il faudrait plus pour attester de ce qu'*U.S. 0020* eut été le produit du rejet de débris résultant de la prise et de la destruction, par bris et incendie au moins, de la fortification haute de la place forte de Labarre.

Néanmoins, s'il fallait une candidate ce serait elle. Dans la mesure en effet où on la considère comme un rejet, depuis le contrehaut, depuis la plate-forme sommitale, qui ferait suite à une première phase d'occupation de la place forte dans le courant des premières années du XIII^e siècle possiblement, s'il y avait eu prise de la place forte durant l'année 1211, l'*U.S. 0020* témoignerait mieux qu'une autre de cette prise. Elle en aurait les caractères plus qu'une autre.

Il ne faudrait cependant pas chercher trop à soutenir cette hypothèse si elle venait à être remise en cause. Car les justifications de l'hypothèse ne résisteraient peut-être pas à la critique. Et la candidature pourrait réellement être regardée comme une candidature par défaut.

Pour exemple, le volume des sédiments qui constituent *U.S. 0020* amène à envisager ce premier rejet comme le produit du dégagement d'une part infime des débris qui auraient encombré la bordure de la plate-forme sommitale après prise. *U.S. 0020*, on l'a montré précédemment, est une *U.S.* peu puissante. Même si observée sur quelques dizaines de centimètres carrés, elle apparaît n'être pas le résultat du déplacement d'un volume conséquent de sédiments, bien qu'ayant sans doute été quelque peu étalée donc dispersée par des écoulements légers avant recouvrement par une autre *U.S.*

Quand bien même ce peu de sédiments mêlés de débris d'occupation aurait résulté du rejet depuis la plate-forme sommitale après prise de la fortification haute, comment aurait-il pu ne pas contenir des débris de matériaux de couverture au moins, les premiers vestiges d'une construction abattue, incendiée, restés au sol quand les planchers et charpente se seront calcinés. L'*U.S. 0020* ne contient aucun casson de tuile quand les *U.S. 0019* à *0017*, et particulièrement *U.S. 0017*, en contiennent, elles qui renferment a priori un mobilier de même période que celui de l'*U.S. 0020* et provenant semblablement de la plate-forme sommitale ?

U.S. 0020 ne contient par ailleurs que très peu de blocs ou fragments de blocs. On pourrait presque écrire que, en proportion de ce que contiennent d'autres unités stratigraphiques du sondage B manifestement constituées dans un temps point trop long après *U.S. 0020*, elle n'en contient quasiment pas, et ce ne sont pas les quelques galets de petit module et le casson de brique pleine qui les voisinaient qui feront la différence. *U.S. 0020* ne pourrait donc être présentée comme un produit de démolition de maçonnerie...

Doit-on pour autant considérer que, parce que l'*U.S. 0020*, que l'on a assimilée à un rejet faisant suite à une première phase d'occupation de la fortification haute de la place forte, ne présente pas les caractères de ce que l'on attendrait d'une unité stratigraphique résultant du rejet de décombres, elle ne peut être assimilée à une unité constituée après la prise et le sac de la place forte ?

En vérité on ne sait trop quoi écrire en réponse à cette nouvelle question. Rien de définitif en tous les cas.

Les sondages ouverts cette année doivent être envisagés comme une première approche de la stratigraphie du site et des périodes d'occupation et d'abandon qu'il a connues. Le peu d'ampleur des emprises sondées, la maigreur des lots d'artefacts dégagés, l'imprécision des référentiels céramiques ou métalliques constitués pour le département de l'Ariège pour le courant de la période médiévale centrale font que, nécessairement, les réponses apportées aux questions que suscitent les observations réalisées sur le site durant l'été ne pourront être justes toujours. Elles ne devront pas être regardées comme systématiquement recevables.

Aussi on ne croit pas que parce que l'*U.S. 0020* ne témoigne pas clairement de la prise et de la chute de la fortification haute de la place forte il n'y a pas eu, durant l'année 1211, prise et destruction du *castrum de Labarra*.

Les données de l'étude historique nous semblent encore valoir, même après cette campagne de sondages et les constatations qu'elle autorise.

Pas plus finalement qu'elle ne remettent en cause l'hypothèse d'une fondation de la place forte vers 1150 et son occupation dans les soixante - au maximum - années qui suivront, les observations réalisées durant l'été ne contredisent l'hypothèse d'une prise et d'une destruction du *castrum de Labarra* durant l'année 1211.

Si *U.S. 0020* ne renferme pas de marqueurs probants du sac de la fortification haute du *castrum* c'est peut-être simplement que, par exemple, les défenses édifiées sur le rebord occidental de la plate-forme sommitale n'étaient pas, en 1211, des élévations de pierre ou pierre et mortier mais des élévations de bois - ce qui accrédièterait définitivement l'hypothèse d'une palissade de bois installée sur le rebord occidental de la plate forme sommitale et dont témoignerait le trou de poteau *T.P.T. 0001*. Elles auraient été incendiées et leurs vestiges recueillis pour être réemployés ou simplement rebrûlés. De la même manière, les bâtiments élevés à proximité des défenses occidentales de la plate-forme pourraient avoir été de bois entièrement, couverture comprise, et avoir été entièrement calcinés, ou si partiellement seulement ils pourraient avoir été démontés après prise et leurs éléments réemployés ailleurs... *U.S. 0020* ne représenterait dès lors que le produit du dégagement d'une emprise peu étendue de la plate-forme sommitale que rien d'autre n'encombrerait plus, après démantèlement d'une part des vestiges à demi calcinés de la palissade au moins, que quelques fragments de blocs, sections de planches ou débris de vaisselle piétinés...

On ne pourra pas déterminer ici. Ne vaudra réellement d'être retenu que le fait qu'*U.S. 0020* puisse être à envisager comme un premier rejet, après prise de la place forte, un premier dégagement, de peu d'ampleur, de décombres accumulés sur le rebord occidental de la plate-forme sommitale.

F2i - Après 1211 ? - U.S. 0020 à 0017 - Un séquençage affiné ?

Ce premier dégagement, ce premier rejet que représenterait *U.S. 0020*, pourrait être intervenu finalement fort tard après la prise de la place forte. Il pourrait être intervenu bien après 1211.

Les informations qu'apportent les U.S. constitutives de la séquence la plus ancienne reconnue sur le sondage B n'indiquent pas le contraire. On a vu précédemment que les artefacts contenus dans les U.S. 0020 à 0017 étaient à dater du XIII^e siècle. Pour autant, rien n'interdit de penser que ces U.S. aient été constituées plusieurs centaines d'années après 1211. Le fait qu'elles ne contiennent que des artefacts attribuables au Moyen Age central n'interdit pas d'envisager leur constitution après le Moyen Age central, dans le courant de la période moderne pourquoi pas.

On a montré par ailleurs que l'*U.S. 0020*, aux sédiments de granulométrie très fine globalement, avait certainement été recouverte par l'*U.S. 0019* dans un temps court après constitution de cette dernière. *U.S. 0019* au moins aurait donc été formée peu après *U.S. 0020*. A été observé encore qu'*U.S. 0018* et *U.S. 0017* étaient des unités aux caractères semblables, que toutes deux n'étaient peut-être qu'une seule et même unité au final, à la structure et à la texture différant quelque peu en profondeur pour simplifier.

Cependant, le fait qu'*U.S. 0019* ait, a priori, été constituée peu après *U.S. 0020* et le fait qu'*U.S. 0018* et *0017* ne soient peut-être qu'une seule et même unité sont les seules indications qui puissent être mises en avant dans la perspective d'un séquençage affiné de cette phase post prise de la place forte.

En vérité, hormis une probable contemporanéité des *U.S. 0018* et *0017* et une possible formation dans un temps court des *U.S. 0020* et *0019* successivement, les observations réalisées sur les unités du sondage B n'autorisent en rien à affirmer que cette séquence stratigraphique profonde ait été constituée sur un temps long ou court et que, avant ou après constitution voire au cœur même de la séquence, un temps court ou un temps long se soit écoulé. Les moyens à disposition pour mener les

travaux de sondage et le temps imparti ne permettaient ni une observation fine de la sédimentation ni, a fortiori, des analyses sédimentaires qui, elles, auraient pu permettre de déterminer une durée de processus au moins, longue ou courte, et de séquencer plus finement la phase.

Evidemment, l'homogénéité du matériel céramique que contiennent ces U.S. laisse à penser qu'elles ont été formées dans un temps relativement court. L'absence de tessons de céramique caractéristique du courant du bas Moyen Age ou du courant de la période moderne plaide en effet en faveur d'une ancienneté dans la composition de la séquence. Pour autant, l'absence ne vaut pas preuve incontestable.

Encore, le fait que ces U.S. n'aient pas été perturbées - ou alors périphériquement seulement, par *U.S.C. 0003* et *0004* ainsi qu'on le montrera ultérieurement - pourrait attester de ce qu'un temps court se serait écoulé entre le moment où *U.S. 0020* était constituée et le moment où *U.S. 0017* l'était. Mais, à cette dernière constatation on pourrait encore objecter que, sur le temps long, cette séquence pourrait avoir été constituée sans plus de perturbations...

On ne fera pas plus ici que rappeler que, parce qu'elles renferment des artefacts datables du courant du XIIIe siècle et qu'elles paraissent n'avoir pas été altérées, ces unités sont à considérer comme potentiellement formées dans un temps point trop long, dans le courant du XIIIe siècle encore, après 1211 a priori, ou postérieurement.

F2j - Après 1211 ? - Caractérisation de la séquence profonde du sondage B - U.S. 0020 à 0017

On l'a écrit déjà, les quatre unités de cette séquence sont des unités de rejet, des déblais. Elles diffèrent cependant les unes des autres par leur composition.

U.S. 0020 est particulièrement limoneuse, faiblement sableuse et très peu chargée en blocs, galets de petit module ou éclats de blocs. *U.S. 0019* est formée de limons et sables majoritairement, de plus de limons que de sables en fait, mais également d'éclats de grès de petit module roulés ou non, de cailloutis de rivière de petit module et de blocs de grès informes de moyen à fort module - éclats de grès et cailloutis de rivière représentent, ensemble, moins de 5% en proportion de la composition quand les blocs de grès représentent seuls 35% de la composition. *U.S. 0018* et *U.S. 0017* sont essentiellement constituées de limons et de sables fins à plus grossiers - les limons dominant sur les sables ici encore. Pour *U.S. 0017* limons et sables représentent 75% en proportion de la composition. La proportion est équivalente pour *U.S. 0018* mais avec une prédominance marquée des limons sur les sables. Des éclats de grès de petit module, dont certains roulés, et des blocs de grès ou de calcaire de petit à moyen module sont également contenus dans l'épaisseur des *U.S. 0017* et *0018*. Ils représentent eux, ensemble, 20% au maximum de la composition pour *U.S. 0017*. La proportion est comparable pour *U.S. 0018* mais les blocs prédominent sur les éclats.

Ainsi alternent dans la séquence, du plus bas vers le plus haut, une unité de granulométrie très fine, pour simplifier, une unité de granulométrie nettement plus grossière globalement et deux unités de granulométrie peu grossière.

Aucune de ces unités ne saurait être assimilée à un produit de démolition de maçonnerie, fut-elle non liée de mortier de chaux. Si *U.S. 0017* renferme quelques agglomérats de mortier de chaux ils sont de module petit à très petit et les blocs qu'elle contient sont en petit nombre et plutôt de petit module que de module moyen. Si *U.S. 0019* renferme une plus forte proportion de blocs, dont quelques-uns de fort module, ils restent nettement moins représentés en proportion que les sables ou, surtout, les limons. Et *U.S. 0019* ne contient pas d'agglomérats de mortier de chaux. La composition d'*U.S. 0018* est comparable à celle d'*U.S. 0017*. *U.S. 0020*, elle, ne renferme quasiment pas de blocs, de petit module en tous les cas à l'exception de l'un, de module moyen, et elle ne contient pas d'agglomérats de mortier de chaux.

U.S. 0017 cependant, qui renferme un grand nombre de cassons de tuile creuse, dont certains de module moyen, le module moyen équivalant à un quart de tuile, *U.S. 0017* donc pourrait être interprétée comme un produit de rejet d'éléments de couverture brisés au sol, encore que les cassons de tuile ne constituent pas seuls cette U.S.

De sorte que les *U.S. 0020* à *0017* paraissent devoir être regardées plutôt comme des rejets de sédiments de granulométrie fine retirés d'emprises découvertes ou de bâtis non ruinés, exception faite d'*U.S. 0017* qui contient un grand nombre de cassons de tuile et qui pourrait correspondre à une purge d'intérieurs de bâtiments dont seuls toiture et planchers se seraient abattus ou dont ne resteraient que des fragments de matériaux de couverture non dégradables si le restant de la structure en avait été de bois.

Ainsi, pas plus qu'*U.S. 0020*, les unités qui la couvrent directement, et qui pourtant ont été, a priori, constituées après la prise de la fortification haute de la place forte, ces unités donc ne sont pas caractéristiques de rejets identifiés comme succédant à une prise de place forte au début du XIII^e siècle...

Ces observations ne s'opposent pas nécessairement pour autant à l'idée de dégagement du produit de la démolition de constructions plus légères, en bois et terre, qui, après incendie, auraient laissé au sol bien moins de matières en volume. On n'a cependant pas reconnu d'agglomérats de terre cuits, brûlés, alors que ces *U.S.* contenaient toutes des éclats de grès ou calcaire marqués par une exposition à la flamme, exception faite d'*U.S. 0019*. Les cassons de tuile, eux, contenus dans chacune des *U.S.*, en plus ou moins grande proportion hormis dans *U.S. 0020*, ne paraissent pas marqués par une exposition à la flamme cependant. Par ailleurs, la proportion de charbons de bois dans les quatre unités est faible voire très faible dans *U.S. 0019* et, même dans l'épaisseur d'*U.S. 0020* où ils sont en plus forte proportion, les charbons de bois conservés sont sous forme de fines particules, on l'a écrit. Ici encore on pourrait objecter que les pièces de bois à demi calcinées pourraient avoir été enlevées et rebrûlées ailleurs ou que, si les bâtiments proches des défenses occidentales de la plate-forme sommitale, à la structure et à la couverture de bois, avaient été calcinés, les bâtiments plus distants, non touchés par les flammes, couverts de tuiles creuses eux, auraient été démantelés plus tard...

On ne déduira rien définitivement donc des observations précédemment consignées sur les *U.S.* constitutives de la séquence stratigraphique la plus profonde du sondage B. On retiendra que ces unités de rejet ne peuvent être regardées comme le produit de démolitions de maçonneries. On retiendra encore qu'*U.S. 0017* paraît marquer le dégagement des vestiges d'une couverture en dur, les tuiles récupérables étant conservées certainement et emportées quand les tuiles brisées étaient rejetées seules dans la pente.

F2k - Après 1211 ? - En profondeur encore, une séquence intermédiaire - U.S.C. 0001 et U.S. 0010

Dans l'inventaire des entités identifiées sur le sondage B on faisait remarquer que la surface de l'*U.S. 0017* paraissait avoir formé sol un temps, un sol nettement décliné du sud vers le nord mais manifestement plutôt régulier, point trop bosselé.

L'observation n'est pas incongrue. On faisait remarquer précédemment que rien n'interdisait de penser qu'un temps long succédât à la constitution de la séquence stratigraphique la plus profonde du sondage B. Aussi la surface de l'*U.S. 0017* pourrait bien être restée découverte longtemps.

La présence d'un aménagement identifié sur *U.S. 0017* semble conforter cette hypothèse.

Cet aménagement, débordant à peine la berme est vers l'intérieur du sondage B, est un alignement de blocs dont sans doute seule une extrémité a été dégagée au contact de la paroi dressée *Pa.D. 0001*. Il a été dénommé *U.S.C. 0001*. On a imaginé que cet alignement avait été conçu de manière à contenir un apport de terres, un rejet peut-être encore, comme un soutènement grossier, rapidement constitué et destiné à ne retenir qu'un volume de sédiments peu important - volume de sédiments qui pourrait avoir été *U.S. 0010*, observée en berme est seulement. *U.S.C. 0001* en tous les cas semble n'avoir été cause d'aucune altération pour les *U.S.* qu'elle couvrait, reposant sur *U.S. 0017* sans la pénétrer³⁰.

³⁰ Les caractères de cet aménagement ne sont en rien en contradiction avec la notion de temps possiblement long écoulé après constitution de la séquence *U.S. 0020* à *0017* et durant lequel, si le site avait été occupé, il l'aurait été sans que cette occupation fut cause d'altération pour les unités stratigraphiques profondes de ce secteur, une occupation douce en somme.

Au-delà du confortement de l'hypothèse selon laquelle la surface d'*U.S. 0017* pourrait avoir formé sol un temps, l'existence de cet aménagement atteste une occupation qui, par ses caractères, doit être distinguée de l'occupation dont témoignent les *U.S. 0020* à *0017*. On ne saurait plus préciser la nature de cette occupation ou montrer si elle fut durable ou pas. On se bornera à la présenter comme une séquence intermédiaire dans la stratigraphie du sondage B et comme, de fait, annonçant une séquence nouvelle dans cette période que l'on a indiquée comme s'ouvrant après la prise de l'année 1211.

F21 - Après 1211 ? - Une nouvelle séquence parmi les U.S. anciennes du sondage B - U.S. 0016 à 0014

La phase dont les U.S. les plus anciennes du sondage B relèvent trouve son terme manifestement dans une nouvelle séquence stratigraphique représentée par les *U.S. 0016* à *0014*.

Ces trois U.S. paraissent devoir être rapprochées les unes des autres. Du moins les *U.S. 0015* et *0014* paraissent devoir l'être et, par contrecoup, l'*U.S. 0016* pourrait leur être associée.

Ici c'est l'étude du matériel céramique qui autorise cette proposition. L'étude du matériel métallique n'apporte en effet rien à la validation de l'hypothèse, une section de clou de petit module - la tête, plate, et la part proximale de la tige - ayant seule été extraite d'*U.S. 0014*. Et les artefacts autres contenus dans ces trois U.S. - quelques esquilles osseuses dont certaines brûlées pour *U.S. 0015* et une seule esquille osseuse, brûlée, pour *U.S. 0014*, de très rares cassons de tuile de petit à très petit module, quelques éclats de grès brûlés qui n'ont peut-être rien d'artefacts - n'aident pas plus à la détermination.

L'étude céramique donc a montré d'abord que le matériel que recélaient les deux unités supérieures de la séquence était datable du XIII^e siècle³¹. Cependant, aucun tesson de céramique à pâte grise modelée polie n'y figurait. En outre, en proportion, elles renfermaient plus de fragments de céramique modelée à cuisson oxydante que les unités les plus profondes du sondages constitutives de la séquence *U.S. 0020* à *0017*. Or on sait qu'une plus forte proportion de céramique à cuisson oxydante rapproche le lot de la fin du XIII^e siècle et du XIV^e siècle plutôt que du début du XIII^e siècle. Pour autant, ces U.S. ne portaient en elles aucun tesson de céramique à glaçure plombifère. Elles ne renfermaient pas de mobilier céramique caractéristique du Bas Moyen Age. Et elles ne contenaient pas plus de matériel céramique datable de la période moderne.

Ces observations ne permettent pas de distinguer chronologiquement la séquence *U.S. 0020* à *0017* de la séquence *0016* à *0014*. Les lots céramiques sont bien trop peu importants pour fonder une distinction. Emeline Grisoni ne s'est pas permis cette différenciation. On ne se la permettra pas plus. Cependant, il nous semble que, à défaut, ces particularismes peuvent être mis en avant pour proposer un rapprochement des *U.S. 0014* et *0015* et, possiblement, d'*U.S. 0016*.

On va voir que la mise en évidence des caractères des trois unités stratigraphiques renforce cette proposition de rapprochement.

U.S. 0016 à *0014*, on l'a écrit déjà, sont des unités de rejet, des déblais. Cependant, elles se distinguent nettement les unes des autres par leur composition.

Ainsi *U.S. 0016* est une unité constituée majoritairement de blocs informes de calcaire et de grès (de calcaire plus que de grès), de module moyen à plus fort, non liés les uns aux autres mais portant pour certains des adhérences de mortier de chaux. Des agglomérats de mortier de chaux de petit à moyen module les voient ensemble, blocs et agglomérats de mortier constituent 70% de la composition. Limons et sables, éclats de grès ou de calcaire de petit module, plutôt roulés et dont certains sont brûlés, cailloutis de rivière de petit module enfin représentent les 30% restants de la composition. *U.S. 0016* est enfin une unité puissante qui, en berme sud du sondage, atteint une épaisseur de 45 cm quand elle se développe sur au moins 165 cm dans la pente, en longueur donc, toujours en berme sud.

³¹ Pour l'étude céramique, seules les *U.S. 0015* et *0014* ont été considérées, *U.S. 0016* ne renfermant aucun artefact autre qu'un casson de tuile creuse de petit module.

U.S. 0015, elle, est une unité constituée quasi exclusivement de sables et de limons. Quelques cailloux de rivière de petit module en relèvent néanmoins ainsi qu'un bloc calcaire massif déposé à plat, affleurant en surface. Elle renferme également quelques petits agglomérats de mortier de chaux roulés et des éclats de blocs brûlés. De faible puissance en berme sud, elle apparaît plus conséquente en berme nord.

U.S. 0014 enfin est formée de sables fins à plus grossiers et de limons en bonne proportion (45% de la composition au minimum) mais également, pour moins de 5% en proportion de la composition, d'éclats de grès de petit module, roulés ou non, et de cailloutis de rivière de petit module et enfin, pour 45% en proportion de la composition au minimum, de blocs de calcaire comme de grès, informes, de petit à fort module. Certains des blocs portent des adhérences de mortier de chaux et des agglomérats de mortier de chaux de module petit à moyen sont par ailleurs présents, séparément des blocs, en faible proportion, dans l'épaisseur de l'*U.S.* L'*U.S. 0014*, à l'inverse de l'*U.S. 0015*, est nettement plus imposante en berme sud du sondage qu'en berme nord.

Très clairement, *U.S. 0016* est le produit d'une démolition de maçonnerie de blocs liés au mortier de chaux. Elle représente un volume non négligeable rejeté dans la pente, dans lequel on reconnaît des blocs de tous modules, de fourrure a priori essentiellement mais également de parement bien que ceux-là n'aient été qu'équarris et que l'on ne puisse les désigner comme pierres de taille, à l'exception de l'un peut-être, encore pris dans la berme sud et visible dans le relevé de stratigraphie. Parce que, bien que portant encore des adhérences de mortier pour quelques-uns d'entre eux, ils ne sont pour autant pas liés les uns aux autres, on peut écrire qu'ils ne relèvent pas d'une maçonnerie abattue qui aurait basculé dans la pente mais qu'ils ont été transportés et rejetés dans la pente. On peut même avancer, en raison de la proportion importante d'agglomérats de mortier de chaux séparés des blocs dans la composition de l'*U.S.*, que certains des blocs auront été emportés, prélevés, qu'après démolition et rejet des matériaux dans la pente certains des blocs auront été enlevés pour être réemployés ailleurs et que sera resté le mortier de chaux, dont au besoin on les aura débarrassés. On notera encore que cette unité est le produit du rejet de matériaux projetés depuis le sud sud-est vers le nord nord-ouest, soit quasi perpendiculairement à la pente, et que le sondage B a été ménagé sur la queue de cet épandage puisque l'unité est puissante en berme sud quand elle est réduite à très peu en berme nord.

Il semble peu contestable que cet épandage résulte d'une autre action que de la destruction de maçonneries qui s'élevaient sur la plate-forme sommitale.

U.S. 0015 elle, assimilable également à un rejet depuis le contrehaut, est un rejet d'une autre nature cependant. De par sa position sur l'*U.S. 0016*, dont elle paraît avoir creusé la surface, de par sa plus forte puissance en berme nord qu'en berme sud, de par sa composition surtout, *U.S. 0015* semble devoir être assimilée à un écoulement. Un écoulement possiblement constitué sur le moyen terme - ce qui expliquerait le creusement de surface de l'*U.S. 0016*, sans doute favorisé par les ruissellements d'eaux de pluie - et qui aura été contenu au nord-est, arrêté, raison pour laquelle l'*U.S.* apparaît plus imposante en berme nord qu'en berme sud du sondage. La nature des sédiments qui la composent - des sables et des limons pour 90% en proportion - explique un tel écoulement.

On pourrait assimiler *U.S. 0015* à une purge de l'emprise de la plate-forme sommitale mais une purge sédimentaire, d'un volume peu considérable cependant.

U.S. 0014 enfin, autant constituée de sédiments que de blocs et éclats de blocs, avec adhérences de mortier pour certains, et d'agglomérats de mortier de chaux en faible proportion, rejet elle aussi, pourrait résulter d'une volonté similaire à celle qui générât les *U.S. 0016* et *0015*. On retiendra ici qu'elle s'étend, elle, peu vers l'ouest, à la différence des deux précédemment décrites. Elle est réellement contenue dans un tiers supérieur de l'emprise du sondage et même, pourrait-on écrire, dans un angle sud-est du sondage.

S'il ne fait aucun doute que l'*U.S. 0016* résulte de la démolition de maçonneries établies sur la plate-forme sommitale, on peut en outre affirmer que cette démolition intervient avant un relèvement partiel de la fortification haute de la place forte qui, si l'on en croit l'étude historique et les observations réalisées sur les élévations encore conservées de cette fortification relevée, interviendrait autour de

1600. L'*U.S. 0024*, unité extrêmement puissante, observable sur une moitié inférieure du sondage B depuis la surface jusqu'au rocher brut, soit près de 130 cm en berme nord, produit de la destruction des élévations de cette fortification relevée, scelle en effet les *U.S. 0016* à *0014* qu'elle recouvre. Or, elle a été abattue, elle, dans le courant de la période moderne manifestation et possiblement dès avant la fin de la première moitié du XVII^e siècle - on précisera cela ultérieurement.

Parce qu'*U.S.0014* est recouverte elle aussi, pour partie, par l'*U.S. 0024*, on peut écrire enfin qu'*U.S. 0016* à *U.S. 0014* relèvent réellement d'une même séquence.

Pour autant, pas plus que pour les unités de la séquence *U.S. 0020* à *U.S. 0017*, l'on ne saurait montrer précisément si cette séquence nouvelle fut constituée sur un temps long ou un temps court et si, avant ou après la séquence, de longues ou courtes périodes de temps se déroulèrent - quoi que l'on ait des idées sur la question ainsi qu'il apparaîtra bientôt.

F2m - Après 1211 ? - Les marqueurs d'un premier démantèlement ?

U.S. 0016, on l'a montré, serait donc à rattacher à une période, vraisemblablement longue, durant laquelle les vestiges de la fortification haute de la place forte médiévale étaient démantelés.

U.S. 0017 déjà paraissait pouvoir témoigner de la démolition et de la purge des toitures et, potentiellement, des charpentes et autres structures de bois encore préservées de la fortification haute. *U.S. 0016* témoignerait, elle, de la démolition de maçonneries restant en élévation sur la plate-forme sommitale.

L'une autant que l'autre relèvent de cette phase de démantèlement. *U.S. 0016* en constituerait l'unité étalon, la plus indiscutable. *U.S. 0017*, avec peut-être *U.S. 0018*, en relèverait sans doute. *U.S. 0015* en relèverait aussi et *U.S. 0014* semblablement pourrait être associée à cette période de démantèlement.

On écrit démantèlement ici car si les *U.S.* les plus profondes de la séquence *U.S. 0020* à *0017*, peu puissantes - on pense à *U.S. 0020* et à *U.S. 0019* même si *U.S. 0019* est nettement plus puissante qu'*U.S. 0020* - si ces *U.S.* pourraient avoir été formées par des hommes voire des femmes qui recherchaient des matériaux à réemployer à peu de frais et n'auraient pas hésité à les prendre sur une fortification délaissée et, au besoin, à dégager certains secteurs embarrassés de décombres non réutilisables, en revanche les *U.S.* qui les couvrent, à commencer par *U.S. 0017* à *0018*, ne peuvent être regardées comme des unités constituées par des volontés individuelles ou même par un groupe familial.

Dans un premier cas de figure les unités constituées résultent d'une préoccupation de re-emploi, de réutilisation des matériaux, motivée seulement par l'opportunité. Dans un second cas de figure, clairement, la motivation a été autre. Les *U.S. 0017*, liée possiblement à *0018*, et *0016*, ainsi que *0015*, même si dans une moindre mesure, et *0014*, sont trop considérables pour être présentées comme des unités d'opportunité. Afin de les constituer il aura fallu mettre en œuvre un programme, fut-il sommaire, quelques moyens financiers et des hommes, ce même si certaines des opérations menées le furent sur la longue durée possiblement. On ne déplace pas des mètres cubes de maçonneries, pour apparemment n'en prélever qu'une infime portion en vue de re-emploi, sans une certaine détermination d'abord et sans un projet ensuite, ceci pour *U.S. 0016*. De même, le dégagement de dizaines de mètres cubes de sédiments et matériaux de construction mêlés n'a pu être le fait d'individus isolés mus par la seule volonté de récupération de tuiles ou planches préservées du bris, ceci pour *U.S. 0017*.

Ceci étant posé, il nous semble possible de distinguer, parmi les *U.S.* qui relèvent de cette phase de démantèlement, des intentions, des motivations.

Avec *U.S. 0017*, et sans doute *0018*, il y a peut-être une initiative d'entrepreneur, autorisé, qui va engager des équipes et prélever en quantité des matériaux en dégagant au besoin des parties de la plate-forme sommitale pour les rendre plus accessibles ou en aménageant une nouvelle rampe d'accès. Avec *U.S. 0016* il se pourrait qu'une volonté de dégagement ait primé sur la volonté de prélèvement.

Car de l'*U.S. 0016* il n'a manifestement été prélevé qu'une part des blocs qui pouvaient l'être. On a désencombré surtout, en repoussant dans la pente.

Ainsi dans un cas on a démantelé, pour récupérer sans doute, dans l'autre on a démantelé avec une intention autre. Et on se demande si cette intention autre ne pourrait pas avoir été préalable à un réaménagement de la plate-forme sommitale. *U.S. 0014* serait alors à regarder plutôt comme une unité de rejet à fin de nivellement.

Evidemment ces propositions ne sont qu'hypothèses une fois encore. Elles ne sont pas suffisamment étayées. Si elles s'avéraient fondées cependant, on pourrait voir en *U.S. 0016* à *0014* une opération préalable ou concomitante à la re-édification d'un fortin sur les ruines de la fortification médiévale. Une opération de dégagement de maçonneries résiduelles d'abord puis de nivellement de l'emprise de la plate-forme sommitale avec rejet dans les pentes des maçonneries et sédiments et autres décombres enlevés. On notera ici que si de telles intentions avait présidé à la constitution des *U.S. 0016* à *0014* c'est bien définitivement que l'on pourrait les présenter comme relevant d'une même séquence, possiblement courte.

F2n - Autour de 1600 ? - Une re-édification partielle

Ainsi la phase de démantèlement que les *U.S. 0017*, et peut-être *0018*, à *U.S. 0014* paraissent incarner pourrait-elle s'être close sur une re-édification partielle de la fortification haute du site du Castella de Labarre. Et ce relèvement pourrait avoir été opéré au plein cœur de la période moderne.

Les observations réalisées dans le courant du second semestre 2019 sur les élévations qui cantonnent encore la plate-forme sommitale incitent à voir dans ces maçonneries, du moins au-dessus des substructions des élévations, des maçonneries du courant de la période moderne³². C'est en se fondant sur ces observations plus que sur les sources écrites, qui font défaut entièrement, que l'on a pu proposer cette datation des parties hautes des élévations encore préservées et identifier un relèvement ou plutôt une reconstruction³³.

Le résultat de cette campagne de construction dût être un petit fortin qui au moins couvrit en superficie une part de l'étendue de la plate-forme sommitale, sinon toute la plate-forme sommitale. La grossièreté de mise en œuvre des blocs employés en parement de ces élévations engage à reconnaître un parti de construction rapide. Pour autant, les concepteurs de ce fortin ne lésinèrent pas à la dépense puisque les maçonneries sont parementées sur fourrure épaisse et résistante. Il avait fallu faire vite mais ce vite fait l'était pour résister effectivement et, tant faire se pouvait, durablement.

Ainsi pourrait-on considérer que ce fortin vite bâti ne l'était pour autant pas à l'économie et que, par ailleurs, il avait sans doute duré un peu, qu'il avait été occupé un temps.

Pour éclairer cette remise en défense d'une part du *castrum* médiéval on avait mis en regard, dans l'étude historique du site, la volonté de la couronne de France de rétablir un certain nombre de places fortes du comté, de les relever le plus souvent ou de les renforcer, autour de 1600, au plein cœur des Guerres de Religion mais dans une période de paix durable. Labarre avait peut-être été du nombre de ces vingt-deux places mises en défense en comté de Foix dans les dernières années du règne d'Henri IV. Ici encore le défaut ou plutôt l'incomplétude des sources écrites interdisait d'affirmer. Ce postulat avait été choisi néanmoins dans l'étude historique.

On le reprend ici parce qu'il semble valoir de l'être. Les sondages ouverts cet été paraissent en effet devoir porter témoignage de cette campagne de construction ou reconstruction, autour de 1600 possiblement.

³² On se reportera au compte rendu de prospection 2019 pour compléments.

³³ Cette proposition avait d'ailleurs été validée par Gilles Séraphin qui, mandaté par la commune de Foix en avril 2017, avait produit une note dans laquelle il reconnaissait dans les élévations encore visibles de la fortification essentiellement une construction de période moderne. La note de Gilles Séraphin, intitulée *Les vestiges du Castella de Labarre, Note de visite* est présentée en annexe du présent rapport d'activité.

F2o - Autour de 1600 ? - Des aménagements découlant de la re-occupation de la plate-forme sommitale

On a montré au paragraphe précédent que les *U.S. 0016 à 0014* du sondage B marquaient peut-être un préalable à cette campagne de construction. Mais on a montré aussi que l'on ne pouvait que proposer à ce stade de l'étude du site.

Il se trouve que le sondage B, toujours lui, porte des marques de cette campagne de construction que l'analyse des élévations encore présentes sur le pourtour de la plate-forme sommitale révèle. Et, pour le coup, celles-là sont indiscutables. Ces marques cependant ne sont pas des marques directes de l'édification d'un fortin sur la plate-forme sommitale. Elles se rapportent plutôt à ses corollaires, ainsi qu'il va apparaître.

Sur le tiers inférieur du sondage B, en profondeur, ont été mis au jour des aménagements qui pourraient être donc à rattacher à cette phase d'occupation et que l'on pense contemporains strictement de cette campagne de construction autour de 1600. Ces aménagements sont les *U.S.C. 0003* et *0004* et la tranchée d'assise de l'*U.S.C. 0003, Tr.A. 0001*.

On a vu, dans la présentation succincte des travaux de terrain et dans l'inventaire des entités identifiées sur les trois sondages, qu'*U.S.C. 0004* était une maçonnerie de pierres de taille et blocs en remploi, installée dans la pente, dans les épaisseurs de déblais que sont *U.S. 0017 à 0019* et *U.S. 0020*. Elle recoupe clairement ces déblais pour toucher au rocher brut sur lequel elle est assise. Cette maçonnerie, dont l'extrémité septentrionale a été mise en évidence, avait pour vocation de retenir les terres déversées dans la pente au contrehaut. Elle n'était sans doute pas bien haute, peut-être d'une à deux assises supplémentaires seulement. Et elle avait été implantée là, perpendiculairement à la pente, pour protéger la voie d'accès à la plate-forme sommitale des écoulements de terres que les eaux de ruissellement ne manquaient pas de causer.

Ont été mis en évidence, dans le prolongement d'*U.S.C. 0004*, sur l'angle sud-ouest du sondage B, quelques dizaines de centimètres carrés d'un radier maçonné qui, en fait, n'est rien d'autre, si l'on en juge par l'inclinaison générale dudit radier et par le soin apporté au choix des galets et blocs mis en œuvre en surface autant qu'au jointoiement entre blocs et galets, qu'une calade maçonnée, que le revêtement de la rampe d'accès à la plate-forme sommitale. L'existence de la voie justifiait à la fois son revêtement et l'édification d'un muret la protégeant des écoulements.

Le radier, lié avec sa tranchée d'assise à *U.S.C. 0004*, recoupe de fait également les *U.S. 0017 à 0020* dont on imagine qu'elles ont été purgées de manière à ce que le radier fut aménagé directement sur le rocher et même, ainsi que le montre le creusement peu profond de sa tranchée d'assise, de manière à ce qu'il fut aménagé dans le rocher³⁴.

Si *U.S.C. 0003* et *0004* ne recourent pas les unités de la séquence *U.S. 0016 à 0014*, c'est que, croit-on, ces unités ne s'étendaient pas, là, suffisamment vers l'ouest pour être recoupées par cet aménagement. On pense que, si le sondage B était étendu vers le sud, il apparaîtrait qu'*U.S.C. 0004* recoupe *U.S. 0016* puisque l'unité *0016* semble plus puissante encore vers l'amont et que l'orientation du mur *U.S.C. 0004* fait que, nécessairement, il recouperait une unité qui s'étalerait un peu plus vers l'ouest en amont.

Bien que, donc, les *U.S.C. 0003* et *0004* ne recourent pas *U.S. 0016* au moins, on pense pouvoir assurer que ces aménagements sont à rattacher à la phase de re-occupation de la plate-forme sommitale en période moderne. Le fait qu'elles recourent des unités installées antérieurement dans la pente, le fait qu'elles aient été engagées profondément dans le rocher brut, le fait qu'*U.S.C. 0004* ait été édifiée avec des pierres de taille et blocs de remploi, qu'*U.S.C. 0003* ait été façonnée à l'aide de blocs et galets liés au mortier de chaux nous semblent être des arguments suffisants à le justifier, ce en l'absence de marqueurs datants plus précis.

³⁴ De sorte que, si la rampe d'accès à la fortification médiévale avait été tracée sur cette même pente, et c'est le plus vraisemblable, les travaux menés en période moderne ont complètement gommé une part au moins des aménagements du Moyen Age...

On ne saurait assurer pour autant qu'*U.S.C. 0003* et *0004* aient été installées exactement concomitamment à l'édification d'un fortin sur la plate-forme sommitale autour de 1600. On croit cependant que, si l'aménagement de la voie d'accès à la plate-forme sommitale n'avait pas été achevé quand les travaux sur le fortin étaient achevés eux-mêmes, il aura été achevé peu après. Aussi envisage-t-on l'ensemble de ces travaux comme relevant d'une même période d'aménagement, brève a priori.

On consignera encore quelques observations qui ont à voir finalement avec cette période d'occupation du site. Elles intéressent le rebord de la plate-forme sommitale que le sondage B, toujours lui, a permis de dégager sur quelques dizaines de centimètres carrés.

F2p - Autour de 1600 ? - Un fortin non défendu à l'ouest ?

Le sondage B en effet a montré que si un fortin, édifié autour de 1600 sur les substructions de la fortification haute du *castrum* médiéval, si un fortin donc avait couvert une large part de la plate-forme sommitale, il n'avait en tous les cas apparemment pas été établi jusqu'au rebord occidental de la dite plate-forme. Car sur le rebord de la plate-forme mis au jour dans l'angle nord-est du sondage, aucune maçonnerie de blocs ou de pierres de taille, aucune semelle de fondation, aucune réserve ménagée dans le rocher pour l'assise d'une maçonnerie n'a été mise en évidence. Le rocher, façonné à l'évidence, adouci, y est néanmoins sans relief et parfaitement nu. A l'inverse, on l'a vu, un trou de poteau a été reconnu sur la part du rebord de la plate-forme dégagée, ce trou de poteau, *T.P.T. 0001*, dont on pense qu'il serait plutôt à rattacher à la période des années 1150 à 1211, sous réserve de confirmation.

Bien sûr une élévation, si elle avait existé là, pourrait avoir été édifiée, vers 1600 donc, en retrait du rebord de la plate-forme sommitale. Ainsi la longue maçonnerie rectiligne qui ferme la plate-forme sommitale à l'est n'est-elle pas établie précisément sur le rebord de la plate-forme mais en retrait léger, du moins à ce que l'on peut en juger. On s'interroge néanmoins. Il est surprenant que le versant le moins pentu, le plus accessible donc, n'ait pas été défendu par une maçonnerie édifiée précisément sur le rebord de la plate-forme. Une telle disposition aurait garanti les défenseurs du fortin un peu plus contre des assaillants montés par ce versant pour prendre position sur la plate-forme sommitale. Faire le choix de ne pas barrer le rebord de la plate-forme à l'ouest était faire le choix de rendre plus vulnérable cette part de la fortification en offrant un point d'appui à l'assaillant, un repos, eut-il été de peu de profondeur.

On avait déjà fait cette remarque précédemment et c'est de cette remarque qu'avait découlé la proposition selon laquelle la plate-forme sommitale aurait pu être fermée à l'ouest, vers 1200, par une palissade et non une maçonnerie de blocs liés au mortier de chaux. Seulement ici, on ne peut imaginer le versant occidental de la plate-forme défendu par une palissade quand tout le restant du tour de la plate-forme présente encore un développé d'élévations, pour partie conservées, que l'étude sommaire réalisée durant le second semestre 2019 a permis de dater essentiellement du courant de la période moderne. En outre, on sait que, dans la pente, est présente cette maçonnerie, effondrée, basculée depuis le contrehaut - maçonnerie basculée identifiée sur le sondage B sous le nom d'*U.S. 0024*, on l'a citée déjà dans cette synthèse - qui manifestement est une part de l'élévation qui fermait la plate-forme sommitale au nord-ouest sinon à l'ouest, on y reviendra.

Dès lors deux hypothèses s'offrent à nous. La première, la plus évidente a priori, serait que ce mur ait été édifié en retrait du rebord de la plate-forme. Nous ne la pensons pas recevable, ne serait-ce que parce qu'on ne laisse pas un point d'appui à l'assaillant en pied de mur d'enceinte. La seconde, la moins concevable, serait que l'assise même de ce mur et une part du rocher aient été dérasées. Nous croyons cette seconde hypothèse mieux fondée, sans jeu de mot. Pour autant, nous ne pourrions que mal argumenter en sa faveur.

Car les arguments que l'on pourrait mettre en avant seraient susceptibles d'être, une fois encore, invalidés très légitimement. On va cependant présenter ici ces arguments. Des dégagements futurs d'autres emprises du site permettront sans doute de montrer s'ils valent d'être retenus, ou pas.

Les sondages A et C et le sondage B encore ont révélé en effet des accumulations importantes de sables gréseux, plus ou moins grossiers, plus ou moins chargés en éclats de grès de petit à très petit module. Pour le sondage B, *U.S. 0005* est un parfait exemple de ce type d'accumulations, de ces volumes considérables de sables rejetés ou amassés. Pour le sondage A ce sont les *U.S. 0012* à *0013* qui correspondent à ces amasements. Et pour le sondage C c'est l'*U.S. 0009*, qui à elle seule comble une large part du volume en creux du fossé 3, qui illustre le phénomène.

On s'explique mal ces accumulations de sables mises en évidence sur chacun des trois sondages ouverts cet été, on l'a écrit en introduction de la présente synthèse. Une explication, valant pour le seul rebord occidental de la plate-forme sommitale, pourrait être que, au moment du démantèlement des élévations du fortin édifié autour de 1600 - car il y eut démantèlement on le montrera - qu'à ce moment donc, après abattage d'une part des élévations, le rebord occidental de la plate-forme eut été dérasé, râpé superficiellement de manière à ce que les substructions en disparurent entièrement. La décision de faire aménager un exutoire pour les blocs qui seraient pris sur les maçonneries à démanteler, en vue de récupération - car il y eut récupération ainsi que l'on verra également - la décision de faire établir une rampe plus directe finalement, dans le sens de la pente, pourrait justifier ce choix. Il fallait dégager tout obstacle à l'évacuation des blocs à récupérer sur les maçonneries à détruire.

Dès lors la fondation même d'un mur qui aurait fermé à l'ouest la plate-forme sommitale et les aménagements réalisés pour l'assise de ce mur sur le rocher auraient été bûchés et effacés. Seul le trou de poteau *T.P.T. 0001*, creusé plus profondément sur le rebord de la plate-forme, aurait été préservé pour partie, les marques du creusement haut disparaissant seules alors. Et pour niveler mieux le haut de pente et l'intervalle entre le rebord rocheux de la plate-forme et les décombres du mur ouest abattu dans la pente, on aurait comblé l'intervalle avec des sables et éclats de grès, raclés sur le rebord de la plate-forme, accumulation qui correspondrait là à *U.S. 0005*.

Cette explication en vaut une autre. Elle a bien des avantages en tous les cas, on y reviendra. Et toutes les observations réalisées sur le sondage B, et même sur le sondage A, la rendent plausible, exception faite peut-être de la granulométrie des sédiments qui forment *U.S. 0005*, très fine puisque 70% de la composition de l'*U.S.* sont constitués de sables de grès fins à plus grossiers quand les éclats de grès ne représentent pas 5% de la composition - on imaginerait une proportion plus grande d'éclats de grès résultant du picage du rocher. Par ailleurs, si une rampe avait été aménagée, elle pourrait l'avoir été par apport de sédiments depuis le contrebas, et l'intervalle entre rebord occidental de la plate-forme sommitale et masse abattue dans la pente de la muraille pourrait avoir été comblé avec des sables amenés justement depuis le contrebas et non raclés sur la plate-forme sommitale.

On retiendra ici l'hypothèse seule du dérasement du rocher, à défaut de retenir l'hypothèse selon laquelle *U.S. 0005* serait le produit du raclage du rocher rejeté là pour combler une dénivellation. L'hypothèse du dérasement du rocher permettrait de comprendre pourquoi le rebord de la plate-forme ne porte aucune marque de l'ancrage d'un mur d'enceinte, du moins là où le sondage B a été ouvert, quand le dit mur est bien présent dans la pente, au contrebas, basculé au moment du démantèlement d'une part des élévations du petit fortin moderne.

F2q - Avant 1650 ? - Les marqueurs d'une occupation du fortin de période moderne ?

Aucun marqueur très probant de l'occupation du fortin établi sur la plate-forme sommitale vers 1600 ne nous a été donné par l'un ou l'autre des trois sondages.

Seules l'*U.S. 0001* pour le sondage B et les *U.S. 0007* et *0009* du sondage C ont livré de la céramique de période moderne. Le sondage A n'en a pas fourni. Par ailleurs, les lots sont bien peu conséquents et, surtout, les unités qui les renferment, à l'exception de l'*U.S. 0001* qui est une unité superficielle, ces unités sont des remblais, des épaisseurs de sédiments déplacés - *U.S. 0009* en est le plus bel exemple avec ses 180 cm d'épaisseur en berme nord-est, en cumulé. De sorte que l'on ne peut considérer le matériel céramique recueilli dans ces unités comme susceptible de conforter l'hypothèse d'une occupation réelle, durable, marquante de ce fortin. Tout au plus, en raison de sa très faible représentation au regard de la représentation écrasante du matériel céramique de période médiévale

centrale (XIII^e siècle précisément), tout au plus pourrait-on proposer une occupation humaine de cette part du site après 1600. Proposition paradoxale a priori si l'on considère l'ampleur des réaménagements de période moderne que concentre la plate-forme sommitale du Castella.

Le matériel métallique non plus, tellement peu représenté par ailleurs en proportion parmi les artefacts recueillis sur ces sondages, ne peut nous apporter un éclairage sur cette question. Les autres catégories d'artefacts n'ont pas été réellement étudiées, et elles aussi sont particulièrement peu abondantes. Aucun prélèvement en vue de datation n'a été réalisé sur les unités susceptibles de relever du courant de la période moderne et plus précisément d'un après 1600 et d'un avant 1650. Aucune forme d'analyse d'une autre nature n'a été commandée par ailleurs au sortir de cette campagne de sondages sur les sédiments de ces unités plus hautes.

L'*U.S. 0022* (sondage B), qui couvre le radier de l'*U.S.C. 0003* et marque a priori un moindre usage de la rampe d'accès à la plate-forme sommitale qu'elle encombre, n'est pas réellement datable. Elle est un rejet de sédiments parmi lesquels on retrouve des artefacts de période médiévale, alors que l'*U.S.* a été constituée en période moderne, après réaménagement de la rampe d'accès à la plate-forme.

De sorte que l'on ne peut ni préciser la chronologie du processus de réoccupation de la plate-forme sommitale, autour de 1600, ni montrer comment et durant quel nombre d'années le petit fortin a été occupé, a priori durant les premières décennies du XVII^e siècle au moins, ni dater le démantèlement de ce fortin, peut-être dès avant 1650. Seule la très faible représentation du matériel céramique de période moderne sur cette part de l'emprise du site pourrait inciter à penser que ce fortin, finalement, n'ait pas été tenu bien longtemps voire n'ait pas été tenu du tout... Mais il faudrait plus que ces premières observations pour conforter cette nouvelle hypothèse.

L'archéologie des sols ici ne vient donc pas au secours de l'historien ou de l'archéologue du bâti, par ailleurs quelque peu contingentés dans leur argumentation³⁵... De fait, par défaut, on conservera pour terme de la période d'occupation du fortin édifié a priori au tout début du XVII^e siècle l'année 1650, année qui avait été proposée en référence à l'étude historique du site. On assortira ce 1650 d'un *environ* propre à en modérer l'arbitraire.

F2r - A partir de 1650 ? - Un second démantèlement

Les trois sondages ouverts cet été sur le site du Castella de Labarre ont par contre illustré remarquablement une campagne de démantèlement des élévations du fortin édifié sur la plate-forme sommitale et ont permis, peut-être, de séquencer cette campagne là. A défaut d'être datable plus précisément elle est donc phasable. Ici encore c'est le sondage B qui offre les éléments d'information les plus éclairants. Mais le sondage A, un peu par ricochet, pourrait également être porteur d'indications sur cette campagne de démantèlement et les conséquences qu'elle a pu avoir.

On indiquait précédemment dans cette synthèse que l'*U.S. 0024* du sondage B représentait l'élévation établie sur la bordure occidentale de la plate-forme sommitale abattue dans la pente lors du démantèlement. On ne reviendra pas ici sur la description de cette *U.S.* Elle a été suffisamment décrite dans le compte rendu des travaux de terrain d'abord puis dans l'inventaire des entités identifiées. Par contre, on se préoccupera de savoir comment cette unité a pu être assimilée à une maçonnerie de période moderne.

U.S. 0024 a les caractères des parties hautes des maçonneries encore en élévation conservées sur le tour de la plate-forme sommitale. Ils ne seront pas rappelés ici. On se reportera aux observations

³⁵ On signalera ici une observation, réalisée sur *C.E.S. 0001*, creusement qui perturbe l'*U.S. 0014* au contact du rocher taillé, et sur son comblement, dénommé *U.S. 0025*. Cette observation n'est pas susceptible d'apporter à la réflexion présente mais est à considérer comme la marque d'un temps possiblement long écoulé après constitution de l'*U.S. 0014* et avant mise en œuvre des *U.S. 0008* puis *0005* qui la couvrent. *C.E.S. 0001* en effet paraît correspondre à une forme de rigole qui se serait constituée naturellement, orage après orage, sous l'action des eaux de ruissellement s'écoulant depuis le contrehaut en sapant les sédiments de l'*U.S. 0014* au contact du rocher taillé - *U.S. 0008* scelle le comblement de ce creusement. Il n'aurait pas été besoin d'indiquer la formation de cette rigole pour accréditer l'idée selon laquelle un temps long se serait écoulé entre le moment où *U.S. 0014* était constituée et le moment où *U.S. 0008* l'était à son tour. La réflexion développée précédemment en témoigne suffisamment clairement. Mais cette observation renforce la valeur de l'hypothèse.

réalisées à ce sujet durant la campagne de prospection de 2019³⁶. On se contentera de mettre en évidence les relations stratigraphiques observées sur le sondage B pour établir une chronologie relative.

On a montré déjà qu'*U.S. 0024* était une unité extrêmement puissante, observable sur une moitié inférieure du sondage B depuis la surface jusqu'au rocher brut. Elle scelle nettement les *U.S. 0016* à *0014* qu'elle recouvre. Et, plus remarquable encore, elle couvre les *U.S.C. 0003* et *0004*, ce radier de revêtement de la rampe d'accès à la plate-forme sommitale et le mur de soutènement des terres bordant la rampe d'accès à l'amont. La chute même de la maçonnerie pourrait avoir été cause du dérasement d'*U.S.C. 0004*, qui ne portait sans doute qu'une ou deux assises supplémentaires et qui aura été aisément découronnée. Le fait est observable dans la stratigraphie de la berme sud du sondage B.

Or, *U.S.C. 0003* et *0004*, que recouvre l'*U.S. 0024*, ont été datées précédemment des environs de 1600, de cette période sans doute courte d'édification sur la plate-forme sommitale d'un fortin sur les ruines de la fortification médiévale et de réaménagement de la voie d'accès à cette même plate-forme. La chute d'*U.S.0024* est donc à lier à la phase de démantèlement des élévations du fortin. Et *U.S. 0024* est, abattue dans la pente et déstructurée par sa chute, une part de l'élévation qui fermait, sinon à l'ouest, du moins au nord-ouest ce fortin.

On peut même ici donner la preuve de ce que cette maçonnerie a été abattue. Elle tient dans une observation réalisée après le dégagement de la surface d'*U.S. 0016* des blocs de l'*U.S. 0024* qui la couvraient pour partie et alors que l'*U.S. 0024* était en cours de dégagement sur la moitié inférieure du sondage. On voit nettement, sur le cliché présenté ci-dessous, que la frange de l'*U.S. 0016* a été écrasée par les blocs effondrés de l'*U.S. 0024* au point que la marque des blocs qui l'ont touchée là ont été imprimés à la surface d'*U.S. 0016*³⁷.



La frange de l'U.S. 0016 écrasée par la maçonnerie en chute et imprimée par les blocs qui l'ont touchée - Sondage B - Vue de l'ouest vers l'est - Cliché Laurent Claeys - 10 juillet 2020

³⁶ Et donc au rapport correspondant.

³⁷ On profite ici de cette évocation pour rappeler, preuve à l'appui, qu'une part de la surface d'*U.S. 0016* a formé un temps sol, avant le re-investissement de la plate-forme sommitale pour l'édification d'un fortin.

La structure interne de l'U.S., à hauteur justement de ce point d'écrasement, avec des blocs encore liés deux à deux ou des blocs dont on a pu comprendre en les observant que, bien que séparés, ils avaient été liés par le mortier de chaux avant séparation brutale, cette structure interne parle également en faveur de l'hypothèse d'un renversement, d'une sape peut-être de la maçonnerie.

L'orientation qui a été donnée au pan de muraille qui s'abattait, ou l'orientation qu'il a prise, peut également être précisée. U.S. 0024 en effet apparaît très puissante en berme nord du sondage B quand elle l'est bien moins en berme sud. Quand elle couvre plus des deux tiers de la surface de la berme nord elle ne s'étend en berme sud que sur moins d'un sixième de la surface. On pourrait donc écrire que l'extrémité distale de l'U.S. 0024 se développe au-delà de la berme sud quand l'extrémité proximale de l'U.S. s'étire en-deçà de la berme nord. Et que l'orientation générale de l'U.S. 0024 est nord-est (amont) sud-est (aval).

On en déduira que l'U.S. 0024 correspond à la masse de maçonnerie qui s'élevait sur l'extrémité nord-ouest de la plate-forme sommitale précisément, à deux mètres vers le nord-est du sondage B.

Et on remarquera ici que la masse de maçonnerie correspondant au pan de muraille qui s'élevait immédiatement à l'aplomb du sondage B et fermait la plate-forme à l'ouest manque dans la pente. Doit-on penser que la maçonnerie qui s'élevait là a été abattue, inversement, vers l'intérieur de la plate-forme sommitale ? Doit-on croire finalement qu'il n'y avait là aucune maçonnerie ? Il nous semble, on l'a écrit, inconcevable que cette part du rebord de la plate-forme sommitale ait été laissée ouverte, non défendue. Pour autant, pas plus que précédemment on ne pourra expliciter mieux ou plus avec les seules données recueillies cette année.

Pour en terminer avec U.S. 0024, on indiquera que, au cœur de cette unité, plutôt dans un tiers médian de la part du sondage menée jusqu'au rocher, a été reconnue la marque de fouailllements dans la masse des blocs et du mortier de chaux qui la constituent. Clairement, des blocs ont été prélevés dans l'épaisseur de l'unité et le mortier de chaux qui les enveloppait encore a été piqué de manière à ce qu'ils en soient séparés. Restaient ainsi dans l'épaisseur des concentrations d'agglomérats de mortier sans blocs. De sorte que l'action de recherche et enlèvement de blocs dans la masse de l'élévation effondrée est également identifiable sur U.S. 0024.

Or, cette action de recherche et enlèvement de blocs dont l'U.S. 0024 témoigne pourrait, à elle seule, expliquer les aménagements que paraissent constituer les U.S. 0008 et 0005 sur le sondage B mais encore, peut-être, la présence des U.S. 0012 et 0013 du sondage A voire celle de l'U.S.C. 0002 sur le sondage A encore.

On notait précédemment que le versant ouest de la plate-forme sommitale avait possiblement servi d'exutoire aux blocs prélevés sur les maçonneries à démanteler, en vue de récupération. S'il en fut ainsi, alors la puissante U.S. 0005 pourrait avoir été mise en œuvre de façon à ce que l'intervalle entre le rebord rocheux de la plate-forme et les décombres de la muraille abattue dans la pente soit comblé, on le notait déjà précédemment. Ainsi, U.S. 0005 et U.S. 0008 avant elle, auraient servi à façonner le haut d'une rampe d'évacuation plus rapide que la rampe d'accès médiévale et moderne à la plate-forme sommitale. U.S. 0024 elle-même aurait constitué le corps de cette rampe d'évacuation.

Dans cette hypothèse, le bas de la rampe d'évacuation aurait correspondu exactement à l'emprise du sondage A.

Aussi se demande-t-on si les accumulations importantes de sables de grès que représentent les U.S. 0012 et 0013 sur le sondage A, épaisseurs rapportées, n'ont pas été formées seulement dans la perspective d'un aménagement du bas de cette rampe d'évacuation ? Les blocs mis en évidence dans U.S. 0011 pourraient alors être de ceux qui auraient été pris sur les maçonneries à démanteler et jetés dans la pente avant que d'être repris et chargés pour être emportés plus loin. Les blocs de l'U.S. 0011 n'auraient, eux, pas été emportés, oubliés là depuis, ainsi que ceux qui pointent en tas au côté du sondage A au sud-ouest.

Dès lors, ces possibles vestiges de calade mis en évidence sur l'emprise du sondage A en surface d'U.S. 0012 et dénommés U.S.C. 0002 pourraient avoir, effectivement, relevé d'un revêtement

constitué sur une part au moins du pied de cette rampe et peut-être sur une part de la voie ainsi rehaussée. Les écoulements d'eaux auraient emporté cette calade, qui n'était peut-être pas couvrante entièrement. La rampe aurait été rechargée ensuite, avec des sables mêlés d'éclats de grès, à défaut d'être revêtue de blocs à nouveau, ce de manière à ce que l'assiette du bas de rampe et de la voie soit maintenue...

Hypothèse encore, séduisante elle aussi car elle permettrait d'expliquer la formation de plusieurs de ces U.S. sableuses puissantes - *U.S. 0005* pour le sondage B, *U.S. 0012* et *0013* pour le sondage A - dont on ne comprendrait pas autrement pourquoi elles furent constituées³⁸. Mais hypothèse seulement.

On a retenu cependant cette hypothèse, faisant ainsi des *U.S. 0008*, *0005*, *0012* et *0013* mais également de l'*U.S. 0011* potentiellement des unités à rattacher, ainsi qu'*U.S. 0024*, à cette phase de démantèlement que l'on ne saurait dater précisément puisque ces U.S. sableuses ne contiennent que du matériel déplacé et de période médiévale en tous les cas, a priori datable du courant du XIIIe siècle précisément.

F2s - A partir de 1650 ? - Un site d'emprunts ?

Cette seconde phase de démantèlement a peut-être duré dans le temps. Si elle avait été commandée par le représentant du roi en comté de Foix et menée par un entrepreneur en charge d'abattre les murailles, dispositions courantes dans ce contexte d'après Guerres de Religion, il s'est passé bien peu de temps entre la commande et l'exécution. Pour autant, rien n'assure que l'entrepreneur mandaté aura organisé la récupération des blocs des maçonneries effondrées en suivant. Rien n'assure même que c'aura été celui-là qui aura conduit la récupération des blocs. Un autre ou plusieurs autres entrepreneur(s) peut-être en suivant, et pas nécessairement sur un temps court, aura(ont) pu la mener. Conjectures encore...

On peut au moins croire que, si effectivement une ou des opération(s) de récupération de blocs a ou ont été organisée(s) par un ou des entrepreneur(s), après eux, les habitants de Labarre sont venus rechercher là de la matière pour édifier à moindre coût leurs habitations ou dépendances. Le chemin pris par les blocs recyclés n'aura seulement pas été le même. Les blocs auront été rejetés depuis la plate-forme sommitale vers le sud-ouest directement, dans la pente. Et il est vraisemblable qu'encore dans le courant du XIXe siècle ce qui restait des maçonneries de la plate-forme sommitale du Castella servit de carrière de pierre, du moins pour ceux qui cherchaient à bâtir autrement qu'en galet de rivière, qui abonde dans le cours de l'Alsas.

Aussi cette phase de démantèlement, que l'on a fait débiter vers 1650 un peu arbitrairement, pourrait-elle s'être prolongée jusque dans le courant du XIXe siècle. En l'absence de marqueurs datants, cette phase ne saurait être mieux séquencée ou limitée seulement.

On a choisi d'y rattacher, faute de référentiel là encore, la constitution observée sur le sondage C de dépôts de sables de grès d'un volume considérable. On a déjà mentionné ces volumes importants de sables rapportés, en remblai, que représentent les *U.S. 0009* et, dans une bien moindre mesure, *U.S. 0007*. Dépôts de sables dont on ne s'explique pas la raison d'être. Car, si *U.S. 0012* et *0013* pour le sondage A et *U.S. 0005* pour le sondage B, semblablement formées de sables de grès rapportés dans des quantités considérables, pourraient voir leur présence justifiée par la nécessité d'aménager un haut ou un bas de rampe dans le versant occidental de la plate-forme sommitale, ce en vue d'évacuation de

³⁸ Elle pourrait également permettre de se demander si, plutôt que d'avoir été constituée par le râclage, le dérasement du rocher du rebord occidental de la plate-forme sommitale, l'*U.S. 0005* du sondage B n'aurait pu être formée de sables remontés depuis le contrebas de la plate-forme sommitale pour combler cet intervalle, ce creux entre rebord de la plate-forme et surface de l'*U.S. 0024* en haut de pente. Pour le montrer, il faudrait, par exemple, se préoccuper de rechercher des connexions, des collages entre les tessons de céramique contenus dans les *U.S. 0012* à *0013* du sondage A et ceux que renferment l'*U.S. 0005* du sondage B. Si des connexions étaient mises en évidence on pourrait alors assurer que les sédiments constitutifs de ces U.S. eussent une même provenance, qu'ils eussent été pris sur une même épaisseur. Faire la démonstration de cette relation serait aléatoire cependant. Emeline Grisoni l'a tenté sur les maigres lots céramiques qu'elle avait en mains mais sans succès. Les formes caractéristiques manquaient et le temps qui lui était imparti ne permettait pas de tenter des collages de fragments de panses. A ce stade de l'étude on peut au moins indiquer que le matériel céramique contenu dans les *U.S. 0012* à *0013* et *U.S. 0005* ne présente pas clairement un même faciès puisque l'*U.S. 0012* contient trois tessons de céramique à glaçure plombifère quand les *U.S. 0005* et *0008* n'en contiennent pas...

blocs en récupération, on ne sait quoi proposer pour expliquer la présence des sables d'*U.S. 0009*, qui comblent à eux seuls une bonne part du volume de creusement du fossé 3.

A-t-on concassé le grès un temps sur le site du Castella de Labarre, pour l'employer peut-être en remblai dans l'aménagement de voies ? L'hypothèse ne serait pas irrecevable. Elle demande à être confirmée, pour le coup, par une recherche en archives d'abord.

On notera ici que la présence, en profondeur dans l'*U.S. 0009*, de blocs manifestement détachés de la paroi rocheuse, massifs et informes, tombés à plat, signale une interruption de l'apport de sables, pour un temps au moins. C'est durant cette interruption que les blocs détachés de la paroi se sont abattus. Ils ont été recouverts par la suite par des sables de même nature que les sables sur lesquels ils s'étaient déposés. De sorte que l'on peut, même si cette interruption n'a été que de quelques jours ou quelques semaines, intégrer une notion, toute relative, de durée dans la mise en œuvre de ce dépôt.

F2t - Depuis le début du XIXe siècle ? - Abandon

L'étude historique réalisée nous autorise à envisager, à partir du début du XIXe siècle au moins, que le site du Castella de Labarre n'ait plus été que très occasionnellement visité, hormis peut-être par des bergers et chevriers ou des bûcherons.

Les planches et matrices cadastrales dont relève Labarre montrent en effet dans les premières années du XIXe siècle déjà que ces parcelles sur lesquelles la fortification médiévale avait été établie, sont revenues à la végétation. Elles sont toutes indiquées en bois³⁹. Et, de fait, nous ne devons pas espérer voir marquées dans les unités superficielles des trois sondages ouverts durant l'été de perturbations notables à attribuer aux XIXe ou XXe siècles, à l'exception peut-être de déplacements de blocs et sables prélevés en vue de remploi.

De fait, rien n'a été mis en évidence précisément pour ces périodes. Un couteau seulement, manufacturé, attribuable à la première moitié du XXe siècle, perdu par un marcheur ou un cueilleur de champignons ou un berger peut-être, témoigne d'une fréquentation du site durant cette période - il a été dégagé dans l'*U.S. 0002* du sondage A. Le XXe siècle si pas le XIXe pourrait avoir été pour cette part du site du Castella de Labarre un siècle de parfait abandon.

G - Bilan

Bien des hypothèses ont été formulées à partir des observations que les trois sondages de l'été 2020 ouverts sur le site du Castella de Labarre ont permis. Certaines de ces hypothèses sont fondées. D'autres le sont bien moins. Et on a vu que l'archéologie des sols n'apportait pas toujours les réponses aux questions que l'étude historique ou l'archéologie du bâti avaient laissées en suspens.

Alors, si l'on devait faire le bilan de ce qu'a apporté, sans conteste, cette opération, si l'on devait retenir les seules hypothèses réellement recevables, sûres, pour faire de ces hypothèses des assertions, que conserverait-on ?

Pas grand-chose finalement. L'inventaire de ces hypothèses recevables est sommaire.

- Une occupation au moins datable du XIIIe siècle qu'attestent l'étude du matériel céramique et l'étude du matériel métallique,
- Des aménagements d'ampleur, perceptibles par la marque laissée dans le rocher, possiblement contemporains de l'occupation du site attestée elle à partir de la seconde moitié du XIIe siècle,
- Depuis la plate-forme sommitale, des rejets de sédiments considérables antérieurs au courant de la période moderne,

³⁹ Voir, dans le fonds des archives départementales de l'Ariège les planches des recueils 3 P 404 (Plan géométrique de la commune de Foix terminé le 30 mai 1807), 3 P 473 (Plan cadastral de la commune de Foix établi entre 1810 et 1811) et 3 P 3522 (Plan cadastral de la commune de Foix établi entre 1845 et 1847).

- Au contrebas de la plate-forme sommitale à l'ouest, dans la pente, des aménagements d'ampleur à nouveau, du courant de la période moderne,
- La destruction, dans le courant de la période moderne toujours, de murailles élevées sur le rebord occidental de la plate-forme sommitale et le prélèvement, en vue de re-emploi, d'une part des matériaux de construction ainsi obtenus - ici les murailles abattues sont clairement datées du courant de la période moderne,
- La production et le dépôt de volumes énormes de sables de grès dans le fossé 3 au moins.

Heureusement, l'étude historique du site réalisée avant 2019 et les observations menées durant le second semestre 2019 sur le site permettent de faire que d'autres hypothèses moins assurées soient retenues elles aussi. Les apports de l'archéologie s'en trouvent confortés. On ne reviendra pas ici sur la synthèse.

Mais que d'incertitudes encore, combien d'imprécisions, d'irrésolutions !

On a choisi de regarder ces indéterminations avec optimisme. Et d'écrire d'abord que ces trois sondages avaient eu pour intérêt premier de permettre une confrontation des données de l'étude historique et de l'étude archéologique de bâti d'une part et des données de l'étude archéologique des sols d'autre part. Il apparaît que des concordances peuvent être relevées.

Ainsi par exemple, si l'étude du matériel céramique mis au jour ne permet pas d'attester une occupation du site dans la seconde moitié du XII^e siècle, elle montre une occupation pour le XIII^e siècle des parties étudiées et formule des réserves quant à l'idée d'une occupation bien plus durable dans le Moyen Age, les marqueurs caractéristiques des XIV^e et XV^e siècles faisant manifestement défaut.

Si les travaux menés durant l'été ne permettent pas de dater précisément le relèvement de la fortification haute du site, ils auront servi à attester d'une campagne de re-aménagement de la plate-forme sommitale et de ses abords immédiats dans le courant de la période moderne.

De même, le démantèlement de cette même fortification de période moderne dans le courant de la période moderne déjà, donc peu après réédification.

Ces données, qu'offre l'approche archéologique, n'étaient que suggérées par l'étude historique, les sources écrites faisant parfaitement défaut.

Cette campagne aura eu pour autre avantage de permettre justement la formulation de ces hypothèses moins assurées qui se présentent dans bien des cas comme des solutions alternatives à des problèmes que posait l'étude historique.

Ainsi, l'hypothèse de fondation du *castrum de Labarra*, dont les sources écrites montrent l'éventualité, cette hypothèse pourrait être confortée par la mise en évidence, sur chacun des trois sondages ouverts, d'aménagements du rocher, possiblement contemporains les uns des autres, d'une puissance considérable, aménagements qui pourraient témoigner effectivement d'un projet ambitieux, d'une volonté supérieure. A défaut d'indiquer une fondation au sens de création *ex nihilo*, ils pourraient montrer au moins un renforcement des défenses assez significatif pour hausser la place de *Labarra* au rang de *castrum*. Ceci supposant la pré-existence d'une place non défendue ou peu défendue sur le roc de Labarre. Mais cela est un autre sujet.

Ainsi encore, les *U.S. 0017 à 0014* du sondage B pourraient bien marquer un temps durant lequel la fortification haute du *castrum*, manifestement délaissée, sera l'objet de prélèvements de matériaux, en vue de re-emploi certainement, sinon l'objet d'un démantèlement partiel.

Plus généralement, cette opération de sondage aura permis de formuler des propositions pour une prolongation des travaux engagés, en vue de solutionnement des problèmes posés par l'étude historique comme par les études archéologiques, tant du bâti que des sols. Et cet apport n'est pas le moindre de tous.

H - En préalable à la présentation de perspectives

Car le site du Castella de Labarre est un site prometteur.

Certes l'approche en est complexe. Les sources écrites manquent pour en dresser l'historique. Les vestiges matériels qu'il laisse à voir - élévations de la plate-forme sommitale, creusements de fossés, marques de taille sur les affleurements rocheux - sont malaisément datables. L'érosion forte à laquelle il a été soumis a lessivé des secteurs entiers du site. L'exploitation du rocher, en vue de production de pierre de taille de grès au moins et de sable de grès peut-être, a manifestement amené la disparition de pans entiers du site en période moderne ou contemporaine...

Néanmoins il a bien des avantages que ces désavantages ne sauraient surpasser.

Il offre encore, sur une étendue considérable, des vestiges marquants et immédiatement caractérisables de ce qu'a été, en période médiévale déjà et en période moderne encore, la place forte de Labarre.

Il a, bien qu'elle soit quelque peu obscure toujours, une histoire complexe et abondante.

L'opération de sondage menée cette année a montré que des observations profitables pouvaient être réalisées sur des stratigraphies qui, contrairement à ce qui était craint, s'avèrent être amples et fertiles, en certains secteurs au moins.

Le matériel extrait, pris il est vrai dans des unités de déblais, augure néanmoins la constitution de collections susceptibles de faire référence pour cette part du département de l'Ariège.

Le site est accessible par ailleurs, positionné sur un itinéraire relativement fréquenté, valorisable aisément et à moindre investissement d'abord.

Les élus des différentes collectivités déjà partenaires des membres de l'association, ou susceptibles de le devenir, manifestent d'ores et déjà leur intérêt pour ce site et ce qui y est mené.

Enfin, les membres de l'association des amis du Castella de Labarre (**2ACL**), qui s'investissent sur le site depuis le courant du second semestre de l'année 2019, sont tous disposés à poursuivre ce qui a été engagé, si l'on veut bien le leur permettre, et à porter ou accompagner les projets qui pourraient être mis en forme pour l'étude comme la valorisation du site.

Le contexte est favorable en somme et, dans ces conditions, une interruption des travaux de recherche à peine engagés paraîtrait malvenue.

Aussi nous semble-t-il que l'aventure vaudrait d'être portée plus avant.

I - Quelles orientations pour une année nouvelle de travaux ?

Dès lors, quelles orientations pourraient-elles être données, si une année nouvelle de travaux au moins devait être envisagée, aux études à conduire sur le site ?

Nous en voyons plusieurs.

Il nous semble d'abord que devraient être recherchés des éléments d'information complémentaires à ceux que les sondages ouverts en 2020 ont apportés.

Ainsi d'abord, croyons-nous, le sondage A ouvert cette année vaudrait d'être re-ouvert pour être fouillé jusqu'au rocher. Devrait être ainsi mise en évidence, clairement, la voie d'accès à la plate-forme sommitale qui ne peut que trouver son origine là.

Ensuite, dans une même perspective de mise en évidence de la voie d'accès à la plate-forme sommitale, le sondage B pourrait être prolongé vers l'ouest, dans la pente, de manière à ce que le revêtement de la calade de période moderne, dont quelques dizaines de centimètres carrés seulement ont été mises au jour cette année, fut révélée un peu plus. Cette prolongation pourrait avoir la superficie d'un sondage de deux mètres sur deux seulement.

Pour que la problématique de l'accès à la plate-forme sommitale ne soit pas la seule à faire l'objet de recherches, pourrait être également envisagée l'extension du sondage B non pas dans la pente cette fois mais sur le rebord de la plate-forme sommitale, vers le nord-est. Seraient alors recherchés des vestiges d'ancrages de maçonneries sur le rebord ou, à défaut, les preuves de l'existence d'une palissade qui, peut-être, aurait préexisté à l'édification de murailles maçonnées. Ici l'emprise à dégager pourrait être de six mètres carrés.

Si des moyens mécaniques étaient donnés, qui d'ailleurs faciliteraient la re-ouverture du sondage A, le sondage B pourrait semblablement être re-ouvert, pour la part qui en a été fouillée jusqu'au rocher brut, ce à fin de prélèvements de sédiments. On croit que de tels prélèvements, sur les unités profondes identifiées, d'*U.S. 0020* à *0017* puis d'*U.S. 0015* à *0014*, sans oublier *U.S. 0010*, permettraient de séquencer mieux, à défaut de dater, ces phases. Cette opération pourrait néanmoins être, avantageusement peut-être, reportée à une ou deux années après l'année à venir s'il était besoin. Et sans doute serait-elle mieux justifiée si la re-ouverture du sondage B était envisagée d'abord, en vue d'extension de l'emprise fouillée sur ces mêmes unités stratigraphiques.

Sans doute le sondage C pourrait-il semblablement être re-ouvert, si des moyens mécaniques encore étaient offerts, non pas pour que le sondage fut mené à son terme mais plutôt pour que les épaisseurs superficielles de sables de grès qui comblent le fossé 3 en partie fussent enlevées et que l'étude du comblement profond du fossé puisse être programmée avec plus de sérénité dans les années futures. Il s'agirait alors d'opérer des dégagements d'ampleur même si superficiellement. L'évacuation des sédiments de comblement devrait être alors prise en compte.

Enfin, devrait être menée, comme une expérimentation, l'étude d'un premier module identifié d'habitation, de l'une de ces habitations qui faisaient, avec les dispositifs défensifs déjà identifiés, le *castrum de Labarra*. Ce module devrait être choisi sciemment à distance de la plate-forme sommitale. Cette étude pourrait porter à la fois sur les sols et à la fois sur le rocher et les marques d'aménagements qu'ils portent encore. Si elle était complétée par un levé en trois dimensions - comparable à celui qui a été réalisé le 14 juillet 2020 sur le tour ouest à est par le sud du contrebas de la plate-forme sommitale - des restitutions des dispositions de ce module d'habitation pourraient être proposées au terme de l'étude.

J - Cahier des charges

Nous croyons ce programme soutenable.

Il le sera cependant à la condition d'être porté non par les seuls membres de l'association des amis du Castella de Labarre (*ZACL*) mais par plusieurs partenaires et associés.

Un tel programme en effet, ambitieux somme toute, ne saurait être porté sans des moyens financiers plus importants mis à disposition de l'association.

Ces moyens financiers permettraient, d'une part, la dotation en matériel de fouille de l'équipe de terrain constituée.

Ils permettraient ensuite de renforcer cette équipe de terrain. L'expérimentation de l'été 2020 a montré que, outre le responsable d'opération, plusieurs autres personnes, deux au moins, suffisamment expérimentées pour assumer des charges de responsabilité de secteur, devaient rejoindre l'équipe. Autant que le responsable d'opération ces personnes devraient pouvoir prendre part aux travaux chaque jour tout au long de la campagne. Par ailleurs, l'équipe de terrain devrait être enrichie de trois à quatre personnes, pas nécessairement expérimentées en archéologie mais volontaires et souhaitant profiter de cette expérience pour se former, qui pourraient être présentes sur le site tous les jours durant la campagne. Avec les membres de l'association qui ont cette année pris part aux travaux de sondage, qui eux ne pouvaient pas et ne pourront pas plus en 2021 consacrer mieux que quelques journées de leur temps à cette nouvelle opération, avec néanmoins les membres anciens de l'association, l'équipe de terrain serait ainsi superbement étoffée.

Le renforcement de l'équipe, qui nécessiterait de faire appel à des personnes ne résidant possiblement pas sur Foix ou ses environs, amènerait à faire le choix de solutions d'hébergement alternatives et de nourriture même, ce de manière à ce que les personnes choisies, bénévoles, n'aient rien à déboursier durant leur séjour pour prendre part à l'opération. Et, le cas échéant, l'accès à des divertissements (spectacle, bassins de la piscine intercommunale au moins deux soirées durant le séjour...) pourrait être envisagé encore pour ces personnes.

Comme par voie de conséquence, l'association devrait pouvoir offrir à ces personnes venues en renfort et devrait pouvoir s'offrir même, durant le séjour, deux vrais repas partagés, en soirée, sous forme de pique-niques améliorés, qui seraient l'occasion de faire se rapprocher un peu plus les membres de l'association anciens et les nouveaux ou nouvelles venu(e)s.

Au-delà de cela, les moyens financiers à dégager permettraient de constituer une équipe de spécialistes susceptibles d'épauler les membres de l'association dans leurs recherches de terrain. Devrait pouvoir être fait appel d'abord à un géomètre topographe qui, outre le relevé et la mise en forme de plans conventionnels, aurait pour compétences le traitement de données photogrammétriques, le traitement de données produites par un scanner 3D et, le cas échéant, le traitement d'images produites par drone. Un autre ou une autre spécialiste à rapprocher de l'équipe serait un ou une céramologue. On a vu tout l'intérêt de la contribution d'Emeline Grisoni aux travaux de l'année. Un ou une spécialiste des objets en métal devrait en outre être sollicité(e). Nicolas Portet a lui aussi démontré que sa contribution à cette opération avait été déterminante. Mais devraient être également sollicités un ou une archéozoologue et un ou une sédimentologue, peut-être encore un ou une spécialiste de macro-restes. Ponctuellement, des spécialistes du façonnage du verre, de la fonte et de la forge des métaux, du travail de la pierre dont de l'extraction en carrières, de la tabletterie ou des monnaies le cas échéant, devraient pouvoir être sollicités.

Les moyens financiers mobilisés pourraient en outre permettre de commander des études en vue de datations (C14 ou dendrochronologie ou autres encore) ou de déterminations (palynologiques, carpologiques, sédimentologiques ou autres).

Enfin, ces moyens financiers devraient servir à recourir à des équipements mécaniques qui permettraient l'évacuation à moindre peine de volumes de sédiments considérables. Les travaux nécessitant ces moyens pourraient d'ailleurs être menés avant ou après la campagne de terrain, de manière à ce que le site fut libéré des engins avant engagement de la fouille ou que le comblement des emprises dégagées fut réalisé par des machines et non des hommes ou des femmes. Certains des travaux mécanisés pourraient enfin être réalisés, sous suivi archéologique du responsable d'opération, hors période de sondages, ainsi le dégagement des épaisseurs superficielles comblant le fossé 3, du moins si le choix était fait d'entreprendre ces travaux en 2021.

De telles dispositions permettraient d'envisager sereinement une nouvelle campagne de travaux archéologiques sur le site. Elles permettraient également de concevoir avec confiance les modalités d'engagement d'une réflexion pour la valorisation du site du Castella de Labarre.

Annexes

Synthèse des données stratigraphiques

Inventaire récapitulatif

Unités stratigraphiques - Inventaire récapitulatif

<i>Unités stratigraphiques</i>	<i>Sondages de référence</i>	<i>Ensembles de rattachement, le cas échéant</i>	<i>Interprétations</i>	<i>Datations proposées</i>	<i>Côte</i>	<i>Couvre</i>	<i>Est couverte par</i>
<i>U.S. 0001</i>	Tous sondages		Sol actuel	Début XXI ^e siècle		<i>U.S. 0002</i> (sonda. A) <i>U.S. 0003</i> et <i>0004</i> plus <i>U.S. 0024</i> (sonda. B) <i>U.S. 0007</i> (sonda. C)	
<i>U.S. 0002</i>	Sondage A		Sédiments écoulés depuis le contrehaut mêlés d'humus	Courant première moitié XIX ^e à fin XX ^e siècles ?		<i>U.S. 0006</i> ainsi que le <i>rocher taillé</i>	<i>U.S. 0001</i>
<i>U.S. 0003</i>	Sondage B		Sédiments écoulés depuis le contrehaut mêlés d'humus	Courant XIX ^e à fin XX ^e siècles	<i>U.S. 0004</i>	<i>U.S. 0005</i> et <i>U.S. 0024</i>	<i>U.S. 0001</i>
<i>U.S. 0004</i>	Sondage B		Sédiments écoulés depuis le contrehaut mêlés d'humus	Courant XIX ^e à fin XX ^e siècles	<i>U.S. 0003</i>	<i>U.S. 0005</i> et <i>U.S. 0024</i>	<i>U.S. 0001</i>
<i>U.S. 0005</i>	Sondage B		Puissante épaisseur de sédiments rapportés Unité de comblement et nivellement manifestement	Constituée en période moderne, à partir de 1650 ou peu avant a priori, et avant le XIX ^e siècle possiblement		<i>U.S. 0008</i> , <i>U.S. 0014</i> et <i>0015</i> et <i>U.S. 0024</i> ainsi que le <i>rocher taillé</i> / Comble possiblement, pour partie du moins, <i>T.P.T. 0001</i> et comble clairement <i>C.E.S. 0001</i>	<i>U.S. 0003</i> et <i>U.S. 0004</i>
<i>U.S. 0006</i>	Sondage A		Sédiments écoulés depuis le contrehaut mêlés d'humus	Courant XIX ^e à première moitié du XX ^e siècles ?		<i>U.S. 0011</i> et <i>U.S. 0012</i> plus <i>U.S.C. 0002</i> ainsi que le <i>rocher taillé</i>	<i>U.S. 0002</i>
<i>U.S. 0007</i>	Sondage C		Sédiments écoulés depuis le contrehaut mêlés d'humus	Courant XIX ^e à fin XX ^e siècles a priori		<i>U.S. 0009</i> ainsi que le <i>rocher taillé</i>	<i>U.S. 0001</i>

<i>U.S. 0008</i>	Sondage B		Blocage de nivellement Unité de comblement également	Constituée en période moderne, à partir de 1650 ou peu avant a priori, et avant le XIXe siècle possiblement		<i>U.S. 0024 plus U.S. 0014 et U.S. 0015</i> ainsi que le <i>rocher taillé</i>	<i>U.S. 0005</i>
<i>U.S. 0009</i>	Sondage C		Apport de sédiments Possiblement plusieurs apports successifs en une seule U.S.	Constituée postérieurement à la seconde moitié du XVIIe siècle au moins et antérieurement au XXe siècle a priori		<i>Rocher taillé et indéterminé</i>	<i>U.S. 0007</i>
<i>U.S. 0010</i>	Sondage B		Déblai ?	Constituée après le début du XIIIe siècle a priori et avant 1600	<i>U.S.C. 0001</i>	<i>U.S.C. 0001 et U.S. 0017</i> possiblement ainsi que le <i>rocher taillé</i>	<i>U.S. 0016 et U.S. 0025</i> qui comble <i>C.E.S. 0001</i>
<i>U.S. 0011</i>	Sondage A		Amas de blocs puis apport ou infiltration de sédiments recouvrant pour partie l'amas constitué	Fin de période moderne à début de période contemporaine, après première moitié du XVIIe siècle a priori		<i>U.S. 0012</i> ainsi que le <i>rocher taillé</i>	<i>U.S. 0006</i>
<i>U.S. 0012</i>	Sondage A		Apport de sédiments (remblai ?)	Constituée en période moderne, à partir de 1650 ou peu avant a priori, et avant le XIXe siècle possiblement	<i>U.S.C. 0002</i> possiblement	<i>U.S. 0013 plus U.S. 0023</i> ainsi que le <i>rocher taillé et indéterminé</i>	<i>U.S. 0006 et U.S. 0011</i>
<i>U.S. 0013</i>	Sondage A		Apport de sédiments (remblai ?)	Constituée en période moderne, à partir de 1650 ou peu avant a priori, et avant le XIXe siècle possiblement		<i>U.S. 0023 plus le rocher taillé et indéterminé</i>	<i>U.S. 0012</i>

<i>U.S. 0014</i>	Sondage B		Déblai Pour partie produit de démolition	Possiblement peu avant 1600 et constituée avec un matériel du XIIIe siècle		<i>U.S. 0015 et U.S. 0016 plus U.S. 0010</i>	<i>U.S. 0005, U.S. 0008 et U.S. 0025 plus U.S. 0024</i>
<i>U.S. 0015</i>	Sondage B		Rejet de sédiments Surface circulée un temps ?	Après le XIIIe siècle et avant 1600, constituée avec un matériel du XIIIe siècle		<i>U.S. 0016 et U.S. 0017 ainsi que le rocher taillé</i>	<i>U.S. 0005 et 0014 plus U.S. 0024</i>
<i>U.S. 0016</i>	Sondage B		Déblai Produit de démolition essentiellement Surface circulée pour partie ?	Après le XIIIe siècle et avant 1600, constituée avec un matériel du XIIIe siècle		<i>U.S. 0010 et U.S. 0017 plus U.S.C. 0001</i>	<i>U.S. 0005 et U.S. 0014 et 0015 plus U.S. 0024</i>
<i>U.S. 0017</i>	Sondage B		Déblai Surface possiblement circulée un temps	Possiblement peu après le début du XIIIe siècle et avant le courant du XVIe ?, constituée avec un matériel du XIIIe siècle		<i>U.S. 0018 et 0019 ainsi que le rocher taillé et le rocher brut</i>	<i>U.S. 0015 et 0016 et U.S. 0024 plus U.S.C. 0001 / Est recoupée par U.S.C. 0004</i>
<i>U.S. 0018</i>	Sondage B		Déblai	Possiblement peu après le début du XIIIe siècle et avant le courant du XVIe ?, constituée avec un matériel du XIIIe siècle		<i>U.S. 0019 ainsi que le rocher taillé et le rocher brut</i>	<i>U.S. 0017 et, possiblement, U.S. 0024</i>
<i>U.S. 0019</i>	Sondage B		Déblai	Possiblement peu après le début du XIIIe siècle et avant le courant du XVIe ?, constituée avec un matériel du XIIIe siècle		<i>U.S. 0020 ainsi que le rocher taillé et le rocher brut</i>	<i>U.S. 0017 et 0018 et U.S. 0024 / Est recoupée par U.S.C. 0004</i>

<i>U.S. 0020</i>	Sondage B		Déblai	A priori peu après le début du XIIIe siècle, constituée avec un matériel du XIIIe siècle		<i>U.S. 0021</i> ainsi que le <i>rocher brut</i>	<i>U.S. 0019</i> et, manifestement, <i>U.S. 0024</i> / Est recoupée par <i>U.S.C. 0004</i>
<i>U.S. 0021</i>	Sondage B		Unité vierge			<i>Rocher brut</i>	<i>U.S. 0020</i> / Est recoupée par <i>U.S.C. 0004</i>
<i>U.S. 0022</i>	Sondage B		Déblai	Après 1600 et possiblement avant 1650		<i>U.S.C. 0003 et 0004</i>	<i>U.S. 0024</i>
<i>U.S. 0023</i>	Sondage A		Non caractérisée Unité quasi vierge ?			<i>Rocher brut</i> et indéterminé	<i>U.S. 0012</i> et <i>0013</i>
<i>U.S. 0024</i>	Sondage B		Puissante épaisseur de matériaux issus de démolition Produit de la chute d'une part des élévations établies vers 1600 sur le rebord occidental de la plate-forme sommitale	Fin première moitié XVIIe siècle a priori		<i>U.S. 0014, 0015, 0016, 0017, 0019</i> et <i>U.S. 0018</i> possiblement plus <i>U.S. 0020</i> manifestement	<i>U.S. 0001</i> et <i>U.S. 0003</i> et <i>0004</i> , <i>U.S. 0005</i> et <i>U.S. 0008</i>
<i>U.S. 0025</i>	Sondage B		Ecoulement	Possiblement vers 1600 et jusqu'à 1650, avant second démantèlement de la fortification haute du site		<i>Comble C.E.S.0001</i>	<i>U.S. 0005</i> et <i>U.S. 0008</i>

Unités stratigraphiques construites - Inventaire récapitulatif

<i>Unités stratigraphiques construites</i>	<i>Sondages de référence</i>	<i>Ensembles de rattachement, le cas échéant</i>	<i>Interprétations</i>	<i>Datations proposées</i>	<i>Côteie</i>	<i>Couvre</i>	<i>Est couverte par</i>
<i>U.S.C. 0001</i>	Sondage B		Assemblage de blocs Participe d'un aménagement non réellement identifié, qui pourrait simplement avoir servi d'arrêt de terres en haut de pente	Constituée après le XIIIe siècle a priori et avant 1600	<i>U.S. 0010 et Pa.D. 0001</i>	<i>U.S. 0017 et le rocher taillé</i>	<i>U.S. 0010 et U.S. 0016</i>
<i>U.S.C. 0002</i>	Sondage A		Calade (vestiges) ?	Constituée en période moderne, à partir de 1650 ou peu avant a priori, et avant le XIXe siècle possiblement	<i>U.S. 0012</i> possiblement et <i>Pa.D. 0002</i>	<i>U.S. 0012</i>	<i>U.S. 0006</i>
<i>U.S.C. 0003</i>	Sondage B		Radier formant calade maçonnée	Autour de 1600 a priori	<i>U.S.C. 0004</i>	<i>Tr.A. 0001 et rocher brut / Recoupe U.S. 0017, 0019 et 0020</i>	<i>U.S. 0022</i>
<i>U.S.C. 0004</i>	Sondage B		Mur de soutènement maçonné et sa fondation plus son ancrage dans la pente	Autour de 1600 a priori	<i>U.S.C. 0003</i>	<i>Rocher brut / Recoupe U.S. 0017, 0019 et 0020</i>	<i>U.S. 0022 puis U.S. 0024</i>

Entités autres - Inventaire récapitulatif

<i>Entités autres</i>	<i>Sondages de référence</i>	<i>Ensembles de rattachement, le cas échéant</i>	<i>Interprétations</i>	<i>Datations proposées</i>	<i>Côtoie</i>	<i>Couvre</i>	<i>Est couverte par</i>
<i>C.E.S. 0001</i>	Sondage B		Rigole formée naturellement (en sédiments)	Possiblement vers 1600 et jusqu'à 1650, avant second démantèlement de la fortification haute du site	<i>Pa.D. 0001</i>	Recoupe <i>U.S. 0005</i> et <i>0014</i>	<i>U.S. 0025</i> puis <i>0008</i>
<i>E.T. 0002</i>	Sondage C	<i>E.T. 0002</i>	Escarpe de fossé taillée dans le rocher	Possiblement autour de 1150	Toute la stratigraphie du sondage		Toute la stratigraphie du sondage
<i>Pa.D. 0001</i>	Sondage B	<i>E.T. 0003</i>	Paroi rocheuse dressée	Possiblement autour de 1150	Une bonne part la stratigraphie du sondage, d' <i>U.S. 0005</i> à <i>U.S. 0018</i>		Une bonne part la stratigraphie du sondage, d' <i>U.S. 0005</i> à <i>U.S. 0018</i>
<i>Pa.D. 0002</i>	Sondage A	<i>E.T. 0001</i>	Paroi rocheuse dressée	Possiblement autour de 1150	Toute la stratigraphie du sondage		Toute la stratigraphie du sondage
<i>Ri.T. 0001</i>	Sondage B	<i>E.T. 0003</i>	Rigole taillée dans le rocher	Possiblement autour de 1150		Recoupe le <i>rocher brut</i>	<i>U.S. 0018, 0019, 0020</i>
<i>T.P.T. 0001</i>	Sondage B	<i>E.T. 0003</i>	Trou de poteau taillé dans le rocher	Autour de 1150 ou ultérieurement		Recoupe le <i>rocher brut</i>	<i>U.S. 0005</i>
<i>Tr.A. 0001</i>	Sondage B		Tranchée d'assise de radier maçonné	Autour de 1600 a priori		Recoupe le <i>rocher brut</i>	<i>U.S.C. 0003</i>

Inventaire du matériel archéologique prélevé

Extraction de la base Bernard

Castella de Labarre - Sondages 2020 - Inventaire du matériel - Extraction de la base de données Bernard

<i>Numéro d'unité de prélèvement (U.P.)</i>	<i>Numéro de contenant</i>	<i>Numéro de lot</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Nature</i>	<i>Désignation</i>	<i>Matériau</i>	<i>Type</i>	<i>Période</i>	<i>Datation</i>	<i>Dénombrement</i>	<i>Poids (en kg)</i>	<i>Isolats</i>	<i>Commentaire</i>
0002	1	1	Terre cuite	Élément d'architecture	Élément de couverture		Tuile creuse			25	0,148		Éléments de petit (10) à très petit module (15). Peu cuits sauf & élément (de petit module).
0006	1	2	Terre cuite	Élément d'architecture	Élément de couverture		Tuile creuse			10	0,041		Éléments de petit (2) à très petit module (8). Peu cuits.
0011	1	3	Terre cuite	Élément d'architecture	Élément de couverture		Tuile creuse			10	0,047		Éléments de petit (3) à très petit module(7). Peu cuits sauf 1 élément (de petit module).
0012	1	4	Terre cuite	Élément d'architecture	Élément de couverture		Tuile creuse			99	0,965		Éléments de petit (68) à très petit module (31). Peu cuits sauf 9 éléments (de petit module).
0013	1	5	Terre cuite	Élément d'architecture	Élément de couverture		Tuile creuse			4	0,018		Éléments de très petit module. Peu cuits sauf 1 élément.
0001 (Sondage B)	1	6	Terre cuite	Élément d'architecture	Élément de couverture		Tuile creuse			1	0,008		Élément de petit module. Peu cuit.
0003	1	7	Terre cuite	Élément d'architecture	Élément de couverture		Tuile creuse			17	0,117		Éléments de petit (5) à très petit module (12). Peu cuits sauf 2 éléments (de très petit module).
0004	1	8	Terre cuite	Élément d'architecture	Élément de couverture		Tuile creuse			7	0,053		Éléments de petit (2) à très petit module (5). Peu cuits.
0005	1	9	Terre cuite	Élément d'architecture	Élément de couverture		Tuile creuse			89	0,688		Éléments de petit (43) à très petit module (46). Peu cuits sauf 4 éléments (de petit à très petit module).
0008	1	10	Terre cuite	Élément d'architecture	Élément de couverture		Tuile creuse			3	0,012		Éléments de petit (1) à très petit module (2). Peu cuits .
0014	1	11	Terre cuite	Élément d'architecture	Élément de couverture		Tuile creuse			2	0,005		Éléments de très petit module. Bien cuits.
0014 (tiers inf.)	1	12	Terre cuite	Élément d'architecture	Élément de couverture		Tuile creuse			6	0,015		Éléments de petit (1) à très petit module (5). Peu cuits sauf 1 élément (de très petit module).
0014 (deux tiers inf.) ou 0017 (deux tiers inf.)	1	13	Terre cuite	Élément d'architecture	Élément de couverture		Tuile creuse			8	0,159		Mélange après lavage, d'où incertitude quant à l'attribution à U.S. 0014 (2/3 inf.) ou 0017 (2/3 inf.). Éléments de petit (7) à très petit module (1). Peu cuits sauf 1 élément (de petit module).
0015 (tiers sup.)	1	14	Terre cuite	Élément d'architecture	Élément de couverture		Tuile creuse			6	0,087		Éléments de petit (3) à très petit module (3). Peu cuits sauf 2 éléments (de petit et très petit module).
0016	1	15	Terre cuite	Élément d'architecture	Élément de couverture		Tuile creuse			1	0,029		Élément de petit module. Peu cuit.
0017 (deux tiers inf.)	1	16	Terre cuite	Élément d'architecture	Élément de couverture		Tuile creuse			53	3,580		Éléments de moyen (2) à petit (38) et très petit module (13). Peu cuits sauf 6 éléments (2 de module moyen et 4 de petit module).
0017 (moitié inf.)	2	17	Terre cuite	Élément d'architecture	Élément de couverture		Tuile creuse			134	3,680		Éléments de petit (89) et très petit module (45). Peu cuits sauf 11 éléments (de petit module). L'un des éléments peu cuits de petit module, très épais, pourrait être un fragment de faîtière.
0017 (moitié sup.)	2	18	Terre cuite	Élément d'architecture	Élément de couverture		Tuile creuse			15	0,058		Éléments de petit (1) et très petit module (14). Bien cuits sauf 7 éléments (de petit à très petit module).
0017 (moitié sup.) ou 0019 (moitié sup.)	2	19	Terre cuite	Élément d'architecture	Élément de couverture		Tuile creuse			11	0,335		Éléments de petit (9) et très petit module (2). Peu cuits sauf 5 éléments (de petit module).
0018 (moitié sup.)	2	20	Terre cuite	Élément d'architecture	Élément de couverture		Tuile creuse			26	0,604		Éléments de petit (18) et très petit module (16). Peu cuits sauf 8 éléments (4 de petit module et 4 de très petit module).
0019 (moitié sup.)	2	21	Terre cuite	Élément d'architecture	Élément de couverture		Tuile creuse			78	1,702		Éléments de petit (39) et très petit module (36). Peu cuits sauf 7 éléments (6 de petit module et 1 de très petit module). L'un des éléments peu cuits de petit module, très épais, pourrait être un fragment de faîtière.
0020 (moitié inf.)	2	22	Terre cuite	Élément d'architecture	Élément de couverture		Tuile creuse			14	0,171		Éléments de petit (4) et très petit module (10). Peu cuits sauf 1 élément (de petit module). L'un des éléments peu cuits de petit module, très épais, pourrait être un fragment de faîtière.
0020 (moitié sup.)	2	23	Terre cuite	Élément d'architecture	Élément de couverture		Tuile creuse			5	0,123		Éléments de petit (2) et très petit module (3). Peu cuits. L'un des éléments peu cuits de petit module, très épais, pourrait être un fragment de faîtière.
0022	2	24	Terre cuite	Élément d'architecture	Élément de couverture		Tuile creuse			33	1,193		Éléments de petit (24) et très petit module (9). Peu cuits sauf 4 éléments (de petit module).
0007	3	25	Terre cuite	Élément d'architecture	Élément de couverture		Tuile creuse			48	0,458		Éléments de petit (21) et très petit module (27). Peu cuits sauf 2 éléments (de petit module).
0009	3	26	Terre cuite	Élément d'architecture	Élément de couverture		Tuile creuse			129	3,434		Éléments de petit (112) et très petit module (117). Peu cuits sauf 10 éléments (7 de petit module et 3 de très petit module).
0017 (moitié inf.)	3	27	Terre cuite	Élément d'architecture	Brique indéterminée		Brique pleine			1	0,186		Casson de 8 cm sur 7 cm au maximum et épais de 3 cm. Peu cuit.
0018 (moitié sup.)	3	28	Terre cuite	Élément d'architecture	Brique indéterminée		Brique pleine			2	0,550		Cassons de, pour l'un, 9,5 cm sur 9,5 cm au maximum et épais de 5 cm mini, pour l'autre, 8 cm sur 7,5 cm au maximum et épais de 4,75 cm mini. Peu cuits.
0020 (moitié sup.)	3	29	Terre cuite	Élément d'architecture	Brique indéterminée		Brique pleine			1	0,216		Casson de 8 cm sur 5,25 cm au maximum et épais de 5,25 cm au minimum. Bien cuit.
0022	3	30	Terre cuite	Élément d'architecture	Brique indéterminée		Brique pleine			1	0,023		Casson informe, de 4,75 cm sur 2,75 cm au maximum. Peu cuit.

Les données des lots 31 à 132, lots céramiques, n'ont encore pas été saisies sous Bernard. Elles ont néanmoins été saisies au format excel déjà et sont présentées en annexe de l'étude céramique réalisée par Emeline Grisoni.

0014 (tiers inf.)	5	133	Matériaux organiques	Ossements animaux brûlés		Os				1	0,001		Une esquille osseuse (brûlée donc).
0015	5	134	Matériaux organiques	Ossements animaux		Os				9	0,023		3 esquilles osseuses (2 non brûlées et 1 brûlée) et 6 éclats petits (dont 1 brûlé).
0017 (moitié inf.)	5	135	Matériaux organiques	Ossements animaux		Os				20	0,166		8 esquilles, 7 éclats petits, 2 éclats moyens et 3 forts éclats. Des marques de découpe sont observables sur 2 des plus forts éclats et 1 des petits au moins.
0017 (deux tiers inf.)	5	136	Matériaux organiques	Ossements animaux		Os				3	0,018		3 éclats moyens.
0017 (moitié sup.) ou 0019 (moitié sup.)	5	137	Matériaux organiques	Ossements animaux		Os				6	0,031		1 esquille, 2 éclats petits, 2 éclats moyens et 1 fort éclat.
0018 (moitié sup.)	5	138	Matériaux organiques	Ossements animaux		Os				8	0,020		3 éclats petits, 3 éclats moyens, 1 dent et 1 petit os (articulation de la patte). L'un des éclats moyens porte de nettes marques de découpe.
0019 (moitié sup.)	5	139	Matériaux organiques	Ossements animaux		Os				10	0,032		2 esquilles, 5 éclats petits, 1 éclat moyen, 2 dents. L'un des éclats petits est brûlé.
0020 (moitié inf.)	5	140	Matériaux organiques	Ossements animaux		Os				7	0,016		4 éclats petits, 1 éclat moyen, 1 fort éclat et 1 dent. 2 des éclats petits, fragments de maxillaire, sont à associer à la dent.
0020 (moitié sup.)	5	141	Matériaux organiques	Ossements animaux		Os				6	0,004		3 esquilles, 2 éclats petits, 1 éclat moyen.
0022	5	142	Matériaux organiques	Ossements animaux		Os				5	0,026		3 éclats moyens, 1 fort éclat et 1 petit os (articulation de la patte).
0002	5	143	Métal	Autre		Fer	Couteau pliant			1	0,026		
0005	5	144	Métal	Indéterminé		Fer	Clouterie			1	0,003		Possiblement 1 tige de clou de petit module (fragment distal).
0006	5	145	Métal	Autre		Fer	Clouterie			1	0,001		Possiblement 1 tige de clou de petit module (fragment mésial).
0008	5	146	Métal	Autre		Fer	Clouterie			1	0,005		Possiblement 1 tige de clou de petit module (fragment distal).
0009	5	147	Métal	Autre		Fer	Equipement du bétail			1	0,022		1 demie sonnaile.
0011	5	148	Métal	Autre		Fer	Clouterie			1	0,001		Possiblement 1 tige de clou de petit module (fragment mésial) ou un fragment d'agrafe de menuisier.
0014	5	149	Métal	Autre		Fer	Clouterie			1	0,001		1 fragment de clou à tête ronde aplatie de petit module.
0017 (moitié inf.)	5	150	Métal	Autre		Fer	Clouterie			1	0,005		1 fragment de tige de clou ? sectionnée dont l'une des extrémités aurait été aplatie par martelage.
0018 (moitié sup.)	5	151	Métal	Autre		Fer				1	0,005		1 agrafe de menuisier de petit module, incomplète.
0019 (moitié sup.)	5	152	Métal	Huissierie / serrurerie		Clé	Fer			1	0,022		1 clé quasi complète de petit module.
0020 (moitié sup.)	5	153	Métal	Autre		Fer	Clouterie			1	0,003		Possiblement 1 tige de clou de petit module (fragment mésial).

0022	5	154	Métal	Huissierie / serrurerie		Fer			1	0,006		Possiblement 1 fragment de ressort à paillette.
0012	5	155	Verre	Verre creux		Verre			1	0,001		1 tesson très petit de récipient à paroi fine de teinte verte jaune.
0019 (moitié sup.)	5	156	Verre	Verre creux		Verre			3	0,014		1 tesson de pied, de gobelet 7, épais à la pâte de teinte verte très claire comme métallisée dessus, 2 tessons, dont un très petit, à la pâte semblablement verte très claire de teinte.
0019 (moitié sup.)	5	157	Matériaux organiques	Ossements animaux		Os	Tabletterie		1	0,004		1 éclat petit d'os gravé sur l'une des faces et sur la tranche. Le décor d'incisions de la face, possiblement à motifs végétaux, est très effacé.
0013	5	158	Lithique	Indéterminé		Silex			1	0,001		1 éclat petit, informe, à la surface quasi entièrement altérée (effet cacholong).
0012	5	159	Métal	Déchet de fabrication		Fer	Déchet de fonte		3	0,015		Scories légères. 1 très petit éclat et 2 petits éclats.
0012	5	160	Métal	Déchet de fabrication		Fer	Déchet de fonte		1	0,251		Scorie lourde. Module moyen (près de 10 cm de long pour 6 cm de large et près de 4 cm d'épaisseur) ramassé.
0012	5	161	Matériaux minéraux	Mineral		Hématite			1	0,471		1 bloc de fort module (8,5 cm max. sur 6,6 cm max. sur 4,3 max.).
0013	5	162	Métal	Déchet de fabrication		Fer	Déchet de fonte		1	0,073		Scorie lourde. Petit module de 6,2 cm max. sur 4 cm sur 3 cm.
0019 (moitié sup.)	5	163	Métal	Déchet de fabrication		Fer	Déchet de fonte		2	0,026		Scories légères. 2 petits éclats.
0020 (moitié sup.)	5	164	Métal	Déchet de fabrication		Fer	Déchet de fonte		1	0,006		Scorie légère. 1 petit éclat.
Hors emprises sondées	5	165	Métal	Déchet de fabrication		Fer	Déchet de fonte		1	0,047		Scorie lourde. Petit module de 5 cm max. sur 4,4 max. cm sur 2 cm.

Verrerie et tabletterie

Illustrations

On a choisi de présenter en images, à défaut d'avoir pu en faire réaliser l'étude, les quelques tessons de verre et l'éclat d'os ou corne travaillé qu'ont livré les sondages ouverts sur le site du Castella de Labarre durant l'été 2020.

Ce lot est très modeste puisque quatre tessons seulement - encore l'un des quatre ne devrait-il même pas être dénombré tellement son module est faible - constituent le corpus du verre et un fragment seulement, de petit module encore, celui de l'os ou de la corne travaillé(e).

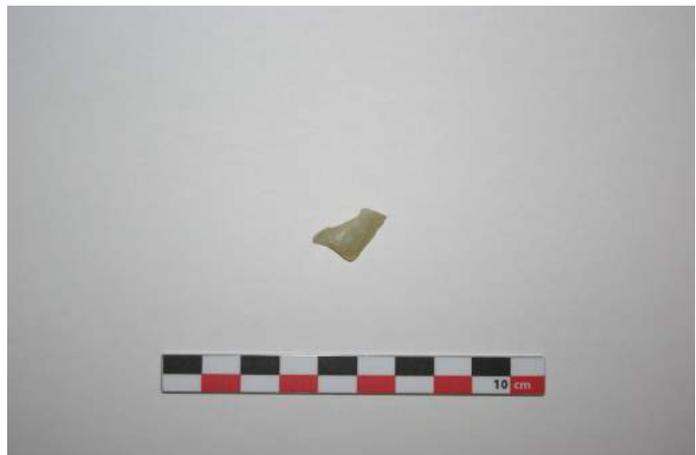
Deux des tessons de verre - ou trois si l'on considère le minuscule éclat qui a été prélevé avec eux - étaient renfermés dans l'*U.S.* 0019 (sondage B). Le quatrième a été extrait de l'*U.S.* 0012 (sondage A).



*Tessons de l'U.S. 0019
- Sondage B - Cliché
Laurent Claeys -
Décembre 2020*



*Tesson de l'U.S. 0012 -
Sondage A - Cliché
Laurent Claeys -
Décembre 2020*



L'éclat d'os ou de corne était, lui, pris dans les sédiments de l'*U.S 0019* du sondage B.



*Eclat d'os ou corne de
l'U.S. 0019 - Sondage B -
Cliché Laurent Claeys -
Décembre 2020*



Déchets marquant la réduction de minerai de fer et briques cuites pleines

Questionnement

Sur l'emprise des trois sondages ménagés durant l'été, et hors emprise même dans l'un des cas, ont été dégagés des artefacts dont nous ne savons, à ce stade de l'étude du site, quoi penser vraiment et qui n'ont en tous les cas pas été l'objet d'études particulières.

Il s'agit de déchets témoignant de l'action de réduction de minerai de fer d'abord, et d'un fragment de minerai de fer même, d'hématite. Il s'agit ensuite de cassons de brique cuite pleine.

1 - Déchets de fonte de fer

Des déchets témoignant de l'action de réduction de minerai de fer ont été mis au jour dans les unités stratigraphiques des sondages A et B et hors emprise de sondages. Trois d'entre eux étaient pris dans l'U.S. 0012 et l'un dans l'U.S. 0013 du sondage A. Deux d'entre eux étaient contenus l'un dans l'U.S. 0019 et l'autre dans l'U.S. 0020 du sondage B. Le septième donc a été recueilli au sol hors emprises des sondages. La plupart de ces déchets sont des éclats de scories de petit module. Un seul, extrait de l'U.S. 0012, se distingue. Il ne résulte pas de la fragmentation de scories et pourrait être présenté, sous réserve de validation, comme un déchet de fonte entier. Il forme une masse compacte, allongée plutôt, d'un poids de 251 grammes.

Le bloc d'hématite recueilli, dans l'U.S. 0012 (sondage A), est d'un poids de 471 grammes.

La présence de ces déchets de fonte, de ces scories, et d'un fragment d'hématite, ne doit pas être regardée nécessairement comme l'attestation d'une transformation du minerai de fer sur le site du Castella de Labarre.

Les déchets de fonte, qui d'ailleurs sont pris dans des U.S. de remblai, pourraient avoir été amenés sur le site parce que l'on cherchait à assainir une portion de chemin et que l'on savait que la scorie a pour avantage de stabiliser et drainer des sols trop limoneux ou argileux ou des sols sur lesquels l'eau s'écoule. Quatre à cinq bats de mulets auraient pu suffire à renforcer deux ou trois mètres carrés de surface de sol. Pour peu que, là où avaient été jetées les scories, plus tard, des sédiments aient été déposés en prévision d'une recharge du chemin et que, avec les sédiments déposés, quelques-unes de ces scories aient été pelletées au moment où la recharge du chemin était effectuée, on retrouvera des scories en très petit nombre mêlées à des sables dans ce qui apparaîtra comme un remblai, une recharge de revêtement de voie. Le bloc d'hématite quant à lui pourra avoir été pris à la forge, en bord d'Alsès, dans ce qui est aujourd'hui l'écart de Labarre, où l'on sait qu'il y eut une forge au XIV^e siècle, pris à la forge donc par un enfant sur le tas de minerai à fondre et abandonné plus tard par ce même enfant, lassé de son jouet précieux, sur le site du Castella sur lequel il passait...

Il faudra plus pour avancer, le cas échéant, d'autres hypothèses que celles formulées ici.

2 - Cassons de brique cuite

Le fait que des cassons de brique cuite pleine aient été dégagés dans les U.S. profondes du sondage B marque, a priori, l'usage de ce matériau dans la construction des bâtiments qui couvraient la plate-forme sommitale - les unités 0017, 0018, 0020 et 0022, qui ont livré des cassons de brique cuite, sont des unités de rejet de sédiments pris sur la plate-forme sommitale. Pour le coup, ces artefacts sont trop nombreux et en position trop particulière pour que l'on ne les considère pas véritablement.

On a donc amené sur le site du Castella de Labarre, en période médiévale déjà - les unités 0017 à 0020 au moins portent un matériel datable du XIII^e siècle on l'a vu - quelques briques, tout comme on a amené à ce moment du calcaire en quantité, pour le transformer en chaux sans doute mais aussi pour l'employer dans la construction de murs. On notera ici que, tout comme il a fallu aller prendre le calcaire plus à l'est ou plus au nord, il a été nécessaire de faire venir la brique de points de production éloignés, au mieux des bords d'Ariège ou d'Alsès⁴⁰.

⁴⁰ Une briqueterie existait en 1845-1847 au Pas de Labarre, en contrebas du roc de Labarre, en bord d'Ariège (cf A.D. 3 P 3522).

Il apparaît que deux modules de brique cuite sont représentés parmi ces cassons. L'un des cassons, pris dans l'*U.S. 0022*, n'est pas à considérer. Il n'offre aucune surface et l'on pourrait d'ailleurs se demander s'il est bien un casson de brique ou s'il n'est pas plutôt un fragment d'hourdis de pan de bois ou autre aménagement en terre crue qui aurait été soumis à cuisson. Mais les autres, les quatre autres, dont une face au moins est conservée, sont des cassons de briques de 3 cm d'épaisseur pour l'un (*U.S. 0017*) et de 4,75 cm au moins à 5,25 cm au moins pour les trois autres. Largeur et longueur ne sont pas restituables.

Le module le plus faible n'a rien d'évocateur. Des briques cuites de 3 cm d'épaisseur sont mises en œuvre depuis l'Antiquité sous nos latitudes et le sont encore aujourd'hui, en restauration de monuments historiques au moins. Les briques cuites de plus forte épaisseur par contre, même si on en rencontre aussi en période antique, sont plutôt associées, sous nos latitudes toujours, aux périodes médiévales hautes. Et elles sont très employées dans le courant du XIII^e siècle, là où du moins on bâtit en brique cuite. A partir du courant du XIV^e siècle elles sont supplantées par des briques d'un module moindre, en épaisseur comme en longueur.

3 - Des objets d'étude

On ne développera pas plus sur le sujet des déchets témoignant de l'action de réduction de minerai de fer ou sur le sujet de la brique cuite. Dans un cas les marqueurs sont trop peu nombreux et pris dans des unités trop superficielles et dans l'autre le sujet serait à documenter. On tenait néanmoins à y faire référence. Si des travaux nouveaux devaient être menés sur le site du Castella de Labarre, le sujet des déchets de fonte ou de la brique cuite, de même que celui du calcaire, présent en quantité sur le site mais amené lui aussi, devraient être considérés.

Synthèse des observations réalisées en 2019

*Extrait du compte rendu de prospection
2019*

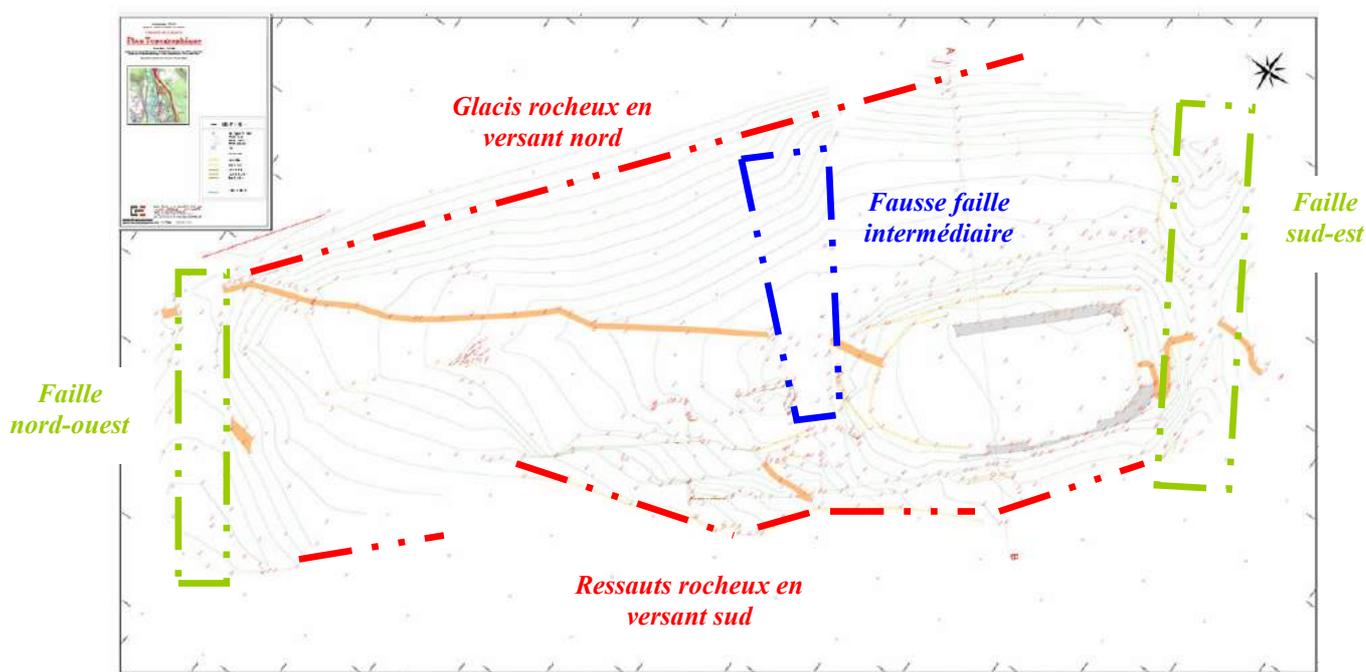
A - Un site favorable

Des premières observations réalisées durant les derniers mois de l'année ressortent avant tout les dispositions du site retenu pour l'implantation d'une fortification.

On a écrit dans l'historique produit sur le site du Castella de Labarre qu'il avait été choisi pour sa position de hauteur, à proximité du cours de l'Ariège, sur l'un des axes de pénétration majeurs du haut comté de Foix, à faible distance de la cité comtale. On a noté qu'il contrôlait cette passe difficile et pourtant obligée qu'était le Pas de Labarre, entre plaine et montagne. On a précisé néanmoins que le Roc de Labarre, sur lequel la fortification avait été établie, n'était pas des plus dominants et que la fortification elle-même n'apparaissait pas des plus aisément défensables.

Les observations réalisées depuis la rédaction de l'historique de la fortification de Labarre permettent cependant de montrer que le choix du site, imposé par toutes les nécessités précédemment indiquées, n'était pas un mauvais choix.

La fortification est assise en crête du Roc de Labarre, pas au plus haut du Roc mais en un point où la pente s'adoucit et où plusieurs replats se développent de part et d'autre de la crête. Immédiatement au-dessous de ces replats, au nord-ouest comme au sud-est, des ruptures de pentes parallèles à la ligne de crête déterminent une emprise étroite, toute en longueur, d'environ 150 mètres sur 50 mètres au maximum, qui s'élargit vers le sud-est. Au nord-est ces ruptures de pente, fortes, sont un seul glacis rocheux globalement continu. Au sud-ouest ce sont des ressauts rocheux forts, discontinus, qui forment rupture. Au plus haut de cette emprise enfin un relèvement du rocher prend la forme d'une éminence. Un puissant glacis rocheux au nord-est et, au sud-ouest, des ressauts rocheux et une paroi rocheuse isolent cette éminence du restant du site.



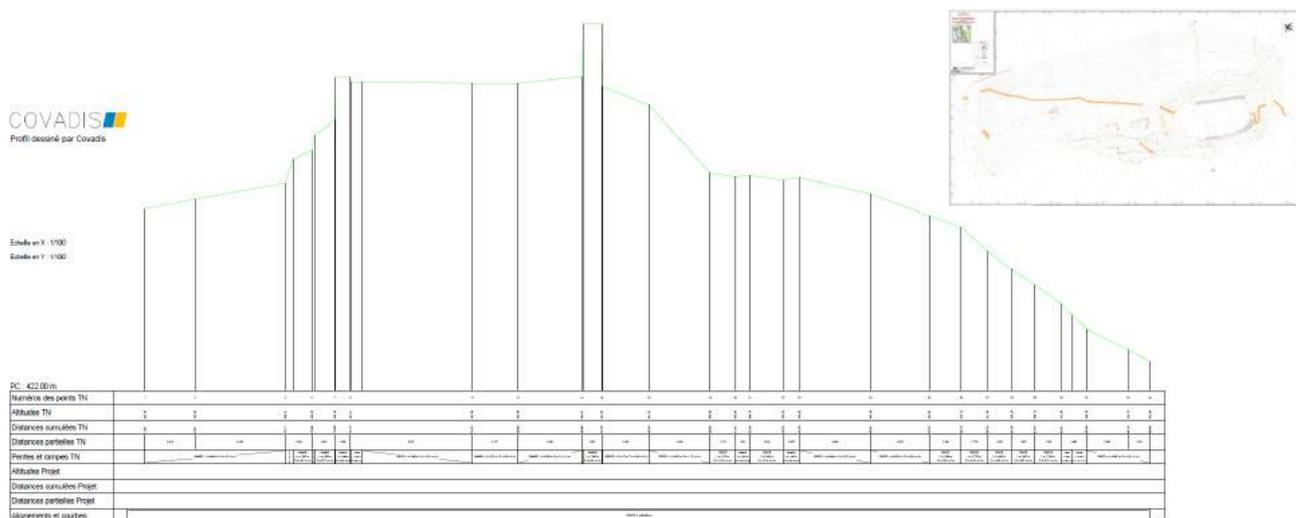
Représentation schématique des ruptures de pente et failles offrant au site des défenses naturelles - En rouge les glacis (en versant nord) et ressauts (en versant sud) rocheux, en vert l'emprise des failles naturelles aménagées en fossés ultérieurement (fossé 1 au nord-ouest et fossé 3 au sud-est), en bleu la faille vraisemblablement artificielle sur laquelle le fossé 2 a été établi

Deux failles limitaient cette emprise, l'une au nord-ouest et l'autre au sud-est. Elles barraient naturellement, à chacune de ses extrémités, le site sur lequel la fortification devait être établie. Ce sont ces deux failles naturelles certainement qui ont déterminé le choix de l'emprise. Les ruptures de pente en versant nord et versant sud du Roc de Labarre et l'éminence rocheuse de la partie haute de l'emprise n'auraient pas seules motivé ce choix d'implantation croyons-nous. Il fallait que la crête, en

aval comme en amont, fut barrée de manière à ce que les défenses naturelles du site profitent réellement aux fondateurs de la fortification.

Sur ces deux failles naturelles, des fossés secs ont été aménagés, le fossé 1 et le fossé 3. Elargies et approfondies les deux failles rejoignaient à leurs extrémités le glacis rocheux du versant nord et les ressauts rocheux du versant sud du Roc de Labarre. L'emprise était ainsi défendue en grande part naturellement.

Un troisième fossé, le fossé 2, a été creusé semble-t-il, qui partageait l'emprise en deux ensembles, un ensemble haut autour de l'éminence rocheuse, plus large mais moins long, plus escarpé, et un ensemble bas. Le fossé 2 pourrait, lui, avoir été entièrement creusé. Il serait alors un aménagement artificiel. Cependant il est à ce point comblé qu'on ne saurait l'assurer à ce stade.



Coupe nord-est/sud-ouest de la partie haute de l'emprise du site castral (en noir les élévations et en vert la surface des sols) et localisation de la coupe en plan - Mise en forme Philippe Boscaroli

C'est sur l'éminence rocheuse dominant toute l'emprise que des maçonneries de blocs de grès liés au mortier de chaux ont été édifiées pour que soit constitué un réduit défensif ultime.

B - Quel processus d'implantation ?

Le processus d'implantation de la fortification pourrait donc être considéré comme des plus communs.

Diverses nécessités président au choix de cette emprise qui se prête bon an mal an à l'édification d'une fortification. Les extrémités nord-ouest et sud-est de l'emprise sont défendues par le creusement, sur l'emplacement de deux failles naturelles, de fossés secs. Les défenses qu'offrent les glacis rocheux en versant nord et les ressauts rocheux en versant sud du Roc de Labarre sont renforcées certainement par des aménagements aujourd'hui disparus. Un fossé intermédiaire est ménagé dans la longueur de l'emprise pour protéger un peu plus la partie haute de la fortification. L'éminence rocheuse dominant le site est quant à elle aplanie et ceinturée de murs qui ferment un retranchement ultime.

Cependant, rien ne nous assure que le processus d'implantation de la fortification ait été aussi commun. A ce stade, on ne peut que constater qu'une fortification a été installée sur ce site. On ne sait encore si cette fortification a été créée, ainsi que le laissent à penser les textes, avant 1170, sur commande de la famille comtale a priori. Qu'est ce qui a été créé là alors ? Les fossés n'étaient-ils pas existants déjà, une fortification primaire n'avait-elle pas été aménagée bien plus tôt sur la part éminente du site, sur la plate-forme sommitale. Les creusements des fossés ne sont-ils pas postérieurs finalement à l'aménagement d'un *castrum de Labarra* que les textes permettent de situer avant 1170 ?

Et puis, sur l'emprise de cette fortification bien des aménagements liés à l'habitat apparaissent. Alors que les textes pouvaient amener à penser que ce *castrum de Labarra* n'était qu'une place forte tardive n'ayant pas agrégé d'habitat, il semble que la fonction de résidence ait primé un temps sur la vocation défensive du site. Partout sur l'étendue des secteurs B, F et G on reconnaît les substructions d'habitations ou de dépendances taillées dans les affleurements rocheux. On habitait donc en ce lieu. Une petite agglomération y avait été créée.

Mais cette agglomération fut-elle contemporaine de la fortification du XII^e siècle ou fut-elle antérieure ou encore postérieure ? Le site pourrait aussi avoir été mis en défense vers 1170 parce qu'une agglomération d'habitats justement y était établie depuis longtemps et que les membres de cette communauté aspiraient à plus de sécurité en une période troublée. Inversement, l'agglomération d'habitat pourrait avoir été créée quand la fortification était délaissée déjà...

C - Une première chronologie relative

Plus que des réponses aux questions posées, la campagne de prospection menée sur le site du Castella de Labarre a amené de nouvelles questions en dégagant de nouvelles perspectives. Et à ce stade toutes les questions restent posées.

A l'une cependant des commencements de réponses peuvent être donnés qui seraient susceptibles d'apporter une première chronologie relative. On avait espéré en effet parvenir à déterminer des relations d'antériorité et ou postériorité à l'analyse des parements des élévations de la plate-forme sommitale, à défaut de pouvoir les dater encore. Il semblerait que cette chronologie puisse être établie.

Car dans ces constructions préservées en partie haute du site on croit pouvoir distinguer trois périodes successives. La première, la période d'édification de ces élévations, paraît devoir être assimilée aux parties basses du parement extérieur de l'élévation sud-ouest et, possiblement, aux parties basses des élévations sud et nord-est hors parements, à leur fourrure en somme. Postérieurement à cette période de fondation l'intégralité des maçonneries primitives pourrait avoir été dérasée et les substructions restantes déparementées pour partie. Une seconde période de construction ou période de relèvement pourrait être identifiée dans les constructions des parties hautes de l'élévation nord-est, exception faite de son extrémité sud-est, ainsi que de l'élévation sud, exception faite de son extrémité nord-est en partie basse et, enfin, des parties hautes de la face externe de l'élévation sud-ouest. Les reparements des soubassements des élévations sud et nord-est en faces externes seraient également à dater d'une seconde période de construction. Enfin une troisième période de construction ou période de maintien pourrait être matérialisée par l'édification de l'extrémité sud-est de l'élévation nord-est et par celle, en partie basse de l'élévation sud, de son extrémité nord-est. Durant cette troisième période on pourrait avoir cherché à renforcer certaines parts très affaiblies de la fortification. Suivrait une période de démantèlement qui pourrait s'être prolongée très avant.

Evidemment on devra assurer cette chronologie relative et les rapprochements que l'on propose entre élévations et portions de parements et, si cette chronologie s'avère juste, il faudra dater les différentes campagnes identifiées. La phase de construction primitive que l'on a reconnue à l'analyse des parements des élévations sera-t-elle à dater, ainsi qu'on le croit, du second Moyen Age et peut-être de la seconde moitié du XII^e siècle ? Les phases de relèvement et maintien auront-elles plutôt à voir avec la période moderne finalement, les Guerres de Religion comme on l'imagine - la présence de meurtrières dans l'épaisseur des parties hautes de ces élévations les rapproche plutôt des XVI^e à XVII^e siècles ?...

A défaut d'apporter des réponses cette chronologie relative encore hypothétique sert la réflexion en la poussant plus avant, du moins sur certaines des questions posées. Evidemment cette chronologie relative, une fois assurée, ne vaudra que pour les parties hautes du site du Castella mais, en fondant des références pour une part de l'emprise de l'ensemble de la fortification elle permettra nécessairement une compréhension plus aisée du tout.

D - Une problématique de recherche enrichie

D'un tout qui, à ce stade, reste bien obscur encore cependant.

Quand donc le site du Castella de Labarre a-t-il été durablement occupé par l'homme, en période médiévale, à partir du milieu du XIII^e siècle seulement, ou bien avant ? Quelles ont été les formes de cette première occupation durable, un simple groupement d'habitats ouvert, sans défenses périphériques, ou une petite fortification sans habitats agglomérés ? Le *castrum de Labarra* que les actes en date de 1170 et 1194 signalent, les seuls actes connus se rapportant au site, ce *castrum* est-il autre chose qu'une fortification alors ? Doit-on voir en ce site une agglomération d'habitats avant tout ? Si une agglomération fermée avait été créée là, avait-elle son église ? L'église actuelle de Labarre aurait-elle été déplacée alors, descendue du Roc de Labarre tardivement ? Quand la fortification est délaissée, puisque les textes attestent ce délaissement, un habitat se maintient-il durablement ? Cette période de relèvement de la fortification sommitale, relèvement que les textes ne confirment pas mais que l'analyse des élévations de la partie sommitale révèle, est-elle bien à dater du courant de la période moderne et des Guerres de Religion, ainsi qu'on le pense, ou est-elle antérieure ? Les périodes de relèvement puis maintien que l'on pense pouvoir distinguer à l'analyse des maçonneries correspondent-elles à un temps d'avant la paix d'Alès et un temps d'après la paix d'Alès ou non ? Les démantèlements que laisse percevoir l'analyse des maçonneries encore ont-ils à voir avec les Guerres de Religion ou pas - un premier dérasement des vestiges de la fortification médiévale survenant pendant les Guerres de Religion et un démantèlement après les Guerres de Religion ? L'aménagement d'un vaste replat sur le fossé 2, à la liaison entre secteurs C, F et H, contenu par une élévation qui pourrait être à rattacher aux parties modernes des élévations de la plate-forme sommitale, ce vaste replat est-il un aménagement ayant avoir avec les Guerres de Religion - une plate-forme d'artillerie ? Ou bien cet aménagement encore est-il bien postérieur aux Guerres de Religion ?

E - Une méthodologie pour une nouvelle opération autorisée sur le site

La prospection menée cette année avait pour finalité une reconnaissance de l'étendue du site fortifié et une caractérisation de ses vestiges. Le relevé topographique et photographique des structures identifiées devait permettre de rendre compte de la nature des aménagements distingués, accessoirement d'en proposer une datation.

On croit avoir satisfait à une part des attentes. Cependant on pense pouvoir préciser encore les apports de cette campagne de prospection. Un simple plan d'ensemble a été établi finalement, assorti quand même de relevés orthophotographiques des élévations de la plate-forme sommitale. Les différentes structures individualisées n'ont pas été étudiées, à l'exception des élévations de la plate-forme sommitale qui ont été l'objet de plus d'attentions. Aucun relevé de détail n'a été réalisé, exception faite encore des élévations de la plate-forme sommitale. Seule une couverture photographique globale a été menée et rien dans le détail n'a été réellement considéré, hors élévations de la plate-forme sommitale toujours.

Une nouvelle campagne de prospection, entreprise en collaboration avec un groupement de topographes, permettrait de réaliser ce qui n'a pas été réalisé encore en ces matières en 2019.

Mais nous pensons que seule l'ouverture de sondages sur l'emprise du site permettrait d'apporter quelques réponses aux questions précédemment posées.

Sectorisation du site

*Extrait du compte rendu de prospection
2019*

Sur l'emprise reconnue du site du Castella de Labarre ont été distingués plusieurs secteurs, tant pour les besoins de la localisation des vestiges identifiés que de la mise en forme du rapport de prospection 2019. Ces différents secteurs sont ci-après succinctement présentés. Schématiquement ces secteurs sont délimités sur le levé topographique d'ensemble produit en suivant.

Emprise du site castral

Secteurs A à E - Entre fossés 2 et 3

Secteur A - Plate-forme sommitale

Le secteur A recouvre la plate-forme sommitale et les vestiges des élévations fondées sur le rocher qui enserment la plate-forme sommitale.

Secteur B - Contrebas sud-ouest de la plate-forme sommitale - Lice sud-ouest

Le secteur B recouvre, au contrebas de la plate-forme sommitale au sud-ouest, l'emprise contenue entre les fossés 2 et 3. Ce secteur est limité au sud-ouest par un ressaut rocheux formant rupture de pente. Le rocher sur lequel est fondée l'élévation fermant au sud-ouest la plate-forme sommitale relève de ce secteur.

Secteur C - Contrebas nord-est de la plate-forme sommitale - Lice nord-est

Le secteur C recouvre, au contrebas de la plate-forme sommitale au nord-est, l'emprise contenue entre les fossés 2 et 3. Ce secteur est limité au nord-est par un glacis rocheux puissant formant rupture de pente. Le glacis rocheux sur lequel est fondée l'élévation fermant la plate-forme sommitale au nord-est relève de ce secteur.

Secteur D - Contrebas sud-est de la plate-forme sommitale - Fossé 3

Le secteur D recouvre, au contrebas de la plate-forme sommitale au sud-est, l'emprise du fossé 3. Ce secteur est limité au nord-est comme au sud-ouest par de fortes ruptures de pente. Le rocher sur lequel a été fondée l'élévation fermant au sud la plate-forme sommitale relève de ce secteur.

Secteur E - Contrebas nord-ouest de la plate-forme sommitale - Fossé 2

Le secteur E recouvre, au contrebas de la plate-forme sommitale au nord-ouest, l'emprise du fossé 2. Ce secteur est limité au nord-est par une maçonnerie prolongeant le glacis rocheux et au sud-ouest par plusieurs ressauts rocheux successifs. Le rocher sur lequel était fondée l'élévation fermant au nord-ouest la plate-forme sommitale relève de ce secteur.

Secteurs F à I - Entre fossés 1 et 2

Secteur F - Terrasses sud-est

Le secteur F est limité en étendue au sud-est par le fossé 2 et au sud-ouest par un ressaut rocheux. Au nord-ouest les secteurs F et G s'interpénètrent. Au nord-est la crête rocheuse marque la limite en étendue du secteur F par rapport au secteur H.

Secteur G - Terrasses sud-ouest

Son étendue est limitée au nord-ouest par le fossé 1 et au sud-ouest par un ressaut rocheux puissant. Secteur G et secteur F s'interpénètrent au sud-est. Au nord-est c'est la crête rocheuse finalement qui constitue la délimitation avec le secteur H.

Secteur H - Emprise nord-est hors terrasses

Son étendue est bien délimitée entre fossé 1 au nord-ouest, fossé 2 au sud-est, glacis rocheux au nord-est et, enfin, emprises des terrasses aménagées au sud-ouest.

Secteur I - Fossé 1

Le secteur I est contenu au sud-ouest par un fort ressaut rocheux, à l'ouest sud-ouest par un abrupt correspondant à l'extension maximale de la carrière couvrant le secteur J, au nord par quelques affleurements rocheux peu émergents, au nord-est par un aplat faiblement décliné, à l'est par un ressaut rocheux et au sud par un aplat décliné.

Hors emprise du site castral

Secteur J - Carrière

La carrière d'extraction de grès n'a pas réellement été prospectée encore. Elle est localisée au nord-ouest de la fortification, au contrebas du secteur I, dans le versant sud du Roc de Labarre.



Sectorisation du site - Relevé de terrain et mise en forme par la section topographie de l'établissement d'enseignement du Caousou à Toulouse et par le cabinet de géomètres Rivière et Boscarion à Foix (octobre à décembre 2019)

***Les vestiges de l'ancien
Castella de Labarre -
Note de visite***

Par Gilles Séraphin



Vestiges de l'ancien castella de Labarre

Note de visite avril 2017

GILLES SERAPHIN

LES ATELIERS DU PATRIMOINE

SITE CASTRAL DE LABARRE - 09000 FOIX

NOTE DE VISITE G. Séraphin avril 2017

Les vestiges de l'ancien château fort de Labarre s'inscrivent dans le site du Pas de Labarre, l'un des sites les plus remarquables de l'Ariège, tant du point de vue de l'histoire que de celui des paysages et de la géologie. Le pas de Labarre participe des trois resserrlements successifs qui étranglent la vallée de l'Ariège au passage des crêtes (« quières ») parallèles du Plantaurel, de Bassat et de la Garasse. Ces étranglements spectaculaires qui font de Labarre une porte des Pyrénées ariégeoises, verrouillaient également l'entrée du comté de Foix, ce qui explique l'importance stratégique et économique du lieu au moyen âge. La diversité géologique des crêtes impliquées dans le site facteur de richesse du point de vue de la biodiversité, lui confèrent une valeur d'espace naturel remarquable à laquelle s'ajoutent des particularités géologiques intéressantes telles que les miroirs de faille visibles dans la montée du château de Labarre.

Cette importance justifierait que la qualité du site soit davantage prise en compte et valorisée dans les projets d'aménagement du territoire qu'elle ne l'est actuellement.

L'implantation d'une forteresse des anciens comtes de Foix au pas de Labarre remonte probablement au 12^e siècle. On sait que cette forteresse existait en 1168 et qu'elle était associée à cette époque à une villa, autrement dit une bourgade subordonnée, ainsi qu'à une paroisse et à un hôpital. La réunion de l'Alse et de l'Ariège et le passage obligé de la route reliant Foix au Toulousain supposaient l'existence d'un pont au moins (sur l'Alses) et d'un péage. Trois ponts en fait sont indiqués au 18^e siècle par la carte de Cassini : deux sur l'Alses et un sur le ruisseau d'Arabaux. Des moulins, dont l'un fut établi au 16^e siècle, complétaient l'équipement économique de la localité.

L'ensemble de ces composantes du site médiéval est encore conservé aujourd'hui. Bourgade, église paroissiale, ponts, moulins constituent avec le château, un ensemble patrimonial cohérent du point de vue de l'histoire mais aussi de la topographie.

L'église paroissiale

L'église Notre-Dame est un remarquable édifice rural, évocateur des constructions primitives de l'époque « préromane » bien qu'elle ne soit probablement pas antérieure au 13^e siècle. Son portail latéral d'allure romane, la corniche de son chevet ornée de rinceaux toulousains, et sa fenêtre d'axe archaïque sont les indicateurs extérieurs d'un intérêt archéologique indéniable. Son statut paroissial la rend indissociable du cimetière qui la côtoie. Une étude archéologique, à condition de l'étendre à des édifices similaires permettrait de mieux cerner la place dans l'histoire de l'architecture locale de ce type d'église à chevet quadrangulaire. Edifice modeste donc fragile, elle nécessite de ce fait le plus

grand soin quant aux travaux L'aménagement des abords (cimetière, voie publique, éclairage public) gagnera à éviter toute sophistication et à rester fidèle au caractère très rural de l'ensemble

La bourgade (Fig. 1)

L'ancienne bourgade qui côtoie aujourd'hui la RN 20, est bordée par l'Alses qui sépare l'église de l'agglomération. Celle-ci s'organise selon un tracé assez régulier évoquant un ancien lotissement autrement dit une « villeneuve » assez comparable à celle de Montjoie-en-Couserans. Les maisons jointives, une vingtaine, forment un rectangle fermé autour d'une rue-place accessible par des ruelles étroites.

Un problème historique se pose : on peut s'interroger sur la question de savoir si cette bourgade, qui est séparée de l'église paroissiale correspond bien à la « villa » mentionnée dans un acte de 1170.

Celui précise en effet que l'église paroissiale était dans le territoire du castrum et de la villa mais qu'une fois l'Alses franchie, le territoire s'étendant jusqu'à l'Ariège était attaché à l'hôpital. Il semble donc que l'agglomération correspondant à la « villa » de 1170 était sur la rive droite de l'Alses et attachée au château de même que l'église. L'ancienne bourgade planifiée dont le tracé subsiste dans le village actuel correspondrait dans ce cas au « casal » de l'hôpital ou, peut-être aux donations de terrains accordés par le comte de Foix aux hospitaliers en 1266. Il conviendrait dans ce cas de rapprocher des anciennes villeneuves ou sauvetés, ecclésiastiques, templières ou hospitalières, petites agglomérations de quelques maisons accompagnées de jardins nées d'une donation d'un seigneur laïc à une abbaye ou un ordre religieux. Voir à ce sujet Lavedan & Hugueney , L'Urbanisme au Moyen Age, 1974. Cf. fig. 2)

Il serait intéressant à ce propos, à l'aide du plan cadastral napoléonien et du plan cadastral actuel de tenter une restitution plausible du tracé primitif du village.

On ne peut donc exclure, en conséquence, l'hypothèse que la villa primitive, autrement dit l'agglomération villageoise ait été comprise dans la basse-cour du château, ou sur les terrasses proches de l'église avant de dépérir au profit du village de l'Hôpital.

En conclusion, le site de Labarre évoque d'assez près ceux de Roquefixade , de Montségur ou de Mirepoix, dans un schéma assez classique où la forteresse domine une villeneuve planifiée subordonnée et son église paroissiale. On notera que dans deux de ces cas, l'agglomération planifiée a résulté du déplacement d'une agglomération primitive initialement attenante à la fortification.

Le château

Implanté à l'extrémité nord de la crête gréseuse dominant le Pas de Labarre, l'ancien château fort de Labarre surveillait le passage de la route permettant d'accéder à Foix depuis le Toulousain. Le site fortifié s'apparente à la fois aux éperons barrés, par sa situation et l'usage des fossés pour isoler une extrémité de plateau, et à la fois aux sites de mottes par la division du site en un enclos éminent et un enclos subordonné rassemblés dans une clôture fossoyée commune.

Une telle configuration accorde une importance primordiale au relief et aux aménagements terrassés particulièrement spectaculaires à Labarre et remarquablement conservé en dépit de la végétation qui le recouvre en partie. Elle rappelle par son organisation celle du château de Montailou (Fig. 8)

L'ensemble peut se décomposer en trois entités

Une plate-forme sommitale de tracé approximativement rectangulaire, isolée du plateau par un fossé et dominant une basse-cour

Une basse-cour isolée elle-même au nord par un fossé, raccordé à des lices terrassés sur les pentes (selon Chaligne)

Un enclos subordonné ayant pu correspondre à des dépendances en contrebas de la plate-forme sur son flanc sud-ouest.

Les croquis en plan dressés par F. Chaligne (1928) tout en donnant une idée assez expressive de la topographie restent très imprécis, notamment en ce qui concerne la basse-cour, et ne correspondent ni aux délimitations parcellaires actuelles, ni aux repérages topographiques effectués récemment (Sté Rivière-Boscariol)

Le site terrassé correspond à quatre parcelles cadastrales dont les limites dessinent assez nettement une enceinte trapézoïdale allongée de 140 x 60 m isolée à ses extrémités par deux fossés et sur ses flancs par les versants de la barre rocheuse. Un terrassement intermédiaire, recoupe l'ensemble au tiers exact de sa longueur et établit la séparation entre une basse-cour et une plate-forme supérieure correspondant au château proprement dit. Des terrasses latérales dont l'une est désignée par Chaligne sous l'appellation de « saillant » encadrent la plate-forme supérieure sur ses flancs est et ouest. Celle du flanc oriental semble correspondre à un ancien chemin de ronde (Fig. 7)

Le terme de *castrum*, employé dans un texte de 1170 suppose une seigneurie et un territoire subordonné. Le seigneur châtelain dispose en principe d'une milice composée de chevaliers et de donzels (aspirants chevaliers) qui résident dans le castrum et en assurent la garde. Les composantes classiques du castrum sont le *caput castri* ou donjon et la basse-cour. Le *caput castri*, enfermé dans une enceinte et dominant la basse cour comporte généralement une tour maîtresse (la *turris*) et le logis seigneurial (*domicilium*). La *turris* et le *domicilium* peuvent être réunis dans un même bâtiment qui devient alors le « donjon » par métonymie. Les autres composantes éventuelles du castrum sont la grande salle (*aula*) et la chapelle (*capela*). Celle-ci peut se trouver dans la basse cour.

La plate-forme supérieure

La plate-forme supérieure, correspond au « donjon », au sens médiéval du terme (fusion phonétique de *dominium* et de *dunum*), autrement dit au noyau seigneurial fortifié. On le désigne également dans les textes anciens sous l'appellation de *caput castri*, ou de « fort » (surtout employé au 16^e siècle). La plate-forme de Labarre s'apparente donc à une motte. Elle en diffère essentiellement par

le fait qu'elle est entaillée dans le relief alors que la motte résulte d'un apport de matériau à mi-pente ou sur terrain plat.

La plate forme supérieure était ceinturée par des courtines dont une partie importante est conservée. Malgré leur apparente homogénéité, due à l'emploi généralisé de parements en moellons brut extraits du grès local, un examen succinct des maçonneries révèle trois phases de construction au moins. Les maçonneries les plus anciennes sont conservées dans la partie centrale de la muraille ouest. Elles sont caractérisées par la régularité des assises de moellons, indice d'une construction médiévale susceptible de remonter au 12^e ou au 13^e siècle (Fig. 3 et 4). Le réglage des assises de moellons bruts de dimensions variées a nécessité de disposer certains d'entre eux en épis selon une technique habituellement attribuée aux périodes antérieures au milieu du 13^e siècle. Les parements régulièrement assisés de la courtine ouest contrastent avec le caractère plus aléatoire des maçonneries plus récentes qui constituent les extrémités nord et sud de cette courtine (Fig. 4). Les traces de taille à l'aiguille ou à la broche que l'on observe sur la chaîne d'angle qui apparaît quelques mètres avant l'extrémité sud, laissent supposer une reconstruction tardive sans doute assez proche de la fin du 16^e ou du 17^e siècle (Fig. 5). L'accolement d'une adjonction de tracé polygonal contre cette chaîne d'angle indique une troisième campagne de travaux, caractérisée par la présence de trois embrasures de tir sommaires, à peine distinguable de simples trous de boulines. Les percements de section carrée, qui correspondent aux « créneaux » notés par Chaligne, traversent la muraille de part en part l'appui étant régularisé par une chape de chaux approximativement lissée.

La courtine qui subsiste sur la face opposée (est) de l'enceinte supérieure présente une maçonnerie irrégulière très différente de celle de la courtine ouest. Les moellons de taille plus importante sont montés avec une certaine régularité et présentent des traces de rubéfaction aléatoires laissant supposer le remploi de matériaux incendiés. Côté extérieur, cette maçonnerie surmonte en léger retrait un soubassement beaucoup plus régulièrement maçonné dont la qualité rappelle celle des parties médiévale de la courtine ouest (Fig. 6). Il semble donc que la courtine ait été remontée sur ses soubassements primitifs après effondrement partiel. Une série de neuf embrasures géminées à double ébrasement divergent, assez régulièrement alignées subsiste dans la courtine. Leur position, à 0,70 m du sol intérieur en moyenne, laisse supposer un niveau primitif plus bas de 0,50 m environ (Fig. 6).

Les fentes de tir, courtes (une trentaine de cm) sont encadrées extérieurement par une série de gros blocs de grès grossièrement dressés et de hauteurs irrégulières qui les rend particulièrement ostensibles. Ces pierres de taille diffèrent des pierres d'angle de la courtine ouest par l'absence de toute trace de taille brochée. Les embrasures intérieures, beaucoup plus frustes (les maçonneries étaient donc enduites ?) sont encadrées par de simples cailloux de grès, indice possible d'une reprise sommaire d'embrasures préexistantes. La série d'embrasure correspond à une retraite de parement côté intérieur surmontée d'une saignée de hauteur irrégulière, variant autour de 0,30 à 0,60 m. On se perd en conjecture quant à l'interprétation de cette saignée : arrachement d'un rein de voûte, d'un niveau de plancher ou simple démontage d'anciennes assises de pierres de tailles analogues à celle qui encadre les fentes de tir extérieurement.

Cette incertitude pose la question de la datation de la courtine. Telles qu'elles se présentent extérieurement, les fentes de tir soigneusement encadrées de pierres de taille à l'exception de

quelques-unes d'entre elles, réparées avec des moellons bruts pourraient être attribuées à une période antérieure au 16^e siècle. Des embrasures du même type et attribuables au deuxième tiers du 13^e siècle peuvent être observées au château de Luzech (Lot). Telles qu'elles se présentent intérieurement, les embrasures sommairement réalisées et moins hautes évoquent une réalisation beaucoup plus récente, probablement destinée à l'usage d'armes à feu. L'hypothèse d'une reprise après le milieu du 16^e siècle d'embrasures de tir antérieures ne peut donc être écartée. Cette reprise qui aurait consisté à rétrécir les ouvertures primitives pourrait être contemporaine de la reprise du front ouest si l'on en juge par la similitude des mortiers apparents et des appuis de chaux lissée des appuis d'embrasure.

Hypothèse proposée (cf. Fig. 3 à 6):

- enceinte courtine ouest et bases de la courtine est 12^e ou 13^e siècle
- parement extérieur de la courtine est : 13^e ou 14^e siècles
- reconstruction de la courtine est et adjonction au sud : fin du 16^e siècle (liée aux guerres de Religion ?)

La basse-cour

La basse-cour enveloppe la plate-forme supérieure sur ses flancs est et nord. La couverture végétale ne permet plus actuellement d'en saisir les contours. Elle est fortement dominée par la plate forme au sud-est et très nettement isolée par un fossé au nord.

La présence d'une telle basse-cour participe du schéma archétypique des forteresses féodales. La basse-cour abritait en principe les habitations des milices de donzels et de chevaliers, les bâtiments d'exploitation et éventuellement une bourgade subordonnée et une chapelle seigneuriale en cas d'éloignement de l'église paroissiale (cf. Fig 9, 10 et 11). Les cas où la basse-cour est devenue elle-même une agglomération planifiée sont nombreux en Gascogne (voir à ce sujet B. Cursente : les castelnaux de la Gascogne médiévale, Bordeaux 1980).

Seule la fouille serait susceptible de révéler l'occupation médiévale de cette partie du site.

La plate-forme ouest (Fig. 7)

Sur une partie de son tracé, le flanc ouest de la terrasse sommitale surmonte un escarpement rocheux dans lequel de nombreuses encoches d'encastrement indiquent que des constructions (habitations subordonnées ou communs ?) s'adosaient en contrebas des courtines. Les vestiges d'un chéneau d'écoulement de faible pente correspondent sans doute au solin d'une toiture dont la pente semble compatible avec l'emploi de tuiles creuses.

La fouille se révélera indispensable pour préciser l'occupation de cette partie du site. A défaut des investigations géophysiques pourront donner des résultats.

SYNTHESE

Le site de Labarre est un des sites historiques importants du département de l'Ariège. Bien que moins spectaculaire que les sites castraux de Montségur, Roquefixade ou Usson, il présente un intérêt de premier plan par la lisibilité et le caractère exemplaire de ses structures terrassées dont la valeur pédagogique est évidente. De ce point de vue, le site castral proprement dit ne peut être dissocié du village, de l'église et du pont qui participent d'une même entité.

Il présente par ailleurs un fort intérêt archéologique dans la mesure où il peut être considéré comme un site déserté, probablement dès le milieu du 17^e siècle pour les structures fortifiées et, peut-être, dès le moyen-âge pour l'habitat.

La puissance des terrassements traversés par un sentier s'accommode de la couverture végétale qui les masque en partie mais qui en renforce le caractère évocateur, épique et romantique, et qui fait des lieux un endroit agréable de promenade.

Enfin, la présence d'événements géologiques remarquables (miroirs de faille) et la nature géologique du substrat ajoutent au potentiel pédagogique des lieux par les particularités qu'ils introduisent dans le paysage géologique environnant et, en conséquence dans la diversité floristique et faunistique locale. Ces particularités sont de nature à nourrir un parcours d'interprétation.

PRECONISATIONS :

De l'intérêt archéologique des lieux, il ressort que les enjeux conservatoires devront primer sur les enjeux de mise en valeur

Publications, panneaux informatifs et levés topographiques

De leur intérêt historique il ressort l'utilité d'informer le public sur la signification des structures conservées en incluant le village et son église d'une part par la mise en place d'informations sur site, d'autre part par la réalisation de documents imprimés. Il ne sera pas inutile d'asseoir la notoriété du site auprès d'un public averti par une publication de caractère scientifique ou historique. Des levés de plan topographique permettront de visualiser en plan l'ensemble des structures bâties conservées et surtout, en coupe transversale et longitudinale le relief des aménagements terrassés.

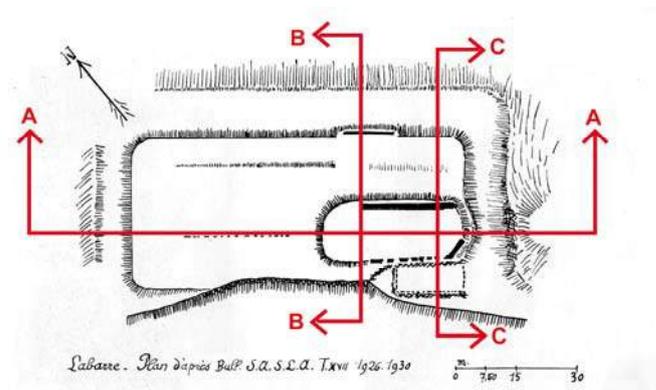


Schéma des coupes topographiques à effectuer

La couverture végétale rendant difficile la compréhension de la topographie qui constitue l'essentiel de l'intérêt de l'édifice, il sera très utile de procéder à des restitution graphiques ou à la réalisation d'une maquette (matérielle ou virtuelle) à partir des levés topographiques afin de faciliter la compréhension de l'ensemble (Fig. 10 et 11)

Mise en valeur

Du caractère évocateur et pédagogique des lieux il ressort l'utilité d'une mise en valeur ou d'une mise en scène minimale. Les sentiers pédagogiques envisagés à cet effet, à destination des promeneurs comme des scolaires paraissent tout-à-fait utiles. L'aménagement du parcours de visite existant paraît pertinent dans la mesure où il permet une traversée longitudinale mettant en relief la topographie des terrassements. Il pourra être complété par une possibilité de suivre les anciens fossés et chemins de ronde indiqués par Chaligne mais actuellement peu perceptibles (partiellement amputés par les terrassements autoroutiers ?)

Une mise en valeur du site a déjà été entreprise avec tact. Les déboisements opérés en restant limités n'ont pas altéré le caractère intime des lieux. Les escaliers boisés s'adaptent assez bien au site. Les consolidations par des arases par des rocaillages de mortier méritent peut-être une aide à la patine visant à en atténuer l'impact visuel.

Consolidation

L'essentiel des travaux à poursuivre pourra s'attacher à supprimer les boisements et la végétation susceptible de mettre en péril les structures bâties et terrassées ou dans le but de dégager des créneaux visuels intéressants (vues depuis le site et vues sur le site depuis les abords), tout en conservant l'effet de surprise et le sentiment pour le visiteur de découvrir un endroit quelque peu confidentiel. Il s'agira donc d'un entretien attentif visant à la fois à maintenir l'équilibre entre le souci de conserver la couverture végétale et celui d'assurer la pérennité des structures. La suppression de la végétation accrochée aux vestiges devra être accompagnée simultanément d'une consolidation des structures que la purge pourrait déstabiliser

Les interventions sur les structures maçonnées et terrassées devront se limiter au strict minimum en conservant le caractère brut des ruines et sans viser à restituer des états disparus supposés ou connus. Toute intervention de terrassement ayant pour effet de décaisser les niveaux de sol actuels par exemple pour mettre au jour des structures enfouies devra être exclu.

Archéologie

Il ne paraît pas nécessaire de procéder à des investigations archéologiques destructives de type fouille ou sondage, à moins qu'elles ne s'inscrivent dans une programmation assurée par les organismes ayant compétence pour mener une telle opération. Les investigations géophysiques nécessitent que le site soit en partie dégagé de sa couverture végétale.

De nouvelles techniques de datation de mortiers pourront se révéler utiles pour confirmer ou infirmer les hypothèses de datation proposées

Contacts :

Archéologie de fouille : Florent Hautefeuille, université de Toulouse-Le-Mirail
florent.hautefeuille@wanadoo.fr

Contactez également Florence Guillot (mèl : flo.guillot@gmail.com)

Archéologie géophysique : Gabriel Caraire, 20, rue Georges Bizet 33600 Pessac
gabriel.caraire@archo-gc.com

Analyse et datation des mortiers :

IRAMAT- CRP2A

Institut de Recherche sur les ArchéoMATériaux (IRAMAT)

UMR 5060 CNRS - Université de Bordeaux Montaigne

Centre de Recherche en Physique Appliquée à l'archéologie (CRP2A)

Maison de l'archéologie

Esplanade des Antilles

33607 Pessac Cedex

crpaal@u-bordeaux-montaigne.fr

Tél : + 33 (0)5 57 12 45 53

Fax : + 33 (0)5 57 12 45 50

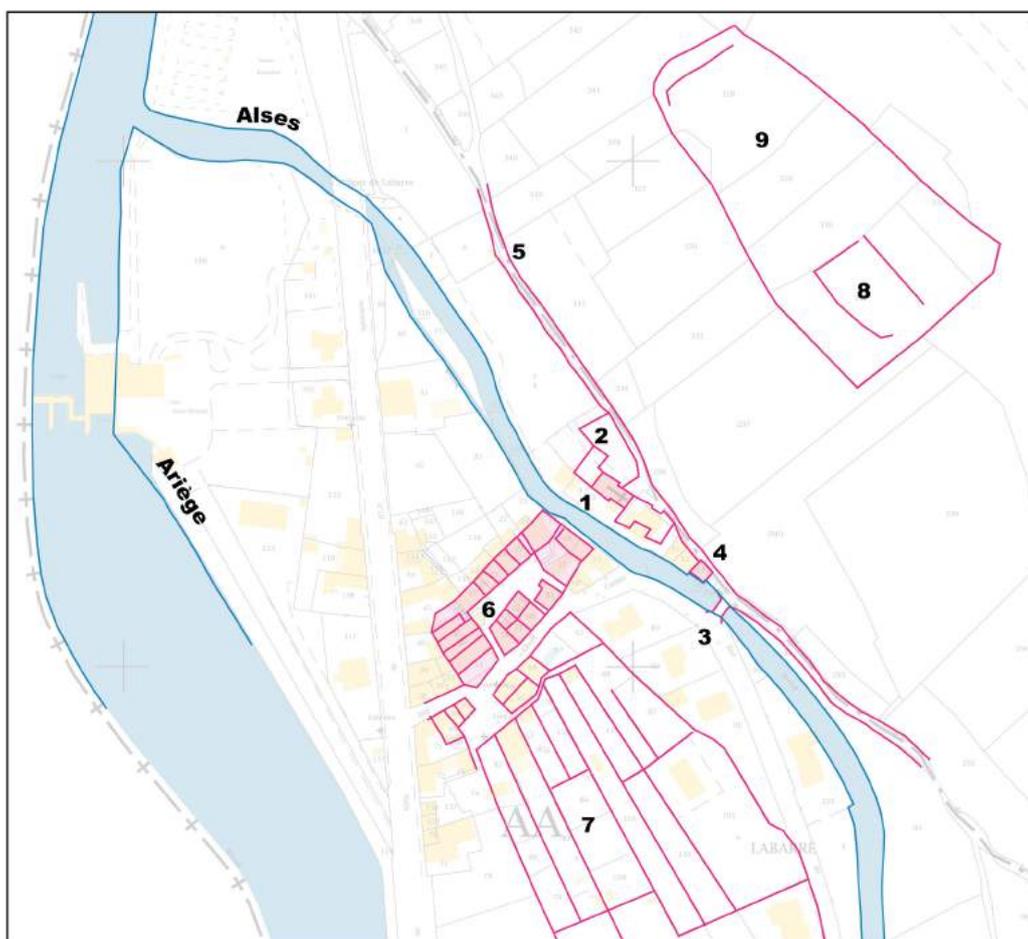


Fig. 1 - Repérage des composantes de l'ensemble médiéval
 1 : église paroissiale. - 2 : cimetière. - 3 : pont sur l'Ales. - 4 : moulin. - 5 : ancien chemin de Foix à Toulouse - 6 : ancienne bourgade fermée et planifiée. - 7 : parcellaire en lanières - 8 : plate-forme supérieure («donjon») du château - 9 : basse-cour du château



Fig. 2 - Exemple de bourg médiéval fermé et planifié : Montjoie en Couserans



Fig. 3 - Front sud-ouest du château. 1 parement de moellons bruts assisés : 12e ou 13e siècle



Fig. 4 - Front sud-ouest du château. 1 parement de moellons bruts assisés : 12e ou 13e siècle 2 : reprise de la courtine médiévale et chaîne d'angle 16/17e siècle. 3 : extension de l'enceinte primitive postérieure à la phase 2 : 16/17e siècle.



Fig. 5 - Pierre d'angle (grès) portant les traces de taille smillée à l'aiguille ou à la broche : 16e ou 17e siècle

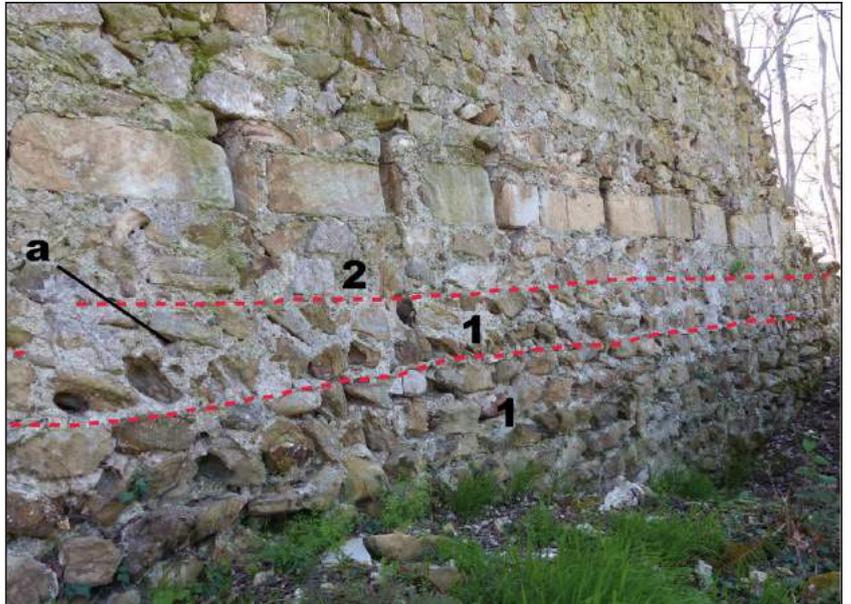


Fig. 6 - Front nord-est du château. 1 parement de moellons bruts assisés : 12e ou 13e siècle
 2 : reprise de la courtine et batterie d'archères dans une assise de pierres de taille :
 13-14e s. (?) remanié 16/17e siècle. a : appareil en épis



Fig. 7 - Front nord-ouest du château. escarpements rocheux avec traces de constructions adossées. 1 : ancien chéneau d'évacuation d'eaux pluviales

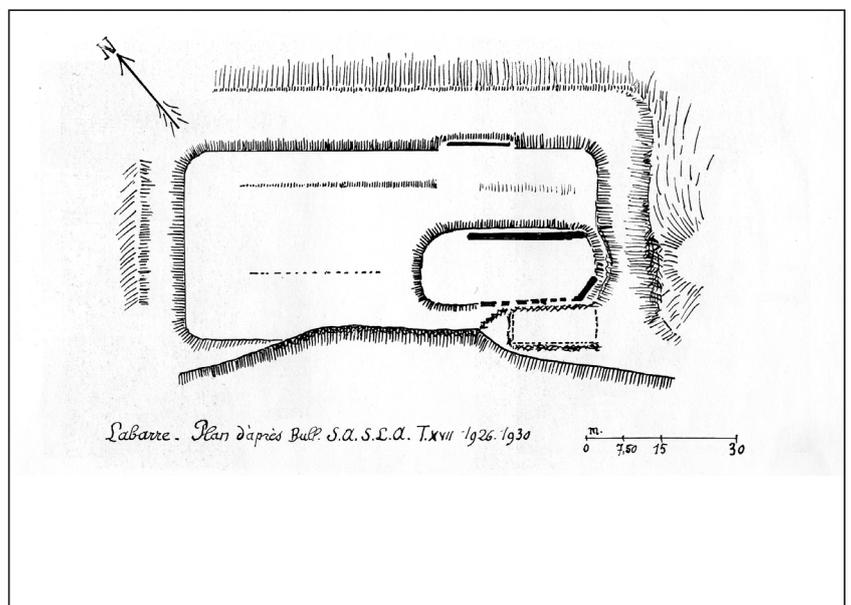


Fig. 8 - Plan du site fortifié de Labarre par Chaligne. Extrait de A. Moulis 1930 réédité 1979

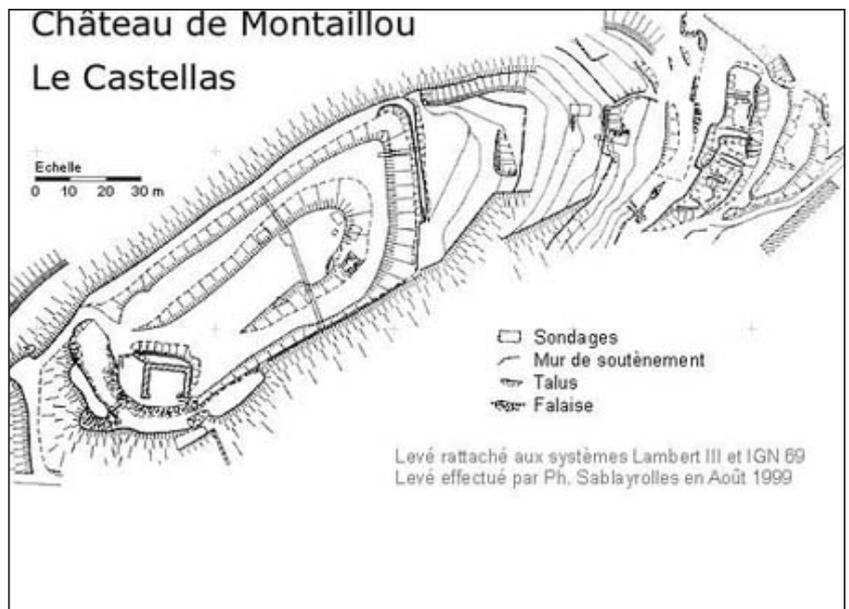


Fig. 9 - Plan général du *castellat* de Montailou montrant le donjon occupé par la tour maîtresse et la basse-cour (Extrait de J.P. Cazes et C. Hallavant)



Fig. 10 - Exemple de représentation graphique d'un château à motte et basse-cour permettant de saisir l'organisation du site fortifié

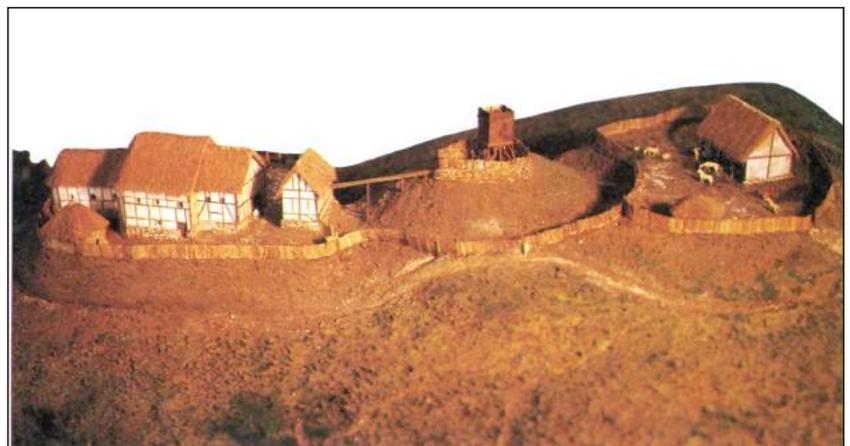


Fig. 11 - Exemple de représentation en maquette d'un château à motte et basse-cour permettant de saisir l'organisation du site fortifié (Grimbosc, Normandie)

*Elements de géologie et
morphologie du secteur de
Labarre*

Par Alain Le Marrec

Quelques éléments de Géologie et de Morphologie à propos du Château de Labarre.

Situation :

Le village de Labarre se situe à mi-chemin entre Foix et Pamiers, sur la rive droite de l'Ariège. Les maisons les plus anciennes sont groupées entre le ruisseau de l'Alses et l'Ariège, au pied d'une modeste ligne de crête où subsistent les ruines d'un ancien château, le « Castella ».

Morphologie du secteur (Fig. 1-A et B) :

De Foix à Pamiers, la vallée de l'Ariège s'élargit et se resserre au rythme des alternances de roches tendres ou résistantes à l'érosion que la rivière traverse. En amont de Foix, la vallée est plutôt encaissée entre les roches cristallines des massifs paléozoïques de l'Arize et du Saint-Barthélémy, mais à hauteur de Montgailhard elle s'ouvre rive droite sur les marnes du Crétacé supérieur du bassin de Nalzen et, rive gauche autour de Saint-Pierre-de-Rivière, sur la granodiorite de Foix. Le château est bâti sur un éperon de calcaires crétacés.

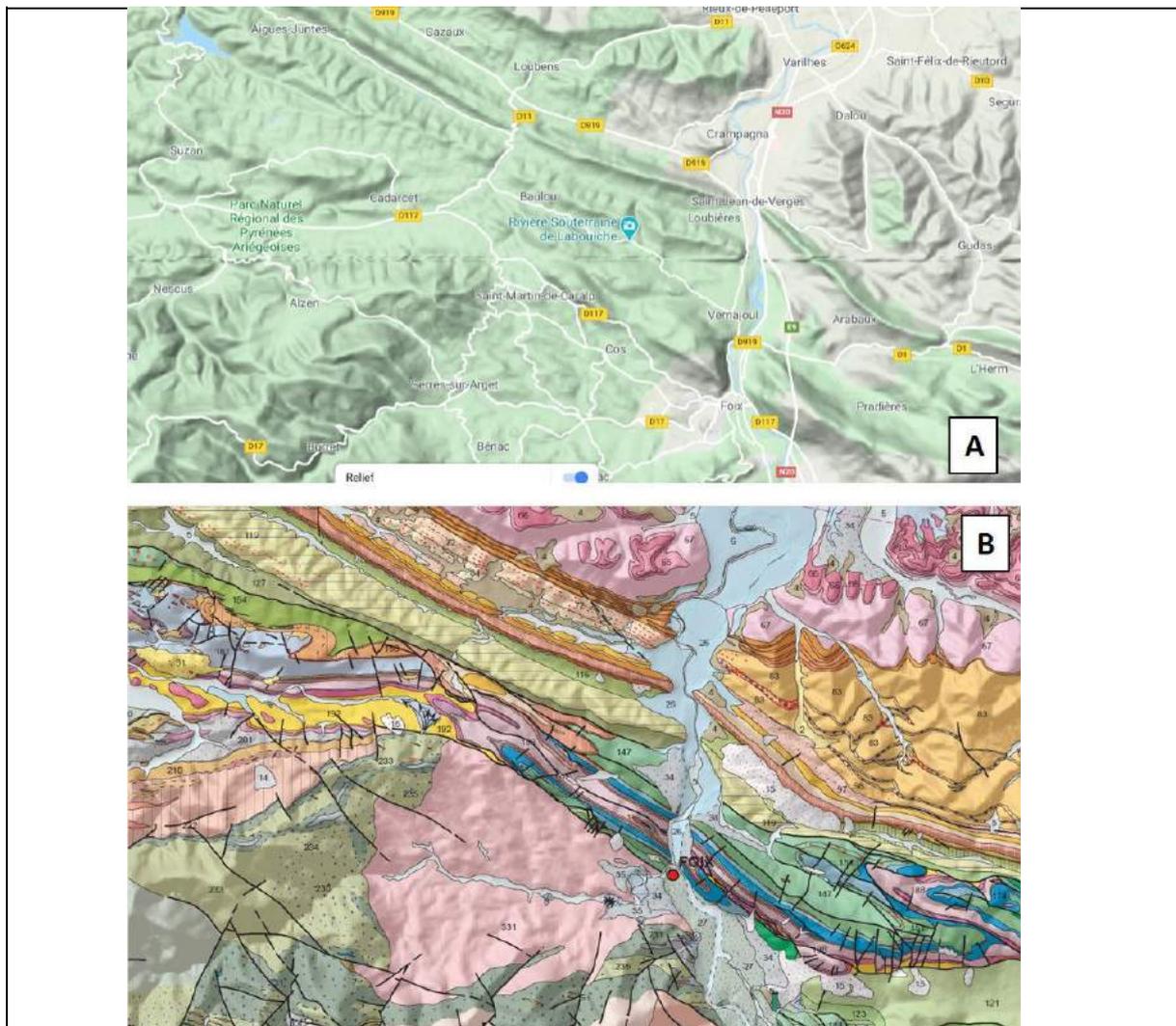


Fig. 1: Vallée de l'Ariège de Foix à Saint-Jean-de-Verges, A-morphologie (d'après carte Google), B-géologie (d'après BRGM, 2008).

Le premier étranglement correspond au franchissement du Pech de Foix. Les séries sédimentaires jurassiques et crétacées y sont pliées en un anticlinal compliqué par quelques failles, d'orientation ONO-ESE. Les calcaires et dolomies, résistantes à l'érosion, déterminent la forme du relief et n'ont laissé qu'un étroit passage à la rivière. La vallée s'élargit ensuite dans les marnes drainées par les ruisseaux de l'Alsès rive droite et de Vernajoul rive gauche.

La rivière franchit ensuite deux barres rocheuses qui courent d'Est en Ouest au front des Pyrénées et structurent les premiers reliefs. La première barre forme un alignement de collines aux formes douces constituées par les « Grés de Labarre » sur lesquels est bâti le Castella. On peut les suivre au pied du Plantaurel, depuis le Douctouyre, en passant par Roquefort-les-Cascades, Lherm et, sur la rive gauche, jusqu'au Nord de Baulou.

Une deuxième barre, formant une nette falaise calcaire, domine St Jean de Verges et les derniers bâtiments de la zone industrielle (Permilhac). Grâce à ce niveau résistant, la topographie reflète clairement les plissements du Plantaurel jusqu'au-delà de Lavelanet. Entre ces deux derniers niveaux résistants, à hauteur de Loubières, la vallée s'étale dans les marnes de la fin du Crétacé. A partir de St Jean de Verges et en aval de cette barre, la vallée s'élargit définitivement et quitte les Pyrénées.

En fond de vallée les habitations et les zones artisanales sont principalement installées sur des surfaces quasiment plates qui correspondent aux dépôts fluvioglaciers du Würm.

Géologie :

A l'échelle des Pyrénées, on distingue de grandes unités qui sont, du Sud au Nord (Fig. 2) :

- La Zone Sud Pyrénéenne, plus développée dans la partie occidentale et constituée de terrains secondaires et tertiaires, déformés et glissés en direction de l'Ibérie ;
- La Zone Axiale, presque exclusivement constituée de roches cristallines d'âge paléozoïque, elle forme la haute chaîne ;
- La Zone Nord Pyrénéenne où l'on trouve également des massifs cristallins paléozoïques mais là ils sont associés aux roches sédimentaires qui se sont déposées dessus pendant le Mésozoïque ;
- Et enfin la Zone Sous Pyrénéenne où les dépôts sédimentaires du Crétacé supérieur et du Paléogène ont été modérément déformés lors de la surrection de la chaîne au cours de l'Eocène. Vers le Nord dans l'Avant-Pays Aquitain, ces séries sont restées tabulaires.

Pour le secteur qui nous concerne, deux failles (ou groupe de failles) majeures séparent ces unités (Fig. 2 et 3) :

- D'une part la Faille Nord Pyrénéenne sépare la Zone Axiale (ZA) de la Zone Nord Pyrénéenne (ZNP) sur toute la longueur de la chaîne. Elle est assimilée à la frontière entre les plaques européenne et ibérique. En amont de Foix, cette faille passe dans les environs de Lordat, Bouan, puis file vers Vicdessos et continue vers l'Ouest.
- D'autre part le Chevauchement Frontal Nord Pyrénéen met la ZNP en contact avec l'avant pays plissé de la Zone Sous Pyrénéenne (ZSP).

Le Chevauchement Frontal Nord Pyrénéen passe entre Foix et Labarre. Il permet à la couverture sédimentaire de la Zone Nord Pyrénéenne, poussée vers le Nord, de recouvrir en contact anormal la zone Sous Pyrénéenne. Là les couches de la fin du Crétacé et du début du Tertiaire sont inclinées vers le Nord puis deviennent presque horizontales en s'éloignant du front.

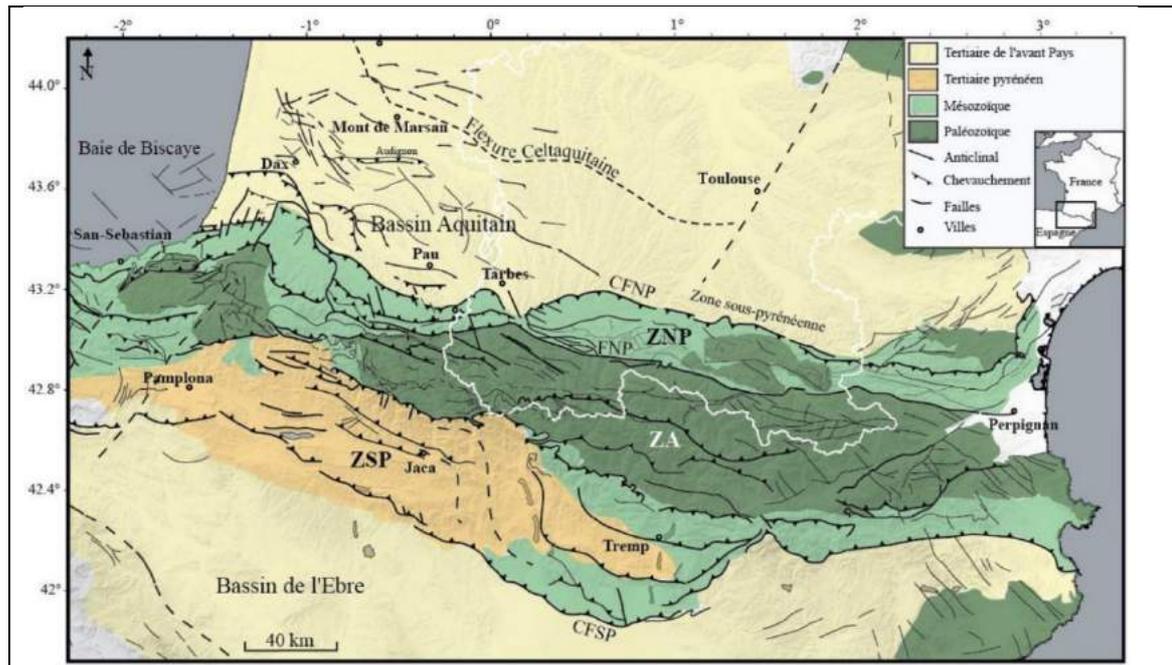


Fig. 2 : Les grandes unités structurales des Pyrénées (limites administratives de la région Midi-Pyrénées en blanc).

D'après : Carte Géologique Numérique à 1/250.000 de la Région Midi-Pyrénées – Notice technique » (BRGM, 2014)

Quoiqu'il soit un élément important dans la structure des Pyrénées, le chevauchement n'a pas d'expression morphologique particulière dans ce secteur. Plus vers l'Est, le déplacement de la ZNP vers le Nord se manifeste par le bel anticlinal du Plantaurel, c'est-à-dire qu'ici les couches sont plissées, tandis qu'au niveau de Labarre elles se chevauchent à la faveur d'une cassure.

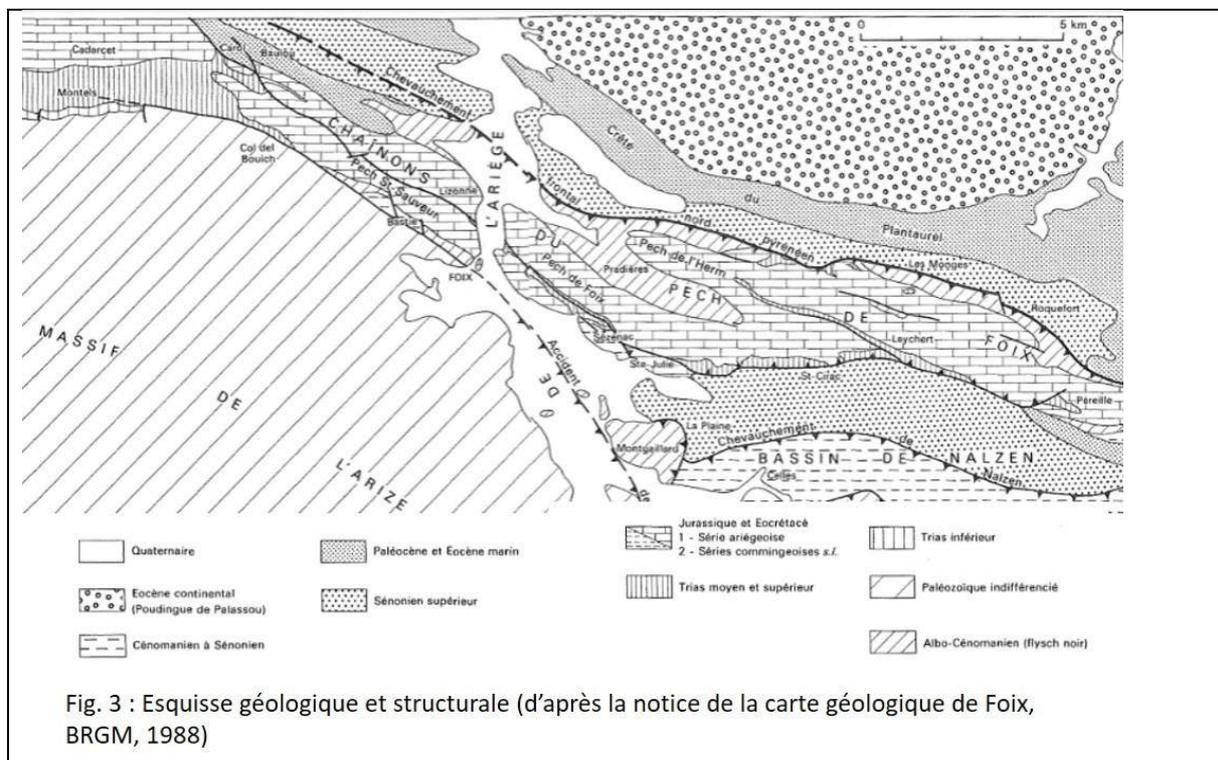


Fig. 3 : Esquisse géologique et structurale (d'après la notice de la carte géologique de Foix, BRGM, 1988)

Age et nature des Grès de Labarre :

Au cours des deux derniers étages du Crétacé, Campanien et Maastrichtien (+/- 83 à 65.5 Ma), le secteur des Petites Pyrénées et du Plantaurel est occupé par un système deltaïque qui progresse d'Est en Ouest au fil du temps. Les sédiments terrigènes (argiles et grès) sont dominants, avec des intercalations calcaires occasionnelles.

Les Grès de Labarre reposent sur l'épaisse formation des Marnes de Saint-Cirac (2300 m d'épaisseur dans le sondage de Dreuilh-4), elles contiennent quelques intercalations carbonatées. Dans le détail on distingue les Grès de Labarre inférieurs (250 m) et supérieurs (30m) séparés par les Marnes d'En Gauly (10 à 15 m). Il s'agit de grès gris, déposés dans des chenaux sinueux, contenant des dragées de quartz et quelques intercalations d'argiles noirâtres riches en matière organique qui ont fourni des débris de lamellibranches et des pollens (Canérot, 2008), mais cela n'a pas permis de datation précise (BRGM, 2014). Les Marnes d'En Gauly ont livré des restes de dinosaures. Les variations latérales de nature, de granulométrie et d'organisation interne montrent que les dépôts se sont faits dans un environnement de front de delta avec une polarité fluviale vers l'Est et le Nord-Est, passant au deltaïque puis marin peu profond vers l'Ouest.

Au pied du Plantaurel, une bande continue d'argiles rouges de 50 à 100 m d'épaisseur surmonte les grès de Labarre. Elles sont dites argiles rouges « inférieures » par opposition à d'autres argiles rouges situées plus haut dans le Tertiaire. Il s'agit de dépôts de plaine alluviale (limons rouges) entaillés de chenaux fluviaux (grès et poudingues).

La limite entre Crétacé et Tertiaire (65.05 +/- 0.3 Ma à 66 Ma selon les sources) se situe dans ces argiles, en contrebas de la falaise calcaire qui domine la zone artisanale, mais elles sont peu visibles. Elles marquent dans les couches la fin d'un épisode d'extinction massive des espèces animales et végétales, et présente une concentration anormale en Iridium que l'on retrouve dans le monde entier.

Alain Le Marrec

Juillet/Août 2020

Sources bibliographiques :

BRGM : Carte géologique de la France et Notice explicative, feuilles de Foix (1988) et Vicdessos (1970) ; versions numérisées disponibles sur Géoportail.

BRGM, (2008) : Carte géologique harmonisée du département de l'Ariège – Notice technique – Rapport final.

BRGM, (2013) : Carte géologique harmonisée du département de l'Ariège.

BRGM, (2014) : Carte géologique numérique à 1/250.000 de la région Midi-Pyrénées - Notice technique - Rapport final.

Canérot, J. (2008) : Les Pyrénées, histoire géologique, 516 p., co-éd. Atlantica et BRGM.

Présentation des techniques de photogrammétrie mises en œuvre sur le site de Labarre

*Par Philippe Boscariol
(Cabinet Rivère-Boscariol)*

En juillet et août 2020 une opération de prises de vues et traitement photogrammétriques a été menée sur commande de l'association des amis du Castella de Labarre.

Cette opération était soumise à contraintes. La capture d'images devait être réalisée dans un temps court. La restitution des données devait être expressive, juste et détaillée. Le recours à la prise de vues photogrammétriques avait été envisagé d'emblée pour dépasser ces contraintes.

Le principe de la photogrammétrie est simple. Il consiste en des prises de vues photographiques d'un même objet depuis deux points de vue différents. Les deux images assemblées offrent une vision en trois dimensions de l'objet. L'objet devient alors mesurable.

Par le passé, d'énormes appareillages optiques et électroniques étaient mis en œuvre pour l'obtention d'images photogrammétriques. Aujourd'hui, grâce à la photographie numérique et à des solutions de traitement informatique surpuissantes et pourtant accessibles à tous ou presque, l'application de la technique de la photogrammétrie est beaucoup plus simple. A partir de deux clichés, même pris par un smartphone, et avec l'aide de logiciels adaptés tels Micmac (logiciel libre développé par l'I.G.N.), Metashape, Pix4D, WebODM ou VisualSFM., on peut obtenir une restitution. L'opération nécessite néanmoins des calculs si l'on souhaite être précis.

Par la prise de vues ainsi obtenues on peut produire un modèle, qui sera géoréférençable (par référence à des points connus du précédent levé topographique du site dans le cas de Labarre). Le géoréférencement permettra, le cas échéant, de rapprocher divers relevés réalisés en des temps différents (dans le cas de Labarre, un assemblage des prises de vues obtenues sur plusieurs campagnes pourra être mené grâce au géoréférencement des vues photogrammétriques).

Pour le site du Castella, la nécessité d'une précision haute du rendu et le peu de profondeur de champ ont nécessité un grand nombre de prises de vues et l'utilisation de cibles en vue de l'obtention d'un modèle le plus détaillé possible.

De ce modèle on extrait un maillage texturé ou, dans le cas présent, une orthophotographie, ainsi celle ci-après.

Sondage B
Face 2 (Est)
1/10ème

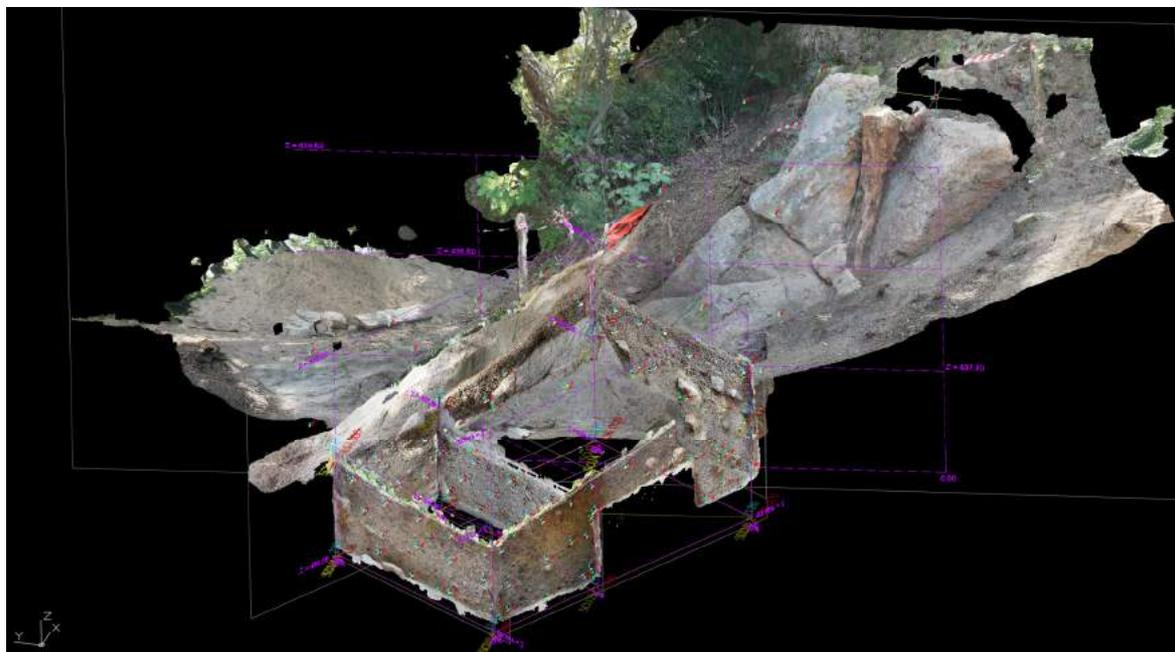


Sondage B - Berme est - Orthophotographie - Prise de vue et traitement par Philippe Boscarriol - Juillet 2020

Une ou plusieurs photographies se retrouvent ainsi projetées sur un même plan et la représentation obtenue est mesurable alors que l'objet photographié reste visualisable. Cette déformation est rendue

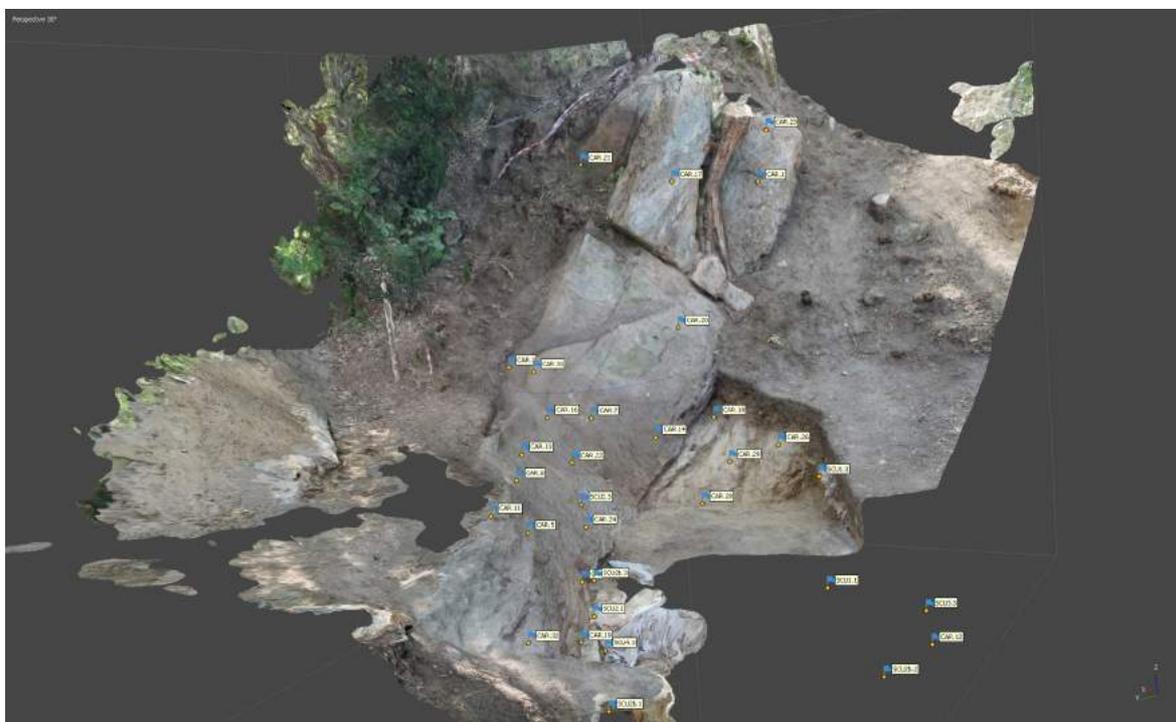
possible par les cibles disposées sur l'objet à photographier, cibles dont la position a été mesurée en x, y et z par un tachéomètre. La correction est opérée grâce au traitement informatique des données.

On peut voir ci-dessous l'assemblage des différentes orthophotographies réalisées sur le sondage A, une orthophotographie par berme plus le grand développé d'ensemble dépassant l'étendue du sondage.



Sondage A - Situation des différents plans de prises de vues - Traitement par Philippe Boscarriol - Août 2020

Sur la vue suivante, le modèle de l'extension du sondage A en trois dimensions et texturé, sont portés les référencements du plan topographique.



Sondage A - Modèle en trois dimensions avec positionnement des différents repères ayant permis l'assemblage des vues - Traitement par Philippe Boscarriol - Août 2020

L'orthophotographie rend ainsi possibles les observations de l'archéologue.

Synthèse des feuilles de présence des mois de juin et juillet

*Intervenants durant la campagne de
sondages 2020*

Ces données ont été réservées aux membres de l'association des amis du Castella de Labarre (*2ACL*).

Participation aux travaux de lavage

*Présents au C.C.E. de Banat le
24 juillet 2020*

Centre de Conservation et d'Etude archéologiques de l'Ariège

FICHE D'INSCRIPTION

Présents le vendredi 24 juillet 2020

Jean-Michel Dramard (Foix), le matin seulement sans doute

Jacqueline (sous réserve) et Christian Poncini (Montoulieu)

Agnès et Didier Nègre (Foix) et leurs deux petits enfants Azilis et Imanol qui évolueront sur les espaces du parc de la préhistoire sous la garde de l'un ou l'autre de leurs grands-parents

Jean-Michel Gadat (Foix)

Claude Déjean (Saint-Jean-de-Verges)

Suzanne et Jean-Michel Rousset (Foix)

Françoise Péchin (Foix)

Laurent Simonnet (Foix), l'après-midi seulement a priori

Josiane et Jean-Claude Sarda (Foix)

Joyce et Howard Donaldson (Gudas)

Laurent Claeys et, sous réserve, Niels Claeys Saint-Martin (Ganac) qui, lui, évoluera dans les espaces du parc de la préhistoire avec Agnès ou Didier Nègre

Organisme de rattachement - *Association des amis du Castella de Labarre à Foix*

Fonction - *Membres de l'association*

Adresse - *Chemin de La Citadelle - La Croux - 09000 Ganac*

Tel - *07 50 41 85 75*

Courriel - *claeys.laurent@gmail.com*

Motif de présence - *Lavage de matériel archéologique mis au jour sur le site du Castella de Labarre à Foix entre le 15 juin et le 15 juillet 2020 (autorisation de sondage numéro 1411374 délivrée par le préfet de région)*

Je soussigné(e) *Laurent Claeys, président de l'association des amis du Castella de Labarre*, déclare avoir transmis aux membres de l'association le règlement intérieur du C.C.E. et m'engage à le faire respecter.

Le 22 juillet 2020



Images de la campagne de sondage

© *Association des amis du Castella de Labarre 2020*



La plate-forme sommitale - Vue de drone, du sud-ouest vers le nord-est - Cliché Marc Lucien - 20 juin 2020



Depuis la plate-forme sommitale, les écarts de Labarre et du Capitany, la retenue de Labarre et, vers le sud, prise entre Pech, Saint-Sauveur et Prat d'Albis, la ville de Foix - Vue de drone, du nord vers le sud - Cliché Marc Lucien - 20 juin 2020



Clichés Philippe Sablayrolles et Laurent Claeys - Mi-juin à mi-juillet 2020





Azilis et Imanol - Cliché Philippe Sablayrolles - 14 juillet 2020



*A Labarre pendant les fouilles -
Dessin encre et aquarellé de
Bruno Augé - Juillet/septembre
2020*